LVI-B 10.

BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LVI
B
10
NAPOLI

HISTOIRE DE L'EMPIRE.

TOME QUATRIEME.

QUI CONTIENT L'ETAT particulier des Electeurs, Princes, Villes, & autres Membres de l'Empire, ainsi qu'ils sont à present.

Par le Sieur HEISS.

Nouvelle Edition continuée jusques à present, & augmentée de plusieurs Remarques.

A PARIS,
Par la Compagnie des Libraires.

M. DCCXI.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

TABLE

DES LIVRES ET DES CHAPITRES contenus dans le quatriéme Tome de l'Hiſtoire de l'Empire.

LIVRE SIXIEME.

Des Princes, Etats, Villes, & autres Membres de l'Empire en particulier.

Chap. I. *Archevêque de Maïence.* 1
Chap. II. *Archevêque de Treves.* 15
Chap. III. *Archevêque de Cologne.* 25
Chap. IV. *Des autres Archevêques qui reſtent aujourd'hui en Allemagne.* 33
Chap. V. *Grand Maître de l'Ordre Teutonique.* 41
Chap. VI. *Des Evêques Princes de l'Empire.* 72
Chap. VII. *Des Abbez & autres Prelats Princes de l'Empire.* 130
Chap. VIII. *Roi de Boheme, & Maiſon d'Autriche.* 144
Chap. IX. *Maiſon de Baviere.* 186
Chap. X. *Maiſon de Saxe.* 205

Chap. XI. *Maiſon de Brandebourg.* 234
Chap. XII. *Maiſon Palatine du Rhin.* 264
Chap. XIII. *Etats du Roi de Suede en Allemagne.* 294
Chap. XIV. *Maiſon de Brunſwic, & de Luxnebourg.* 301
Chap. XV. *Maiſon de Meckelbourg.* 317
Chap. XVI. *Maiſon de Wirtemberg.* 328
Chap. XVII. *Maiſon de Heſſe.* 341
Chap. XVIII. *Maiſon de Bade.* 355
Chap. XIX. *Ducs de Saxe Lavvembourg.* 369
Chap. XX. *Maiſon de Holſtein.* 379
Chap. XXI. *Maiſon de Savoye.* 402
Chap. XXII. *Princes d'Anhalt.* 412
Chap. XXIII. *Autres Princes & Marquis de l'Empire.* 425
Chap. XXIV. *Comtes & Barons, & Gentilshommes immediats de l'Empire.* 445
Chap. XXV. *Villes Imperiales.* 453
Chap. XXVI. *Des Villes Anſeatiques.* 473
Chap. XXVII. *De la Republique des Suiſſes.* 483

Fin de la Table des Chapitres du IV. Tome.

HISTOIRE

Digitized by Google

HISTOIRE DE L'EMPIRE.

LIVRE SIXIÉME.

Des Princes, Etats, Villes, & autres Membres de l'Empire, en particulier.

CHAPITRE PREMIER,

Archevêque de Mayence,

APRE'S avoir parlé de la Dignité Imperiale, des Colleges des Electeurs, des Princes, & des Villes de l'Empire en general; il faut encore considerer ces Princes & ces Etats, soit Ecclesiastiques, soit Seculiers, les uns aprés les

autres, chacun en leur particulier ; & voir quelles ſont leurs forces & leurs interêts, & même donner les Genealogies des plus illuſtres Maiſons d'Allemagne ; afin qu'il ne puiſſe rien manquer à la connoiſſance qu'on en doit avoir.

Nous commencerons, ſuivant l'uſage ordinaire, par les Princes Eccleſiaſtiques, dont l'Archevêque de Mayence eſt le premier. Et d'autant que l'on a déja vû ce qui le regarde comme Electeur, & ce qui eſt de ſes fonctions en cette qualité, avec ſes Collegues ; il ne s'agit ici que de ſçavoir ce qu'il eſt comme Prince Eccleſiaſtique & Archichancelier de l'Empire.

Pour y proceder avec quelqu'ordre, nous parlerons d'abord de l'ancienneté & de la dignité de ſon Egliſe. Elle fut fondée dés le deuxiéme ſiecle. S. Creſcent, un des Diſciples de S. Paul, à ce qu'on croit, & un des premiers Apôtres de la Germanie, en fut le premier Evéque. Aprés lui quinze autres Evêques l'aïant gouvernée juſqu'en l'année 745. elle fut détachée de la Metropole de Treves, à laquelle elle avoit été ſoumiſe, & elle fut érigée par le Pape Zacharie en Archevêché, dont fut pourvû Boniface, nommé l'Apôtre de la Friſe, pour avoir prêché l'Evangile en ces quartiers-là, & dans tout le Païs du Nord. Cette nouvelle Metropole eut alors pour Suffragans les Evê-

chez de Tongres ou Liege, Cologne, Worms, Spire, & Utrecht; on y soumit aussi toutes les Eglises au-delà du Rhin, qui depuis sont devenuës Evêchez, & ont été attachées dans la suite des temps aux Metropolitaines de Cologne, de Breme, de Magdebourg, de Saltzbourg, & de Riga. Le même Pape Zacharie attribua aussi à cette Eglise la Primatie de la Germanie, la favorisant en ce qu'il pouvoit. Son Prédecesseur Gregoire III. l'avoit aussi honorée, lorsqu'elle n'étoit encore qu'Evêché, du titre de saint Siege, à l'imitation de celle de Rome.

Plusieurs saints & sçavans Personnages, imitateurs des vertus & du zele de l'Archevêque Boniface, qui avoit terminé sa vie par le martyre, & qui depuis a été mis au nombre des Saints, furent élevez aprés lui, par élection, à cét Archevêché. Toutefois l'Histoire fait mention d'un nommé Hatton II. qui aïant suivi des traces bien contraires à celles de ces saints Prédecesseurs, fut par punition divine devoré par des rats & des souris, dans une Tour au milieu du Rhin, nommée encore aujourd'hui *Mauſthurn*. Il s'étoit attiré, dit-on, cette punition, pour avoir durant une famine, fait enfermer dans une grange un grand nombre de pauvres, & les avoit fait brûler, leur reprochant qu'ils étoient des rats qui man-

geoient. & faiſoient encherir le pain des riches.

Ce fut quelque temps aprés que Willigiſe, quoi que fils d'un Charron du Village de Schoningen au païs de Brunſwic, parvint par ſon merite, à étre non ſeulement Chancelier des Empereurs Othon III. & Henry II, mais auſſi Archevêque de Mayence; & on tient même que c'eſt le premier des Archevêques de Mayence qui ait été Electeur. Ce Prélat conſerva dans cette haute fortune une telle modeſtie & humilité, que pour ne point oublier la baſſeſſe de ſa naiſſance, il fit peindre des roües de charruë dans les vîtres de ſon Palais, & en quantité d'autres endroits, pour s'en rafraîchir ſans ceſſe la memoire. Et c'eſt là l'origine des Armoiries de l'Archevêché de Mayence, qui porte de gueules à une roüe d'argent, Les Archevêques les ont conſervées juſquesà preſent.

Cette élevation à une ſi grande Dignité, d'une perſonne d'un ſi bas lieu, auſſi bien que celle de Henry Knoders, dit Gurtelknopf fils d'un Boulanger d'Yſne en Suabe, qui aïant été tiré par Rodolphe I. du Convent des Cordeliers de Lucerne, fut promû à l'Evêché de Baſle, & enſuite à l'Archevêché de Mayence; font voir, qu'en ce temps-là, on donnoit encore au merite, ce que l'on a depuis re-

ſervé & affecté à la naiſſance. Ce qui fait juger auſſi, que ce n'étoit pas une condition abſolument neceſſaire que tous les Chanoines qui compoſoient anciennement le Chapitre de cette Egliſe, fuſſent d'une extraction noble; & que la coûtume de n'y admettre que des Gentilshommes de quatre races, n'eſt pas ſi ancienne que l'inſtitution de cet Archevêché. (1) On compte parmi les Archevêques de Mayence, cinq ou ſix Princes des plus grandes Maiſons d'Allemagne, entr'autres de la Palatine, & de celles de Brandebourg, de Lorraine, de Naſſau, & autres; & même depuis l'Archevêque Albert III. de Brandebourg, qui mourut en 1545. il ſemble qu'il n'y ait plus eu d'entrée dans ce Chapitre que pour les Gentilshommes; & qu'ils ſe ſoient fait une eſpece de droit de n'y admettre que leurs ſemblables. Il ne ſe trouve non plus aprés lui aucun autre Prince qui ait même été poſtulé pour remplir cet Archevêché. Et

(1) Cette coûtume n'a pourtant pas peu contribué à conſerver la Religion Catholique en Allemagne au ſeiziéme ſiecle. Pluſieurs familles Nobles en Allemagne y ont été retenus pour ne pas voir leurs enfans privez des Benefices. Ils ſe ſont même attachez à les conſerver par ce motif; & quand la Cour de Rome a voulu entreprendre contre cet uſage ſur la fin du ſiecle paſſé, en faveur de François Jacques Boüille Prêtre Irlandois Roturier, toute l'Allemagne s'eſt élevée, & a fait valoir cette raiſon.

la Nobleſſe ſe l'eſt ainſi conſervé, en n'y élevant neanmoins que des perſonnes de ſon ordre, capables de ſoutenir cette premiere Dignité Eccleſiaſtique de l'Empire. L'on a vû entr'autres dans ces derniers temps, Jean Philippe de Schonborn, qui aïant en l'année 1647. ſuccedé à Anſelme Caſimir Wambolt d'Umſtat en ce Siege, l'a occupé tres-dignement pendant vingt-ſix ans, à la ſatisfaction de tout l'Empire. Il le laiſſa par ſa mort à ſon Coadjuteur Lothaire Frideric de Metternich; mais celui-ci ne le poſſeda que deux ans, non plus que ſon ſucceſſeur Damien Hartard de la Leyen, qui eut pour ſucceſſeur Charles Henry de Metternich, qu'une prompte mort enleva le 26. Septembre 1679. neuf mois aprés ſon élection. Enſorte que le Chapitre ſe trouvant ainſi obligé de proceder à une ſeconde élection dans la même année, choiſit le ſeptiéme de Novembre ſuivant, Anſelme François Frideric d'Ingelheim, qui étoit Archiprêtre de Mayence & Gouverneur d'Erfordt. (1) Ce Prélat mourut le 31. de Mars 1695. & Lothaire François de Schonborn Evêque de Bamberg

(1) Le Prince Palatin Loüis Antoine de Neubourg avoit été poſtulé Coadjuteur; mais comme il mourut à Liege le 4. de Mai 1694. étant ſeulement Coadjuteur, & qu'il n'a jamais occupé le Siege, l'on ne le compte pas parmi les Electeurs de Mayence.

qui avoit été élû ſon Coadjuteur dés le 3. de Septembre 1694. lui ſucceda, & remplit à preſent cét Archevêché. Le 5. de Novembre 1710. François Loüis Palatin de Neubourg, Evêque de Breſlau, Poſtulé de Worms, & Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, fut élû ſon Coadjuteur.

Depuis que les Chanoines des Egliſes Cathedrales d'Allemagne ſe ſont acquis le droit d'élire leurs Evêques, ceux de Mayence l'ont toûjours conſervé; & quoique cette Egliſe ait quarante-deux Chanoines, y compris le Grand Prévôt, le Grand Doïen, le Grand Treſorier, l'Ecolâtre, & le Chantre; il n'y en a que vingt-quatre qui compoſent ce que l'on nomme le Chapitre. Ce ſont ces vingt-quatre qui ont le droit d'élire l'Archevêque, & de donner un Prince Electeur à l'Empire, à l'excluſion des dix-huit autres, qui ne ſont admis au Chapitre que par la mort ou la reſignation d'un des Capitulaires, & par leur choix. (1)

Si l'élection de l'Archevêque ne ſe fait pas d'un commun avis de tous les Capi-

(1) On appelle Chanoines Domicellaires les Chanoines qui ne ſont pas Capitulaires. Quand il vaque une place parmi les Capitulaires, elle appartient au plus ancien des Domicellaires, pourvû qu'il n'y ait point d'obſtacle à ſa reception, comme de n'avoir pas 24. ans, & de n'être pas dans les Ordres ſacrez.

tulans, il faut afin qu'elle ſoit valable, qu'au moins les deux tiers des ſuffrages y concourent; enſorte que l'Elû n'ait pas moins de ſeize voix pour lui des vingt-quatre, quand bien il y auroit eu divers propoſez. Que ſi le Chapitre ſe partage, les uns pour proceder à une élection, les autres à une poſtulation; il eſt neceſſaire pour faire réüſſir la poſtulation, que le nombre des poſtulans ſoit deux fois plus grand que celui des éliſans.

On appelle poſtulation le choix que l'on fait d'une perſonne qui ne peut pas étre élûë par les voïes ordinaires, & ſelon les Canons, ou parce qu'elle n'eſt pas du Chapitre de la même Egliſe, ou parce qu'elle eſt déja pourvuë d'une autre Prélature incompatible avec celle qu'on lui veut procurer, ou bien parce qu'elle a en ſoi quelque défaut, ſoit d'âge, ſoit de naiſſance, ſoit autrement, qui empêche qu'on ne la puiſſe élire de plein droit ſans diſpenſe. Enſuite dequoi les Capitulans ſont obligez de députer vers celui qui a le droit de confirmer l'élection, pour poſtuler & demander ſon agrément avec les diſpenſes neceſſaires, ſans leſquelles elle ſeroit vicieuſe & non canonique. Ce qui s'obſerve & pratique dans tous les Chapitres Catholiques & Proteſtans d'Allemagne; mais les Catholiques s'adreſſent en ces cas au Pape, & les Proteſtans à

l'Empereur, pour obtenir la confirmation.

Nous avons dit que lorſque l'Egliſe de Mayence fut érigée en Archevêché, il ne lui fut donné que cinq Suffragans. Mais depuis que l'Evêché de Cologne en eut été détaché pour en faire auſſi un Archevêché, & qu'il eut été fait quelques autres démembremens de cette Metropole; l'on y a aſſujetti par forme de dédommagement d'autres Evêchez. En ſorte qu'elle a ſous elle, outre les Evêchez de Worms & de Spire, qui ſont les ſeuls qui lui reſtent de l'ancienne inſtitution, ceux de Wirtzbourg, d'Augsbourg, d'Eichſtat, de Strasbourg, de Conſtance, de Hildesheim, de Paderborn, de Coire; & autrefois ceux d'Halberſtat & de Werden, qui ont été ſeculariſez par les Traitez de Weſtphalie.

Son Dioceſe s'étend depuis Creutzenach qui eſt au-deçà du Rhin, juſqu'en Thuringe. Son Domaine conſiſte en pluſieurs Bailliages, ſçavoir Algesheim, Bensheim, Vicedom, Eichsfelt, Bingen, avec le Rhingau, Biſchofsheim, Gelboldhauſen, Gleichenſtein, Greiffenſtein, Harbourg, Hatſtein, Heppenheim, Hœchſt, Hoffheim, Koningſtein, Lindau, Lorsch, Diepurg, Morlebach, Obuen, Roſtenberg, Schaffenſtein, Schaubourg, Schwanberg, Starkenbourg,

Stemheim, & autres, dont les revenus ne ſont pas mediocres ; Ceux du vin ſeul, rapportent par an plus de quatre-vingt-dix mille écus. Le païs eſt d'ailleurs peuplé & tres-fertile, arroſé par les rivieres du Rhin, du Mein, du Nekel, & du Tauber, qui fourniſſent abondamment toutes choſes aux Habitans. Il y a de bonnes Villes qui rendent l'Etat conſiderable. Celle de Mayence Metropolitaine, & qui donne le nom à la Province, eſt recommandable par ſa ſituation ſur le Rhin : on tient que Claudius Druſus Nero fut le premier qui fit fortifier ce lieu, & qui s'étant caſſé la jambe en tombant ſous ſon cheval dans une bataille contre les Allemans, s'y fit porter, & peu de jours aprés mourut de cette bleſſure. Il y fut enterré dans un endroit qu'on nomme encore à preſent le Tombeau de Druſus ; mais quelque tems aprés ſon corps fut tranſporté à Rome.

Il y en a qui ſoutiennent que dans cette même Ville l'Art de l'Imprimerie a été inventé par Jean Guttemberg homme de Guerre, & Allemand de nation; & que le Moine Berthold Schwarts Cordelier, auſſi Allemand, y a inventé la poudre à canon, & les armes à feu. Charlemagne y avoit fait conſtruire un pont de bois ſur pilotis, lequel peu devant la mort de ce grand Empereur, aïant en trois heures

été consommé par le feu du Ciel, on n'en a point depuis rebâti de semblable. Mais de nôtre temps, l'Archevêque Jean Philippe de Schonborn y a fait dresser un pont de bateaux tres-utile. Ce même Archevêque a aussi fait fortifier cette Ville, (1) & rétabli le droit d'Etape sur tous les bateaux & marchandises qui montent & descendent le Rhin. Par ce droit les Bateliers & Marchands sont obligez d'y exposer durant quelques jours leurs marchandises, & d'en païer le peage ordinaire.

La Ville d'Erfordt, aprés celle de Mayence, est la plus considerable par sa grandeur, ses fortifications, ses richesses, son commerce, & par sa situation en Thuringe au milieu de l'Allemagne. On ose même dire que par son circuit elle surpasse toutes celles d'Allemagne. Elle a beaucoup de lieux qui sont de sa dépendance, qui consistent en trois Seigneuries, & en soixante-douze Villages. Elle tire son nom du Château d'Erfordt situé à sept lieuës de là, dont le Seigneur avoit dans la Ville le droit de peage. Beaucoup d'Historiens croïent que le Monastere de S. Pierre sur le Mont, y a été bâti par

(1) Les François en ont augmenté les fortifications l'an 1689. lorsqu'ils s'en étoient rendus maîtres, ils y avoient fait élever un Fort au-delà du Rhin pour être maîtres du passage de cette riviere; il a été depuis démoli, & il n'en reste rien.

Dagobert Roi de France; d'autres, par le Roi Pepin Seigneur de Thuringe ; on voit encore sur la porte de ce Monastere six Fleurs de Lys. Cette Ville ne fut enclose de murailles qu'en l'année 1163. long-tems aprés que l'Empereur Othon I. l'eut donnée avec la Thuringe à son frere Guillaume Archevêque de Mayence. Les Bourgeois prêtent tous les ans le serment de fidelité à leur Archevêque, à qui en appartient la Superiorité & la Jurisdiction souveraine. Les Ducs de Saxe y prétendent un droit hereditaire de protection, avec le droit de conduite sur les personnes & sur les marchandises qui entrent dans la Ville, & en sortent. Elle a de tout tems été sujette aux incendies & aux maladies contagieuses. Vingt-sept mille personnes y moururent de la peste l'année 1463. Le jour de S. Gervais l'année 1472. six mille maisons y furent réduites en cendre ; & l'année 1590. trois cens maisons y furent encore brûlées. Le Dôme, ou la grande Eglise, a une double voute. Le bâtiment du Chœur a coûté vingt mille marcs d'argent. A ce propos d'Erfordt, il est bien raisonnable que nous nous souvenions de la generosité que le Roi Tres-Chrêtien eut l'année 1664. d'envoïer à ses dépens à l'Electeur de Mayence Jean Philippe de Schonborn son allié, un puissant secours de troupes

commandées par le Comte de Pradel qui en étoit General, pour l'aider à réduire la Ville à ſon obéiſſance, en execution du Ban que l'Empereur avoit fait publier contr'elle.

L'Archevêque de Mayence, outre l'autorité qu'il a ſur le Spirituel, eſt Prince feudataire de l'Empire du Temporel de ſon Archevêché, & il en prend l'Inveſtiture de l'Empereur. Ce qui contribuë à la grande autorité qu'il a dans l'Empire, c'eſt que la Dignité d'Archichancelier de l'Empire en Allemagne, eſt annexée à ſon Archevêché; laquelle Charge eſt de grand poids quand ce Prince ſçait la faire valoir. Car on peut dire qu'il eſt en quelque maniere la ſeconde perſonne de l'Empire, étant Doïen perpetuel des Electeurs, Gardien des Archives & de la Matricule de l'Empire; aïant de plus inſpection ſur le Conſeil Aulique, ſur la Chambre de Spire, & ſur les Poſtes de l'Empire; étant auſſi comme l'Arbitre naturel des affaires publiques, il a beſoin de tous ſes talens pour les bien conduire. C'eſt à lui que les Princes & Etats étrangers addreſſent les propoſitions qu'ils ont à faire à l'Empire, tout de même que les Princes & Etats de l'Empire, ſe pourvoïent ordinairement pardevant lui, & lui preſentent leurs plaintes pour y étre fait droit. Ainſi ce Prince ſe doit faire un

devoir indiſpenſable de maintenir en union les Princes & les Etats de l'Empire entr'eux & avec leur Chef, il n'eſt pas moins obligé de moïenner & de conſerver la bonne intelligence qui doit être entre l'Empire, & les autres Puiſſances de la Chrêtienté, vû que l'Empire a autant de bien à eſperer, que de mal à craindre de leur voiſinage. Et à l'égard de la France, il eſt de l'interêt particulier de cét Archevéque, & de ſon Grand Chapitre, d'être toûjours bien avec le Roi Tres-Chrêtien, qui eſt un puiſſant Voiſin; la conduite paſſée lui pouvant ſervir de regle à l'avenir pour ſe bien gouverner à cét égard.

En effet aprés la paix de Weſtphalie, les Princes & Etats du Rhin, à la tête deſquels étoit cét Archevéque, (1) aïant fait une alliance avec le Roi de France, pour empêcher l'Empereur d'envoïer des troupes dans les Païs-Bas au ſecours du Roi d'Eſpagne contre la France, garantirent leurs Etats du paſſage des troupes, & engagerent par même moïen ces

(1) C'eſt de lui que l'on dit en Allemagne qu'il eſt bien puiſſant de la plume; mais non pas de l'épée. La guerre civile que ſe firent deux prétendans à ce Benefice au quinziéme ſiecle, en diminua conſiderablement les revenus; il n'entretient ordinairement que peu de troupes, & ſon païs dans les guerres ſe trouve preſque expoſé aux premieres armes des François, avec leſquels il n'a nul interêt de ſe broüiller.

deux Rois à faire leur paix. De cette façon ſi dans les dernieres guerres que la France a euës avec les Eſpagnols, dans les Païs-Bas, les Princes d'Allemagne avoient ſuivi cette même maxime, ils n'auroient pas expoſé, comme ils viennent de faire, pluſieurs Provinces de l'Empire à une entiere deſolation.

L'Archevêché de Mayence porte de gueules à une rouë d'argent, ainſi qu'il a déja été dit. (1)

CHAPITRE II.

Archevêque de Treves.

SI l'Archevêque de Mayence, dont nous venons de parler, poſſede l'Archevêché le plus honorable de toute l'Allemagne, ſuivant le dire commun des Allemans, l'Archevêque de Treves a l'avantage d'occuper le plus ancien. Car premierement à l'égard de ſon Egliſe, l'on croit que les premiers fondemens ſpirituels en furent jettez du temps de S. Pierre; & que ce Prince des Apôtres ne ſongeant qu'à répandre la ſemence de l'E-

(1) L'Archevêque de Mayence défunt faiſoit ſa demeure ordinaire à Aſchafembourg, & demeuroit tres-peu à Mayence, à cauſe de la guerre. Mais comme celui d'aujourd'hui eſt auſſi Evêque de Bamberg, il demeure le plus ſouvent à Bamberg, où il ſe plaît beaucoup.

vangile par tout le monde, ordonna à Euchaire, à Valere, & à Materne, trois des plus considerables d'entre les soixante-douze Disciples de Jesus-Christ, de passer dans les Gaules.

Quand Euchaire vint à Tréves, il trouva cette Ville plongée dans les tenebres du paganisme; mais il l'en retira avec le secours du Ciel, tant par ses Prédications continuelles, que par ses miracles, qui furent tels, qu'une infinité de païens se convertirent à la Foy, & reçurent le Baptême. Une Dame tres-riche, nommée Alana, dont il avoit ressuscité le fils, donna sa maison pour en faire une Eglise, qu'on appella l'Oratoire de S. Jean l'Evangeliste, depuis la Cellule de saint Euchaire, & enfin le Temple de saint Mathie, parce que son corps y fut déposé. Saint Euchaire aïant ainsi donné la naissance à l'Eglise de Treves, il en fut le premier Evêque, auquel succederent saint Valere & saint Materne, & vingt-trois autres, presque tous grands & saints Personnages. Mais aprés le Gouvernement de ces vingt-six Evêques, sous les derniers desquels le Christianisme s'étoit fort affoibli en ces quartiers-là, par la furieuse persecution des Païens & des Heretiques; le Pape S. Sylvestre, à la priere de l'Imperatrice sainte Helene, y envoïa S. Agrice Patriarche d'Antioche, l'an 330.

&

& le fit le premier Archevêque de Treves. Ce fut lui qui y porta la Tunique de Nôtre-Seigneur, & plusieurs autres précieuses Reliques, que l'on y voit encore aujourd'hui. Ce fut lui aussi qui de la maison de sainte Helene en fit faire une Eglise, & du Palais de Constantin dans le Champ de Mars, un Monastere en l'honneur de saint Jean l'Evangeliste, qui a depuis été & est encore aujourd'hui nommé l'Abbaïe de S. Maximin; cette illustre Imperatrice, & ce grand Empereur, les aïant volontiers cedez & abandonnez pour un œuvre si saint.

Depuis ce premier Archevêque, on en compte jusqu'à quatre-vingt-quatre qui lui ont succedé en cette Dignité, y compris Jean Hugo d'Orsbeck, qui de Coadjuteur qu'il étoit de Charles Gaspar Von der Leïen, fut instalé Archevêque l'an 1676. Ce digne Prélat, l'exemple de toute l'Allemagne, étant mort le 6. de Janvier 1711. Charles Joseph de Lorraine, fils de Charles Leopold, & d'Eleonore Marie d'Autriche, né le 24. de Novembre 1680. déja Evêque d'Olmuls en Moravie, & d'Osnabrug, qui étoit Coadjuteur de cét Evêché dés le 24. de Septembre 1710. a été placé dans ce Siege, & l'occupe presentement. Il est en cette qualité Prince & Seigneur Spirituel & Temporel de ses Etats, & Feuda-

taire de l'Empire. Sa Juriſdiction ſpirituelle étoit autrefois tres-conſiderable, s'étendant, non ſeulement ſur toute la premiere & ſeconde Belgique, mais auſſi ſur la premiere & ſeconde Germanie. Ce qui dura juſques vers le huitiéme ſiecle, que le Pape Zacharie, comme il a été dit, commença à détacher de cette Metropole, qui étoit ſurnommée la ſeconde Rome, & dont les Archevêques étoient ſurnommez les heritiers de S. Pierre, les Evêchez de Mayence, de Cologne, de Liege, & d'Utrecht en la ſeconde Germanie; & ceux de Straſbourg, de Worms, & de Spire en la premiere. De ſorte que cette Egliſe eſt devenuë la moindre de toutes les Metropolitaines d'Allemagne, ne lui reſtant plus preſentement que trois Suffragans, qui ſont les Evêques de Metz, de Toul, & de Verdun, tous trois Sujets du Roi Tres-Chrêtien.

Le Temporel de cet Archevêché n'a pas reçu un ſi notable dechet. Il eſt encore compoſé de pluſieurs beaux Bailliages, ſçavoir de Treves, Sarbourg, Pfaltzell, Welschbillig, Grimbourg, S. Wendel, Kilbourg, Vvittlich, Baldenau, Schonecken, Daun, Ulmen, Berncaſtel, Honſtein, Zell, Cocheim, Munſter-en-Eyfeld, Hillesheim, Munſter en-Meynfeld, Meyen, Coblents, Boppard, Weſel, Monthabour, Limpourg, Werheim,

Engers-Grenſau, Herspach, qui ſont de grand revenu ; ſans compter les Tailles qu'il impoſe ſur les Sujets de l'Abbaye de Prum dont il eſt Adminiſtrateur perpetuel, auſſi bien que ſur ceux de ſon Archevêché. Il tire auſſi les Tailles des Sujets de l'Abbaye de S. Maximin, depuis la Tranſaction que l'Archevêque Charles Gaſpar de Leïen a faite pour terminer le procez qu'il avoit avec l'Abbé de cette Abbaye, qui eſt Doïen né des ſept principales Egliſes de Treves, & Archichapelain de l'Imperatrice. L'Archevêque a de plus dans ſa Ville Metropolitaine, la Garde-noble de tous les mineurs, qui eſt un droit particulier, que ni l'Empereur, ni les Electeurs n'ont pas chez eux. Toutefois on peut appeller de ſa Juſtice aux Chambres Imperiales, quand il s'agit de ſommes au deſſus de mille florins ; l'Electeur ne s'étant pas fait confirmer par l'Empereur l'année 1654. comme firent tous les autres Electeurs, le droit de ne pas appeller de ſa Juſtice. Il a encore en la même Ville le droit d'Etape ſur les marchandiſes qui deſcendent ou montent la Moſelle, le long de laquelle on recuëille d'excellent vin, (1) particulierement à Bergcaſtel &

(1) Les Allemans en ſont ſi perſuadez, qu'ils le tiennent pour le plus ſain qui ſe puiſſe boire. Témoin leur Proverbe Latin, *Vinum Moſellanum eſt omni tempore ſanum.*

à Trarbach ; les autres terres ne laiſſent pas d'être fort fertiles, ſur tout du côté du Rhin.

Cette Ville de Treves, que l'on nomme en Latin *Colonia Auguſta*, & *Auguſta Trevirorum*, ou *Treviri*, & en Allemand *Trier*, où eſt l'Egliſe Metropolitaine de l'Archevêché, eſt conſiderable par ſa grandeur & par ſon ancienneté, aïant été bâtie dés l'an du monde 1966. Elle paſſoit du tems de Conſtantin le Grand, pour la plus grande en deçà des Alpes ; & pluſieurs Empereurs y ont fait leur ſéjour ; mais elle fut depuis ruïnée en partie par les Gots. On aſſure que ſaint Athanaſe, pour ſe ſauver des mains de ſes perſecuteurs, s'y retira prés de ſaint Maximin Abbé, l'an de grace 336. & que c'eſt-là où il compoſa le Symbole de Foy que l'Egliſe recite journellement à la ſainte Meſſe.

Saint Ambroiſe & S. Jerôme ont auſſi demeuré quelque tems en cette Ville. On y garde tres-ſoigneuſement la Robe de Nôtre-Seigneur ; & pour le faire avec plus de précaution, on ne déclare point l'endroit où on la met ; pluſieurs croïant même qu'on la tranſporte dans d'autres Places du païs pour la mieux cacher. L'Archevêque Charles Gaſpar de la Leïen, dont nous avons parlé, la montra au peuple avec grande devotion, peu de

tems aprés la pacification de Weſtphalie, pour rendre graces à Dieu de ce grand bienfait. Il y a à Treves & aux environs, de tres-beaux & tres-anciens monumens de la pieté des premiers Chrêtiens. Le Monaſtere de ſainte Mathie, où eſt inhumé S. Euchaire, avec vingt-quatre autres Evêques de Treves ſes ſucceſſeurs, étoit ſi prés de la Ville, que dans les dernieres guerres la Garniſon Françoiſe qui étoit alors dans Treves, le démolit, pour ôter à ſes ennemis le moïen de l'attaquer par cet endroit.

Quant aux autres Villes & Places de l'Archevêché, il n'y a gueres que celle de Coblents & le Château d'Ehrenbreitſtein, que le vulgaire nomme Hermanſtein, (1) de conſiderables, dont le même Archevêque fit réparer & augmenter les fortifications. Il fit travailler particulierement au Château d'Ehrenbreitſtein, qui eſt ſitué ſur une roche au bord du Rhin, vis-à-vis de Coblents, vers l'endroit où la Moſelle entre dans le Rhin, ce qui rend la Place preſqu'imprenable de ce côté-là, & tres-importante. Il a fait avec cela entourer de ſix baſ-

(1) Le Château d'Hermanſtein ſur les bords du Rhin eſt un Palais tres-beau & tres-bien bâti par l'Electeur Charles Gaſpar de la Leïen qui y faiſoit ſa reſidence ordinaire, c'eſt auſſi où demeure ſouvent l'Electeur Charles Joſeph de Lorraine.

tions revêtus, la Ville de Coblents, qui conſerve ſa communication avec cette Forteresſe, par un pont de bateaux ſur le Rhin, outre lequel elle a un tres-beau pont de pierre ſur la Moſelle.

Le Chapitre de Treves qui élit l'Archevêque, n'admet point de Princes, ni même facilement de Comtes, dans ſes Prébendes, non plus que celui de Mayence dans les ſiennes. Les Gentilshommes qui les poſſedent, les reſervent pour leurs ſemblables, comme l'unique moïen qu'ils ont de parvenir à la Dignité d'Electeur, & de Prince de l'Empire.

Ces Chanoines avant que de pouvoir être reçus, ſont tenus de faire preuve de ſeize quartiers de Nobleſſe, tant du côté paternel que du côté maternel. Le Prevôt, le Doïen, le Tréſorier, l'Ecolatre, & le Chantre, ſont diſtinguez par leurs Dignitez électives, des autres Chanoine, de même que les cinq Archidiacres, qui ſont nommez par l'Archevêque; comme auſſi le Suffragant & l'Official, qui ne ſont point du Chapitre, ni ordinairement Nobles.

Nous avons déja dit que l'Archevêque de Treves étoit grand Chancelier de l'Empire dans les Gaules & au Roïaume d'Arles (1) mais il eſt bon d'ajoûter ici,

(1) Cette Dignité n'eſt qu'un titre imaginaire, inventé par les Allemans pour marquer la préten-

qu'en cette qualité il n'a aucune fonction, attendu que ſa Charge ne pourroit être exercée dans des païs où l'on ne reconnoît plus l'Empire d'Allemagne. Ce qu'il a de réel eſt qu'il précede celui de Cologne, à cauſe de l'ancienneté de ſon Egliſe, & poſſede pluſieurs autres avantages, outre ceux qui lui ſont communs avec les autres Electeurs ſes Collegues. Il opine le premier aux élections; & dans toutes les Aſſemblées Generales & Electorales, il a ſa ſéance particuliere hors du rang de ſes Collegues, c'eſt-à-dire, au milieu de la Salle, vis-à-vis de l'Empereur, ſans qu'il pût prétendre d'autre place, même dans ſon Archevêché, s'il arrivoit qu'on y tint des Aſſemblées. Il peut même réünir au Domaine de ſon Egliſe tous les Fiefs ſituez dans ſon Dioceſe, & rélevans de l'Empire, faute d'hommage rendu dans le tems porté par les Conſtitutions Imperiales. Les Fiefs qui relevent de ſon Archevêché, y retournent faute d'hoirs mâles; de la même ma-

duë dépendance du Roïaume d'Arles à l'égard de l'Empire. Les plus célébres Auteurs qui ont examiné à fonds cette matiere, demeurent d'accord d'un fait inconteſtable, ſçavoir, que ce Païs faiſant originairement partie des Gaules, le droit des Rois de France eſt anterieur à celui des Empereurs, qui d'ailleurs ont renoncé à tous les droits qu'ils y pouvoient avoir; joint à cela que l'Electeur de Treves ne peut rapporter aucun titre qui le juſtifie en la poſſeſſion de cette Charge.

niere que les Fiefs Imperiaux retournent à l'Empereur & à l'Empire, à moins que les heritiers ne produiſent un privilege au contraire. Il a le pouvoir de ſon autorité particuliere, de mettre au Ban de l'Empire ceux qu'il a excommuniez, s'ils ne ſe reconcilient point dans l'année de leur excommunication; & ce Ban a la même force que s'il avoit été décerné par les Etats de l'Empire, ou par la Chambre de Spire.

Si cet Electeur fait réflexion ſur la ſituation de ſon Païs & de ſes Villes, qui ſont entrecoupées par les Places & les Châteaux que le Roi Tres-Chrétien poſſede dans ſon Archevêché, & le long de la Moſelle; il jugera aiſément qu'il n'y a aucun Prince de l'Empire à qui il convienne mieux qu'à lui d'etre bien avec la France. La raiſon en eſt, qu'en tout tems & à peu de frais, ce Roïaume peut lui préter un ſecours aſſûré, comme l'éprouva l'Archevêque Philippe Chriſtolphe de Sœteren, pour la liberté & la protection duquel le défunt Roi Loüis XIII. déclara en 1635. la guerre aux Eſpagnols, qui avoient arrêté priſonnier cet Electeur, en ſe ſaiſiſſant de ſa Ville de Treves. Le Roi Tres-Chrétien de ſon côté a auſſi une raiſon eſſentielle de le maintenir, parce qu'il eſt le Metropolitain des Evêchez de Metz, de Toul & de Verdun, dont la Souveraineté

Souveraineté a été cedée à la France par l'Empire, à la reſerve des droits Metropolitains qui appartiennent à l'Archevêques de Treves. (1)

L'Archevêque porte d'argent à la croix de gueules.

CHAPITRE III.

Archevêque de Cologne.

C'Est à bon droit que cet Archevêque eſt le troiſiéme Electeur Eccleſiaſtique, puiſqu'aprés ceux de Mayence & de Treves, il a le plus conſiderable Archevêché d'Allemagne. Son Egliſe, comme nous en avons déja touché quelque choſe, fut établie preſque en méme tems que celle de Treves, par ſaint Materne, qui fut emploïé particulierement à jetter les ſemences de la foi dans les Païs des Ubiens, ou de Cologne, & il en fut fait

(1) Dans la guerre précedente les François occupoient preſque tout le païs dont ils s'étoient rendus maîtres, auſſi-bien que de la Ville Capitale, mais ils l'ont entierement évacué depuis la Paix de Riſvvick. Ils ont même ruïné la forte Place du Mont-Roïal, qu'ils y avoient bâtie ſur les Terres du Baron de Selle, qui en avoit fait foi & hommage au Roi de France, comme Vaſſal de l'Evêché de Metz. C'eſt ainſi que cet Electeur eſt rentré en poſſeſſion de ſon païs, dont les François s'étoient emparez.

le premier Evêque. L'Evêché fut dans la ſuite du tems attaché à la Metropole de Treves, & il y demeura uni juſqu'aux regnes de Pepin & de Charlemagne, ſous leſquels la Religion Chrêtienne aïant fait de grands progrez en Allemagne, il y fallut fonder de nouveaux Evêchez, & augmenter le nombre des Metropolitains. Il n'y avoit dans ces quartiers-là que les Egliſes de Treves & de Mayence qui euſſent le titre de Metropole, lorſqu'on l'accorda à celle de Cologne, & qu'on en fit un Archevêché. Ce qui contribua le plus à l'honorer de ce titre, c'eſt que la Ville d'Utrecht, où il y avoit un Archevêché, aïant été pillée & ſaccagée par les Normands & les Danois, il le fallut transferer ailleurs, & il fut jugé à propos de l'établir à Cologne. Ce qui fut fait environ l'an 755. un peu avant ou aprés la mort de S. Boniface, en faveur de qui dix ans auparavant Mayence avoit été érigé en Archevêché. Le premier qui fut revêtu de celui de Cologne, ſe nommoit Adolphe, qui eut entr'autres pour ſucceſſeurs, S. Heribert Comte de Rottembourg, ou ſelon quelqu'autres, Comte de Leiningen, & S. Anno; leſquels furent particulierement eſtimez à cauſe de leur ſainteté de vie. Ce dernier fit environ l'année 1055. arracher les yeux à des Juges qui avoient prononcé une Sentence

injuſte contre une pauvre femme. Il permit ſeulement qu'on laiſſa à un d'eux qui étoit ſon compere, un œil, pour pouvoir conduire les autres chez eux ; & afin que le châtiment ſervît d'exemple, il fit attacher à leurs maiſons des têtes de briques, qui étoient ſans yeux. On peut dire que dés ce tems-là cet Archevêché commença à devenir riche & puiſſant ; car on tient que l'Empereur Othon III. y unit & incorpora, à l'inſtance de Brunon ſon frere, le Duché d'Angrie : & que dans la ſuite du tems, l'Empereur Frideric I. y joignit encore le Duché de Weſtphalie, confiſqué ſur Henry le Lion Duc de Baviere & de Saxe, qu'il avoit mis au Ban de l'Empire. C'eſt pour cette raiſon que l'Archevêque a depuis porté le titre de Duc de Weſtphalie ; & qu'encore à préſent il y poſſede pluſieurs terres conſiderables, comme ſont entr'autres, les Comté, Bailliage & Ville d'Aremſberg ſur la riviere de Roër, le Bailliage de Balré, le Bailliage & la Ville de Briſon, la Ville & le Château de Werte, & autres. La Ville de Dorſten ſur la Lipe, & ſes dépendances, ſont auſſi du Domaine de l'Archevêché ; comme auſſi le long du Rhin, la Ville de Bonn réſidence ordinaire de l'Archevêque, dont le Château eſt dans la Ville, l'un & l'autre ſont fort bien fortifiez. Les autres principaux lieux ſont, Andernack Ville &

Bailliage, avec droit de peage sur le Rhin, les Villes & Châteaux de Lons, de Keyserswert, d'Ordingen, & de Rhimberg, tous quatre aussi avec droit de peage sur le Rhin; les Bailliages, Villes & Châteaux de Kerpen, de Lechnick, de Nuys, & de Zulich, & autres; ce qui lui vaut plus de six-vingt mile écus de revenu par an. Il avoit autrefois pour Suffragans les Evêchez de Munster, de Liege, d'Osnabruch de Minden, & d'Utrecht. Mais ces deux derniers aïant été sécularisez, il ne lui reste plus que les trois premiers.

Cet Electeur est Archichancelier de l'Empire par toute l'Italie, sans pourtant faire aucune fonction de cette Charge, non plus que l'Archevêque de Treves fait de la sienne, quoique les raisons n'en soient pas égales. Car il y a des Principautez en Italie qui relevent toûjours de l'Empire, & qui le reconnoissent encore. Mais comme les Princes qui en sont possesseurs y possedent aussi la qualité de Vicaires perpetuels de l'Empire, il arrive, ou qu'ils sont en cette qualité dans l'étenduë de leurs Jurisdictions, ce que l'Empereur y pourroit faire pour les affaires communes; ou qu'ils se pourvoïent à la Cour Imperiale pour les expeditions principales dont ils ont besoin, lesquelles leur sont délivrées par le Vicechancelier qui y fait la Charge de

'Archevêque de Mayence. Et c'eſt mê-
ne pour cette raiſon que ce n'eſt par l'Ar-
hevêque de Cologne, mais bien celui
le Mayence, qui a par devers lui, & gar-
le les Archives, Titres & Papiers qui
oncernent l'Italie. Il eſt dit par la Bulle
'or, que l'Archevêque de Cologne a le
roit de ſacrer le Roi des Romains; tou-
efois, il ſemble qu'il ne lui ſoit acquis
ue lorſque le couronnement ſe fait dans
on Dioceſe. En effet, l'Archevêque de
Mayence le lui a toûjours conteſté quand
ette cérémonie s'eſt faite ailleurs; mais le
ifferend a été reglé, ainſi qu'il a été dit
i-devant, livre V. à la fin du chapitre II.
Cela n'empêche pas que l'Archevêque
e Cologne ne précede l'Archevêque de
Mayence en toute l'étenduë de ſa Metro-
olitaine & de ſa Chancellerie en Italie,
ù il prend place à la main droite de l'Em-
ereur, laiſſant la gauche à l'Archevêque
e Mayence, qui hors de-là & par tout
illeurs, le précede. La Bulle d'or lui
ttribuë le ſecond Suffrage dans le Col-
ège Electoral, & le droit d'opiner im-
ediatement aprés l'Archevêque de Tre-
es. Il a auſſi l'avantage, que ſes Sujets
e peuvent être aſſignez en premiere inſ-
ance à la Chambre de Rotweil; & ils ne
euvent appeller de ſes Sentences, ſi la
omme en queſtion ne ſurpaſſe celle de
inq cens florins en principal, & s'ils ne

relevent les appellations dans ſix mois du jour de la Sentence, en donnant bonne & ſuffiſante caution de la choſe jugée. Cet Electeur a de plus, comme il a été dit, la Juſtice Criminelle dans la Ville de Cologne, qu'il fait exercer par ſes Officiers, nonobſtant que la Ville ſoit libre, & immediatement ſujette à l'Empire, & par conſequent indépendante de l'Archevêque; enſorte même qu'elle ne ſouffre pas quand il y vient, qu'il y demeure long-tems, & avec un trop grand train. Ce qui a été depuis pluſieurs ſiecles la cauſe de grands differents entre la Ville & l'Archevêque.

Son grand Chapitre eſt compoſé de ſoixante Chanoines, qui ſont tous Princes ou Comtes, en poſſeſſion de n'y point admettre de ſimples Gentilshommes, ni même de Barons. Les 24. plus anciens de reception, ſont les Capitulaires, qui ont ſeuls voix active & paſſive dans le Chapitre, pouvant élever leurs Collegues, ou être élevez à l'autorité Archiepiſcopale, & autres Dignitez.

L'Archevêque Maximilien Henry de Baviere (1) Archevêque de Cologne étant

(1) A la mort du Prince Maximilien Henry de Baviere, la plus grande partie des Chanoines poſtu'erent pour lui ſucceder, le Cardinal de Fuſtemberg Evêque de Straſbourg; quelques autres ſe déclarerent pour le Prince Joſeph Clement de Baviere; de ſorte que la conteſtation aïant été portée à Rome, le Pape Innocent XI. jugea en faveur du

mort le 3. Juin 1688. a eu pour ſucceſſeur le Prince Joſeph-Clement fils & frere des deux derniers Electeurs de Baviere, Evêque de Ratiſbonne & de Liege, Coadjuteur d'Hildesheim, Prevôt de Berchtoleſdſgaden. Sa qualité d'oncle de Philippe V. Roi d'Eſpagne, (2) & de Monſieur le Dauphin, jointe à la proximité de ſes Etats avec les Païs-Bas Catholiques & Proteſtans, l'obligent, de

Prince de Baviere, & voulut bien lui accorder ſes Bulles de diſpenſe, en conſideration des grands mérites de ſes ancêtres, qui ont conſervé cet Archevêché à l'Egliſe dans le tems qu'un Archevêque de Cologne entreprenoit de ſe marier, & qu'il alloit être ſecouru par les Princes Lutheriens, pour ſéculariſer ſon Egliſe. Le Pape fut auſſi porté à favoriſer ce Prince par rapport à ſon frere le Duc Maximilien Emanuel de Baviere, qui a dépenſé beaucoup de ſon bien dans la guerre contre les Turcs, & qui y a expoſé ſa perſonne avec beaucoup de valeur. C'eſt lui qui l'an 1688. étant à la tête de ſes troupes, prit Belgrade par aſſaut, où il reçut une bleſſure conſiderable.

(2) Ce Prince s'étant attaché à la France ſuivant ſes véritables interêts, & s'étant déclaré pour Philippe V. Roi d'Eſpagne ſon neveu, contre les prétentions de la Maiſon d'Autriche, il a été proſcrit & mis par l'Empereur au Ban de l'Empire; mais ſans la participation des Electeurs ni des Princes, & ſans obſerver aucune des formalitez preſcrites par les Loix & les Conſtitutions de l'Empire; de ſorte que toutes les nouveautez que l'Empereur a prétendu faire, tant contre ce Prince que contre ſon frere Maximilien Electeur de Baviere, qu'il a pareillement proſcrit, ſont abſolument nulles & abuſives, & doivent être jugées dans une Diete libre & aſſemblée ſuivant l'ordre & les conſtitutions Imperiales.

même que les deux autres Electeurs Ecclesiastiques, de s'attacher à la France, qui aïant aussi un interét de Religion & d'Etat commun, est tenuë de le maintenir dans ses droits spirituels & temporels. En effet le Roi Tres-Chrêtien a bien voulu depuis la Paix de Munster, en donner à cet Archevêque une preuve autentique: Ce fut lorsque Sa Majesté fit son Traité avec les Etats Generaux des Provinces unies, l'an 1662. par lequel Elle les obligea d'excepter de la garantie generale qu'ils stipulerent pour leurs Provinces & Places, la Ville de Rimberg qu'ils occupoient, & qui appartient à l'Archevêque de Cologne. Ce que le Roi de France fit, afin de laisser à ce Prince son allié, la voïe libre de rentrer en cette Place, ou par accommodement, ou par la force ouverte, ainsi qu'il a fait depuis par l'assistance de Sa Majesté.

L'Archevêché de Cologne porte d'argent à la croix de sable; le Duché de Westphalie, de gueules à un cheval gai d'argent; celui d'Angrie, de gueules à trois cœurs d'or; & le Comté d'Arensberg, d'azur à un aigle d'argent.

CHAPITRE IV.

Des Archevêques qui reſtent aujourd'hui en Allemagne.

IL ſe voit dans les anciennes Matricules de l'Empire, qu'outre les trois Archevêques Electeurs, dont nous venons de parler, pluſieurs autres Archevêques y étoient emploïez & nommez comme Princes de l'Empire ; mais la pluſpart en ont été retranchez dans la ſuite des temps, à meſure que l'étenduë de l'Empire a diminué. Ceux de Riga, de Beſançon, & de Cambrai, prennent encore aujourd'hui la qualité de Princes de l'Empire; mais il y a long-temps qu'ils ne ſe trouvent plus à ſes Dietes, & ne ſe mêlent point de ſes affaires. Quant à ceux de Saltsbourg, de Magdebourg, & de Bremen, il n'y a que le premier qui ſe ſoit conſervé dans toutes les prérogatives de ſa Dignité Eccleſiaſtique. Car pour les deux autres, étant tombez entre les mains des Princes Proteſtans, ils ont été ſeculariſez. Ce qui n'a pas été une petite perte pour la Religion Catholique d'autant qu'ils étoient autrefois tres-conſiderables. L'Egliſe de Magdebourg avoit eu ſon commencement en Angarie du tems de Charlemagne, qui y

avoit fait établir un Evêque avec ſon Chapitre. Mais l'Empereur Henry I. fit depuis faire la tranſlation de cet Evêché à Valerſleven au païs de Lunebourg, d'où Othon I. le fit transferer à Magdebourg, qui fut alors érigé en Archevêché & Metropole de toute la Vandalie, aïant pour Suffragans les Evêchez de Merſbourg, de Naumbourg ou Zitzen, de Brandebourg & de Havelberg. Ses Prélats ont été Primats de Germanie; mais depuis que les Princes Proteſtans ſe ſont ſaiſis de cet Archevêché, il n'a été conſideré que comme une Principauté ſeculiere. Il a été long-tems poſſedé par les Princes de la Maiſon de Saxe & de Brandebourg, & enfin comme partagé entr'eux par les Traitez de Paix de Weſtphalie, où je renvoïe le Lecteur pour voir ce que chacun en poſſede.

L'Egliſe de Bremen fut auſſi érigée en Evêché du tems de Charlemagne, vers l'année 788. & la conduite en fut donnée à Wilhard Anglois ou Saxon. Mais en l'an 833. l'Empereur Loüis le Debonnaire aïant fait ériger l'Egliſe de Hambourg en Metropole, il y fit transferer Anſgaire quatriéme Evêque de Breme, qui en fut fait Archevêque. Toutefois aïant quelque tems aprés été chaſſé de Hambourg par les Normands, il fut contraint de retourner à Breme, où il vêcut

encore dix-huit ans avec la qualité d'Archevêque de Hambourg. Ce qui fit que dans la ſuite du tems, l'Egliſe de Breme devint Archevêché, auquel ſous Othon II. on donna pour Suffragans les Evêchez de Sleſwich & de Ratzebourg.

Cet Archevêché a été changé en Duché, & cedé à la Couronne de Suede par la Pacification de Weſtphalie.

Archeveſque de Saltsbourg.

Des Archevêques, dont nous venons de parler, il ne reſte que celui-ci qui ait conſervé ſon entrée, ſa ſéance & ſa voix, en qualité d'Archevêque, dans les Etats & autres Aſſemblées generales de l'Empire. La Ville de Saltſbourg, qui eſt le Siege principal de ſon Egliſe, a tiré ſon nom, ou de ſa riviere nommée Salzach, ou de ce que du tems de Diethe III. Duc de Baviere, on y avoit découvert les ſalines qui y ſont. (1) On la nommoit auparavant Hadriana ou Juavia, ou Juna-

(1) Ce Diethe ou Theode Roi ou Duc de Baviere, ſelon la Chronologie de Saltſbourg, fit preſent de la Province de cet Archevêché à ſaint Robert ou Rudbert, qui y trouva des mines de ſel, dont le profit fut emploïé à la conſtruction de l'Egliſe & du Convent de ſaint Pierre. Les Bavarois eſtimoient peu alors cette Province, à cauſe qu'elle eſt pleine de montagnes, mais ils ſoûtiennent aujourd'hui qu'elle ſurpaſſe en richeſſes beaucoup de Provinces voiſines.

nia ; & les Allemands l'appelloient alors Helffenbourg, les Romains y avoient bâti un Château où ils mettoient de leurs gens en garniſon pour garder & ſecourir le païs. On y établit un Evéché du tems de l'Empereur Grec Leon le Grand, vers l'année 474. Saint Maxime en fut le premier Evêque, lequel nonobſtant l'avis qui lui fut donné par S. Severin Evêque de Paſſau, que les Gots Païens avoient formé le deſſein de venir ſurprendre Saltſbourg, & qu'il eût à ſe retirer ailleurs, ne le voulut point faire, ſe confiant avec les Habitans, en la fortification de la Ville ; mais leur confiance fut vaine, car quelque tems aprés la Ville aïant été attaquée, elle fut priſe & ſaccagée, & Saint Maxime fut pendu. Sa mort fut ſuivie de celle de cinquante-cinq Chrêtiens qui s'étoient ſauvez au haut d'une roche, d'où ils furent précipitez par ces Païens. Cette Ville demeura deſerte pendant deux ſiecles, juſqu'au tems que ſaint Robert, de la Famille Roïale de France, qui avoit converti & baptiſé à Ratiſbonne Diethe III. Duc de Baviere, dont nous venons de parler, avec ſes freres, le Duc d'Ottingen, & le Duc Dietbold de Bozan, y fut envoïé pour en être Evêque. Ce bon Prélat, qui eſt ainſi compté pour le deuxiéme Evêque, fit bâtir dans ce lieu abandonné, une Egliſe à l'honneur de

ſaint Pierre, avec pluſieurs autres édifices, dont il fit une Abbaïe, & où il établit la reſidence des Evêques. Les Ducs de Baviere firent rebâtir la Ville, où le même ſaint Robert mourut l'année 623. le jour de Pâques, au milieu d'un Sermon qu'il faiſoit à ſon peuple. Entre les Evêques ſes ſucceſſeurs, on compte S. Vital, ſaint Anſologue, & S. Virgile. Ce dernier & neuviéme Evêque étoit un Gentilhomme d'Irlande, qui avoit reſidé deux ans dans l'Abbaïe de ſaint Pierre, à l'imitation de ſes Prédeceſſeurs; mais dans la vingtiéme année de ſon gouvernement, il ſépara l'Evêché de l'Abbaïe de ſaint Pierre, & fit conſtruire une nouvelle Egliſe à l'honneur de ſaint Robert, où il fit dépoſer le corps de ce Saint, & y inſtitua le Siege Epiſcopal, aprés avoir laiſſé la direction de l'Abbaïe à un Religieux, qui fut le premier Abbé de S. Pierre.

L'an 798. Charlemagne y fit transferer l'Archevêché (1) de Paſſau, qui étoit

(1) Cet Archevêché étoit anciennement à Lorch, ville de la Haute Autriche, appellée preſentement Ens. Cette Place avoit bien quatre lieuës d'étenduë en longueur, & les Préſidens Provinciaux de l'Empire Romain y faiſoient leur reſidence ordinaire. Mais comme les Huns l'envahirent pluſieurs fois & la ruinerent entierement ſous leur Roi Attila, l'Archevêché fut transferé à Paſſau, & de là à Saltſbourg. C'eſt pourquoi les Evêques de Paſſau prétendent leurs exemptions, comme d'un Evêché, qui fut érigé en Archevêché devant celui

celui de toute la Baviere. Arnold en fut le premier Archevêque, auquel on attribua auſſi la Juriſdiction Eccleſiaſtique ſur la moitié de la Carinthie, & ſur la Stirie. Le reſte de ces deux païs, qui eſt au-delà de la Drave vers le Midi, aïant été laiſſé au Patriarche d'Aquilée. Sous l'Empereur Henry VI. la Ville fut preſque réduite en cendre ; mais elle fut bientôt rétablie. A preſent elle paſſe pour une des plus belles & des mieux fortifiées de toute l'Allemagne ; & ſa grande Egliſe qui fut conſacrée ſolemnellement l'année 1628. eſt auſſi une des plus magnifiques de toute la Chrêtienté.

Cette Metropolitaine, à laquelle on a incorporé l'Evêché de Chiemſée, a pour Suffragans les Evêchez de Trente, de

de Saltſbourg, & qui n'a cedé à celui-ci que la Dignité Archiepiſcopale, ſans ſe rendre Suffragant. Mais Saltſbourg ſe fondant ſur le Droit Canon, qui porte que chaque Evêque doit reconnoître un Archevêque, à moins qu'il ne prouve ſon exemption, prétend que Paſſau eſt ſon Suffragant, puiſqu'il le fut d'ancienneté à celui de Lorx, dont tout le droit de l'Archevêché en general fut tranſporté à Saltsbourg. Cet Archevêque pour demeurer en poſſeſſion, & pour empêcher toute preſcription, donne dans ſes écrits le premier rang entre ſes Suffragans à celui de Paſſau, mais celui-ci ne ſe contentant pas de cet honneur-là, ſe dit dans tous ſes Decrets Evêque de Paſſau, ville Cathedrale, libre & exempte. On ſe pourvoit auſſi de tems en tems à la Cour de Rome, pour arrêter ainſi la preſcription ; ainſi le procez ne ſe continuë, ni ne ſe finit jamais.

Paſſau, de Vienne, de Gurck, de Brixen, de Freſingen, de Seccau, & de Lavant. L'Archevêque eſt Legat né & perpetuel du ſaint Siege en Allemagne. Il alterne, comme il a déja été dit ci-devant livre V. chapitre 3. avec l'Archiduc d'Autriche aux Dietes de l'Empire, & ne cede qu'aux Electeurs. Le grand Chapitre eſt compoſé de vingt-quatre Chanoines Capitulaires, capables d'élire & d'être élûs pour poſſeder la Dignité Archiepiſcopale; outre les autres Chanoines de la même Egliſe, qui peuvent être reçus Capitulaires, lorſqu'il vient à en déceder quelqu'un, & qu'ils ont atteint l'âge de vingt-quatre ans. Comme cet Archevéché eſt limitrophe à la Baviere, à l'Autriche, à la Carinthie, au Frioul, & au Tirol, il eſt de l'interêt de ce Prélat, & de ſon Chapitre, de demeurer dans les bonnes graces de l'Empereur & de l'Electeur de Baviere, ſes voiſins, dont les Etats lui ont ſervi de boulevart dans les dernieres guerres. Ce n'eſt pas que ce païs ne ſoit d'ailleurs défendu par ſes montagnes, détroits, défilez, & par ſes bonnes Places; comme eſt la Ville de Saltſbourg, les fortifications de laquelle le Comte de Lodron Archevêque, mit durant ces dernieres guerres en leur perfection, y faiſant achever en même tems l'Egliſe Metropolitaine, & y rétabliſſant auſſi l'Uni-

verſité, dont les Benedictins qui joüiſſent d'ailleurs d'une Abbaïe tres-riche, ſont les Maîtres & les Regens. Je ne parlerai pas ici des autres Places fortes, comme de celle de Werfen ſur la riviere de Saltz, ni des mines d'or, ni des eaux minerales qui font des effets admirables pour la gueriſon de pluſieurs maladies; mais je me contenterai de dire que les Salines, avec les revenus ordinaires & extraordinaires, rapportent au Prince & au Grand Chapitre, plus d'un million d'or par an, ce qui leur donne moïen de ſoûtenir leurs Dignitez avec plus d'éclat & de magnificence qu'aucun autre Prince ou Chapitre Eccleſiaſtique d'Allemagne.

Cet Archevêché eſt à preſent rempli par François-Antoine d'Harrac, qui étoit Coadjuteur, & qui a rempli la place de Jean Erneſt de Thun, qui avoit ſuccedé à Maximilien Gandolphe Comte de Kirkemberg. Ce Prélat poſſede cette Dignité depuis le 3. Juin 1687. jour de la mort de ſon Prédeceſſeur.

L'Archevêché de Saltſbourg porte d'argent au lion d'azur.

CHAPITRE

CHAPITRE V.

Grand Maître de l'Ordre Teutonique.

NOus devons placer en cet endroit ce que nous avons à dire du Grand Maître de l'Ordre Teutonique, parce que ce Prince a son rang & sa séance dans les Dietes aprés l'Archevêque de Saltsbourg, & devant tous les Evêques d'Allemagne. (1) Comme cet Ordre a été, pendant un fort long-tems, tres-considerable, on a jugé à propos de s'étendre un peu au long sur son établissement, son progrez, sa décadence, & sur l'état où il se trouve presentement. On a déja ci-devant fait voir dans le livre II. chapitre 14. dans la vie de l'Empereur Henry VI. que cet Ordre fut institué l'an 1190. par Henry Roi de Jerusalem, & par le Patriarche du même lieu, contre les ennemis de la Foi Chrétienne, avec l'applaudissement general des Princes d'Allemagne, qui avoient accompagné en Syrie l'Empereur Frideric I. & qui y étoient restez depuis sa mort. On a aussi vû que cet Ordre fut approuvé & confir-

(1) Et cela en consideration de l'Archevêché de Riga, que les Grands Maîtres ont autrefois possedé.

mé par le Pape Celeſtin III. & par l'Empereur Henry VI. ſous la Regle de ſaint Auguſtin, à l'imitation de celui des Templiers & de celui de S. Jean de Jeruſalem, avec cette difference neanmoins que les Teutons portoient une Croix noire ſur un Manteau ou Habit blanc, & que Henry de Walpot en fut le premier Grand Maître. Nous ajoûtons en cet endroit que ce fut ſous lui, auſſi-bien que ſous Otthon de Kerpen, & Herman Barth, qui lui ſuccederent l'un aprés l'autre dans la Grande Maîtriſe, que l'Ordre, qui avoit d'abord été établi en Jeruſalem, & enſuite à Ptolemaïde ou Acre, reçut ſon accroiſſement. Mais il commença particulierement à ſe rendre conſiderable ſous le quatriéme Grand Maître Herman de Saltza, qui avoit été élû en 1210. Ce fut lui qui avec ſes Chevaliers ſauva des mains des Infideles, Jean fils de Henry Roi de Jeruſalem, dans une bataille que les Chrêtiens perdirent contre Conradin Roi de Syrie. En reconnoiſſance de ce ſervice Jean ajoûta à la Croix noire que le Pape Celeſtin III. avoit ordonné aux Chevaliers de porter ſur leur Habit blanc, une Croix potencée d'or, qui étoit les propres Armes du Roïaume de Jeruſalem. Ce Grand Maître avoit fortifié ſa Chevalerie de plus de deux cens braves, tous gens tirans leur extrac-

tion de Princes ou d'ancêtres de la premiere Nobleſſe. Et enfin ſa réputation s'étant répanduë par toute la Chrêtienté, auſſi-bien qu'en ce païs-là, elle lui acquit l'amitié & l'eſtime de tous les Rois & Etats du monde.

Le Duc de Maſovie, de Coyate, & d'autres Terres de Pologne, dont il étoit le plus proche heritier, lui envoïa une Ambaſſade célébre pour lui demander ſon amitié & ſon aſſiſtance dans le beſoin qu'il en avoit pour reſiſter aux Infideles. Et afin d'attirer cet ordre en ce païs-là, il lui fit don & ceſſion des Provinces de Culme, & de Lubonie, comme auſſi de tout ce qu'il pourroit conquerir en Pruſſe ſur les Païens, pour le poſſeder à perpetuité avec toute indépendance & ſouveraineté. Ce que le Pape & l'Empereur aïant confirmé, le Grand Maître y envoïa d'abord quelques Chevaliers commandez par un de ſes Lieutenans, qui en aïant pris poſſeſſion, y firent un établiſſement qui devint en peu de tems tres-conſiderable. Car aïant été renforcez de troupes qui leur étoient venuës d'Allemagne, ils ſe jetterent dans la Pruſſe, où aïant remporté une entiere victoire ſur les Infideles, ils s'emparerent de la plus grande partie de la Pruſſe, chaſſant ou tuant tous ceux qui demeuroient avec opiniâtreté dans le Paganiſme. Ils ſe rendirent peu à

peu les maîtres de la Livonie & de la Courlande ; & ces grands ſuccez firent conſiderer le Grand Maître & les Maîtres particuliers de cet Ordre, à l'égal des Princes.

Ces Chevaliers fonderent dans la Pruſſe quatre Evêchez, ſçavoir celui de Colnitz, celui de Roſenbourg, celui de Semland, & celui de Heilſberg. Ils en fonderent auſſi cinq en Livonie, & en Courlande, & firent bâtir des Villes & des Châteaux en tout ce Païs-là, leſquels ils remplirent de Colonies qu'ils faiſoient venir d'Allemagne. Ils pénétrerent juſqu'en Ruſſie, où ils établirent de même la Religion Chrêtienne ; & tous ces exploits ſe firent ſous les ordres & les auſpices de leur Grand Maître Herman de Saltza, dont le regne dura trente ans. Ce grand homme mourut enfin chargé de gloire & de lauriers l'an 1240. en l'Apoüille dans la Ville de Baleto, où il fut enterré en une Egliſe de ſon Ordre. Celui qui lui ſucceda en la Grande Maîtriſe de l'Ordre, étoit Conrad de Heſſe frere de Loüis Landgrave de Heſſe & de Thuringe, mari de cette Elizabeth qui fut canoniſée par Gregoire IX. Conrad donna de grands biens de ſon propre patrimoine à l'Ordre, & mena juſqu'à ſon décez une vie exemplaire.

C'eſt dans le tems de ce Grand Maître,

que saint Loüis Roi de France IX. du nom s'enrolla dans la Croisade, que le Pape Innocent IV. avoit fait publier ; & qu'il fit le Voïage de la Terre-Sainte avec ses deux freres, Charles Comte d'Angers, & Robert Comte d'Artois, & plusieurs autres Princes & grands Seigneurs, commandant une puissante Armée. Il seroit inutile de repeter ici ce que ce saint Roi fit en cette expedition : il suffit pour nôtre sujet de dire, qu'aprés avoir essuyé la bonne & la mauvaise fortune en ses differens exploits, il vint à Ackre visiter les Chevaliers Teutoniques. Il leur donna tous les témoignages imaginables de son estime, les gratifia de la permission d'ajoûter quatre Fleurs de Lys à leurs Armes, & accompagna ces marques d'honneur d'un present de deux mille florins d'or, & d'autres bien-faits considerables.

Ces Chevaliers aïant pour maxime de se signaler également en tous lieux, n'étoient pas si-tôt revenus d'Asie, qu'ils armoïent contre les Païens de l'Europe. Aprés avoir reçu un renfort considerable de troupes d'Allemagne, ils firent l'année 1255. pendant l'hyver, une irruption avec soixante mille hommes dans la Samogicie, & s'en rendirent les maîtres, faisant main-basse sur tous ceux qui ne se vouloient pas faire baptiser.

Le Grand Maître fit bâtir en la même

année, dans la Pruſſe, une grande & belle Ville, qu'il fit nommer à l'honneur du Roi de France, Konigsberg, c'eſt-à-dire, montagne du Roi. Son ſucceſſeur Bappo d'Oſterne, fit auſſi édifier la Ville de Montreal. Ce même Grand Maître ſoûtint une longue & fâcheuſe guerre contre Schwandepol Duc de Pomeranie ; mais ce fut toûjours aux dépens de ce Prince ; car les Chevaliers le battirent en pluſieurs rencontres, & le chargerent enfin avec tant de vigueur, qu'il fut contraint de faire la paix avec eux ; & même ſe voïant à la fin de ſes jours, il fit venir devant lui ſes quatre fils, & les exhorta, comme par une déclaration de derniere volonté, qu'il inſera dans ſon Teſtament, de vivre en bonne intelligence avec l'Ordre Teutonique. Mais incontinent aprés ſon deceds Meſtowin ſon fils aîné, oubliant le commandement de ſon pere, declara de nouveau la guerre à l'Ordre. Les Chevaliers repouſſant l'injure par la force, ravagerent toute la Pomeranie, & obligérent à la fin ce Duc de demander la paix, qu'il obtint. Il arriva de plus, que de trois freres qu'avoit Meſtowin, le premier nommé Sambor, ſe fit Chevalier, & porta à l'Ordre tout ſon patrimoine, ce que firent auſſi à ſon exemple les deux autres freres.

L'an 1275. Hartman Comte de Helderingen, fut élû le huitiéme Grand Maî-

tre, il ſe conduiſit dans cette Dignité avec autant de courage que de prudence. Il eſſuya, & toûjours auec beaucoup d'avantage, de grandes attaques de la part des Ruſſiens, Lithuaniens, Samogiciens, & Semigales.

Pendant que l'Ordre ſe ſoûtenoit contre ces peuples, & même faiſoit des progrez conſiderables ſur eux; il reçut un fâcheux échec en Syrie, ſous le dixiéme Grand Maître Conrad de Feuſchawang. Car ce fut de ſon tems que la Ville d'Acre, où avoit été la principale Maiſon de l'Ordre, fut priſe par le Souldan d'Egypte; enſorte que ce qui reſtoit de Chevaliers Teutons, & ceux qui échaperent des mains du Souldan, furent obligez de revenir en Allemagne.

Quelque tems aprés leur retour, & environ vers l'année 1312. dans la regence du Grand Maiſtre Geoffroi de Hohenloë, les mêmes Ruſſiens, & autres peuples, vinrent faire une furieuſe courſe dans la Livonie. Mais le Chevalier Conrad Gunderman Gouverneur de cette Province, ramaſſa bon nombre de troupes, les chargea & les repouſſa avec tant de vigueur, qu'il les mena battant juſqu'à la Ville de Riga, dont les Habitans s'étoient revoltez; & même il reprit en 1330. cette Ville, & par ordre du Grand Maître il en fit démolir les fortifications & abattre les mu-

railles, privant de plus les Habitans de leurs privileges. Mais peu de temps aprés aïant été bridez par une Citadelle, on les rétablit dans leurs anciennes immunitez.

A Geoffroi de Hohenloë ſucceda Siffroi de Feuchtuang, qui transfera à Marienbourg la principale Maiſon de l'Ordre, qui étoit établie à Marpourg depuis que les Chevaliers avoient été obligez de quitter la Syrie. Trois de ſes ſucceſſeurs Grands Maîtres firent bâtir les Villes de Chriſtmemmel, d'Ylgembourg, & de Bartenſtein, pour arrêter les courſes de leurs ennemis. Toutefois en l'année 1349. Henry de Deſmer, ou de Tuchmer, étant Grand Maître, Kinſtot Roi de Lithuanie vint ſe jetter en Pruſſe, avec Ailgard ſon frere, & Marmande Roi de Ruſſie; mais ce ne fut qu'à la gloire du Grand Maître. Il alla au-devant d'eux, les combattit, & les deffit. Le Roi de Ruſſie fut tué en cette rencontre avec deux mille Païens, & le Roi de Lithuanie ſe ſauva par la fuite. La bataille ſe donna prés de la riviere de Strebend. Les Chevaliers n'y perdirent que huit de leur Ordre, & quarante-deux autres perſonnes de marque. Cette guerre recommença ſous le Grand Maître ſuivant Winrich de Kinppenrodt, vers l'an 1363. & le Roi Kinſtot fut fait priſonnier, & mené à Marienbourg par un parti de Chevaliers; mais quelques

quelques mois aprés il ſe ſauva de la priſon aïant corrompu un valet. Il arriva enſuite une choſe aſſez ſurprenante ; c'eſt que l'an 1368. le fils de Kinſtot, accompagné de quinze Cavaliers, ſe rendit à Konisberg prés du Grand Maître, pour lui déclarer qu'il deſiroit embraſſer la Religion Chrétienne. Il fut bien reçû, & baptiſé par un Evêque, & même il fut fait Prince de l'Empire par l'Empereur Charles IV. Roi de Boheme.

L'année 1370. Henry de Rodorn Grand Maître, ſecondé de ſes Chevaliers & de ſes troupes, deffit ſix mille Païens dans les deſerts. Il avoit fait bâtir, l'année précedente 1369. dans la Lithuanie, un fort beau Château qu'il nomma Gottſwerden. Il fut viſité en cette même année à Koniſberg, par pluſieurs Princes, Seigneurs, & Cavaliers d'Allemagne, leſquels ne pouvoient aſſez admirer la ſage conduite avec laquelle les Chevaliers de cet Ordre continuoient la guerre contre les Païens.

Cependant Jagellon Roi de Pologne, ramaſſa avec l'aide de Witold ſon couſin, une nombreuſe armée de Polonois, Bohemiens, Ruſſiens, Tartares, Lithuaniens, & marcha le long des frontieres de Moſcovie vers la Pruſſe, Le Grand Maître de ſon côté avoit aſſemblé juſqu'à quatre-vingt-trois mil hommes, qu'il partagea en

trois Corps. Le premier fut deſtiné pour combattre ſous le Drapeau de la ſainte Vierge ; le ſecond ſous les Enſeignes du Grand Maître ; le troiſiéme ſous celles du Mareſchal. Il ordonna que les Corps s'attendroient les uns les autres ; mais cela fut mal executé. Le Roi de Pologne & Witold étoient à la tête de plus de cent cinquante mille hommes. Ils tomberent ſur le premier Corps qui ſe preſenta, & qui étoit commandé en perſonne par le Grand Maître. Ce Prince ne ſe donnant pas la patience d'attendre le reſte de ſon armée, les combattit, & fut battu. L'autre Corps venant au ſecours haſarda auſſi le combat, & fut accablé comme le premier, par le trop grand nombre d'Infidelles. Tout le monde conſeilloit au Grand Maître de faire retraite, & de ſauver le reſte des troupes Chrétiennes dans ſes Villes & Places voiſines ; mais il ne put point moderer le reſſentiment de ſa perte. Il retourna à la charge avec le troiſiéme Corps ; & les Chrétiens firent paroître tant de bravoure & de vigueur, que les Infidelles commencerent à plier. On ne doutoit preſque plus de la victoire, lorſque les Tartares arriverent avec des troupes fraîches. Ils prirent les Chrétiens en flanc, & les renverſerent ; enſorte que le Grand Maître, le Maître de la Livonie, & grand nombre de Nobleſſe, aïant été tuez,

les Chrétiens furent entierement défaits. Ce malheur leur arriva au Camp de Thannenberg l'an 1410. Le Roi de Pologne poursuivant sa victoire, entra avec les Barbares dans la Prusse. & s'y rendit maître de plusieurs Villes & Places fortes.

Henry Comte de Plaven, nouvellement élû Grand Maître, ne demeura pas les bras croisez. Il ne pensa qu'à venger l'Ordre. Il se mit en campagne avec les troupes qu'il avoit reçûës d'Allemagne, chassa de la Prusse les Polonois, & fit à son tour de grands ravages dans la Pologne, la Lithuanie, & la Samogitie. Ce Grand Maître s'étoit obligé de païer aux troupes, depuis le mois de Juin jusqu'à la Toussaints, quatorze mille florins d'Hongrie par jour, outre leur solde, & les autres grands frais que demandoit l'attirail de la guerre; ce que je dis pour marquer quelle étoit la puissance de cet Ordre l'année 1415. Le Roi de Pologne, & son cousin le Duc de Witold, ne laisserent pas quelque tems aprés de faire encore une seconde invasion dans la Prusse, avec de grandes forces. Ils ravagerent l'Evêché de Heilsberg, & les environs de Christberg, d'Elbing & de Rissenbourg; & s'étant emparez de Neudebourg, de Posenhaim, & d'Allenstein, ils mirent enfin le Siege devant la Ville & le Chasteau de Strasbourg. Mais aprés avoir continué

inutilement le Siege pendant un mois, les Chevaliers les obligerent de le lever, & les chaſſerent juſques en Pologne.

Enfin cette guerre aïant continué avec une furieuſe opiniâtreté juſques en l'année 1441. Wladiſlas Roi de Pologne, s'en rebuta ; & changeant la colere en amitié, fit d'une maniere ſi honneſte, inviter à un Feſtin ſolemnel Conrad d'Erliſchshauſſen, alors Grand Maître, qu'il ne put le refuſer. Celui-ci eſcorté des Prélats & de la principale Nobleſſe de ſes Eſtats, ſe rendit pour ce ſujet, à Briskc, où la Cour Polonoiſe l'attendoit. Le Roi accompagné des Prélats & de la Nobleſſe de ſon Roïaume, regala ſuperbement le Grand Maître & les ſiens, avec toutes ſortes de marques d'amitié. Et comme la Pruſſe eſt d'un côté frontiere de la Pologne, & preſqu'environnée de la Maſſovie, de la Lithuanie, & de la Samogitie, & eſt d'autre côté limitrophe au Duché de Pomeranie & à celui de Stolpe; le Roi avoit auſſi fait venir là les Princes, Prélats & Seigneurs de ces differens Païs, de même que les Deputez des Villes. Et tous aïant deliberé enſemble, ils conclurent & ſignerent d'un commun accord, une Paix & Alliance perpetuelle entre leurs Païs & Provinces, promettant les uns & les autres, avec ſerment, d'en obſerver & entretenir inviolablement les Articles.

Cette Paix ainſi concluë, le Grand Maître ſe ſépara du Roi avec des témoignages ſinguliers d'une bienveillance réciproque, il retourna à Thorn lieu de ſa reſidence, où peu de tems aprés, pour avoir ſa revanche des honnêtetez du Roi de Pologne, il le convia à un regal. Ce Prince s'y rendit avec une cordialité vraïement Roïale, y menant les Princes de ſa Cour, les Prélats, & la principale Nobleſſe de Pologne. Le Grand Maître traita cette Cour fort magnifiquement, lui témoignant beaucoup de reſpect & d'honnêteté; & le Roi lui remit entre les mains le Traité ratifié & ſcellé du grand Sceau du Roïaume; pour plus grande ſeureté duquel le Roi & le Grand Maître aïant tous deux juré ſur les Evangiles, & promis de l'obſerver à perpetuité, ils reçurent le S. Sacrement de l'Autel par les mains de l'Evêque, comme un ſacré témoin de leurs bonnes intentions. Aprés quoi ils ſe ſéparerent en parfaite amitié. Le tout ſe fit l'année 1441.

Cinq ans aprés, c'eſt-à-dire, l'an 1446. Conrad d'Erlichshauſen Grand Maître, regala auſſi fort ſplendidement à Thorn, Caſimir qui avoit ſuccedé à Wladiſlas Roi de Pologne. Ce Prince confirma, avec la même cérémonie que ſon frere avoit fait, la Paix avec le Grand Maître.

L'année 1452. les principales Villes de

la Pruſſe, ſçavoir Thorn, Elbingen, Konigſberg, & Dantzich, avec quelqu'autres, ſe mutinerent contre le Grand Maître, & contre l'Ordre, ſe voulant mettre dans l'indépendance au préjudice de la legitime ſuperiorité que l'Ordre avoit ſur elles. Le Grand Maître emploïa tous les moïens pour les ramener à leur devoir; mais inutilement. Le Legat que le Pape Nicolas V. y avoit envoïé pour aſſoupir cette revolte, perdit ſes peines, auſſi-bien que le Duc de Saxe & le Marquis de Brandebourg, qui tâchoient de les accommoder à l'amiable. L'affaire aïant été finalement portée à la Cour Imperiale, l'Empereur déclara par ſon Jugement, que l'Ordre Teutonique aïant avec effuſion de ſang, & avec l'aſſiſtance de Dieu, conquis toute la Pruſſe ſur les Païens, qu'il avoit fait Chrêtiens, bâti & peuplé ſes Villes & Places, par le ſecours des hommes tirez d'Allemagne; il enjoignoit aux Chefs & aux Habitans des Villes, de demeurer dans l'obéïſſance qu'ils devoient à l'Ordre, & de prêter ſerment de fidelité au Grand Maître, comme ils avoient accoûtumé de faire. Les Villes y acquieſcerent à la verité de parole, mais elles firent le contraire par les effets, envoïant ſecrettement au Roi Caſimir lui offrir de ſe mettre ſous ſa protection, & de le reconnoître pour leur

veritable Seigneur, à certaines conditions. Le Grand Maître aïant eu avis de cette démarche, dépêcha une Ambaſſade vers le Roi de Pologne pour ſçavoir ſes intentions. Le Roi lui renvoïa dire qu'il vouloit tenir & obſerver conſtamment la Paix perpetuelle qu'il lui avoit promiſe & jurée. Le Grand Maître ſe fiant à cette parole, députa vers la Nobleſſe & vers les moindres Villes, pour pénetrer leur ſentiment. Elles répondirent qu'elles étoient reſoluës de vivre & de mourir avec l'Ordre & avec le Grand Maître leur legitime Seigneur. Le Grand Maître ainſi aſſuré de la fidelité du Païs, ne penſa plus qu'à réduire les Villes rebelles; & pour cet effet travailla puiſſamment pour avoir des troupes. Mais ces Villes aïant appris ſon deſſein, feignirent pour conjurer l'orage, de vouloir demeurer dans la ſoumiſſion, & envoïerent des Députez vers lui à Marienbourg, avec inſtantes prieres de les remettre dans l'honneur de ſes bonnes graces, & de ne pas vouloir charger le païs de troupes étrangeres. Cette humble déclaration deſarma le Grand Maître & les Chevaliers. Cependant ces quatre Villes avec leurs adherens, firent ſi bien ſous main, qu'elles engagerent dans leur parti non ſeulement la meilleure partie des petites Villes, mais preſque toute la Nobleſſe du païs, ſous

promeſſe que les Gentilshommes y auroient les meilleures Charges. Et comme les enfans des Gentilshommes & des riches Bourgeois ſervoient les Commandeurs & les principaux Officiers de l'Ordre, dans leurs Châteaux, en qualité de domeſtiques, on les attira facilement dans ce complot, en les flattant que de valets qu'ils étoient, ils deviendroient maîtres. On concerta ſecrettement que quand on donneroit un certain ſignal, ces domeſtiques s'aſſureroient de la perſonne de leurs maîtres, & les chaſſeroient des Châteaux, pour y faire entrer les gens envoïez des Villes. Ces choſes ainſi diſpoſées, les quatre Villes firent prier le Grand Maître de vouloir convoquer prés de lui à certain jour, les Officiers Commandeurs, Evêques, & Prélats de ſon Ordre, en un lieu où leurs Députez ſe trouveroient pareillement, pour tâcher d'accommoder dans la douceur leurs differends. Le Grand Maître croïant toûjours que ces Villes agiſſoient ſincerement, donna ſes ordres; & les Officiers, Evêques & Prélats s'étant rendus au lieu & au jour preſcrit, prés du Grand Maître, les Villes lui envoïerent à Marienbourg une Lettre le 14. Février 1454. par laquelle elles ſe dédirent de toutes les avances qu'elles avoient faites; & au même tems elles & leurs Confederez firent executer par

leurs enfans, couſins & parens qui étoient au ſervice & dans les Places de l'Ordre, leur déteſtable projet ; en ſorte que ces domeſtiques s'étant ſaiſis des Châteaux, & aïant arrêté leurs propres maîtres, dont ils jetterent même quelques-uns par les fenêtres, eurent la liberté d'y faire entrer les gens des Villes, & de piller les Châteaux, ſans ſe ſoucier du ſerment de fidelité qu'ils avoient prêté à leurs Seigneurs. En un ſeul jour ils ſe rendirent maîtres de treize Châteaux tous preſqu'imprenables, & peu à peu de tous les autres Châteaux & Villes, excepté de celles de Marienbourg & de Konitz. Le Marêchal & les Commandeurs de Dantzick, & de Grandens, furent pris & tuez avec beaucoup d'autres en chemin, ſe retirant à Marienbourg. Les Evêques, les Prélats, & les autres Officiers qui étoient tous alors prés du Grand Maître, ne trouverent aucun remede preſent à un ſi grand mal. Il fut reſolu d'écrire au Maître de la Livonie, & à tous les Princes & Seigneurs, pour avoir du ſecours ; & à quelques Chevaliers & Gentilshommes de Pruſſe, qui ne vouloient point violer leur ſerment ; de venir ſecrettement à Marienbourg ſe ranger ſous les ordres de leur Grand Maître.

Cependant le Roi de Pologne ſe ſervant de l'occaſion, s'avança avec une for-

te Armée en Pruſſe, où il reçût, des Villes & de leurs troupes, l'hommage & le ſerment; ce Prince oubliant ainſi les promeſſes ſolemnelles qu'il avoit faites. Les Freres de l'Ordre qui adminiſtroient les Egliſes, furent contraints par ces rebelles de quitter l'Habit de l'Ordre, & de promettre avec ſerment de ne le plus reprendre, ou qu'autrement on les tuëroit ou noyeroit tous. Ces rebelles allerent enſuite aſſieger avec deux armées ſéparées, la Ville de Marienbourg; mais les Chevaliers firent une ſortie ſur une, tuerent plus de huit cens hommes, & en firent autant de priſonniers; ce qui obligea l'autre de ſe retirer. Toutefois ces troupes ne laiſſerent pas de retourner devant la Place, quand elles ſçûrent que le Roi de Pologne s'étoit allé camper devant Konitz, qu'il eſperoit d'emporter en peu de jours. Dans ces entrefaites le Grand Maître reçût nouvelles que Rodolphe Duc de Saxe, Bourchard Comte de Henneberg, & Henry Seigneur de Luttersheim, Capitaines generaux, venoient à ſon ſecours avec ſept mille Allemans. Le Roi de Pologne en eut auſſi avis, & marcha au-devant d'eux avec une nombreuſe armée. Mais les Allemans qui furent avertis de la marche du Roi de Pologne, changerent de route, & s'étant à la ſourdine approchez des Polonois, ſans que ceux-ci

en euſſent le vent, les attaquerent par le flanc à l'improviſte avec tant de vigueur, qu'ils furent mis en déroute, laiſſant plus de trois mille hommes ſur la place, & cent trente-ſix grands Seigneurs priſonniers, parmi leſquels ſe trouva Schelensky Lieutenant general de l'Armée. Les Allemans eurent auſſi les deux grands Eſtendars, celui de Pologne & celui de Lithuanie, avec dix-ſept pieces de canon de fer, outre les hardes & les pierreries du Roi Caſimir, ſon cheval de bataille qu'il venoit de changer, ſa cuiraſſe, & ſa tente. Pour ſa perſonne, il ſe ſauva ſur un cheval frais dans la Ville de Thorn. Les Allemans n'y perdirent que deux Chevaliers avec ſoixante hommes, mais pluſieurs furent bleſſez dans le combat. Cette bataille fut donnée l'an 1454. au commencement du mois d'Octobre; & ce ſuccez donna tems au Grand Maître de fortifier & de ravitailler pour deux ans la Ville de Konits. Les Allemans étant arrivez devant Marienbourg, ils en chaſſerent les rebelles; & comme le Grand Maître reçût de grands ſecours d'Allemagne & de Boheme, du Duc de Saxe, & du Marquis de Brandebourg, il ſe fit jour en Pruſſe, reprit toutes les petites Villes, pluſieurs Forts & Châteaux, & ſur toute la Ville de Konigsberg, une des quatre principales. Ainſi la guerre s'alluma ſi fort de

part & d'autre, qu'on ne negligeoit rien pour la pouſſer à bout. La ruſe auſſi bien que la force y étoient employées ; & la Garniſon de Marienbourg ſe laiſſant corrompre, traita avec le Roi de Pologne, & lui livra pour une ſomme d'argent le beau Chaſteau de Marienbourg, capable de loger un Empereur. Ce qui obligea le Grand Maître de ſe retirer à Konigsberg; & donna d'autant plus de lieu au Roi de Pologne & aux Villes de Pruſſe de continuer leurs violences. Enſorte que nonobſtant l'excommunication que le Pape avoit fulminée, & le Ban que l'Empereur avoit publié contr'eux, cette guerre dura treize ans, à la ruine totale du païs. Elle fut terminée par un Traité de Paix que le Grand Maître fut forcé de faire, tel que le Roi de Pologne voulut. Les Articles portoient entr'autres, que le Roi retiendroit la Pomerelle avec tous les Forts, les Châteaux & les Villes qui en dépendoient, enſemble Marienbourg, Elbing, & tout le Païs & les Villes de Culm & d'Obern; & que le Grand Maître & l'Ordre garderoient la Samogitie, Konigsberg, & tous les Châteaux & Villes en dépendans. Cette convention fut concluë le jour de S. Luc l'Evangeliſte l'an 1446.

L'Ordre aïant ſouffert cette notable perte ſous les deux derniers Grands Maîtres Conrad & Loüis d'Erlichshauſen,

s'occupa à chercher les moïens de la reparer. Les quatre Grands Maïtres ſuivans n'en pûrent trouver l'occaſion. Enfin l'année 1498. Frideric Duc de Saxe, Marquis de Miſnie, & Landgrave de Thuringe, aïant été élû Grand Maître de l'Ordre, il voulut relever l'Ordre de ces conditions de Paix onereuſes, qu'on avoit été contraint d'accorder à Caſimir Roi de Pologne. Il envoïa pour cet effet demander au Pape, à l'Empereur, à tous les Electeurs, Princes, & Etats de l'Empire, s'il étoit obligé de les tenir, & s'il n'y avoit pas moïen de les rectifier. Il pouſſa l'affaire ſi avant, qu'en Pologne on convint du jour que l'on s'aſſembleroit pour cela à Poſnau, & que les Ambaſſadeurs de l'Empereur, & des Electeurs & Princes de l'Empire, s'y rendroient, auſſi-bien que ceux du Roi de Pologne & du Grand Maître, pour traiter de l'affaire enſemble. Enfin les Arbitres jugerent que la Couronne de Pologne n'avoit pas eu droit de chaſſer & de priver l'Ordre Teutonique des Terres & des biens qu'il avoit conquis & poſſedez à juſte titre ; & que le Roi de Pologne devoit remettre cét Ordre en ſon ancienne poſſeſſion. Mais cette déciſion n'étant point au goût & ſelon l'interêt de la Couronne de Pologne, elle n'y défera point ; & ainſi cette célébre Aſſemblée ſe ſépara ſans aucun fruit.

Peu de tems aprés le Grand Maître Frideric de Saxe mourut, & eut, l'an 1510. pour ſucceſſeur en la Grande Maîtriſe, Albert Marquis de Brandebourg, Chanoine de l'Egliſe Metropolitaine de Cologne, fils de la Sœur de Sigiſmond Roi de Pologne. Ce Prince fut poſtulé par le Chapitre des Chevaliers, dans l'eſperance qu'ils avoient que le Roi de Pologne, à cauſe de la proximité du ſang, ſe laiſſeroit fléchir, & reſtituëroit à l'Ordre les Terres qui lui avoient été injuſtement enlevées. Mais ce nouveau Grand Maître couvant un tout autre deſſein, temporiſa, & differa ſon Voyage en Pruſſe juſqu'en l'année 1512. Pendant ce temps-là il ſe fit inſtruire en la doctrine heretique par Oſiandre. Aprés quoi bien qu'il eût promis en pleine Diete à Nuremberg, de demeurer fidelle à l'Empereur & à l'Empire, il fauſa ſa foi ſans ſe mettre en peine de ce ſerment; & voïant la conjoncture des affaires favorable, il traita avec le Roi de Pologne pour ſe rendre maître abſolu de la Pruſſe, à la charge de la tenir relevante de la Couronne de Pologne.

En execution de ce Traité, il ſe rendit le cinquiéme Avril de l'année 1525. à Cracovie, où il preſta ſolemnellement, entre les mains de Sigiſmond, la foi & l'hommage pour la Pruſſe, que l'on a depuis appellée Pruſſe Ducale; promettant de de-

meurer fidelle au Roi & à la Couronne de Pologne, comme un Prince feudataire eſt obligé de l'être à ſon Seigneur. Le Roi de Pologne de ſa part, au milieu de la ceremonie, donna au nouveau Duc de Pruſſe pour Armes, une banniere de damas blanc portant en cœur une Aigle noire chargée à l'eſtomac de la lettre S. Le Duc aïant accepté la Banniere, le Roi de Pologne le fit Chevalier en lui mettant un collier ſur les épaules. Aprés cet engagement le Duc ſe démit du titre de Grand Maître; & non content de cela, il chaſſa de la Pruſſe tous les Commandeurs, Chevaliers, & Officiers de l'Ordre, & épouſa l'année ſuivante la fille du Roi de Dannemarck, de laquelle il eut trois fils qui moururent en bas âge, & une fille qui fut mariée avec Jean Albert Duc de Mecklembourg.

La defection d'Albert donna lieu aux Chevaliers de cet Ordre de transferer leur Chapitre à Mergentheim, ou ſelon d'autres, Marienthal en Franconie, & élûrent pour Adminiſtrateur de la Province de Pruſſe, Walther de Cronberg, alors Maître du même Ordre en Allemagne & en Italie; lequel fut auſſi confirmé par l'Empereur dans la même Dignité. Ce nouvel Adminiſtrateur pour commencer le procez que l'Ordre jugea à propos d'intenter à Albert, porta ſes plaintes au Conſeil

Aulique de l'Empereur, lequel faiſant droit ſur cette plainte, caſſa & annulla en l'année 1532. le Traité fait entre le Roi de Pologne & Albert, mettant celui-ci au Ban de l'Empire ſelon l'ancienne coûtume. Le méme Walther de Cronberg, comme Adminiſtrateur de la Grande Maîtriſe de Pruſſe, & Maître de l'Ordre Teutonique en Allemagne & en Italie, aſſiſta & prit ſa Séance en perſonne, comme Grand Maître, de pair avec les Archevêques, & devant les Evêques, dans les Dietes tenuës les années 1529, à Spire; 1530, à Augsbourg; 1532 & 1541, à Ratisbonne; 1542, à Spire, & la même année à Nuremberg; & aprés avoir heureuſement occupé cette Dignité pendant dix-huit ans, il mourut à Mergentheim le quatre Avril 1543.

A celui-ci ſucceda Wolfgang Schutzbar, dit Milchling, par élection faite au Chapitre à Spire l'an 1543. le 16 d'Avril. Il avoit été Commandeur Provincial au Païs de Heſſe; & il fut un des premiers qui dans les guerres de Religion alla au ſecours de Charles-Quint avec quinze cens Chevaux. Il recouvra auſſi la Maiſon de l'Ordre qui étoit dans Marpourg, dont le Landgrave de Heſſe s'étoit emparé l'an 1543. & aïant fait encore de belles actions, il deceda l'onziéme Février 1566.

On élût aprés ſa mort, pour Adminiſtrateur

trateur & Maître de l'Ordre, George Hundt de Menckheim, Gouverneur du Bailliage de Franconie, qui en la même année assista à la Diete de Ratisbonne, & en 1570. à celle de Spire, où il eut Séance & Suffrage comme Grand Maître. Il mourut aprés six années de regence, à Mergentheim, au mois de Juin 1572.

Le sixiéme Août de la même année, Henri de Bobenhausen Conseiller du Bailliage de Franconie, & Commandeur de Blomendal, fut nommé Administrateur de la Grande Maîtrise de Prusse, & Maîtrise de l'Ordre, par le Chapitre general assemblé à Ulm sur le Danube. Et comme en ce temps-là George Frideric Marquis de Brandebourg, se mit en possession du titre & du Duché de Prusse, le nouvel Administrateur se crût obligé de faire faire par un Notaire des protestations solemnelles au contraire, au nom de l'Ordre.

Il resigna huit ans aprés l'administration & la Maîtrise de l'Ordre, à Maximilien Archiduc d'Autriche, qui sollicita si puissamment par Lettres & par Ambassades les Capitulaires, pour y être reçu, avec offre de porter l'Habit de Chevalier, qu'ils l'élurent l'année 1587. Depuis aïant été appellé à la Couronne de Pologne, il releva par ce moïen l'esperance que l'Ordre avoit de recouvrer la Prusse;

mais cette eſperance fut bientôt détruite par la perte que Maximilien fit de cette Couronne avec la bataille, que Sigiſmond ſon competiteur remporta ſur lui. Il demeura toûjours Grand Maître ; & comme il étoit brave, il fut nommé General de l'Armée Chrêtienne en la guerre de Hongrie contre le Turc. Il avoit alors ſa Compagnie des Gardes compoſée de Chevaliers de l'Ordre. Il tint l'adminiſtration trente-quatre ans, & finit ſes jours à Inſprunck, où il fut auſſi enterré l'an 1619.

Charles Archiduc d'Autriche, Evêque de Brixen & de Paſſau, ſucceda par élection à Maximilien ; mais aprés cinq années de regence il mourut l'an 1624. à Madrid, où il avoit été appellé par le Roi d'Eſpagne, pour être Viceroy en Portugal.

Jean Euſtache de Weſternach fut élû en la place de Charles, par le Chapitre de Mergentheim, le 19. Mars 1625. & mourut âgé de quatre-vingt deux ans l'an 1627.

Le Chapitre encore aſſemblé à Mergentheim, choiſit pour Adminiſtrateur Gaſpard de Stadion Commandeur Provincial d'Alſace & de Bourgogne, & Commandeur particulier d'Altſchauſen, lequel aprés avoir gouverné ſon Ordre avec grande reputation Pendant quatorze

ans, voulut bien permettre que le Chapitre élût pour ſon Coadjuteur Leopold Guillaume Archiduc d'Autriche, qui étoit déja Evêque de Straſbourg, d'Halberſtat, de Paſſau, & d'Olmutz. Il fut reçu Chevalier à Vienne, dans l'Egliſe des Auguſtins, le 19. de Septembre 1639. étant vêtu comme les autres Chevaliers; & le lendemain l'Adminiſtrateur Stadion lui donna la Croix de Pruſſe, pour marquer qu'il le déclaroit ſon Coadjuteur, avec droit de lui ſucceder en la Grande Maîtriſe d'Allemagne & d'Italie. Il entra dans la regence aprés la mort du Prince Stadion, & il s'y conduiſit avec grand honneur juſqu'à l'année 1662. qu'il déceda à Vienne le 20. Novembre.

La méme année le Chapitre general de l'Ordre s'étant aſſemblé, poſtula Charles Joſeph Archiduc d'Autriche, pour ſucceder à Leopold Guillaume; mais ſa mort qui arriva l'année ſuivante 1663. prévint ſon élection.

Enfin le Ghapitre general aïant été convoqué à Mergentheim, au mois de Mars 1664. Il élût pour Adminiſtrateur, ſuivant les Statuts de l'Ordre, un Chevalier d'entr'eux nommé Jean Gaſpar d'Ambringens Commandeur Provincial du Bailliage d'Autriche, afin d'arréter les brigues que pluſieurs Princes & grands Seigneurs faiſoient pour cette Dignité.

Cet Adminiſtrateur aïant convoqué au mois de Decembre 1679. le Chapitre general à Mariendal, ou Mergentheim, on y reçut Chevalier le Duc Loüis Antoine de Neubourg Abbé de Fécamp, troiſiéme fils du Duc Philippe Guillaume de Neubourg. La cérémonie ſe fit dans la grande Egliſe, où il fut conduit par le Grand Maître, par les Commandeurs Provinciaux, par les autres Commandeurs, & par les Chevaliers. Le Comte d'Ottingen Hatzenſtein, & le Comte Fugger, qui avoient été nommez Commiſſaires pour la verification de ſes titres de Nobleſſe, jurerent, ſelon l'uſage, qu'ils avoient examiné & trouvé veritables les ſeize quartiers du Prince. Aprés cela il fit les vœux de chaſteté, de pauvreté, & d'aller à la guerre contre les Infidelles quand il ſeroit neceſſaire. On lui dit ſuivant la coûtume, en lui donnant le manteau blanc avec la croix noire, qui eſt l'Habit de l'Ordre ; *Nous vous promettons de vous donner tant que vous vivrez de l'eau, du pain, & un habit.*

Le lendemain le Grand Maître propoſa au Chapitre d'élire ce Prince pour ſon Coadjuteur ; les Commandeurs Provinciaux demanderent du tems pour déliberer ſur cette propoſition ; & aprés s'être aſſemblez pluſieurs fois, ils répondirent qu'ils conſentoient de l'élire ; pourvû

qu'il ſignât la Capitulation qu'ils lui preſenteroient. En effet ce Prince l'aïant ſignée, il fut élû Coadjuteur, & devint Grand Maître par la mort de Gaſpar d'Ambringens.

Loüis Antoine de Neubourg étant mort en 1694. l'Ordre élut pour Grand Maître, le 12. Juillet de la même année, le Prince François Loüis de Neubourg ſon frere, Poſtulé de Worms, Evêque de Breſlau, &c. Ce Prince a été auſſi élû Coadjuteur de Mayence le 5. de Novembre 1710. C'eſt lui qui eſt à preſent Grand Maître de l'Ordre, qualité qu'il ſoûtient dignement, tant par ſa naiſſance que par ſes belles qualitez.

L'Ordre Teutonique conſiſte à preſent en douze Provinces; ſçavoir celle d'Alſace & de Bourgogne, celle d'Autriche, celle de Coblents, & celle d'Etſch, leſquelles quatre ſe nomment encore Provinces de la Juriſdiction de Pruſſe; comme les huit ſuivantes ſont de celle d'Allemagne, ſçavoir la Province de Franconie, celle de Heſſe, celle de Bieſſen, celle de Weſtphalie, celle de Lorraine, celle de Thuringe, celle de Saxe, & celle d'Utrecht. Mais les Hollandois ſont maîtres de tout ce que l'Ordre poſſedoit dans cette derniere; & quelques inſtances que le Grand Maître & même l'Empereur aïent pû faire auprés des Etats Generaux

de le reſtituer, ils n'ont pû encore l'obtenir. Chaque Province a ſes Commanderies particulieres, dont le plus ancien des Commandeurs eſt dit Commandeur Provincial ; mais ils ſont tous enſemble ſoûmis au Grand Maître d'Allemagne, comme à leur Chef, & obligez de lui rendre par devoir de l'Ordre toute obéïſſance & tout reſpect. Ce ſont ces douze Commandeurs Provinciaux qui forment le Chapitre, & qui ont droit, quand ils ſont convoquez, d'élire un Grand Maître, ou un Coadjuteur. Le Grand Maître a ſa reſidence ordinaire à Mariendal en Franconie ſur la riviere de Tauber, depuis que l'Ordre a été chaſſé de la Pruſſe. Ce n'eſt pas que les Commandeurs n'aïent tâché d'y rentrer par le crédit & l'aſſiſtance des Princes des plus puiſſantes Maiſons d'Allemagne, qu'ils avoient choiſi pour leurs Grands Maîtres.

Mais ce moïen n'a pû ſervir juſqu'à preſent qu'à conſerver une partie de leurs Commanderies en Allemagne. Et ſi leur Grand Maître ne cultivoit pas auſſi-bien qu'eux, par une bonne conduite, l'amitié des Princes & Seigneurs territoriaux, & celle des Rois & des Princes voiſins, ils auroient de la peine à ſe maintenir dans la poſſeſſion de leurs Commanderies ; & le Grand Maître ne retireroit pas de ſon Benefice dequoi ſubſiſter, quoique l'on

tienne qu'il lui rapporte prés de vingt mille écus de revenu ordinaire, & quelquefois davantage.

Pour être reçu Chevalier, il faut faire preuve de seize quartiers de Noblesse, tant du côté paternel, que du maternel, & quoique dans la reception d'un Chevalier on ait beaucoup d'égard à la Religion Catholique. Les Protestants & les Calvinistes n'en sont pas exclus, & peuvent posseder des Commanderies qui sont situées dans la Saxe, dans la Thuringe & dans la Hesse. Cependant il y a tres-peu de Chevaliers qui soient d'autre Communion que de la Romaine, & quand il y en a quelques-uns, l'Ordre a beaucoup de peine à leur confier des Commanderies, & autres Benefices, dans la crainte que ces Chevaliers ne fassent passer aux Princes Protestants les biens de l'Ordre, en seculariſant les Benefices, comme il est déja arrivé en plusieurs occasions, ce qui a ôté à l'Ordre de tres-gros biens.

L'Ordre Teutonique porte d'argent à une Croix patée de sable, chargée d'une Croix potencée d'or. (1)

(1) Cet Ordre a negligé de porter dans leurs Armoiries les quatre fleurs de lis d'or, dont le Roi saint Loüis les avoit honorez. Il ne faut pas douter que cela ne soit arrivé sous quelques Grands Maîtres, qui n'étant pas affectionnez à la France, ont été bien-aises de supprimer ces marques d'hon-

CHAPITRE VI.

Des Evêques Princes de l'Empire.

AVANT les guerres de Religion, qui ont si fort affligé l'Allemagne, & qui ont été terminées par les Traitez de Westphalie; il y avoit plus de trente-cinq Evêchez dont les Prélats avoient entrée, séance & suffrage aux Dietes de l'Empire. Presentement il y en a bien moins, à cause qu'il y a plusieurs de ces Evêchez qui ont été occupez & seculariſez par les Princes Protestans d'Allemagne, d'autres ont été cedez & abandonnez à la France par les Traitez de Paix, quelques autres enfin ont été aneantis par les Cantons Suisses Protestans. Voici les Evêques qui se sont conservez avec toutes les prérogatives de Princes Ecclesiastiques de l'Empire; de chacun desquels nous allons parler selon le rang & la séance qu'ils ont dans les Assemblées Imperiales.

EVESQUE DE BAMBERG.

Nous avons vû dans le premier Livre de cette Histoire chapitre X. dans la Vie de Loüis IV. dernier des Empereurs de

neur, pour tâcher d'ôter à la posterité la connoissance des bienfaits dont les Rois de France avoient gratifié ces Chevaliers.

la

la race de Charlemagne, l'addreſſe dont ce Prince ſe ſervit, par l'entremiſe de Hatton Archevêque de Mayence, pour attraper Albert, ou Adelberg, Comte de Bamberg, qui entretenoit une guerre civile en Franconie; & de quelle maniere il le fit mourir.

Or comme la mort de ce Comte entraîna la confiſcation de tous ſes biens, & nommément du Comté de Bamberg, qui fut depuis donné par l'Empereur Othon III. à ſon neveu Henry Duc de Baviere; celui-ci aïant enſuite été élevé ſur le Trône Imperial, donna en 1007. ce bien à l'Egliſe pour en fonder un Evêché. Et voïant que l'Evêque de Wirtzbourg s'oppoſoit à ce deſſein, parce que ce Comté étoit ſous ſa Juriſdiction ſpirituelle, l'Empereur fit faire de telles inſtances auprés du Pape pour l'érection de cet Evêché, que ſa Sainteté l'accorda, moïennant une redevance annuelle de cent marcs d'argent, avec un cheval blanc bardé, à laquelle elle aſſujettit l'Evêché envers le S. Siege à perpetuité. Le premier Evêque de Bamberg fut un nommé Everhart, qui mourut l'année 1024. Huideger ou Suideger, Saxon, lui ſucceda; & étant depuis parvenu à la Papauté, ſous le nom de Clement II. il détacha en l'année 1046. cette Egliſe de l'Archevêché de Mayence, dont elle

étoit ſuffragante, & l'affranchit de cette ſujetion; la rendant, quant à la Juriſdiction ſpirituelle, immediate du S. Siege, & donnant à l'Evéque le pouvoir de connoître & de juger en l'étenduë de ſon Evêché, de toutes cauſes & procez, comme un Archevéque. Elle reçut encore un autre avantage ſous l'Empereur Henry III. en 1053. car elle fut déchargée de la redevance annuelle dont nous venons de parler, moyennant la ceſſion que l'Empereur fit au Pape Leon IX. de la Ville de Benevent-en Italie.

Cet Evéché privilegié, ne reconnoiſſant de Superieur au ſpirituel que le Pape, eſt ſitué en Franconie, entre la Boheme & l'Evêché de Wirtsbourg. L'Egliſe Cathedrale, qui a été bâtie par l'Empereur Henry II. & par Cunegonde ſon épouſe, leſquels y ſont enterrez, eſt fort belle, & accompagnée de quatre Tours couvertes de plomb. Son Chapitre eſt compoſé de vingt Chanoines Capitulaires, qui peuvent élire & être élûs Evêques, & dont les Canonicats ſont d'un honnéte revenu. L'Evêque, auſſi bien que le Chapitre, fait ſa reſidence dans la Ville de Bamberg, où il y a un beau Palais ſur la riviere de Regnitz, prés de celle du Meyn, accompagné d'un agréable Jardin, planté en partie d'orangers, dont pendant l'hyver on couvre l'étenduë d'u-

ne maniere, qu'avec des poëſles on y rend l'air fort temperé, & l'on s'y promene comme en Eté. Ce Prélat n'eſt pas moins conſiderable par ſon revenu de ſoixante mille écus, ou environ, que par pluſieurs bonnes Places qui le garantirent de toute inſulte pendant les dernieres guerres d'Allemagne; entr'autres Forcheim & Cronach, celle-là ſur la riviere de Regnits, & celle-ci au confluent des rivieres de Cronach & de Hâlach en celle de Rabach.

Sa Principauté eſt encore gardée par de forts Châteaux du côté qu'elle touche à la Bohéme; comme ſont Bodenſtein ſur la riviere de Putlag, Kupfferberg, & Hochſtat. Elle ſe fait encore conſiderer par les Châteaux & les Bailliages de Herzogen-Aurach, de Lichtenfels, de Scherlitz, de Staffelſtein, de Steinach, de Nieſtein, de Weiſman, & autres. Le païs eſt abondant en toutes ſortes de grains, de fruits, de vin, de ſaffran, de melons, & de bois de regliſſe. L'Evêque a auſſi cet avantage que quatre Electeurs Seculiers ſont ſes Vaſſaux pour quelque portion de leur païs; ſçavoir le Roi de Bohéme, pour la ville de Prague; l'Electeur de Baviere, pour Averſbach; celui de Saxe, pour Witteberg & Trebits; & celui de Brandebourg, pour Cuſtrin. Certaines Familles Nobles ſont Vicaires de

ces Princes Electeurs, ainſi que nous avons dit dans le cinquiéme livre de cette Hiſtoire chapitre 2. & prêtent pour eux l'hommage à ce Prélat; dans les ceremonies de ſon Sacre, & autres, ces Familles exercent, comme Vicaires de ces Electeurs, les Charges qu'ils ont de Grand Echanſon, de Grand Maître, de Grand Maréchal, & de Grand Chambellan, hereditaires de l'Evêché. L'Evêque de Bamberg a de plus le droit de recevoir le ſerment que les Princes Electeurs doivent à l'Empereur pour leurs Charges de Grand Echanſon, de Grand Maître, de Grand Maréchal, & de Grand Chambellan de l'Empire, & autres.

Melchior Otto-Voit de Saltzbourg, Evêque de Bamberg, qui mourut l'an 1653. a fondé dans ſa ville Epiſcopale une Académie ou Univerſité, qui eſt devenuë celebre par l'affluence des Bohémes qui y viennent étudier, pour apprendre par même moïen la Langue Allemande. Cet Evêque, auſſi-bien que Pierre Philippe de Dernbach qui lui ſucceda, embraſſoient, à l'imitation de leurs Prédeceſſeurs, les maximes d'Etat que ſuivent les autres Princes Catholiques d'Egliſe, qui tâchent de maintenir la paix chez eux ſans aucune partialité, & ſans deſobliger aucuns de leurs Voiſins, afin de joüir tran-

quillement de leurs Benefices.

Pierre Philippe de Dernbach, étant décedé le 27. Avril 1683. les Capitulaires élurent peu de tems aprés Marquard Sebaſtien Schenck de Stauffenberg, qui mourut le 9. d'Octobre 1693. on élut en ſa place le 16. de Novembre Lothaire François de Schonborn, depuis Archevéque de Mayence, N. . . . de Schonborn a été élû depuis ſon Coadjuteur à l'Evêché de Bamberg en Mai 1710. Ce Prélat, quoi qu'Archevêque de Mayence, ſe plaît beaucoup à Bamberg, où il fait ſa réſidence ordinaire.

L'Evêché de Bamberg porte d'or au lion de ſable, à la bande d'argent brochant ſur le tout.

Evesché de Wirtzbourg.

Cet Evêché a tiré ſon nom de ſa principale ville de Wirtzbourg, qui s'appelle en Latin *Herbipolis*, c'eſt-à-dire, Ville d'herbages, ainſi nommée à cauſe des jardinages, & des grandes prairies qui l'environnent. La Foi fut ſemée en ce païs vers l'année 684. par trois ſaints Perſonnages nommez Killian, Colomon, & Tietman ou Theodman, Ecoſſois de naiſſance, qui y avoient été envoïez par le Pape Benoît II. Ils convertirent entr'autres, Gobert Duc de Franconie, qui reſi-

doit dans le Château de Wirtzbourg, & l'obligerent de ne vivre plus inceſtueuſement avec la femme de ſon frere, qu'il avoit épouſée étant Païen; de quoi elle conçut une haine ſi violente contr'eux, qu'elle les fit aſſaſſiner avec le Duc ſon mari. Heram ou Hetam, fils du Duc, qui avoit embraſſé la Religion Chrêtienne, auſſi bien que ſon pere, fit quelque tems aprés bâtir dans le Château, une Chapelle à l'honneur de la ſainte Vierge; & l'année 791. Boniface Archevêque de Mayence, y établit un Siege Epiſcopal, dont S. Burchard fut le premier Evêque, qui fit bâtir dans la Ville l'Egliſe Cathedrale de S. Sauveur. Le Duché de Franconie étant venu à vacquer par la mort du même Hetam, qui n'avoit point laiſſé de lignée, fut donné à ce premier Evêque par Charlemagne; d'autres diſent par Pepin, à qui il étoit échû par droit de desherence, & fut uni à l'Evêché à perpetuité, avec tout ce que les précedens Ducs avoient poſſedé dans la Franconie. Sur quoi il eſt bon de ſçavoir que ce Duché ne comprenoit pas tout le païs de Franconie, & que d'autres Seigneurs y poſſedoient certaines terres, ainſi qu'il y en a encore aujourd'hui qui en ont de conſiderables, comme ſont entr'autres, les Marquis de Brandebourg, de Bareit, & d'Onſpach, leſquels en qualité de Bourgraves de

Nuremberg, prétendent & prennent même le titre de Ducs de Franconie. Mais cela n'a pas empêché que les Evêques ne se soient toûjours maintenus dans la posſeſſion du Titre, des droits, & des prérogatives de cette Dignité ſeculiere. Et il s'eſt même conſervé un ancien uſage, qui eſt que lorſque l'Evêque celebre la Meſſe ſolemnellement avec tous les ornemens Pontificaux, ſon Grand Maréchal y aſſiſte avec l'épée ſur l'épaule, pour marque qu'outre la Seigneurie Spirituelle & Temporelle qu'il a ſur ſon Evêché, il eſt auſſi, en qualité de Duc de Franconie, Prince ſeculier.

Il fait ordinairement ſa demeure dans le Château de Wirtzbourg, le plus fort de toute la Province. Ce Château eſt ſeparé de la Ville par la riviere du Meyn, ſur laquelle il y a un Pont de pierre de taille, par le moïen duquel il a communication avec la Ville, qui eſt aſſez grande & bien peuplée. Il y a auſſi pluſieurs autres Villes & Châteaux dans l'étenduë de l'Evêché, qui ſont conſiderables, & entr'autres Konigshoffen, qui paſſe pour Forteresſe : ce qui met cet Evêché en état, outre un revenu de prés de cent mille richedales, de ſe faire conſiderer de ſes Voiſins.

Son Chapitre eſt compoſé de vingt-quatre Capitulaires, qui ont droit d'élire

l'Evêque, & peuvent être élûs. Ce nombre à meſure qu'il vient à diminuer par la mort de quelqu'un d'eux, eſt rempli par un des autres Chanoines de la grande Egliſe, pourvû qu'il ſoit d'un âge competent c'eſt-à-dire qu'il ait atteint l'âge de vingt-quatre ans. Au reſte pour être Chanoine de cette Egliſe, il s'obſerve une particularité qui eſt ſinguliere. C'eſt que le pourvû d'un Canonicat ne doit pas ſeulement faire preuve de ſa Nobleſſe, comme il ſe pratique dans tous les grands Chapitres d'Allemagne; mais il faut encore pour être reçu, paſſer au milieu de tous les Chanoines rangez de chaque côté en haye, & en être foüetté ſur le dos. C'eſt une inſtitution & coûtume de ce Chapitre, qui n'eſt pas moins ancienne que l'Evêché.

Il y a dans Wirtzbourg une Univerſité celebre, qui doit ſon rétabliſſement à l'Evêque Jules Echter de Meſpelbrun; lequel y fonda & fit auſſi bâtir un grand Hôpital; & aprés avoir tenu le Siege Epiſcopal quarante ans, il mourut l'année 1617. Il eut pour ſucceſſeur Jean Godefroy d'Aſchhauſen, qui mourut le 22. de Decembre 1622. A celui-ci ſucceda Philippes Adolphe d'Ehrenberg, qui mourut en 1631. François Hasfeld occupa ſa place, juſqu'au 30. de Juin 1642. A Hasfeld, ſucceda Jean Philippe de Schonborn, qui

tint le Siege juſqu'en 1673. Jean Hartmande de Roſenbach ne l'occupa que juſqu'au 19. d'Avril 1675. Pierre Philippes de Dernbach, juſqu'en 1683. Conrad Guillaume de Wartnau juſqu'en 1684. Jean Godefroy de Guttemberg juſqu'au 14. de Decembre 1698. & le 9. de Février 1699. le Chapitre élut Jean Philippe Greiſtenſlau de Wotrats, qui remplit aujourd'hui cette Dignité. Comme ce Prince eſt voiſin des Villes Imperiales, & de Princes Seculiers de la même Province de Franconie, qui profeſſent la Confeſſion d'Augſbourg; il eſt obligé de demeurer attaché à la Maiſon d'Autriche, & à l'Electeur de Baviere, pour être en cas de beſoin par eux ſecouru, & maintenu en ſes droits Eccleſiaſtiques & Temporels.

L'Evêché de Wirtzbourg porte écartelé au premier & quatriéme quartier, d'azur à un guidon écartelé d'argent & de gueules, attaché à une lance d'or poſée en bande, qui eſt Wirtzbourg; & au deuxiéme & troiſiéme, coupé emmenché de trois pointes de gueules ſur argent, qui eſt Franconie.

Les Evêques de Wirtzbourg & de Worms ont eu de tres-grandes conteſtations pour la préſeance dans les Dietes Imperiales, & il avoit été ordonné qu'ils alterneroient de jour à autre; enſorte que

celui qui auroit précedé un jour, ne précederoit pas le lendemain ; mais cette décision n'étant pas du goût de l'un ni de l'autre, ils affectent de ne se pas trouver ensemble aux Diètes ; ensorte que si l'un est entré dans la Salle d'assemblée, l'autre affecte de n'y pas entrer, & attend qu'il soit sorti pour prendre place. De cette maniere il arrive tres-rarement qu'ils se trouvent ensemble : que si cela arrive, ils ont grand soin de proteſter que cette occasion ne pourra préjudicier à leurs prétentions.

Evesché de Worms.

Il passe pour constant que l'Eglise de Worms est fort ancienne ; mais l'on ne convient pas du tems qu'elle a reçu les premieres instructions de la Religion Chrétienne, ni de celui de l'établissement de son Siege Episcopal. Car il est certain qu'elle a été honorée assez long-tems de la Dignité Archiepiscopale, dont elle fut privée par le Pape Zacharie, qui la transfera à Mayence, ne laissant à Worms que l'Episcopale soûmise à celle de Mayence, en punition de la perfidie de Gervillion son dernier Archevêque, qui tua méchamment contre la foi donnée, un homme qu'il avoit invité de venir du Camp des Saxons ses ennemis, à une familiere conference avec lui.

Le Comte Kratz, Grand Prévôt de Treves, élû l'an 1654. étoit le ſoixante & onziéme Evéque, auquel ſucceda Jean Philippes de Schonborn Archevêque de Mayence, par la poſtulation du Chapitre de Worms, qui aprés la mort de Schonborn, fit encore accepter cette Dignité Epiſcopale à Lothaire Frideric de Meternich, puis à Damien Hartard de la Leïen, & enſuite à Charles Henry de Meternich, tous trois Archevêques conſecutifs de Mayence. Mais ce dernier étant décedé le 26. Septembre 1679. peu de tems aprés ſon élection, le Chapitre de Worms conſiſtant en ſeize Capitulaires, nomma en ſa place pour Evêque, François Emeric Gaſpard Waſpod de Baltenheim. Ce Prélat mourut le 9. Juillet 1683. & Jean Charles de Transkenſtein ſon Succeſſeur tint le Siege juſqu'au 29. de Septembre 1691. on élut à ſa place Loüis Antoine de Neubourg, auquel ſucceda François Loüis ſon frere, Evêque de Breſlau, & Grand Maître de l'Ordre Teutonique, il fut poſtulé le 12. de Juillet 1694. C'eſt ce Prince qui joüit preſentement de ce Benefice, il a été auſſi élû Coadjuteur de l'Archevêché de Mayence le 5. Novembre 1710. Ce Chapitre a eu un grand démêlé avec la Cour de Rôme ſur la fin du ſiecle précedent, pour avoir refuſé de recevoir dans ſon Corps Jácques Boüille

Prêtre Irlandois Roturier, qui s'étoit fait pourvoir à Rome d'une Prébende. Le Chapitre fut excommunié pour ce refus, & la Sentence fut affichée aux portes de la Cathedrale, nonobſtant les remontrances de l'Empereur, & de tous les Princes Catholiques d'Allemagne.

Cet Evêché a ſi peu de revenu, (1) qu'à peine peut-il fournir au Prince dequoi ſoutenir ſa Dignité, & maintenir ſes droits & ſa Juriſdiction; & c'eſt cette conſideration qui avoit obligé le Chapitre de l'offrir aux Electeurs de Mayence, dans l'eſperance d'en pouvoir être ſecouru en cas qu'il fût perſecuté, comme il l'a été, par ſes Voiſins Proteſtans, & entr'autres par l'Electeur Palatin, ſous prétexte d'un droit qu'il prétend ſur les perſonnes ſans aveu qui s'établiſſent dans les Etats Eccleſiaſtiques voiſins du Palatinat; de même que d'un droit de conduite qu'il dit avoir ſur les perſonnes & les marchandiſes qui paſſent d'un Etat à l'autre.

L'Evêché de Worms porte de ſable parſemé de petites croix d'or de S. André, à une clef d'argent poſée en bande.

Evesche' d'Eichstet.

Cet Evêché ſitué dans le Nordgau, aux confins du haut Palatinat, de la Fran-

(1) Cette ville avoit beaucoup ſouffert dans la guerre précedente; mais elle a été ſi bien réparée depuis, qu'elle en eſt devenuë beaucoup plus belle.

conie, & de la Baviere, fut établi en l'année 748. par ſaint Boniface Archevêque de Mayence, & fondé par le Comte Suigger de Hirchsberg. Saint Wilisbald en fut le premier Evêque. Gebard Comte de Hirchsberg, dernier de ſa Famille, environ l'année 1300. legua encore à cet Evêché le Comté & la Ville de Berchingen. Pluſieurs autres Seigneurs ont auſſi enrichi cette Egliſe de quantité d'ornemens de tres-grand prix. Mais rien n'eſt comparable au Soleil pour le S. Sacrement dont Jean Conrad de Gemmingen, Evêque du lieu, fit preſent à ſon Egliſe l'an 1611. C'eſt un ouvrage d'une beauté extraordinaire, du poids de quarante marcs d'or, enrichi de trois cens cinquante diamans, de quatorze cens perles, de deux cens cinquante rubis, & de pluſieurs autres pierres précieuſes, le tout eſtimé ſoixante mille florins. Cet Evêché a deux Places conſiderables par leurs fortifications, ſçavoir celle d'Eichſtet ſur la riviere d'Altmul, & à demie lieuë de là la Forteresſe de Wiliſbaldberg, ſituée ſur un roc environné de jardins les plus agréables du monde, où l'Evêque fait ſa reſidence; il faut remarquer que ces Places n'ont jamais été priſes pendant les précedens mouvemens d'Allemagne; & que par ce moïen, & à la faveur de quelques autres Places, comme Heren-

ridt & Dollenſtein, le païs fut conſervé.

Comme l'Eveché eſt enclavé dans les Etats de la Maiſon d'Autriche & de Baviere, (1) l'Evéque tient pour maxime de ſe ranger du côté du plus fort, tant pour pouvoir maintenir ſon Dioceſe dans la doctrine de l'Egliſe Catholique, que pour demeurer dans la poſſeſſion & libre joüiſſance des droits Eccleſiaſtiques & de ſes revenus, qui ſont de plus de quarante mille écus par an.

Marquard Schenk de Caſtel, qui avoit gouverné ce Dioceſe pendant quarante-ſept ans avec beaucoup de juſtice & de moderation, mourut le 18. de Janvier 1685. Celui qui lui ſucceda fut Jean Euchaire Schenk de Caſtel, lequel mourut le 6. de Mars 1697. le Chapitre élut à ſa place Jean Martin d'Eyb, lequel mourut au mois de Decembre 1704. Et le 16. de Janvier 1705. Henry Ferdinand de la Leïen, Grand Prévôt du Chapitre de Mayence, fut choiſi pour lui ſucceder, & poſſede à preſent ce Benefice.

Eichſtet porte de gueules à une croſſe Epiſcopale d'argent poſée en pal.

(1) L'Evêque d'Eichſtet eſt ſuffragant de l'Archevêque de Mayence : ſon Dioceſe comprend partie de la Franconie, le Haut Palatinat, le Duché de Neubourg, & partie de la Suabe. Son Chapitre eſt compoſé de ſeize Chanoines Capitulaires, & d'onze Domicillaires. Les Benefices ſont aſſez conſiderables, leurs biens aïant été aſſez bien conſervez.

Evesché de Spire.

La ville de Spire, qui donne ſon nom à tout l'Evêché, étoit connuë anciennement ſous le nom de Nemete, ou de la ville des Nemetiens. L'on voit par les Actes du Synode de Cologne, tenu en l'année 340. qu'un nommé Jeſſius y aſſiſta en qualité d'Evêque des Nemetiens. Ce qui prouve l'antiquité de cette Egliſe, dont les Chanoines, auſſi bien que ceux de Worms & de Mayence, & autres de ces tems-là, vivoient en commun, (1) menant une vie Monaſtique, & tout-à-fait reguliere. Mais du tems de Balderic qui avoit été du Conſeil ſecret des trois Othons, & qui fut fait Evéque de Spire vers l'année 969. les uns & les autres commencerent à quitter la vie Monaſtique, pour embraſſer la Seculiere: Et à cet effet ſeparerent leurs habitations, partagerent entr'eux les revenus annuels, & en firent des propres particuliers.

L'Empereur Conrad II. donna & unit

(1) Dans tous les païs de la Chrêtienté, les Chanoines vivoient autrefois en commun. Les Cloîtres où ſont leurs demeures, les Chapitres où ils ſont obligez de s'aſſembler, & le pain qu'on diſtribuë encore dans la plûpart, ſont des preuves de cette communauté de biens, qui a été diſcontinuée quand la ferveur de la Religion eſt venuë à ſe relâcher.

à cet Evêché la ville de Bruchſel, & tout le Bruringow. Son fils Henry III. acheva le bâtiment de la grande Egliſe, que ſon pere avoit commencé, où tous deux furent enterrez; comme l'y ont auſſi depuis été les Empereurs Henry IV. Henry V. Philippe, Rodolphe I. Adolphe de Naſſau, & Albert I. Le même Henry III. fit don à l'Evêque de la Ville & du Château de Rodenfeld avec leurs appartenances. Mais l'année 1083. ou 1084. Rugier ou Rudiger trente-deuxiéme Evêque augmenta de beaucoup la ville des Nemetiens, & y enferma le village de Spire, qui en étoit proche: d'où il arriva que la ville perdit ſon ancien nom, & prit celui de Spire, qu'elle a depuis conſervé. La Prévôté de Weiſſembourg, qui eſt une Principauté immédiate de l'Empire, dont une partie de la ville de Cron Weiſſembourg dépend, fut incorporée & unie à l'Evêché de Spire par le Pape Paul III. & par Charles V. La ville de Lauterbourg, avec le Château de ſaint Remy, eſt auſſi de la dépendance de cette Prévôté, où étoit autrefois un Monaſtere que le Roi Dagobert avoit fondé par maniere de penitence, pour le rachat de ſes pechez, ainſi qu'il eſt porté par ſes Lettres de fondation données l'an de grace 623. Philiſbourg, Rhinhauſen, Weibſtat, le Château de Meidelbourg, Bruchſel, &

& autres lieux, ſont des Fiefs & Bailliages appartenans auſſi à l'Evêché. La protection que le Roi de France devoit à l'Evêque & à ſon Evêché, ſuivant la Pacification de Weſtphalie, en conſequence du droit à lui accordé, de tenir garniſon dans le Château de Philiſbourg pour ſa garde, auroit été d'une grande conſideration & d'un grand avantage pour ce Prélat, parce que la puiſſance de la France auroient garanti les biens de cet Evêché des entrepriſes des Princes Proteſtans. Outre que la Garniſon Françoiſe eſt tout autrement utile & profitable à un païs que la Garniſon Allemande que l'Empereur y a miſe depuis qu'il s'eſt renduMaître de cette Place.

L'étenduë de cet Evêché n'eſt pas grande, mais elle conſiſte en des plaines fertiles ſituées avantageuſement pour le profit des habitans, à cauſe de la commodité du Rhin. Le Chapitre de Spire eſt compoſé de vingt & un Chanoines, dont neuf ſont Capitulaires & douze Domicillaires. L'Evêque n'a aucune Juriſdiction temporelle dans la ville de Spire. Elle eſt libre & Imperiale, & paſſe pour une des plus anciennes villes des Gaules. L'Empereur Henry IV. prit ſoin de l'agrandir, & la mit au nombre des Villes libres l'an 1090. Henry V. lui accorda en 1166. le privilege de choiſir ſes Bourgue-

meſtres & ſes Senateurs, & l'exempta des impoſitions qui y avoient été établies par les Evêques. Frideric I. lui fit reſtituer ſon territoire, qui étoit envahi par les Evêques. Venceſlas lui donna l'an 1384. la prérogative de pouvoir donner droit de Bourgeoiſie à ceux qui voudroient s'y habituer, & Charles Quint y fixa la Chambre Imperiale l'an 1530. laquelle dans la guerre précedente a été transferée de Spire à Weſtzlaer. Le Magiſtrat & la plus grande partie des habitans ſont Proteſtans. Les Catholiques ont l'Egliſe Cathedrale, que l'Empereur Henry IV. acheva de bâtir, & où il eſt enterré.

Jean Hugo d'Orſberck, Electeur de Treves, avoit ſuccedé en cet Evêché à Lothaire de Meternich l'an 1675. Ce digne Prélat étant mort le 6. Janvier 1711. a eu pour ſucceſſeur N.

Cette Ville a beaucoup ſouffert des deſordres de la guerre en 1688. & 1689. enſorte que le revenu de l'Evêché eſt diminué ſi conſiderablement qu'il eſt preſque réduit à rien.

Cet Evêché porte d'azur une croix d'argent.

EVESCHE' DE STRASBOURG.

On tient que dans le premier ſiecle la ville d'Argentine, depuis nommée Straſ-

bourg, reçut l'Evangile ſous l'Empire de Neron par les Inſtructions de S. Materne Diſciple de ſaint Pierre; & que vers l'année 510. Clovis Roi de France y fit bâtir le premier Temple. Cette Egliſe fut ſoûmiſe aux Evéques de Metz, juſqu'au tems du Roi Dagobert, qui y fonda un Evêché, dont le regime fut commis à S. Amand d'Aquitaine, auquel ſucceda S. Arbogaſt l'an 646. On dit que celui-ci guerit miraculeuſement par ſes prieres un des fils de Dagobert, nommé Sigiſbert, qui avoit été bleſſé à la chaſſe par un ſanglier prés d'Eberheim-Munſter; & que ce fut pour ce ſujet, que Dagobert fit don à l'Evêché, de la Ville & du Château de Ruffac, & de ſes dépendances. Cet Evêché s'accrut beaucoup ſous les Evéques ſuivans, & a paſſé pour un des plus riches Evéchez d'Allemagne, étant compoſé de pluſieurs Bailliages, Villes, & Châteaux, ſituez en la haute & baſſe Alſace, en deça & au-delà du Rhin. Les principaux Bailliages d'en deça, ſont ceux de Benfeld, Dachſtein, d'Ambach, Erſtein, Ettenhein, Marckelsheim, Molſheim, Saverne & Wangien. Ceux de delà le Rhin ſont ſituez dans l'Ortenaw, ſçavoir Oberkirch, & Oppenaw, ou communément Noppenaw. L'Evêque faiſoit ſa reſidence ordinaire à Saverne, dans le tems que les Bourgeois de Straſbourg

aïant changé de Religion s'étoient emparez de l'Egliſe Cathedrale & du Cloître. Ce qui avoit auſſi obligé le Chapitre de ſe retirer à Molsheim, où il y avoit une Univerſité Catholique. Mais depuis que le Roi de France eſt devenu Maître de Straſbourg, il y a fait revenir l'Evêque & le Chapitre, & l'a remis en poſſeſſion de la Cathedrale, en rétabliſſant dans la ville l'exercice libre de la Religion Catholique.

Le Chapitre eſt compoſé de vingt-quatre Chanoines, dont douze ſont Capitulaires, qui peuvent élire & être élus Evêques.

Le Roi Tres-Chrétien, comme Landgrave de la haute & baſſe Alſace, voulant maintenir ſa Souveraineté ſur les Bailliages de l'Evêché & ſur la Ville de Straſbourg, auſſi-bien que ſur toutes les autres dépendances du Landgraviat, porta de gré à gré l'année 1681. la Ville de Straſbourg à s'y ſoûmettre & à lui prêter foi & hommage, (1) comme auſſi à reſti-

(1) Cette ville étoit autrefois une des Villes libres & Imperiales gouvernée par ſes Magiſtrats qu'elle choiſiſſoit elle-même. La Maiſon d'Autriche, qui avoit quelques prétentions ſur elle, chercha pluſieurs fois les moïens de s'en emparer. Ce fut l'une des raiſons qui l'obligea à changer de Religion vers le milieu du ſiecle paſſé, aprés s'être liguée avec les Cantons de Zurich & de Berne. Mais depuis la ſoûmiſſion de cette Ville à l'obéiſſance du Roi de France, qu'elle reconnut pour ſon

tuer à l'Evêque & au Chapitre leur grande Egliſe, & à recevoir Garniſon Françoiſe.

L'Evêque qui remplit aujourd'hui cet Evêché, eſt Armand Gaſton de Rohan, Prince de Soubiſe, déſigné Cardinal, auparavant Chanoine de cette Egliſe, élû Coadjuteur de Guillaume Cardinal de Furſtemberg, & ſacré le 26. de Juin 1701. eſt devenu poſſeſſeur de cet Evêché par la mort du Cardinal de Furſtemberg arrivée le 10. d'Avril 1704. Le Prince Guillaume de Furſtemberg, avoit ſuccedé, par l'élection du Chapitre, à François Egon de Furſtemberg, ſon frere; & celui-ci l'avoit eu aprés Leopold Guillau-

Souverain Seigneur & Protecteur le 30. Septembre 1681; ce qui a été confirmé par proviſion par la Treve de 1684. & définitivement par le Traité de Riſwvich, elle a été effacée de la Matricule de l'Empire, pour demeurer à l'avenir unie & incorporée à la Couronne de France. Elle n'a ſouffert aucun changement dans ſon Gouvernement, ſinon que le Roi s'eſt reſervé le pouvoir de nommer le *Sel-alteis* ou Prévôt Roïal. Le premier que le Roi choiſit pour remplir cette Place, fut l'illuſtre M. Obrecht, ſi connu parmi les Sçavans, & emploïé par Sa Majeſté en diverſes negociations. Une mort trop prompte l'enleva au mois d'Août 1701. à l'âge de 54. ans. Le Magiſtrat de Straſbourg doit être mi-parti entre les Catholiques & les Lutheriens. Il juge ſouverainement juſqu'à deux mille livres. Les appellations reſſortiſſent au Conſeil Souverain de Colmar. Le Roi y a fait bâtir une Citadelle tresbelle où il y a une forte Garniſon. L'Evêque n'a plus de ſéance dans les Dietes Imperiales où il n'eſt plus admis.

me Archiduc d'Autriche, qui en avoit été le quatre-vingt quatriéme Evêque.

M. le Prince de Soubiſe a procuré la tranſlation de l'Univerſité de Molsheim dans ſa ville Epiſcopale. Cette Univerſité a été fondée à quatre lieuës de Straſbourg par les Archiducs d'Autriche, pour l'Alſace qui leur a appartenu juſqu'au Traité de Weſtphalie.

Depuis la Paix de Riſwich, on a ſupprimé les quatre Canonicats de cette Egliſe qui étoient poſſedez par des Lutheriens, & on leur a abandonné quelques biens de cette Egliſe qui étoient au-delà du Rhin.

L'Evêché de Straſbourg porte de gueules à une bande d'argent, qui eſt Straſbourg, écartelé de gueules à une bande d'argent bordée de fleurons d'or, qui eſt pour le Landgraviat de la baſſe Alſace.

EVESCHEZ DE CONSTANCE ET D'AUSBOURG.

Ces deux Evêchez étant ſituez dans la Suabe, le premier ſur le Lac de Conſtance, environné de Provinces & Places appartenantes à la Maiſon d'Autriche; & l'autre, ſur la riviere de Lech, auſſi contigu aux Terres de la même Maiſon, & à celles de Baviere, on peut bien juger,

que les Prélats qui les poſſedent, ne peuvent avoir d'autre interêt que celui de ſe bien mettre avec leurs Voiſins ; puiſque ſans cela ils ne pourroient pas joüir paiſiblement de leurs revenus & de leurs droits.

L'Evêque de Conſtance fait ſa reſidence à Merſbourg ſur le Lac ; & ſon Chapitre fait la ſienne dans le Cloître de la Cathedrale de ſaint Etienne, en la ville de Conſtance. L'Evêque d'Auſbourg demeure ordinairement à Dillingen, ſur le Danube, & ſon Chapitre à Auſbourg.

Celui de Conſtance joüit de l'Abbaïe de Reichenaw, en conſequence de la reſignation & de l'union que Marc Knoringen, Abbé de Reichenaw, en fit à l'Evêché l'an 1540. pour y être incorporée à toûjours. Il joüit auſſi des revenus d'Oeningen ſur ce Lac, comme auſſi des Villes d'Arbon, Biſchofszeel, & de Marchdorf. Cependant tous les revenus de cet Evêché ne montent pas à vingt mille écus par an, quoique ſa Juriſdiction s'étende ſur quatre cens Cloîtres, & ſur dix-huit cens Paroiſſes.

Le païs qui en dépend eſt fort fertile & aſſez peuplé, à cauſe du voiſinage du Lac & du Rhin, qui facilitent aux habitans les moïens de vendre leurs denrées, l'Abbaïe de Reichenaw eſt dans une petite

Iſle du Lac : elle fut fondée dans le neuviéme ſiecle par Pyrmin Evêque de Meaux, qui renonça à ſon Evêché pour embraſſer la vie ſolitaire, Le Chapitre eſt compoſé de vingt-quatre Chanoines, dont douze ſont Capitulaires. L'Evêque n'a aucune Juriſdiction temporelle dans la ville de Conſtance. Cette ville eſt ſituée ſur le Lac qui porte ſon même nom, & tres celebre par le fameux Concile qui y fut tenu l'an 1414. où il fut beaucoup traité de la Reformation de l'Etat Eccleſiaſtique. C'eſt dans cette ville que Jean Hus & Jerôme de Prague furent brûlez. Elle a tiré ſon nom d'un retranchement fameux que Conſtance, pere de l'Empereur Conſtantin le Grand y fit élever pour arrêter les courſes des Allemans. Elle étoit autrefois libre & Imperiale, & comme elle ſervoit d'entrepôt à toutes les marchandiſes qui paſſoient d'Italie en Allemagne, ou qui alloient d'Allemagne en Italie, elle s'étoit fort enrichie par le commerce. Sa puiſſance donna de l'ombrage à la Maiſon d'Autriche, & l'Empereur Ferdinand I. profitant du refus qu'elle avoit fait de recevoir l'*Interim*, la mit au ban de l'Empire l'an 1548. & s'en empara. Depuis ce tems, elle eſt diminuée conſiderablement, & n'eſt plus l'entrepôt des marchandiſes, & cela par les Doüanes & les impoſitions exceſſives que

les

les Empereurs ont mis ſur les marchandiſes qui paſſoient par cette ville.

Du tems du Roi Clovis cet Evêché fut établi dans l'Argow, à Windiſch, qui n'eſt aujourd'hui qu'un village. Saint Paterne en fut le premier Evêque. Mais quelques années aprés, ſous l'Evêque ſaint Maxime, le Siege en fut transferé à Conſtance, par les ſoins du Roi Clotaire. L'on compte quatre-vingt-quatre Evêques qui ont gouverné cet Evêché, y compris François Jean de Praſberg, qui fut élû le 7. Février 1645. Il déceda le 7. de Mars 1689. & le 14. d'Avril ſuivant fut choiſi Marc Rodolphe de Roo qui remplit cette Dignité.

L'Evêque d'Auſbourg, outre les revenus ordinaires de la fondation de ſon Evêché, joüit auſſi de ceux du Comté de Kibourg, de Dellingen, & de Witiſlingen, que le fils du Comte Hartman de Kibourg & de Dilingen, nommé Herman, qui fut le dernier de la famille, & le trente-huitiéme Evêque, avoit laiſſé & donné à l'Evêché. Tous les revenus de cette Egliſe ne vont pas à plus de vingt mille écus par an.

Le Chapitre eſt compoſé de vingt Chanoines Capitulaires, & de vingt Domicellaires, dont toutes les Prébendes ſont d'un revenu conſiderable. L'Evêque n'a aucun pouvoir temporel dans la ville.

Son pouvoir ſpirituel eſt même fort reſerré par le Chapitre, qui a des droits tres-conſiderables & des exemptions qu'il ſoûtient avec vigueur ; enſorte qu'il n'eſt permis à l'Eveque de demeurer dans la ville, qu'autant que le Chapitre le veut bien. La Ville eſt mi-partie entre les Catholiques & les Proteſtans. Chaque parti a ſoin de ſes Egliſes & de ſes Temples, & ne peut en augmenter le nombre directement ni indirectement. C'eſt une des plus grandes & des plus riches villes d'Allemagne, elle eſt celebre pour la Confeſſion de foi que les Confeſſioniſtes y preſenterent à l'Empereur Charles-Quint l'an 1530. & pour pluſieurs Dietes qui s'y ſont tenuës. L'Empereur Joſeph y a été couronné le 24. Janvier 1690.

Le premier Evêque d'Auſbourg, qui ſe nommoit Sexin, eut pluſieurs ſaints Perſonnages pour ſucceſſeurs; & entr'autres le neuviéme S. Vieterp, le dixiéme S. Toſſo, l'onziéme S. Simpert, le dix-ſeptiéme S. Adelbert, le dix-neuviéme ſaint Ulric, qui mourut l'an 973. âgé de quatre-vingt-trois ans, aprés avoir été cinquante ans Evêque. Le ſoixante & uniéme étoit Sigiſmond François, Archiduc d'Autriche, auquel a ſuccedé Chriſtophe de Freiberg, qui a bien voulu que de ſon vivant ſon Chapitre ait poſtulé le

Prince Alexandre Sigiſmond de Baviere Neubourg pour le faire Coadjuteur. Ce Prince accepta l'année 1687. la Coadjutorerie de la Dignité Epiſcopale, & a ſuccedé le premier d'Avril 1690. C'eſt lui qui joüit à preſent de ce Benefice.

L'Evêché d'Auſbourg porte parti de gueules & d'argent.

Evesche' de Hildesheim.

Cet Evêché, qui eſt ſitué dans la baſſe Saxe, a été fondé par Loüis le Debonnaire. Le premier Evêque nommé Gunther mourut l'année 835. le trente-ſixiéme, qui étoit le Duc Henry de Brunſwic, fut le premier qui prit le Titre d'Evêque par la grace de Dieu & du S. Siége Apoſtolique à Hildesheim, que les autres n'avoient pas porté; le quarante-ſixiéme qui étoit Jean IV. de Saxe Lawenbourg eut une cruelle guerre à ſoûtenir contre le Duc de Brunſwic, qui lui enleva plus de la moitié de ſon Evêché: en ſorte qu'il ne lui reſta que la Ville de Hildesheim & trois Châteaux: ſçavoir, Peyne, Stevervalt, & Mariembourg, avec leurs Bailliages & dépendances. Ce qui depuis fut nommé le petit Evêché; & ce que le Duc de Brunſwic avoit pris, fut appellé le grand Evêché. En l'année 1629. il intervint une Sentence de la Chambre Impe-

riale deSpire,portant,que le plus grand Evêché ſeroit reſtitué àl'Evêque:de laquelle Sentence le Duc Frideric Ulric de Brunſwic demanda & obtint la reviſion.Ce procez donna lieu à une Tranſaction qui fut paſſée en l'année 1643. entre l'Evêque & les Ducs de Brunſwic, & confirmée par les traitez de Weſtphalie,par laquelle preſque toutes les Terres de l'Evêché occupées par la Maiſon de Brunſwic, lui ſont demeurées en propre ; & l'Evêque n'y a profité, que de neuf Monaſteres, appartenans aux Catholiques qui ont été remis ſous ſa Juriſdiction, outre ce dont il ſe trouvoit en poſſeſſion. Enſorte que cet Evêché qui étoit autrefois un des plus conſiderables d'Allemagne eſt preſentement d'une trés petite étenduë & preſque réduit à rien.

La Ville de Heildesheim eſt diviſée en deux ; l'une eſt appellée la vieille ; & l'autre, la nouvelle Ville. Les Catholiques y ont conſervé l'Egliſe Cathedrale, & quelques autres qu'ils avoient en l'an 1624. Les Lutheriens ont auſſi quelques Temples qu'ils y occupoient en la même année 1624. Les Magiſtrats, quoi que Lutheriens, reconnoiſſent l'Evéque pour leur Seigneur & Prince, & lui font ſerment defidelité, à condition qu'ils ſeront maintenus en leurs franchiſes & priviléges. Les Jeſuites y ont un grand Col-

lege, avec une belle Egliſe ſur une petite montagne.

Le 54e. Evêque d'Hildesheim étoit le Prince Maximilien Henry de Baviere, qui étoit auſſi Archevêque de Cologne, auquel a ſuccedé Joſſe Edmond de Brabeck, mort le 13. Août 1702. Le Prince Joſeph Clement de Baviere lui a ſuccedé, & eſt preſentement Titulaire de ce Benefice, auſſi-bien que de l'Archevêché de Cologne. Il avoit été élû Coadjuteur dés le 28. Janvier 1694.

A la mort du dernier Evêque d'Hildesheim, l'Empereur empêcha le Prince Clement de Baviere de s'en mettre en poſſeſſion, à cauſe de l'attachement de ce Prince aux interêts de Philippe V. Roi d'Eſpagne; & en 1711. les Princes de la Maiſon de Brunſwic ſe ſont ſaiſis de toutes les Places de cet Evêché.

Cette Egliſe porte parti d'argent & de gueulles.

Evesché de Paderborn.

Quelques Hiſtoriens rapportent, que l'Empereur Charlemagne marchant avec ſon armée dans la Weſtphalie, & étant obligé de camper au lieu où eſt à preſent la Ville de Paderborn, & où il ne ſe trouvoit point d'eau, il arriva, qu'il ſortit une ſource d'un endroit où l'on avoit enfoncé un des piquets de ſa tente; & que cet-

te ſource devint ſi abondante, que dans ſon cours elle forma une petite riviere, qui fut nommée Pade: d'où l'on dit, que Paderborn a tiré ſon nom. En conſideration de ce ſecours, ſi peu attendu, l'Empereur fit bâtir au même lieu une grande Egliſe, qui eſt aujourd'huy la Cathedrale, dont il fit bâtir le grand Autel ſur la ſource même, & fonda en ſuite l'Evêché, dont le premier Prélat fut Hadumar ou Herimar. L'on tient, que les Saxons quelque tems aprés, faiſant des courſes de ce côté-là, ruïnerent cette Eg'iſe: mais que l'Evêque aidé de nouveaux bienfaits de l'Empereur, la fit reparer, & que le Pape Leon III. qui s'étoit refugié en Allemagne, la conſacra le 6. Decembre 799.

L'étenduë de cet Evêché n'eſt pas grande, mais le païs en eſt tres-fertile, & abonde en bleds & en pâturages. La ville eſt aſſez grande & aſſez peuplée. Elle étoit autrefois libre & Imperiale, mais les deſordres qui y arriverent au ſujet de la Religion vers le milieu du ſiecle paſſé, lui firent perdre ſa liberté, & depuis ce tems elle eſt ſoûmiſe à ſes Evêques.

Ferdinand de Furſtemberg, étoit le quarante-cinquiéme Evêque. Celui qui lui a ſuccedé & qui poſſede à preſent ce Benefice, eſt Herman Wener Wolfde Meternich qui eſt en poſſeſſion depuis le 15. Septembre 1683. C'eſt un Gentilhomme du

païs de Paderborn, qui par ſon merite a auſſi rempli le Siege de Munſter, dont il avoit été Coadjuteur.

L'Evêque fait ſa reſidence dans le Château de Neuhaus, qui eſt plus fort que la ville de Paderborn, laquelle d'ailleurs eſt peu marchande, ſi ce n'eſt en bierres, qui ſont fort ſaines, principalement quand elles ſont tranſportées au loin. Il a encore les villes de Borcholt, de Brakel, & de Warbourg. Cette derniere eſt la plus recommandable de tout ſon Evêché, dont les revenus ſont d'environ vingt mille écus.

Le Chapitre eſt compoſé de vingt-quatre Chanoines tous Capitulaires. Pour y être reçu, il faut avoir vingt & un an accomplis, & avoir étudié, & fait reſidence actuelle dans une Univerſité de France ou d'Italie, pendant un an & ſix ſemaines, ſans en avoir découché. La Collation des Canonicats appartient au Pape & au Chapitre, chacun en ſes mois. Il n'y a que deux Dignitez : celle de Grand Prévôt, & celle de Grand Doïen. Leur Egliſe eſt une des plus belles d'Allemagne, tant pour ſa ſtructure du dehors, que pour celle du dedans.

L'Evêque & le Chapitre s'uniſſent ordinairement avec l'Electeur de Cologne, & avec l'Evêque de Munſter, pour s'entre-défendre les uns les autres, lors qu'ils

ſont attaquez par les Princes Proteſtans de Brandebourg, de Brunſwic,& de Heſſe, ou par les Etats des Provinces-Unies des Païs-Bas leurs voiſins, qui font ce qu'ils peuvent pour s'emparer des biens Eccleſiaſtiques.

L'Evêché porte de gueules à la croix d'or.

Evesche' de Fresingue.

Cet Evêché eſt dans la Baviere, & la ville de Freſingue eſt ſituée ſur la riviere de Moſach, qui prés de là tombe dans l'Iſar. L'Abbaïe de Wachenſtephan des Benedictins eſt tout proche,ſur une montagne, où on dit qu'autrefois a été le Château & la reſidence du Roi Pepin.

Le premier Evêque qu'on établit ſur ce Siege fut S. Corlinian, environ l'an 738. L'Evêque d'apreſent eſt JeanFrançois Ecker élû le 29. de Janvier 1695. ſur la démiſſion du Prince Joſeph Clement de Baviere,lequel en 1685. avoit ſuccedé à Albert Sigiſmond de Baviere,qui étoit auſſi Evêque de Ratiſbonne. L'Evêque fait ſa reſidence prés de ſa ville de Freſingue, ſur une montagne fort haute, dans un Château,bien moins fort qu'il n'eſt agréable, par la grande quantité d'eaux qui s'y rencontrent.

Il n'a aucune Place forte,ſinon le Château de Rottenfels, prés de la ville d'O-

berfels, en la haute Stirie, & le Château de Biſchophlac au Duché de Carniolle. Un Comte d'Eſchenlo & de Werdenfels a donné autrefois à cet Evêché la ville & le Château de Partenkirchen, avec le Comté de Werdenfels. L'Evêque eſt uni d'interêt à la Maiſon de Baviere, à cauſe de la Religion Catholique, & parce que ſon Etat eſt enclavé dans le Duché de Baviere. Valthon qui fut le dixiéme Evêque avoit obtenu du Pape une Bulle, par laquelle le Chapitre ne pouvoit élire pour Evêque qu'un Chanoine de la méme Egliſe, mais cette Conſtitution ne s'obſerve pas regulierement. Le Chapitre eſt compoſé de vingt-quatre Chanoines tous Capitulaires, qui conferent les places vacantes, & qui dans leur nomination ont beaucoup d'égard à la Nobleſſe & à l'érudition; enſorte que ce Chapitre eſt rempli de perſonnes de conſideration.

Cet Evêché porte d'argent à une tête de Maure couronnée à l'antique d'or, & accollée de gueules.

Evesche' de Ratisbonne.

Cet Evêché eſt ſitué entre l'Autriche & la Baviere, le long du Danube. L'Egliſe Cathedrale & le Palais Epiſcopal ſont dans la ville Imperiale de Ratiſbonne. Les Evêques qui l'ont occupé dans

le ſiécle précedent, ſont, Robert II. Comte Palatin du Rhin, Duc de Baviere; Jean III. Comte Palatin du Rhin, Duc de Baviere; Pancrace de Sintzendorf; George de Papenheim; Vitus de Fraunburg; David Colderer; Philippes Comte Palatin du Rhin, Duc de Baviere; Sigiſmond Frideric, Baron de Fugger, qui mourut l'an 1600. Depuis il a été rempli par Wolfang de Hauſen, qui mourut l'an 1613. par le Comte Albert de Thorring, qui finit ſes jours l'an 1649. par le Comte François Guillaume de Wartemberg, qui étoit auſſi Evêque d'Oſnabruck, & Cardinal, & qui deceda l'an 1661. par le Comte Jean Georges de Herberſtein, qui lui ſucceda, & ne le poſſeda qu'un an; par le Comte Adam Laurens de Torringen nommé Evêque le deux d'Août 1663. mort le dix-ſept d'Aouſt 1666. par Guibaut Comte de Thun Archevêque de Saltzbourg, élû le 8. d'Octobre ſuivant, qui n'occupa pas le Siege deux ans entiers; par Albert Sigiſmond Duc de Baviere, mort en 1685. & à preſent par le Prince Joſeph Clement de Baviere, Electeur de Cologne.

Ratiſbonne, dont cet Evêché porte le nom, eſt une ville libre & Imperiale, qui a été déclarée telle par l'Empereur Frideric I. l'an 1182. qui laiſſa ſeulement une partie des peages à Othon Comte de

Witelſpach. Ses Succeſſeurs ont toûjours regardé avec dépit cette ville libre au milieu de leurs Etats, neanmoins elle s'eſt toûjours maintenuë dans ſon independance ; & les Ducs de Baviere poſſeſſeurs du Comté de Witeſpach ſe ſont contentez de renouveller leurs prétentions de tems en tems pour les faire valoir dans une conjoncture favorable. Cette ville eſt aſſez grande & aſſez bien bâtie, c'eſt ce qui la fait choiſir pour le lieu de la Diete, pour la commodité des Etats de l'Empire. Le Magiſtrat eſt Proteſtant, & il n'y a que ceux qui font profeſſion de cette Religion qui puiſſent y joüir des droits de Bourgeoiſie. Les Catholiques ne laiſſent pas d'y être en grand nombre, & font l'exercice de leur Religion dans l'Egliſe Cathedrale, & dans pluſieurs autres qui leur appartiennent. Elle eſt la premiere des Villes Imperiales du banc de Suabe, & en cette qualité elle tient le Directoire du College des Villes.

Cet Evêché a plus de reputation que de revenu. Il eſt d'une tres-petite étenduë ; la plus grande partie de ſes biens ſont en Autriche, & l'Empereur Ferdinand II. comme Archiduc s'en eſt emparé, nonobſtant les proteſtations des Evêques qui ſe renouvellent de tems à autre. Il n'a point de Places fortes, que le beau Château de Werth, reſidence ordi-

naire des Evêques. Ce Palais eſt tres-beau & tres-agréable, il eſt accompagné d'un grand Bourg. Le Prince eſt obligé, pour ſa conſervation, de vivre en bonne intelligence avec les Puiſſances qui lui ſont voiſines ; ſçavoir, avec l'Empereur & l'Electeur de Baviere.

L'Evêque dépend immédiatement du ſaint Siege, auſſi-bien que le Chapitre qui eſt compoſé de douze Chanoines Capitulaires, & d'onze Domicellaires.

L'Evêché porte de gueules à une bande d'argent.

Evesche' de Passau.

L'Evêché de Paſſau eſt auſſi le long du Danube. Trois rivieres ſe joignent à l'endroit où la Ville de Paſſau eſt ſituée, & font une triple Ville : ſçavoir, Paſſau, Innſtat, & Ilſtat. Ces deux dernieres tirant leur nom des rivieres d'Inn & d'Ill, qui ſe jettent dans le Danube en cet endroit.

En l'année 1662. & en moins de deux heures, toute la Ville, de Paſſau, la Maiſon de Ville, l'Egliſe Cathedrale, toutes les autres Egliſes, excepté le Cloître & l'Egliſe des Cordeliers, furent reduites en cendre. La moitié de celle d'Innſtat fut auſſi brûlée: & le feu aïant conſumé le pont, gagna la troiſiéme Ville d'Ilſtat, &

embraſa la belle Egliſe de Marienhulff ou de Nôtre-Dame de Lorette, quoi qu'elle fût ſituée ſur une haute montagne. On ſauva à Scartingue l'Image miraculeuſe de la Vierge, avec tout ce qui étoit dans la Sacriſtie. Et ce qui eſt admirable, & comme un coup viſible de la providence de Dieu, c'eſt que le feu ne prit pas à l'Arſenal, ni à la Tour, où il y avoit quantité de poudre à canon. C'eſt cela ſeul qui empêcha la deſtruction du reſte de la Ville, & de tous ſes Habitans. La Ville d'Ilſtat eſt accompagnée d'une Fortereſſe bien munie de toutes choſes, & arroſée en bas par la riviere d'Ill, où on peſche des perles. Cette peſche de perles eſt reſervée à l'Empereur & à l'Electeur de Baviere, qui ont chacun un Conſeiller ou Officier, pour en avoir la direction. Quant à celle de Paſſau, elle eſt d'autant plus remarquable, que dans les années 1552. & 1555. la pacification de la Religion y fut concluë, par l'entremiſe du Roi des Romains Ferdinand I. entre Charles Quint & l'Electeur Maurice de Saxe, & autres Etats de l'Empire. L'Evêque ſe tenoit anciennement à Lorch en la haute Hongrie; Mais aprés la ruïne de Lorch, le Siége Epiſcopal fut transferé à Paſſau. L'Evêque tire de ſon païs environ quarante mil écus de revenu. Il n'a de Place forte qu'Obernberg, qui a un bon Château, & un Pea-

ge ſur la riviere d'Inn. C'eſt dans ce lieu que l'Evêque fait ſa réſidence ordinaire, il poſſede auſſi Ebersberg Château & Bourg ſur la riviere de Traun, en la haute Autriche. La ſituation de cet Evêché, qui ſe trouve entre les Etats d'Auſtriche & ceux de Baviere, regle les interêts de l'Evêque & de ſon Chapitre. Le Comte de Venceſlas de Thun fut élû Evêque l'an 1664. en la place de Charles Joſeph Archiduc, & mourut le 6. de Janvier 1673. A celui-ci ſucceda Sebaſtien Comte de Perting, mort le 16. de Mars 1689. en la place duquel fut élû le 25. de Mai de la même année Jean Philippe de Lamberg, à preſent Evêque, & fait Cardinal le 21. de Juin 1706. Ce Prince a toûjours été tres-conſideré de ſa Majeſté Imperiale. Devant que de parvenir à cet Evêché, il étoit Envoïé d'Autriche à la Diete de Ratiſbonne.

Le Chapitre de Paſſau eſt compoſé de vingt-quatre Chanoines tous Capitulaires, parmi leſquels il y a trois Dignitez, qui ſont celles de Doïen, de Prévôt & de Cuſtode.

EVESCHE' DE TRENTE.

Cet Evêché eſt dans le Tirol, ſous la protection & la ſuperiorité de la Maiſon d'Autriche, laquelle ſatisfait aux charges

de l'Empire pour l'Evêque, qui conſerve toutefois ſa ſéance & ſa voix dans les Dietes Imperiales, & païe ſa taxe ſeulement pour la Chambre Imperiale de Spire. Ses interets ſuivent ceux de la Maiſon d'Autriche.

Le païs eſt mélé de montagnes & de vallées tres-fertiles, comme celles de Trente, de Ron, de Randene, de Bon, de Ledever, & de Laga. Cet Evêché a été fondé par la liberalité de pluſieurs Empereurs & Princes, & particulierement du Grand Theodoſe, de Charlemagne, & de Conrad III. Les Ducs d'Autriche en ſont les Protecteurs depuis l'an 1365. La Ville capitale eſt dans une vallée fort étroite, défenduë d'un aſſez bon Château : elle a reconnu divers Maîtres, & durant les querelles des Papes & des Empereurs, elle devint libre & Imperiale ; mais ſous Venceſlas elle perdit ſa liberté, & fut ſoûmiſe à ſon Evéque. Elle eſt recommandable par le dernier Concile qui s'y eſt tenu, & qui en porte le nom. Il n'y a que le Château de Fermian dans le païs d'Eſchland prés de Traun qui ſoit conſiderable ; & encore l'eſt-il plus pour la devotion & par le pelerinage des Catholiques, qui y vont pour honorer l'Image de Nôtre-Dame des Miracles, que par ſon Territoire, qui ne produit rien par excellence, que

quelques fruits & du vin.

Ce Benefice ne laiſſe pas de rapporter par an plus de quarante mille écus de revenu.

Cet Evêché a été long-tems poſſedé par les Barons de Madricte, dont le dernier mourut en 1659. Il paſſa à Sigiſmond François Archiduc d'Autriche, lequel par ſa démiſſion faite en 1665. donna lieu à l'élection d'Erneſt Adalberg Comte d'Harrac Cardinal & Archevêque de Prague, qui mourut le 16. d'Octobre 1667. A celui-ci ſucceda Sigiſmond Alphonſe Comte de Thun, qui occupa le Siege juſqu'en 1677. François d'Alberſis ſon ſucceſſeur l'occupa juſqu'en 1680. Joſeph Victor des Alberſis ſon neveu l'occupa juſqu'en 1696. & eut pour ſucceſſeur Jean Michel Comte de Spacer & Valler, qui eſt preſentement revêtu de cette Prélature.

Il porte d'argent à un aigle de ſable.

Evesche' de Brixen.

Brixen eſt une Ville dans le Tirol, où eſt la Cathedrale avec la reſidence de l'Evêque. L'Evêché eſt ſous la protection de la Maiſon d'Auſtriche, comme celui de Trente, L'Archiduc païe pour luy les Charges de l'Empire. Mais l'Evêque ne laiſſe pas de païer ſa portion pour l'entretien

tien de la Chambre Imperiale de Spire, & d'avoir ſa ſéance & ſa voix dans les Diettes de l'Empire. Il reçoit tous les ans prés de quarante mil écus de rente de ſon Evêché.

On donne à cet Evêché de grands Officiers, comme a celui de Bamberg: ſçavoir, le Duc de Baviere, pour Mareſchal; le Duc de Carinthie, pour Chambellan; le Duc de Meran, pour Eſchanſon; & le Duc de Suabe, pour Maître d'Hôtel. Ils ont ſous eux des Familles Nobles du païs qui ſont leurs Vicaires, & qui font leurs fonctions. Autrefois c'étoient les Seigneurs Schonek, pour celle de Mareſchal; ceux de Rodneg, pour celle de Chambellan; ceux de Seben, pour celle d'Eſchanſon; ceux de Caſtelrut, pour celle de Maître d'Hôtel. Mais preſentement les Barons de Welſperg ont ſuccedé à ceux de Schonek; les Colonniers Barons de Vels, à ceux de Rodneg; les Comtes de Thun, aux Seigneurs de Seben; & les Barons à preſent Comtes de Wolckenſtein, aux Sieurs de Caſtelrut. Cette Egliſe a beaucoup de Vaſſaux qui en relevent. Elle a des priviléges authentiques, que pluſieurs Empereurs qui l'ont priſe en leur protection ſpeciale comme Principauté de l'Empire, lui ont donnez.

On tient, que S. Caſſian en étoit le premier Evêque, aïant l'année 360. du tems

de Julien l'Apoſtat & du Pape Damaſe, commencé à prêcher l'Evangile à Sebed ou Sabioné, où étoit le Château Roïal; mais il en fut chaſſé par les Idolâtres & tué par quelques-uns de ſes Diſciples à l'inſtance de leurs parens infidelles. Aprés lui S. Lucain, S. Ingennin, & S. Conſtance, aïant adminiſtré cette Egliſe, l'Epiſcopat fut transferé de Sabioné à Brixen par S. Richpert. D'autres diſent par S. Albuin, & quelques autres par Herbard, qui environna de murailles le lieu de Brixen. Il y a eu de leurs ſucceſſeurs qui ont été Cardinaux: comme Nicolas de Cua, Melchior de Meckan, Bernard de Gloſſ, Chriſtophle Madrits, & André d'Auſtriche; Poppo, où ſelon d'autres, Etienne Evêque de ce lieu, fut élevé à la dignité Patriarchale d'Aquilée, puis à la Papauté ſous le nom de Damaſe II. Celui qui remplit aujourd'hui ce Siége, eſt Jean François de Kuen élû le quinziéme de Novembre 1687. au lieu de Paulin Mair, qui avoit ſuccedé a Sigiſmond Alphonſe de Thun.

Entre les Chanoines de cette Egliſe, il y en a de Nobles de quatre races, tant paternelles que maternelles; & d'autres qui ſont ſeulement Theologiens, aïant fait preuve d'avoir étudié cinq ans dans une Univerſité ou en pluſieurs, & obtenu le Doctorat, ou au moins pris leurs Li-

cences en Theologie & en Droit.

L'Evêché eſt conſiderable par les Places fortes que l'Evêque occupe, ſçavoir Brauneck, Château dans le Tirol ſur la riviere de Riantz, & le Château de Feldex ou Fels dans la Carniole. Ses interêts ſont indiſpenſablement dépendans comme ceux de l'Evéque de Trente, des interêts de la Maiſon d'Autriche, leurs Etats étans ſous ſa protection, & ſituez & enclavez dans les païs patrimoniaux de cette Maiſon.

Le païs eſt bon, mais pleïn de montagnes, la Ville de Brixen a eu le même ſort que celle de Trente, elle a été libre & imperiale durant les quereles des Papes & des Empereurs, mais elle a été depuis ſoûmiſe à l'autorité de ſes Evêques qui ſont Seigneurs du Spirituel & du Temporel.

Dans les Dietes imperiales, L'Evêque de Brixen, alterne avec celui de Bâle, enſorte que ſi un a precedé un jour, l'autre précede le lendemain tant pour opiner que pour la ſéance.

Brixen porte de gueules à un Agneau Paſchal d'argent, regardant en arriere, & aïant une banderolle d'argent chargée d'une croix de gueules.

Evesche' de Basle.

Cet Evêché eſt un des plus anciens

d'Allemagne. Pluſieurs Auteurs aſſûrent, que S. Pantale a été le premier Evêque des Rauraques, ou des Rauraguiens, dits depuis Bâlois. Il fut martiriſé à Cologne par les Huns, environ l'an 451. avec Sainte Urſule & ce grand nombre d'autres Vierges dont le Martyrologe fait mention. Leurs Reliques y ſont encore en grande veneration.

On tient que la Ville de Bâle a été bâtie des ruines de celle de Rauragues, qui fut nommée par les Romains Auguſte la grande. Cet Evêché eſt celebre par le grand nombre de Saints & de ſçavans hommes qui y ont fini leurs jours. On l'appelloit autrefois *Helvetia ſancta*, la Suiſſe ſainte. Les Chanoines avoient dans la Ville trente-huit maiſons, dont on ne leur en a laiſſé que deux: ils n'y peuvent faire aucun exercice de la Religion Catholique.

L'Evêque d'apreſent eſt Guillaume Jacques Binck de Baldenſtein. Il avoit été élû le 6. de Mai 1690. Coadjuteur de Jean Conrad de Roggenbach, dont il prit la Place le 13. de Juillet 1693. ſon prédeceſſeur avoit été élû à Dulſberg l'an 1656. par dix Chanoines dont le Chapitre étoit alors compoſé. Les Evêques de Bâle ſe tiennent ordinairement à Porentruy. Le Chapitre s'étoit ci-devant retiré à Freibourg en Briſgow, lors que

les habitans de Bâle professans la Religion Prétenduë Reformée, les eurent chassez de la Ville, & de leur belle Eglise Cathedrale, ainsi qu'ils avoient aussi chassé les autres Religieux de leurs Eglises & Monasteres. Mais ce Chapitre est venu depuis établir sa residence à Arlesheim, qui est un Bourg dépendant de cet Evêché. Quoique l'Evêque fasse sa residence dans Porentruy, il n'en est pourtant que Seigneur temporel en premiere instance, les habitans aïant leurs causes commises par appel en la Chambre Imperiale de Spire, & reconnoissant pour le spirituel l'Archevêque de Bezançon, dans le Dioceſe duquel ils sont.

Pour ce qui est du Château de Porentrui, où l'Evêque de Bâle fait sa demeure, l'Archevêque de Bezançon lui a remis son droict Diocesain par un accord particulier fait entr'eux.

L'Evéque & son Chapitre ont leur principal revenu dans les Bourgs & Villages du Suntgow, en deça du Rhin. Ils n'ont que quelques dixmes au-delà dans le Brisgow. Les revenus de l'Evéque ne passent pas la somme de quinze mille écus par an.

Ils sont confederez avec les Cantons Suisses Catholiques, & suivent par consequent les mêmes interêts qu'eux, pour se conserver dans la neutralité.

EVESCHE' DE LIEGE.

Les Evêques avoient anciennement leur Siege à Tongern ou Tongres, puis à Maſtricht, juſqu'à l'année 700. qu'il en fut transferé par ſaint Hubert, Evêque de cet Evêché à Liege, où ce Saint commença le premier à reſider.

Il y a eu beaucoup d'Evêques de cette Egliſe canoniſez: ſçavoir Materne, Ajuſte, Marcel, Florent, Martin, Monulphe, Valentin, Servais, Agricole, Domitian, Grandolphe, Amand, Theodart, Lambert, Hubert, Floribert, Ruthere, Albert, & autres. Cet Evêché eſt tres-conſiderable, tant par ſon Chapitre, que par ſon grand & riche païs. Sa principale ville eſt Liege, où eſt l'Egliſe Cathedrale; outre laquelle il y a ſept Egliſes Collegiales, trente-deux Paroiſſes, une Univerſité celebre, & beaucoup de Monaſteres. Elle eſt d'ailleurs fort peuplée; & c'eſt peut-être la cauſe pourquoi les habitans y étoient autrefois ſujets aux ſoulevemens contre leur Prince & contre leurs Magiſtrats. La Meuſe & quatre ruiſſeaux paſſent dans la ville, & font divers quartiers, qui ſe communiquent par des ponts.

Une partie de la ville de Maſtricht dépend auſſi de l'Evêque de Liege; mais les Eſpagnols s'en étant ſaiſis, ſous pré-

texte de quelque Juriſdiction, les Hollandois l'ont priſe ſur eux ; & ceux-ci pour s'aſſurer davantage la proprieté de cette ville, en ſtipulerent la ceſſion pure & ſimple par le Traité particulier de paix qu'ils conclurent avec le Roi d'Eſpagne en Weſtphalie l'an 1648. Depuis ce tems-là elle avoit été priſe par le Roi Tres-Chrêtien, mais ſa Majeſté l'a remiſe aux Hollandois.

L'Evêque de Liege ne laiſſe pas de joüir des droits de Souveraineté ſur les Sujets de la partie de Maſtricht, qui lui appartient, de la même maniere que Philiſbourg appartient à l'Evêque de Spire.

La ville de Hoy ou de Huy, au travers de laquelle la Meuſe paſſe, ſert de reſidence ordinaire au Prince de Liege. Elle eſt entre Namur & Liege. Elle avoit un beau pont de pierres avec un Château conſiderable ; mais le pont a été démoli depuis peu.

La ville de Dinan, qui eſt auſſi à l'Evêché, n'eſt pas moins conſiderable que Huy : elle eſt ſituée entre Charlemont & Namur, avec un bon Château ſur une haute montagne. Le Roi Tres-Chrêtien fait garder ce Château par ſes troupes, auſſi-bien que celui de Boüillon, qui a été long-tems au pouvoir des Evéques. Cet Evêché aïant été fort ruïné par les dernieres guerres, ne fournit pas aujour-

d'hui plus de trente à quarante mille écus de rente à ſon Prince. Il rapportoit autrefois plus de cent mille écus par an. Il a été poſſedé dés le commencement du ſiecle précedent juſqu'en 1688. par les Princes de la Maiſon de Baviere Electeurs de Cologne, Erneſt, Ferdinand, & Maximilien Henry, auquel ſucceda Jean Loüis Baron d'Elderen; le Prince Joſeph Clement de Baviere lui a encore ſuccedé, & eſt le 93e. Evêque.

Il porte de gueules à une colomne ſurmontée d'une croix, & poſée ſur un perron quadrangulaire, élevé de quelques marches: le tout ſur des degrez d'or, qui eſt Liege, écartelé de gueules à la face d'argent, qui eſt Boüillon.

Evesché d'Osnabruck.

La fondation de cet Evêché a été faite par l'Empereur Charlemagne, & les lettres de cette fondation ont été conſervées dans les Archives d'Oſnabruck. Le premier Evêque qui y fut établi ſe nommoit Wihon, en faveur duquel l'Empereur fit beaucoup de bien à cet Evêché. Il eſt ſitué en un des plus fertiles endroits de la Weſtphalie, & les Habitans y ſont laborieux: ce qui fait la richeſſe de l'Evêque qui eſt Prince, & ſouverain du grand Chapitre, & de tous leurs Sujets. Le negoce

negoce qu'ils font de quantité de beſtiaux, & principalement de pourceaux, qu'ils nourriſſent dans le païs, eſt le meilleur de toute la Weſtphalie.

L'Evêque fait ſa reſidence ordinaire dans Paterſbourg dans un Palais tres-beau, que le Cardinal de Wartemberg précedent Evêque fit bâtir durant ſon adminiſtration. Les Evêques reſidoient auparavant à Iberg ou Ibourg, qui eſt un Château à quatre lieuës de la ville d'Oſnabruck.

Le Chapitre de l'Egliſe Cathedrale conſiſte en un Prévôt, un Doyen, & vingt-quatre Chanoines. Les Lutheriens y ont trois Prébendes avec voix active au Chapitre, pouvant aider de leurs voix les autres Chanoines Catholiques, pour remplir l'Evêché & les autres Dignitez, ſans pouvoir étre élus. Mais les Catholiques y ont voix active & paſſive, éliſant & pouvant être élus. Les Jeſuites y joüiſſent du revenu de quatre Canonicats: ſçavoir, deux pour leur Maiſon, & deux pour leur College; moïennant quoi, ils ſont obligez de donner un Prédicateur à la Cathedrale, pour les jours auſquels on a coûtume d'y prêcher; mais ils n'ont point de voix en Chapitre, ni place au Chœur, ni à aucunes ceremonies.

La ville d'Oſnabruck eſt médiocrement forte, ſituée ſur la riviere de Haſe,

entourée de murailles & de foſſez ; commandée par une montagne, où il y a une Abbaïe de Religieuſes nobles.

Cette ville s'eſt renduë celebre par la negociation & concluſion du Traité de paix qui s'y conclut entre l'Empire & la Suede l'an 1648. Il y fut reglé, que le Cardinal de Wartemberg demeureroit Evêque d'Oſnabruck ſa vie durant ; & qu'aprés ſon décez un Prince de Brunſwic lui ſuccederoit, comme il arriva l'an 1662. que le Duc Erneſt Auguſte de Brunſwic & de Lunebourg en prit poſſeſſion; qu'à celui-ci ſuccederoit un Chanoine Catholique, qui ſeroit legitimement élû Evêque par le Chapitre d'Oſnabruck: & qu'ainſi il y auroit une ſucceſſion alternative entre un Prince de la Maiſon de Brunſwic, quoique Proteſtant, & un Chanoine Catholique, comme il eſt plus amplement porté par le Traité de Weſtphalie.

Ainſi aprés la mort du Duc Erneſt Auguſte, le Chapitre élut le Prince Charles Joſeph fils du Duc Charles Leopold de Lorraine, le 14. d'Avril 1698. il étoit déja Evêque d'Olmus en Moravie. Il a été encore élû depuis Archevêque de Treves en 1711. ainſi que l'on a déja dit en parlant de l'Archevéché & Electorat de Treves.

Les Catholiques ont de tout tems

conſervé dans la vieille ville l'Egliſe Cathedrale,& l'Egliſe avec le Monaſtere des Dominicains ; & dans la neuve, une Egliſe Collegiale de S. Jean. Les Proteſtans font leur exercice dans la grande Egliſe Paroiſſiale de Nôtre-Dame,qui eſt en la vieille ville, & ont droit, comme ils l'avoient l'an 1624. d'élire des Magiſtrats d'entr'eux en l'une & en l'autre ville.

Au reſte, l'interêt de l'Evêque, quand il y en a un Catholique, eſt de ſe bien entendre, tant avec l'Archevêque de Cologne ſon Metropolitain, qu'avec les Ducs de Brunſwic ; afin que quand l'Evêché eſt alternativement occupé par un Prince de leur Maiſon, le tout ſoit menagé dans le païs au profit commun des deux partis ; & que les Catholiques, en cas de guerre, puiſſent avoir leur recours auſſi bien que les Proteſtans, à la protection de la Maiſon de Brunſwic. Cet Evêché porte à ſon Prince dix-huit à vingt mille écus de rente.

Il porte d'argent à une rouë de gueules.

Evesche' de Munster.

Aprés que Charlemagne eut dompté les Saxons en Weſtphalie, qui étoit une partie de la vraïe & ancienne Saxe, le ſoin qu'il avoit de les confirmer de plus

en plus dans la vraïe Religion qu'il les avoit forcez d'embraſſer, l'obligea d'y faire bâtir pluſieurs Egliſes, & d'y fonder des Evechez, qu'il remplit de ſaints Perſonnages, capables d'empêcher ces peuples de retomber dans leurs anciennes erreurs, qu'ils avoient peine d'oublier. Il y avoit déja établi deux Sieges Epiſcopaux, lors qu'il en fonda un troiſiéme en un lieu qui s'appelloit Mimingrode, dont Luder Friſon de nation fut le premier Evêque. Sous ſon ſucceſſeur nommé Herman, il fut bâti au même lieu un Monaſtere qu'on appelloit en Allemand un *Munſter*, (1) qui s'augmenta tellement en peu de tems, & devint ſi renommé, qu'il donna le nom de Munſter à la ville & à l'Evêché; au lieu de celui de Mimingrode, qui s'abolit inſenſiblement.

Cet Evêché eſt un des plus conſiderables de tout l'Empire, par ſon revenu, par la fertilité du païs, par le grand nombre de gens robuſtes, & propres pour la guerre, dont il eſt peuplé, & par la quantité de Places fortes qui le couvrent: comme ſont Munſter, Coefelt, Warendorf, Meppen, Vecht, Rhene, & autres. Chri-

(1) C'eſt de ce mot qu'eſt venu le vieux mot Gaulois *Mouſtier*, qui ſignifioit d'abord un Monaſtere, & qui avoit été depuis appliqué par l'uſage à toute ſorte d'Egliſes.

ſtophle Bernard de Galen Evêque, réduiſit durant ſon adminiſtration la Ville de Munſter ſous ſon entiere obéïſſance. Comme depuis long-tems elle prétendoit être indépendante des Evêques, il en forma le ſiege, & le conduiſit avec tant de vigueur, que ſans troubler ni ſes Voiſins, ni l'Empire, il s'en rendit le Maître l'an 1661. Ferdinand de Furſtemberg, Evêque de Paderborn, lui ſucceda, & ce ne fut pas ſeulement en ſon Siege Epiſcopal, qui eſt de trois cens mille écus de rente, mais auſſi en ſa politique, dont la maxime principale a toûjours été, de ſe tenir uni avec les Etats & les interêts de l'Empire. Ferdinand de Furſtemberg étant décedé au mois de Juillet 1683. le Chapitre fit poſtuler le premier Septembre enſuivant Maximilien Henry de Baviere, Archevêque de Cologne, pour adminiſtrer l'Evêché.

Ce Prélat étant décedé le 3. de Juin 1688. le Chapitre élut Frideric Chrêtien de Plettenberg, qui mourut en Avril 1706. au lieu duquel fut élu le d'Octobre 1706. le Prince Charles de Lorraine Evêque d'Oſnabrug, par une partie du Chapitre, & Herman Verner Wolffmetternich Evêque de Paderborn par l'autre. La conteſtation a été portée à Rome, où le Prince de Lorraine a perdu ſa cauſe, & le Baron de Meternich a été

confirmé dans ſon élection. Ce Prélat n'a poſſedé cet Evêché qu'environ quatre ans & demi, & eſt mort le 6. Janvier 1711. Le Chapitre a élû à ſa place N.

L'Evêché porte d'azur à la face d'or, & pour le Burgraviat de Stromberg, d'argent à trois petits oiſeaux de ſable, coupé de gueules.

Evesche' de Coire.

Cet Evêché ſitué au païs des Griſons, eſt fort ancien. On ne convient pas même du nom de celui qui en fut le premier Evêque. Il eſt dans l'alliance des Suiſſes; mais l'Evêque ne laiſſe pas de conſerver ſa voix & ſa ſéance dans le College des Princes de l'Empire. C'eſt un des Suffragans de l'Archevêché de Mayence. Son interêt eſt dans l'interêt general des Cantons; & tout enſemble, de ſe faire conſiderer parmi eux comme Prince de l'Empire. Son revenu eſt aſſez médiocre, ne montant qu'à douze ou treize mille livres. Il ne laiſſe pas d'avoir beaucoup de puiſſans Vaſſaux, qui relevent de ſon Egliſe. L'Evêque de cette ville eſt Ulric de Feders-Spill, élû le 28. d'Avril 1692. au lieu d'Ulric du Mont, qui avoit ſuccedé à Jean Flug d'Aſpremont, mort en 1661.

Cette ville eſt la capitale & la ville la

plus remarquable du païs des Griſons: elle eſt au pied de deux montagnes ſur la petite riviere de Pleſur, à demie lieuë du Rhin : elle peut contenir environ cinq mille ames: elle a été libre & Imperiale juſqu'en 1498. qu'elle a perdu ſa liberté, & qu'elle eſt entrée dans les Ligues Griſes. Elle eſt tres-bien policée, & ſe gouverne comme la plûpart des Villes des Suiſſes. Le Domaine de l'Evêque étoit autrefois beaucoup plus conſiderable, puiſque la plus grande partie des Communautez voiſines en dépendoit ; mais les unes ſe ſont rachetées pour de l'argent, les autres ont ſecoüé le joug en changeant de Religion.

L'Evêché porte d'argent à un bouc ſaillant de ſable.

Evesche' de Lubeck.

L'Evêché de Lubeck, ſitué dans la Vagrie, eſt le ſeul qui ſoit demeuré entierement dans les mains des Lutheriens. L'Egliſe Cathedrale eſt dans la ville de Lubeck ; mais l'Evêque qui eſt un Prince Proteſtant de la Maiſon de Holſtein Sleſwick, fait ſa reſidence à Eutin, qui eſt un lieu fort agréable ſur un Lac à quatre lieuës de Lubeck.

Cet Evêché fut d'abord établi à Oldembourg, d'où il fut transferé à Lubeck

ſous l'Evêque Gerard l'an 1162. il commença alors à s'agrandir, & eut rang parmi les Princes Eccleſiaſtiques de l'Empire. Derhler Reventlaw qu'on compte le quarantiéme Evêque y introduiſit la Confeſſion d'Auſbourg l'an 1535. Jean Adolphe fils d'Adolphe Duc de Holſtein-Gotorp, Archevêque de Bremen obtint cet Evêché l'an 1587. & le remit dix ans aprés à ſon frere, qui mourut le 3. Septembre 1634. & qui avoit choiſi pour Coadjuteur Adolphe fils puîné de Jean Adolphe Duc de Holſtein-Gotorp. Mais comme ce Prince fut tué le 9. Septembre 1631. à la bataille de Lipſik, Jean troiſiéme fils de Jean Adolphe fut élû Evêque de Lubeck. Celui-ci mourut le 18. Février 1655. & eut pour Succeſſeur Jean George fils aîné de Frideric Duc de Holſtein-Gotorp, lequel étant mort en Italie le 9. Novembre 1655. Chriſtian ſon frere lui ſucceda. Il devint Regent par la mort de ſon pere, ce qui l'obligea de faire élire ſon frere Auguſte Frideric pour Coadjuteur. Aprés quoi il lui remit l'Evêché en 1666. Ce Prince a poſſedé cet Evêché juſqu'à ſa mort arrivée le 2. Octobre 1705. il a eu pour ſucceſſeur N.

C'eſt ainſi que les Princes de la Maiſon de Holſtein-Gotorp ſe ſont approprié cet Evêché, qui leur a été aſſuré par le Traité de Weſtphalie, y ſuccedant de

frere en frere, & d'oncle en couſin, & l'élection que font les Chanoines, n'eſt à proprement parler qu'une formalité & une ombre d'élection qui s'eſt conſervée.

Le Domaine de cet Evêché n'a qu'une fort petite étenduë. Cet Evêque, quoique Proteſtant, joüit des Droits Dioceſains & de la Juriſdiction Eccleſiaſtique en entier, à la charge neanmoins de nommer un Grand Vicaire Catholique pour ceux de cette Communion. Le Chapitre eſt compoſé de douze Chanoines, d'un Prévôt, d'un Doïen, d'un Ecolâtre, d'un Cuſtode & de deux Chantres, aux Dignitez deſquels il y a des Prébendes attachées, enſorte que cela forme dix-huit Capitulaires qui ont voix élective.

Cet Evêque n'a aucune autorité dans la ville de Lubeck quant au Temporel: elle eſt libre & Imperiale, bien fortifiée & aſſez peuplée. L'Empereur Frederic II. la déclara telle. Elle devint alors extrémement puiſſante par le negoce de ſes habitans, enſorte qu'elle fit alliance avec les Villes Anſeatiques pour ſa ſeureté & la conſervation de ſa liberté: elle n'eſt plus ſi conſiderable qu'elle étoit autrefois. Le voiſinage de Hambourg & de Wiſmar ont preſque ruiné ſon commerce.

L'Evêché de Lubeck porte d'azur à la

croix alisée d'or surmontée d'une mitre d'or.

L'Evêque n'a point d'autre interêt que celui de sa Maison Ducale d'Holstein, à laquelle il fait tout son possible pour conserver l'Evêché, & empêcher que les Catholiques n'en recouvrent la possession.

Le revenu de cet Evêché est bien de dix mille écus par an.

Dans les Dietes Imperiales, l'Evêque de Lubeck, aussi-bien que celui d'Osnabruck, quand il est dans l'alternative d'un Prince Protestant, est assis sur un banc qu'on met de travers du côté de celui des Ecclesiastiques, parce que les Princes Ecclesiastiques Lutheriens ne sont point admis dans le banc des Princes Ecclesiastiques Catholiques, ni dans celui des Princes Seculiers.

CHAPITRE VII.

Des Abbez, & autres Prélats Princes de l'Empire.

APRE'S les Evêques, dont nous venons de parler, les Abbez, & autres Prélats Princes de l'Empire, ont leurs séances dans les Assemblées generales. Nous allons en faire le détail, & les rapporter les uns aprés les autres.

Abbaye de Fulde.

Le premier eſt l'Abbé de Fulde dont l'Abbaye eſt la plus riche & la plus conſiderable de tout l'Empire. Elle eſt ſituée dans la Franconie, entre l'Archevêché de Mayence, l'Evêché de Wirtzbourg, & le Landgraviat de Heſſe, & eſt de l'Ordre de S. Benoiſt. Les Religieux doivent être Gentils-hommes; & ont droit d'élire un d'entr'eux pour leur Abbé, comme ils firent le Marquis Guſtave Adolphe de Bade Dourlac, apres qu'il eut fait ſon Novitiat, & vécu juſqu'au deceds de ſon prédeceſſeur comme le dernier des Religieux. Ce Prince fut enſuite fait Cardinal, & eſt mort l'an 1677. Son Succeſſeur eſt Dom Placide de Droſt Moine de cette Abbaye, élû le 4. de Janvier 1678.

L'Abbé de Fulde eſt Primat des autres Abbez de l'Empire, avec la Dignité d'Archi-Chancelier perpetuel de l'Imperatrice. Les revenus ordinaires de l'Abbaye montent par an à plus de trente mille écus.

Cette Abbaye fut fondée l'an 744. par Saint Boniface Archevêque de Mayence ſous le Regne du Roi Pepin: elle dépend pour le Spirituel immédiatement du ſaint Siege, auquel l'Abbé païe une redevance de quatre cens florins immédiatement

aprés ſon élection dans les Aſſemblées generales où l'Empereur ſe trouve en perſonne. Il eſt aſſis au bas de ſon Trône ſur les degrez; mais il n'opine que dans ſon rang, quand il eſt appellé par le Grand Marechal. Son Domaine eſt d'une aſſez grande étenduë, & a pluſieurs Bailliages qui en dépendent.

Fulde eſt une fort jolie ville ſur une riviere de même nom, qui ſe jette dans le Weſer au deſſus de Munden: elle étoit autrefois libre & Imperiale; mais à preſent elle releve de l'Abbé qui en eſt Seigneur Temporel.

ABBAYES DE KEMPTEN ET D'ELWANGEN.

Les Abbez de Kempten & d'Elwangen ſe precedent l'un & l'autre alternativement aux Aſſemblées & Ceremonies de l'Empire: Elle eſt ainſi appellée de la Ville de Kempten en ſuabe, hors laquelle elle eſt ſituée: Hildegarde fille de Hildebrand Duc de Suabe en eſt la fondatrice. Quelques hiſtoriens aſſurent que Charlemagne l'érigea en principauté de l'Empire. Ce qui eſt peu certain, il n'y a que douze Moines qui aïent droit d'élire leur Abbé. Les autres ſont comme les Chanoines Domicellaires, & n'ont point voix n'y droit à l'élection. L'Abbé n'a

ucune Juriſdiction dans la Ville, qui s'eſt achetée de ſa ſouveraineté l'an 1525. pour une ſomme d'argent, & enſuite elle embraſſa la Confeſſion d'Auſbourg. Ses Habitans s'enrichiſſent beaucoup par le Commerce des Toiles; qu'ils font travailler, & dont ils font un debit conſiderable.

L'Abbaye vaut à l'Abbé environ trente mille livres de rente, & à la Communauté des Moines, une fois autant.

L'Abbé d'à preſent eſt Dom Rupert de Bedman Succeſſeur de Dom Bernard Guſtave de Bade mort le vingt-ſixiéme Décembre 1677.

L'Abbaye d'Elwangen, a obtenu permiſſion de quitter l'Orde de S. Benoiſt; dont elle étoit, & s'eſt fait ériger en prévôté imperiale, les Moines aïant été faits Chanoines en même tems. Elle eſt ainſi appellée à cauſe de la Ville d'Elwangen, où elle fut fondée par Hariophe, & Erlophe deux freres qui furent tous deux l'un aprés l'autre Evêques de Langres. L'Empereur Henri II. la mit au rang des Principautés Eccleſiaſtiques de l'Empire, & le Pape Pie II. la changea en prévôté l'an 1460, en faveur de Jean de Hirnsheim, qui en étoit Abbé. Le Chapitre eſt compoſé de douze Chanoines, qui font preuve de Nobleſſe, & éliſent leur Abbé. Le domaine de cette Prévôté eſt aſſez conſide-

rable, & vaut bien 40000 livres de revenu. Elwangen eſt une petite Ville ſur la riviere d'Iagts, avec un Château ou les Prevôts font leur réſidence.

Le Prevôt de ce Chapitre eſt François Loüis de Baviere Grand Maître de l'Ordre Teutonique poſtulé le huitiéme de Juin 1694. qui a ſuccedé à Loüis Antoine ſon frere qui mourut le huitiéme du mois de Mai précedent. Ce Prince avoit ſuccedé dans cette Prévôté à Jean Chriſtophe Adelman Adelmans Felden.

Ces deux Abbayes ſont dans un fort bon païs étans toutes deux ſituées dans la Suabe. Leurs Abbez ſuivent les maximes qu'obſervent les Princes & les Etats Catholiques leurs voiſins, qui ont droit de ſe ſoûtenir contre les entrepriſes des Princes Proteſtans.

L'Abbaye de Kempten eſt de l'Ordre de S. Benoît.

Abbayes de Murbach et de Luders, ou de Lure.

Ces deux Abbayes ſituées en Alſace, étoient Principautez immédiates de l'Empire, comme le ſont les précedentes; & les Religieux s'étoient toûjours conſervez le droit d'élire ſeuls leurs Abbez, quand elles vaquoient. Mais depuis que le Roi de France a pris poſſeſſion de la

Souveraineté de ces Monaſteres, auſſi-bien que des autres dépendances de la haute & baſſe Alſace, il a changé l'ancienne maniere de l'élection de ces Abbez ; & a ordonné, qu'en cas de vacance, les Religieux de chaque Abbaye lui nommeroient trois Sujets des plus capables de la remplir, dont il choiſiroit celui qu'il lui plairoit, & qu'il jugeroit le plus digne, pour être Abbé. En effet, lors que le Prince Egon de Furſtemberg Evêque de Strasbourg, voulut ſe démettre de ces Abbayes, dont il étoit poſſeſſeur en faveur de ſon neveu le Comte Felix de Furſtemberg, les Religieux de l'une & de l'autre, au lieu de proceder à ſon élection en la maniere ordinaire, furent obligez de nommer & preſenter à Sa Majeſté trois perſonnes, du nombre deſquelles étoit le Comte Felix, que Sa Majeſté choiſit & préfera aux deux autres : & ainſi il fut Abbé de ces deux Abbayes, le revenu deſquelles, priſes enſemble, ne monte qu'à dix-huit ou à vingt mille livres. Philippes Eberard Comte de Lewenſtein, qui poſſede à preſent ce Benefice, a ſuccedé à Felix Egon de Furſtemberg par la meme voïe.

Par le Traité de Weſtphalie, les Abbez de Murback & de Luders, avoient été maintenus dans la poſſeſſion d'envoïer aux Dietes, & d'y être admis, mais depuis

que par la Treve de 1684. & par le Traité de Riſwick, l'Alſace a été abandonnée à la France en pleine proprieté, ces Abbez ont été raïez de la Matricule de l'Empire, ſont regardez comme Sujets de la France, & ne ſont plus admis aux Dietes.

GRAND PRIEUR DE MALTHE, EN ALLEMAGNE.

Il y a en Allemagne un Grand Prieur de l'Ordre de ſaint Jean de Jeruſalem, ou de Malthe. Il eſt Prince libre de l'Empire, qui a ſa ſéance & ſa voix comme les autres Etats Immédiats dans le College des Princes. Le Prince Frideric de Heſſe Darmſtat, étoit pourvû de cette Dignité. Il étoit Cardinal, & tenoit ſa reſidence comme Grand Prieur à Heitersheim en Briſgaw. Il devoit à l'Empereur ſa promotion au Cardinalat, & avoit été quelque tems Protecteur de ſes affaires en Cour de Rome. Il étoit auſſi Evêque de Breſlaw, & Gouverneur de Sileſie pour l'Empereur, où il mourut l'an 1682.

Il eut pour Succeſſeur François de Schonnenberg, qui n'occupa pas longtems cette Dignité, non plus que N. Droſt de Fiſchvinghen, qui fut élû aprés lui. Herman de Wachtendonc originaire de Weſtphalie a été choiſi pour remplir leur place. Il fait ſa reſidence à Heitersheim.

PREVÔTE'

Prevôté de Berchtesgaden.

Cette Prévôté eſt de l'Ordre des Chanoines Reguliers de S. Auguſtin, ſituée en Baviere. Elle ne reconnoît que le Pape, pour la Juriſdiction Eccleſiaſtique; & l'Empire, pour la Juſtice ſeculiere. Elle eſt poſſedée par le Prince Joſeph Clement de Baviere Archevêque de Cologne. Ce Benefice eſt d'environ dix mille écus de rente.

Prevôté de Weissembourg.

Cette Prévôté a été unie à l'Evêché de Spire, en qualité d'Etat libre. Elle donne voix & ſéance à cet Evêque, comme Prévôt, outre celle qu'il a comme Evêque dans les Dietes de l'Empire; & vaut ſept à huit mille écus de rente par an.

Abbaye de Prume.

C'eſt une Principauté Eccleſiaſtique comme les autres, ſituée dans les Ardennes, & au païs de Liege. Revin & Fumay ſur la Meuſe en dépendent; elle fut unie pour toûjours à l'Archevêché de Treves en la Diete de Ratiſbonne, l'an 1654. Elle eſt de l'Ordre de S. Benoît; & c'eſt-là que Lothaire Empereur fils de

Loüis le Debonnaire, embraſſa la vie Religieuſe, aprés avoir renoncé à l'Empire. Les Religieux ſont Nobles, comme dans les autres Abbayes & Prévôtez, qui ſont Principautez de l'Empire.

Abbaye de Stablo, ou Stabel.

Nous avons déja dit, que le Prince Guillaume Egon de Furſtemberg, Evêque de Straſbourg, étoit Abbé de cette Abbaye, qu'il eut aprés la mort du Prince François Egon de Furſtemberg, ſon frere; & qu'ainſi il avoit deux voix dans le College des Princes: l'une comme Evêque, & l'autre comme Abbé. Aprés la mort du Prince Guillaume Egon arrivée le 10. d'Avril 1704. N. de Lorraine, frere du Duc Leopold, obtint cette Abbaye, & la poſſede actuellement. Cette Abbaye eſt ſituée dans l'Evêché de Liege; & ſon revenu eſt à peu prés de douze mille écus.

Abbaye de Corvey.

Cette Principauté de Corvey eſt ſituée ſur le Weſer, en Weſtphalie. Elle étoit poſſedée par Chriſtophe Bernard de Halan Evêque de Munſter, qui en étoit Abbé, par la poſtulation que les Religieux avoient faite de ſa perſonne, afin qu'il

protegeât leur Abbaïe. Elle eſt à preſent remplie par Dom Florent de Velden, élû le 18. de Juin 1696. à la place de Dom Chriſtophe de Bellinckhauſen: elle vaut 12000. écus de rente, ou environ. Elle eſt de l'Ordre de S. Benoît, & a été fondée par Loüis le Debonnaire, Empereur.

La ville d'Hoxter, ſur le Weſer, dépend de cette Abbaye; mais le Duc de Brunſwic y poſſedant une Prévôté, en prétend le droit de protection: ce qui cauſoit une conteſtation continuelle entre lui & l'Abbé, qui a été reglée par une Tranſaction paſſée à Rilefeld le 15. Avril 1671. par laquelle l'Abbé a été maintenu en poſſeſſion.

Il eſt bon d'obſerver en cet endroit, à l'égard de la valeur que nous avons miſe le plus exactement qu'il a été poſſible, des revenus des Archevêchez, Evêchez, Abbayes, & autres Prélatures Principautez, que ce n'eſt que le revenu des Terres & biens Eccleſiaſtiques qui compoſent le Benefice. Mais comme cela ne ſeroit pas, à beaucoup prés, ſuffiſant aux poſſeſſeurs, pour ſoûtenir les dépenſes qu'il leur faut faire en qualité de Princes, pour l'entretenement de leurs Places fortes, & des Garniſons & Troupes qu'ils ſont obligez d'avoir ſur pied, & pour d'autres neceſſitez, particulierement pour l'entretien de leurs Conſeils, & de leurs Miniſtres au

dehors, ils y fourniſſent par d'autres voïes. Car comme ils ont la Superiorité temporelle de la plûpart de leurs Terres, ils ont auſſi le droit de faire telles impoſitions qu'ils jugent à propos ſur leurs Sujets, pour ſatisfaire à toutes ces dépenſes: & c'eſt ce qui fait leurs Benefices ſi conſiderables, & qui les rend égaux, quant à la puiſſance temporelle, aux autres Princes de l'Empire.

Il faut encore remarquer que la plûpart des Grands Seigneurs d'Allemagne, qui ſont dans l'Etat Eccleſiaſtique n'ont pas pour un ſeul Benefice. Ils ont quelquefois trois ou quatre Evêchez & quelques Abbayes, & par ce moïen ils ont autant de voix dans les Colleges qu'ils ont de Prélatures. Ainſi le Prince Joſeph Clement de Baviere, à preſent Electeur de Cologne, outre la voix qu'il a dans le College des Electeurs comme Archevêque & Electeur de Cologne, a de droit quatre voix dans la Chambre des Princes; ſçavoir, comme Evêque de Liege, comme Evêque d'Hildesheim, comme Evêque de Ratiſbonne, comme Prévôt de Bertheſgaden. Quand ces Prélats ſont ainſi pourvus de pluſieurs Evêchez, ils joüiſſent du Temporel de leurs Benefices, tant pour le revenu que pour la Juriſdiction. A l'égard du Spirituel, ils le font exercer par des Evêques *in partibus*,

qu'ils placent dans chaque Evêché, & qui y font toutes leurs fonctions : ils nomment en Allemagne ces Evéques leurs Suffragans, en France le mot de Suffragant ſignifie autre choſe.

Des Abbez et Prelats immediats.

Comme à la fin du troiſiéme Chapitre du cinquiéme Livre de cette hiſtoire nous avons déja parlé des Abbez, Prélats, & Abbeſſes du Rhin & de Suabe, libres & immediats, & expliqué comment ils ont entrée, ſéance, & ſuffrage dans le College des Princes : il ſuffit de dire ici, que s'ils ne comparoiſſent aux Dietes Imperiales que par des Deputez que chaque Corps du Rhin & de Suabe y envoïe, ils ont la faculté de tenir des Aſſemblées particulieres entr'eux, & de s'y trouver en perſonne, ſoit pour faire leurs deputations aux Dietes, ſoit pour les autres affaires qui les peuvent regarder en general & en particulier. Au reſte, ils ſuivent les interêts des principaux Etats Eccleſiaſtiques leurs Voiſins, pour être protegez par eux en la joüiſſance de leurs biens & de leurs droits, contre les entrepriſes des Princes Proteſtans.

Les Abbez & Prélats de Suabe ſont,

L'Abbé de Salmanſweil, Ordre de ſaint Benoît.

L'Abbé de Weingarten, Ordre de S. Benoît.

L'Abbé d'Ochſenhauſen, Ordre de S. Benoît.

L'Abbé d'Eſchinghen, Ordre de ſaint Benoît.

L'Abbé d'Urſperg, Ordre de Prémontré.

L'Abbé de Roggembourg, Ordre de Prémontré.

L'Abbé de Munch-Rod, Ordre de Prémontré.

L'Abbé de Weiſſenaw, Ordre de Prémontré.

L'Abbé de Schuffenriedt, Ordre de Prémontré.

L'Abbé de Marck Stall, Ordre de Prémontré.

L'Abbé de Petershuſen, Ordre de S. Benoît.

L'Abbé de Veltenhauſen, Ordre de ſaint Auguſtin.

L'Abbé de Gengenbach, Ordre de S. Benoît.

L'Abbé de ſaint Blaiſe, Ordre de Cîteaux.

L'Abbé d'Irſée, Ordre de N....

L'Abbé de Munden, Ordre de S. Benoît.

L'Abbé de ſaint Georges à Frein, Ordre de Prémontré.

L'Abbé de Zwifalten, Ordre de Cîteaux.

L'Abbé d'Ottenbeuren, Ordre de Cîteaux.

Le Commandeur d'Alchanfen, Ordre de Malthe ou de S. Jean de Jeruſalem.

L'Abbé de S. Ulric & de S. Affre à Auſbourg, Ordre de S. Benoît.

L'Abbé de ſaint Georges à Utzni, Ordre de N....

Les Abbez & Prélats du Rhin ſont,

L'Abbé de Kaiſersheim, Ordre de Cîteaux.

Le Prévôt d'Odenheim, Ordre de N...

Le Commandeur du Bailliage de Coblents, Ordre Teutonique.

L'Abbé de Verden & Helmſtat, en Weſtphalie.

L'Abbé de Munſter au Val S. Gregoire, Ordre de S. Benoît.

L'Abbé du Moutier S. Corneille, Ordre de S. Benoît.

L'Abbé de Bruſchſal ſur Bruthein, Ordre de Cîteaux.

L'Abbé de S. Emeran à Ratiſbonne, Ordre de S. Benoît.

L'Abbé d'Oltembourg, Ordre de ſaint Benoît.

L'Abbé de Zwetfalt, Ordre de S. Benoît.

Les Abbeſſes ſont,

D'Eſſen, en Weſtphalie.

De Burchaw, en Sileſie.

De Queſimbourg, en Saxe.

De Lindaw, en Suabe.
D'Herwoſt, en Weſtphalie.
De Gerenrodt, en haute Saxe.
De Nieder Munſter, à Ratiſbonne.
De Burſchteid.
D'Obben Munſter, à Ratiſbonne.
De Gandersheim.
D'Heggembach.
De Guttemzell.
De Rottem Munſter.
De Baindtheim.
D'Hegbach.
De Baend.

CHAPITRE VIII.

Roi de Bohéme, & Maiſon d'Autriche.

POur venir maintenant aux Princes ſéculiers de l'Empire, nous en entamerons le diſcours par ceux qui poſſedent les premieres Dignitez: & ainſi nous commencerons par le Roi de Boheme; & en même tems, par la Maiſon d'Auſtriche, puis qu'elle poſſede à preſent ce Roïaume.

Le Roi de Boheme eſt, comme nous avons dit ailleurs, le premier Electeur ſeculier, qui opine apres l'Electeur de Cologne; mais il n'a ſéance & ſuffrage parmi les Electeurs, que lors qu'il s'agit de donner ſa voix pour l'élection d'un Empereur,

Empereur (1) car pour ce qui eſt des Aſſemblées Collegiales des Electeurs, où ils deliberent des autres affaires de l'Empire, il y a prés de deux cens ans, que les Rois de Boheme ne ſe trouvent plus à ces ſortes de Dietes, non plus qu'aux

(1) Le Roi de Bohéme eſt Electeur de l'Empire, & a la qualité de Grand Echanſon, il y a des Auteurs qui ont dit qu'il n'avoit voix dans les Elections qu'en cas de partage, mais c'eſt une pure fable, quoi que cela ſe trouve dans le Droit Canon. Dans les deux derniers ſiecles, il ne faiſoit fonction d'Electeur que lors de l'élection d'un Roi des Romains ou d'un Empereur, & ne ſe trouvoit ni aux Dietes generales, ni aux particulieres. Mais le 7 de Septembre 1708. le Député de l'Empereur Joſeph comme Roi de Bohéme, fut reçu à la Diete dans le College Electoral : ce qui eſt une entrepriſe & une nouveauté introduite par l'Empereur, qui a voulu par ce moïen ſe rendre maître des ſuffrages, & ſe donner une voix de plus dans le College des Electeurs.

Comme le Député de l'Empereur prétendit que les Rois de Bohéme avoient eu autrefois entrée dans les Dietes, cette priſe de poſſeſſion fut nommée *readmiſſion*, au lieu qu'on nomma ſimplement *admiſſion* la reception du Député du Duc d'Hanover, prétendu neuviéme Electeur. Il fut reçu le même jour dans le College Electoral. Le Comte de Kinski Député de l'Empereur, pour le Roïaume de Bohéme, entra tout d'un coup dans la Salle, & ne fut reçu par perſonne ; on ſe contenta de lui ouvrir la porte, & lors qu'il eut pris ſa place, il reçut les complimens des autres Députez. Mais lors que le Baron de Limbac Envoïé du Duc d'Hanover arriva, le Député de Mayence ſortit de la Salle où s'aſſemblent les Electeurs ou leurs Députez, le reçut & l'introduiſit dans l'Aſſemblée où on lui fit auſſi des complimens. Ce fut-là la difference qu'il y eut entre ce qu'ils nommerent *admiſſion*, & ce qu'ils appellerent *readmiſſion*.

Imperiales., comme ils faiſoient auparavant, s'étant peu à peu détachez de l'Empire, dont la Boheme étoit un membre qui en relevoit, & qui étoit ſujet à ſes charges. Cette diſtinction s'eſt faite lorſque les Huſſites, voulant venger la mort de leurs Chefs Jean Hus & Hieroſme de Prague, obtinrent par leurs armes ſur l'Empereur Sigiſmond, & ſur les autres Princes d'Allemagne, non ſeulement la liberté de conſcience, mais auſſi une liberté abſoluë, & une exemption entiere de la ſujétion de l'Empire. Et c'eſt cette prétention, auſſi bien que la diverſité de Religion, qui ont été cauſe, que l'on ne s'eſt plus mis en peine d'appeller aux Dietes de l'Empire ceux qui refuſoient d'obéïr à ſes Loix, & de déferer à ſes reſolutions. C'eſt auſſi ſur ce même fondement, que ces Peuples ſoûtiennent, que l'Empereur, comme Empereur, n'a plus droit de conferer le Roïaume de Boheme, en cas de vacance, comme il peut faire les autres Fiefs dévolus à l'Empire; & que ce ſont les Eſtats du Roïaume, qui ont pouvoir de s'élire un Roi. Mais cela ſe doit entendre de la forme élective dont ce Roïaume joüiſſoit ayant la Guerre de Bohême de 1618. Car Ferdinand I. d'Auſtriche, aïant épouſé Anne, ſœur de Loüis dernier Roi de Boheme, qui étoit mort ſans enfans, & s'étant fait élire Roi de

Boheme l'an 1527. cette Couronne, en conſervant toutefois une maniere d'élection (1) eſt demeurée depuis ce tems-là ſans interruption dans la Maiſon d'Autriche & a été regardée preſque comme Païs hereditaire.

La mort de l'Empereur Joſeph arrivée le dix-ſeptiéme Avril 1711. donne lieu à une queſtion aſſez Curieuſe au ſujet du Roïaume de Boheme. Ce Prince n'a point laiſſé que deux filles, & un Frere cadet qui eſt l'Archiduc Charles. La queſtion eſt de ſçavoir ſi le Roïaume de Boheme eſt Electif ou hereditaire ; & en cas qu'il ſoit hereditaire, s'il appartient au frere du défunt ou à ſes filles.

Ceux qui diſent que le Roïaume eſt hereditaire, diſent qu'il n'y a qu'à jetter les yeux ſur l'Hiſtoire de la Succeſſion des Rois, & qu'on verra que tant qu'il y a eu des fils, des freres & des proches Parens des Rois, ils ont toûjours herité du Roïaume, & qu'au défaut de mâles, la Couronne a paſſé quatre fois d'une Maiſon à l'autre par des mariages.

Ils ajoûtent que dans le quatriéme Article du Traité d'Oſnabrug, on lit ces

(1) Ces peuples pourroient fort bien faire revivre leurs prétentions dans la conjoncture preſente, & quelque choſe qu'alleguent les partiſans de la Maiſon d'Autriche, il s'eſt conſervé dans ce Roïaume à chaque mutation une forme d'élection qui juſtifie le droit des Etats de ce Roïaume.

mots, *en Bohéme & dans les autres Païs hereditaires de la Maiſon d'Autriche.*

Ceux qui ſoûtiennent que le Roïaume eſt électif, diſent premierement que pour le paſſage tiré du Traité d'Oſnabrug, il n'y a qu'à le lire pour voir que les mots *hereditaires de la Maiſon d'Autriche*, ſe raportent naturellement à autres Païs, & nullement à Bohéme, que dans cet article il s'agit de régler les Procez entre les Particuliers, & nullement de rien ſtatuer ſur la ſucceſſion de la Boëme, & que de plus les Bohémes n'étant pas parties contractantes en ce Traité, & n'y ayant eu aucuns Députez, ne peuvent rien perdre de leurs droits, quand on auroit ſtatué quelque choſe de nouveau.

Secondement qu'il eſt vrai que les Bohémes ont ordinairement choïſi leurs Rois dans les familles Roïales, tant qu'il s'y eſt trouvé des Sujets propres à regner; mais que s'ils l'ont fait ordinairement, ils ne l'ont fait ni neceſſairement, ni toûjours, & on allegue pluſieurs exemples contraires.

En 1306. aprés la mort de Wenceſlas III. dernier Roi de la premiere Maiſon Roïale, les Bohémes élurent Rodolfe d'Autriche & Henri de Carintie: Rodolfe mourut au bout d'un an, & Henry fut chaſſé en 1310 par les Bohémes, qui reconnurent pour Roi Jean de Luxem-

bourg mari d'Eliſabeth fille de Wenceſlas II. Prince de la premiere Maiſon Roïale.

Aprés la mort de Ladiſlas poſthume Prince de la Maiſon d'Autriche, les Bohémes élurent pour Roi en 1458. un Seigneur du Païs nommé George Podiebrache. Son regne ne fut pas tranquile, & ne dura que trois ans : il mourut en 1461. & les Bohémes reconnurent pour Roi Ladiſlas II. de la Maiſon des Jagellons, fils d'Eliſabeth ſœur de Ladiſlas poſthume.

A la fin de 1619. les Bohémes mal ſatisfaits de l'Empereur Ferdinand II. qu'ils avoient reconnu pour Roi, élurent à ſa place Frederic V. Electeur Palatin, grand Pere de Madame. Ils le couronnerent le quatre Novembre : l'année ſuivante il perdit la Bataille de Prague, & fut obligé à quitter le Roïaume. Depuis ce tems-là les Bohemes n'ont fait aucun uſage de leur droit d'élection.

La troiſiéme raiſon de ceux qui prétendent que le Roïaume eſt électif, paroît la plus déciſive : elle eſt priſe de la Bulle d'Or. Cette Ordonnance fut faite en 1356. par Charles IV. Empereur & Roi de Boheme. Dans le ſeptiéme Chapitre de cette Ordonnance, cet Empereur aïant reglé la ſucceſſion des Electorats, comme on l'obſerve encore aujourd'hui dans

l'Empire, ajoûte ces mots : *Sans préjudice des droits & Coûtumes de nôtre Roïaume de Boheme en ce qui regarde l'élection d'un nouveau Roi en cas de vacance, en vertu desquels Droits & Coûtumes les Bohemes peuvent élire un Roi de Boheme, suivant la Coûtume observée de tout tems, & la teneur des Privileges obtenus des Empereurs ou des Rois nos Prédecesseurs, auſquels Privileges nous n'entendons nullement préjudicier par la presente Sanction Imperiale : au contraire ordonnons expressément que nôtredit Roïaume y soit maintenu, & que ses Privileges lui soient conservez selon leur forme & teneur.*

Il faut remarquer que ce Prince parle des Privileges des Empereurs, parce qu'en plusieurs occasions les Rois de Boheme avoient été obligez à faire hommage aux Empereurs, & que c'étoit l'autorité Imperiale de Frideric II. qui avoit donné le titre de Roi à Ottocare, qui auparavant n'étoit que Duc.

Le témoignage de Charles IV. en faveur du droit d'élection, ne peut pas être revoqué en doute, il avoit interêt à déclarer le Roïaume hereditaire, si cela avoit eu quelque fondement de justice, puisqu'il avoit deux fils. Il pouvoit sçavoir si c'étoit par heredité, ou par élection que son pere Jean étoit devenu Roi de Boheme.

A l'égard de la diſpute qu'il pourroit y avoir entre l'Archiduc & ſes nieces, la cauſe des nieces paroît la plus favorable, ſi l'on admet le droit d'heredité. Ferdinand II. ne put être reconnu pour Roi de Boheme aprés ſon coulin Mathias, que le Roi d'Eſpagne Philippe III. n'eût renoncé au droit qu'il prétendoit avoir du chef de ſa mere Anne ſœur de Mathias.

La Boheme eſt enclavée dans les terres de l'Empire, aïant du côté du Nort, la Luſace & la Miſnie; du côté du Levant, la Moravie & la Sileſie; du côté du Midi, l'Autriche & le haut Palatinat; & du côté du Couchant, la Franconie & la Woitlande.

Ce Roïaume eſt d'autant plus conſiderable, que dans les guerres précedentes un grand Prince ſoutenoit, que l'on y pouvoit faire ſubſiſter aiſément une armée de quarante mille combatans, ſans ſurcharger les habitans; en n'obligeant chaque Village qu'à la ſubſiſtance d'un ſoldat. Le nom de Bohéme vient d'un certain peuple que l'on nommoit Boïens, qui chaſſerent les Nemetes de ce païs-là, & s'y établirent. Ce qui fit, que leurs Voiſins appellerent depuis cette Province *Boïiheim*, qui en Alleman veut dire, Demeure des Boïens. Ces Boïens en furent chaſſez par les Marcomans, c'eſt-à-dire, Wandales, du tems de l'Empereur.

Auguſte, & furent contraints de chercher leur retraite en Baviere, dont le peuples ſont encore appellez aujourd'hui en Latin *Boii*. Aux Marcomans ſuccederent les Sclaves, ou Sclavons, venus de Scytie, qui occuperent la Boheme & la Pologne; & c'eſt à cauſe de ces Sclaves, que les habitans (1) de la Boheme, & de la Moravie ſe ſervent encore à preſent du langage Sclavon.

L'Empereur Othon IV. fit l'année 1208. admettre le Roi de Boheme, comme Prince privilegié, au nombre des Electeurs de l'Empire: & ce Roi fut confirmé en cette Dignité Electorale par la Bulle d'or de Charles IV. l'an 1356. Les Rois de Boheme recevoient autrefois le Roïaume en Fief de l'Empire ſur la frontiere; & on leur rendoit les Enſeignes des Principautez qui le compoſent, ſans qu'elles fuſſent déchirées & données au public,

(1) Ces habitans dans des Places médiates & ſujettes à des Seigneurs particuliers, ſont eſclaves; mais d'une maniere differente de celle d'autrefois, où les Seigneurs pouvoient diſpoſer de la vie de leurs eſclaves. Ceux de Bohéme ne ſont qu'*adſcriptitii ſeu certo fundo colendo adſcripti*: i's ſont tout-à-fait attachez ou obligez à une certaine Seigneurie; de ſorte qu'ils n'en peuvent ſortir ſans la permiſſion du Seigneur du lieu. Il leur reſte pourtant deux moïens pour s'exempter du pouvoir de tels Seigneurs: c'eſt en ſe faiſant Prêtres ou Soldats. Les Maîtres pourroient pourtant empêcher indirectement la Prêtriſe, s'ils défendoient à la jeuneſſe d'aller aux Ecoles.

comme le ſont les Enſeignes des autres Principautez & Fiefs de l'Empire.

Cet Etat fut diviſé l'an 1346. par le même Charles IV. en douze Provinces, dans chacune deſquelles il ordonna, que l'on établiroit tous les ans deux Capitaines, pour la gouverner, un Baron & un Noble. Charles fit ériger l'Egliſe de Prague en Archevêché, avec cet avantage, que l'Archevêque auroit la prérogative de couronner le Roi de Boheme. L'on compte en ce Roïaume environ trente Villes, qui ſont immédiatement ſujettes au Roi: comme ſont, Prague, Pilſen, Budwis, Kolin, Rakonick, Egra, Tabor, Glatau, Bern, Mis, ou Stzibro, Kutenberg, Sattz, Leitmiritz, Laun, Bruck, Gretz, Auſt, Maut, Hoff, Jaromir, & autres. Il y a encore pluſieurs autres Villes qui appartiennent aux grands Seigneurs du Roïaume.

Le Duché de Sileſie, & les Marquiſats de Moravie & de Luſace relevent du Roïaume de Boheme. On nomme dans la Sileſie ſeize Principautez : ſçavoir, Breſlau, dont la ville de même nom eſt la Capitale, où il y a un Evêché ; Schueinitz, Javer, Glogau, Troppau, Jagerndorff, Teſch, Neiſſe, Sagau ; pour celle de Groſſen, elle a été incorporée dans le Marquiſat de Brandebourg, comme celles d'Oppelen & de Ratibor ont été en-

gagées au Roi de Pologne. Mais celles de Brieg & de Lignitz ſont retournées à la Couronne de Boheme depuis l'année 1675. que mourut le dernier de la Famille Roïale de Pologne des Piaſt, qui les a poſſedées long-tems. Enfin les Principautez de Munſterberg & d'Oels qui ſont poſſedées par les Ducs de Wirtemberg, en conſequence du mariage que Silvius Nimrod Duc de Wirtemberg a contracté avec Marie Eliſabeth fille unique de Charles Frideric, mort l'an 1647. dernier Prince de la famille de George de Podiebrad, Roi de Boheme.

Il y a de plus quatre Seigneuries qui relevent de la Sileſie; ſçavoir, Plez, qui appartient au Comte de Promnitz; celle de Wartemberg, aux Barons de Dohna; celle de Michlick, aux Barons de Malza; & celle de Trachenberg, au Comte de Schafgotſch.

La Moravie, que les Allemans appellent *Maihren*, tire ſon nom de la riviere de Marc ou Maravaha, qui traverſe le païs du Nort au Midi, & ſe jette avec celle de Teye dans le Danube; aïant du côté du Nort la Sileſie; du côté du Levant, la Hongrie; du côté du Midi, l'Autriche; & du côté du Couchant, la Boheme. Les peuples ont auſſi conſervé chez eux la langue Sclavone. Le païs eſt fort fertile. Les principales Villes ſont

Olmuntz, qui eſt Evêché; Iglau, Znaim, Brein, & autres. Cette Province eſt demeurée à la Maiſon d'Autriche avec le Roïaume de Boheme, auquel elle eſt incorporée.

La Luſace que les Allemans nomment *Lauſnitz*, étoit auſſi habitée par les Sclavons; mais ils en furent chaſſez par les Saxons qui l'occupent encore, & gardent leur langue Allemande. Cette Province a vers le Nord la Marche de Brandebourg; vers le Levant, la Sileſie; vers le Midi, la Boheme; & vers le Couchant, la Saxe & la Miſnie. Elle eſt diviſée en la haute & en la baſſe Luſace; & les Saxons appellent cette Province *Die ſechſ Statte*, qui veut dire, les ſix Villes, dont la Luſace eſt compoſée; ſçavoir, Gorlitz, qui eſt la Capitale, Bautſen, Sittau, Camitz, Luben, & Guben. L'Empereur Henry I. l'erigea en Marquiſat, & Henry IV. l'annexa à la Boheme. Ce Marquiſat a depuis été poſſedé par pluſieurs Princes, & entr'autres par les Marquis de Miſnie, & les Ducs de Saxe. Les habitans ſe ſervent encore aujourd'hui du Droit & des Coûtumes du païs de Saxe. C'eſt un des ſept Fiefs pour leſquels l'Electeur de Saxe fait hommage à l'Empereur. Charles IV. réünit cette Province au Roïaume de Boheme du conſentement des Etats de l'Empire aſſemblez à Nurenberg

l'année 1355. & Ferdinand II. l'a depuis engagée à l'Electeur de Saxe, qui en joüit encore aujourd'hui.

Outre la Boheme, la Sileſie, & la Moravie, la Maiſon d'Autriche poſſede encore en Allemagne ce qu'elle nomme proprement ſes Païs hereditaires; ſçavoir, l'Archiduché d'Autriche, les Duchez de Stirie, de Carinthie, & de Carniole; les Comtez de Habſbourg, de Tirol, de Kybourg, & de Goritie; le Briſgaw, & autres Principautez.

L'Autriche eſt une des principales & des plus conſiderables Provinces de l'Empire, vers l'Orient; & c'eſt cette ſituation, qui lui a donné le nom qu'elle porte. Car en Alleman *Ooſt-reich* veut dire Roïaume Oriental; c'eſt ce païs que Frideric Barberouſſe nommoit le Bouclier de l'Allemagne.

Maximilien I. pour la diſtinguer des autres Duchez, lui donna le titre d'Archiduché, avec de grands Privileges & de belles prérogatives. Entr'autres, il eſt porté qu'un Archiduc, aprés avoir demandé trois fois l'inveſtiture de ſon Etat, ſans la pouvoir obtenir, eſt cenſé l'avoir obtenuë, la trouvant de plein droit dans ſes immunitez. Que s'il la reçoit de l'Empereur ou des Ambaſſadeurs Imperiaux, ce doit être avec l'épée, comme les autres Princes, & gratuitement, dans les

limites de ſes propres Etats. En la recevant, il eſt à cheval, habillé d'un Manteau Roïal, aïant à la main un bâton de commandement, & ſur la tête une Couronne Ducale, fermée d'un bonnet à deux pointes affrontées, & ſurmontées d'une croix ſemblable à celle de la Couronne Imperiale. Il eſt Chef né du privé Conſeil de l'Empereur, & ne peut être proſcrit. Il fait punir tous attentats faits à ſa perſonne, comme crimes de leze Majeſté, de la même maniere que font les Rois des Romains & les Electeurs. On ne l'oſeroit appeller en duel. Il a le choix d'aſſiſter aux Aſſemblées, ou de s'en abſenter; & a la faculté de s'exempter des contributions & des charges publiques. Les Archiducs exercent la Juſtice en leurs Etats ſans appel, en vertu du Privilege que Charles V. leur a accordé. Ses Sujets même ne peuvent pas être appellez hors de la Province, pour des procez, pour rendre témoignage, ou pour recevoir l'inveſtiture des Fiefs; mais au contraire les Princes immédiats de l'Empire qui ont des Vaſſaux en Autriche, ſont obligez d'y tenir un Lieutenant ou Intendant des Fiefs, pour en donner l'inveſtiture: ce ſont des prérogatives bien conſiderables, dont la poſſeſſion ſe continuë encore juſqu'à preſent, & que perſonne ne lui conteſte, quoique l'Evêque de Bamberg

prétende donner chez lui l'inveſtiture au Prévôt de Spithal, qui eſt un Monaſtere en Autriche au-deſſus de la riviere d'Ins. Ce qui fait entre ces Evêques (1) & les Archiducs la matiere d'un procez qui dure depuis long-tems.

Chacun ſçait que l'auguſte Maiſon à laquelle cet Etat appartient, & qui en porte le nom, poſſede ſucceſſivement en conſequence d'une libre élection depuis plus de deux ſiecles la Couronne Imperiale. Or ce qu'on entendoit ordinairement par la Maiſon d'Autriche, c'étoit non ſeulement la branche de cette Maiſon qui regnoit en Allemagne, dont l'Empereur Joſeph dernier mort étoit le Chef; mais auſſi la branche qui regnoit en Eſpagne avant Philippe V. Le Chef de la branche Allemande, comme Empereur, & comme Archiduc, étoit plus obligé qu'aucun autre Prince Allemand à la conſervation des interêts de l'Empire. Mais ſi nous ajoûtons qu'il étoit avec

(1) L'Evêque de Bamberg allegue que cette inveſtiture étant fort ſolemnelle, ſe faiſant ordinairement par l'impoſition de ſon Bonnet Epiſcopal ſur la tête du Prévôt, ce ſeroit un inconvenient de la faire faire à une perſonne ſeculiere. Il ſe fonde auſſi ſur une prétenduë poſſeſſion acquiſe par pluſieurs Actes d'inveſtitures, qui ſe ſont faits à Bamberg; mais l'Archiduc d'Autriche prétend que ces choſes ſe ſont faites à ſon inſçu, & que ſes Sujets n'ont pû déroger aux prérogatives legitimes de ſon Archiduché.

cela Roi de Boheme & de Hongrie, Duc de Silesie, & Marquis de Moravie, qui sont tous Etats voisins de Terres sujettes au Turc, cela augmente encore l'obligation qu'il avoit de maintenir tout l'Empire dans une bonne intelligence. Il devoit sur tout ne point aliener les esprits, afin qu'outre le devoir naturel qui engage chaque Membre de l'Empire à concourir à la défense de la Republique Germanique contre l'ennemi commun de la Chretienté, il se porte sans aucune apprehension ni défiance à aider & soûtenir les Etats & la grandeur particuliere de toute la Maison d'Autriche.

Comme il est de la prudence des Princes de cette Maison, de mettre tout en œuvre, pour conserver le Roïaume de Hongrie, puisque c'est le boulevart qui couvre leurs Païs hereditaires & l'Empire même; leur devoir les obligeroit, pour y réüssir, à rendre toute justice aux Hongrois, suivant les Statuts & Coûtumes du Roïaume; & à faire observer une discipline exacte aux gens de guerre qu'ils y envoïent, & qu'ils mettent en garnison dans les Places; afin que les Regnicoles en étant protegez, & non pas opprimez, comme ils sont, puissent avoir moïen de contribuer à la subsistance de la soldatesque, & ne se trouvent plus contraints de recourir à une protection étran-

gere, comme ils ont fait pluſieurs fois. C'eſt pour avoir manqué à rendre cette juſtice aux Hongrois que tous les troubles de ce Roïaume ſe ſont élevez, & que pluſieurs Seigneurs Hongrois mécontens ont pris les armes & ſe ſont ſoûlevez contre la Maiſon d'Autriche.

L'Empereur Leopold en faiſant couronner le Prince Joſeph ſon fils Roi de Hongrie le 9. de Decembre 1687. fit déclarer ce Roïaume hereditaire ; mais il y a eu une infinité de proteſtations contre cette entrepriſe, qui a été la ſource d'une guerre qui dure encore, & qui deſole ce Roïaume, dont les Etats prétendent ſe conſerver la poſſeſſion où ils ſont de s'élire un Roi, ainſi qu'ils ont fait pendant prés de ſept ſiecles.

La Pologne n'étant pas moins expoſée aux inſultes du Turc, que la Hongrie & la Boheme, il ſeroit de l'interêt commun de ces trois Etats, de concourir enſemble à leur défenſe mutuelle contre leur ennemi : & même de le prévenir, par une attaque vigoureuſe, au lieu de l'attendre ; par ce moïen ils éluderoient la maxime de la Porte, qui eſt d'accabler l'un, pendant qu'elle amuſe l'autre par l'obſervation de quelque Treve imaginaire, laquelle elle rompt enſuite pour l'engloutir à ſon tour. C'eſt ainſi que le Turc s'eſt joüé de tout tems des Hongrois, des Polonnois,

Polonnois, des Moſcovites, & des Venitiens. Cette conſideration devroit réveiller les Allemans & les Hongrois, & les porter à ſe prévaloir de leurs avantages, & de leur union; mais loin de cela, ils s'embaraſſent dans de vaines conteſtations, où ſouvent ils n'ont d'autre vûë, que de faire valoir leurs prétentions, contre toute formalité de Juſtice, les uns au préjudice des autres; c'eſt-à-dire, les plus puiſſans à l'accablement des plus foibles.

Pour revenir à ce qui regarde particulierement la Maiſon d'Autriche, & contenter la curioſité que l'on peut avoir, d'apprendre comment elle s'eſt élevée par ſes alliances; je dirai, qu'elle commença à monter à ſa grandeur dés l'an 1280. car RODOLPHE Comte de Habſbourg, I. Empereur de cette Maiſon, aïant eu pluſieurs enfans d'Anne Comteſſe de Hohenberg, maria ſept de ſes filles à ſept des plus grands Princes d'Allemagne: & pour ſes fils, il n'y eut que RODOLPHE II. l'aîné de tous, & ALBERT, de mariez, les autres étant morts jeunes. RODOLPHE II. fut fait Duc de Suabe, & épouſa Agnés fille d'Ottocare Roi de Boheme, dont il n'eut qu'un fils, nommé JEAN, qui ſe fit Moine. ALBERT épouſa ELISABETH, fille de Mainhart Comte de Tirol & Duc de Carinthie; & ce fut lui,

en faveur de qui l'Empereur ſon pere érigea le Marquiſat d'Autriche en Duché, & qui en fut inveſti aprés la défaite d'Ottocare Roi de Boheme, qui avoit uſurpé ce Marquiſat, au préjudice de l'Empereur, à qui la diſpoſition en étoit échûë par la mort de tous les enfans mâles des anciens Princes d'Autriche.

Le même ALBERT parvint auſſi par élection à la Couronne Imperiale, l'an 1298. aïant défait & bleſſé à mort, comme il a été dit ci-devant, l'Empereur Adolphe de la Maiſon de Naſſau, en une bataille donnée prés de Worms. Et comme Albert avoit tué ſon prédeceſſeur, il fut auſſi miſerablement tué lui-même par le Prince JEAN de Suabe, ſon neveu, huit ans aprés ſon élevation à l'Empire.

Depuis le regne d'ALBERT, les Princes de ſa Maiſon furent interrompus dans la poſſeſſion de la Dignité Imperiale, pendant un ſiecle, & plus; mais ils ne laiſſerent pas de ſe ſoûtenir dans une haute reputation, par leurs belles actions, & par leurs puiſſans Etats, comme on verra dans la ſuite.

ALBERT avoit eu de ſa femme Eliſabeth vingt-un enfans, dont dix moururent, pour ainſi dire, dans le berceau. Ceux qui reſterent furent, 1. FRIDERIC LE BEL l'aîné, qui aprés avoir été élû Roi des Romains, fut vaincu, & fait priſon-

nier par l'Empereur Loüis de Baviere l'an 1327. & mourut l'an 1330. laissant trois filles qu'il avoit euës d'Isabelle, fille de Jacques II. Roi d'Arragon; 2. Rodolphe le Debonnaire Roi de Boheme, qui mourut l'an 1308. sans enfans. 3. Leopold, appellé communément la gloire des Chevaliers, qui ne laissa que des filles; 4. Othon, mort l'an 1340. aussi sans enfans mâles; 5. Henry le Pacifique, qui n'en eut aucun; 6. Albert II. dit le Sage & le Boiteux, qui continua la posterité; & cinq filles, qui furent toutes mariées.

Albert II. avoit d'abord embrassé la profession Ecclesiastique; mais voïant tous ses freres morts sans enfans mâles, la quitta, pour se marier avec Jeanne, fille d'Ulric Comte de Ferrete, avec laquelle il eut, 1. Leopold le Bon, qui a continué la posterité; 2. Rodolphe l'Ingenieux, mort sans enfans; 3. Frideric le Liberal, qui fut tué à la chasse par le Baron de Pottendorff; 4. Albert III. qui eut avec Beatrix, fille de Frideric Bourgrave de Nuremberg sa seconde femme, Albert IV. Cet Albert IV. dit le Patient, eut de Jeanne, fille d'Albert Duc de Baviere & Comte de Hollande, Albert V. Albert V. épousa Elisabeth, fille & heritiere unique de l'Empereur Sigismond, Roi de Hongrie & de Bohe-

me, auquel il ſucceda dans les Roïaumes de Bohéme & de Hongrie, l'année 1438. en laquelle il fut auſſi élevé ſur le Trône Imperial, ſous le nom d'ALBERT II. Il eut de ſa femme entr'autres enfans, LADISLAS, né poſthume l'an 1440. qui fut élû Roi de Hongrie & de Bohéme dans le berceau, & mourut ſans enfans, l'an 1458.

Reprenons preſentement Leopold dit le Bon, fils d'Albert II. Duc d'Autriche. Il fut ſurnommé le Bon, à cauſe de ſon honnêteté, & mourut l'an 1386. aïant eu de ſa femme VIRIDE, fille de Barnobon Duc de Milan entr'autres enfans, FRIDERIC, & ERNEST. Frideric qui fut Duc d'Autriche & Comte de Tirol, & qui aſſiſta au Concile de Conſtance, mourut l'an 1439. aïant eu d'Eliſabeth, fille de l'Empereur Robert, SIGISMOND Comte de Tirol, qui n'a point laiſſé de poſterité.

ERNEST dit de fer, mourut l'an 1420. aïant eu avec ZIMBURGE, fille de Ziemovit Duc de Maſſovie, ſa ſeconde femme, entr'autres enfans FRIDERIC.

Ce FRIDERIC dit le Pacifique Duc d'Autriche, de Stirie, de Carinthie, de Carniolle, né l'an 1415. fut l'année 1440. élevé à la Souveraineté Imperiale, ſous le nom de Frideric III. apres la mort de l'Empereur Albert II. ſon coulin Ger-

main. Il mourut l'an 1493. aïant eu de ſon mariage avec ELEONORE Infante de Portugal, MAXIMILIEN, & autres fils & filles.

MAXIMILIEN aïant été élû Roi des Romains pendant la vie de l'Empereur ſon pere, il lui ſucceda à l'Empire, & mourut l'an 1519. laiſſant entr'autres enfans de ſon mariage avec MARIE heritiere de Bourgogne & des Païs bas, Philippe d'Autriche, qui en épouſant JEANNE, fille & heritiere de Ferdinand Roi Catholique, joignit à ſes grands Etats le Roïaume d'Eſpagne. Ce ſont ces deux mariages, qui ont proprement élevé la Maiſon d'Autriche au point de grandeur où elle eſt.

PHILIPPE, né le vingt-trois Juin 1479. mourut le 25. Septembre 1506. aïant eu de ſon mariage avec l'Infante JEANNE, qui ne mourut qu'en l'année 1555. CHARLES V. FERDINAND I. & quatre filles. Charles V. né le 24. Février 1500. ſucceda à Philippe ſon pere en ſes Roïaumes d'Eſpagne, & en tous ſes autres païs; & en l'année 1519. il obtint la Couronne Imperiale apres la mort de Maximilien I. ſon grand-Pere. Il épouſa ELISABETH, fille d'Emanuel Roi de Portugal, de laquelle il eut PHILIPPE II. Ce fut en faveur de ce fils, que Charles quint fit l'abdication de ſes Roïaumes & Eſtats d'Eſpagne, d'Italie, des Indes, & des Païs-

bas ; ce fut auſſi de la même maniere que ce Prince ſe démit de l'Empire & de ſes Païs Hereditaires d'Autriche, en faveur de FERDINAND I. ſon frere, qui étoit élû Roi des Romains.

FERDINAND I. né le 10. Mars 1503. aïant épouſé ANNE, fille unique heritiere de Ladiſlas Roi d'Hongrie & de Bohéme, il en eut entr'autres enfans, trois fils, MAXIMILIEN, FERDINAND, & CHARLES, qui eurent lignée. Il laiſſa ſes principaux Etats à Maximilien II. du nom, ſon fils aîné ; à Ferdinand, le Comté de Tirol ; & à Charles, pour ſon partage, la Stirie, la Carinthie, & la Carniole. Aprés quoi il mourut, l'an 1564. Maximilien II. eut beaucoup d'enfans avec MARIE, Infante d'Eſpagne, fille de Charles-Quint, ſa couſine germaine ; & entr'autres, RODOLPHE II. qui fut Empereur, & MATHIAS I. auſſi Empereur, leſquels moururent ſans enfans mâles. Ferdinand de Tirol ne laiſſa en mourant que deux enfans mâles : ANDRE', Evêque de Conſtance & de Brixen, & CHARLES, Marquis de Burgau, qui n'eut point d'enfans de SIBILLE, fille de Guillaume Duc de Cleves.

CHARLES, Duc de Stirie, continua la branche. Il eut de ſon mariage avec MARIE, Ducheſſe de Baviere, entr'autres enfans, FERDINAND II. qui fut élû Empereur aprés la mort de Mathias I. &

Leopold, qui eut pour ſon partage le Comté de Tirol, le Duché de Suabe, le Marquiſat de Burgaw, le Briſgow, & l'Alſace.

Ferdinand II. né le 9. Juillet 1578. fut élû & couronné Empereur à Francfort ſur le Meyn, l'an 1619. & mourut l'an 1637. Il avoit eû de ſon mariage avec Marie Anne, fille du Duc Guillaume de Baviere, ſix enfans: ſçavoir, Christine, & Jean Charles, qui moururent jeunes. Ferdinand Ernest, qu'il fit élire & couronner Roi des Romains l'an 1636. ſous le nom de Ferdinand III. Marie Anne, mariée à Maximilien, Electeur de Baviere; Cecile Renée, mariée à Vladiſlas, Roi de Pologne; & Leopold Guillaume, Evêque de Paſſau, de Straſbourg, de Halberſtat, d'Olmus, & de Breſlau, Grand Maître de l'Ordre Teutonique, Abbé de Mourbach, & Gouverneur General des Païs-bas.

Ferdinand III. né l'an 1608. aprés avoir fait la Paix de Weſtphalie en 1648. & reglé avec prudence toutes choſes dans l'Empire, en ſortit par une mort naturelle l'an 1657. Il eut trois femmes: la premiere fut Marie Anne, fille de Philippe III. Roi d'Eſpagne, de laquelle il eut Ferdinand François, qui a été élû Roi des Romains, mais qui mourut avant ſon pere; Marie Anne, née l'an 1634.

mariée à Philippe IV. Roi d'Eſpagne ; & LEOPOLD IGNACE, élû Empereur aprés la mort de ſon pere le 18. Juillet 1638. Les autres enfans moururent jeunes. La deuxiéme femme de Ferdinand III. étoit MARIE LEOPOLDINE, fille de Leopold Archiduc d'Autriche, laquelle mourut l'an 1649. en couches d'un fils qui mourut jeune. Ses troiſiémes nôces furent avec ELEONORE GONSAGUE, fille de Charles II. Duc de Mantouë, de laquelle il eut ELEONORE MARIE, née le 21. Mai 1653. qui a été mariée en premieres nôces au Roi de Pologne Michel Koribut Wieſnowiski ; & en ſecondes, à Charles Leopold Duc de Lorraine ; & MARIE ANNE JOSEPH, née le 20. Decembre, l'an 1654. & mariée avec le Duc Jean de Neubourg, fils du Duc Philippe Guillaume, Palatin de Neubourg, Juliers, & Bergue, &c.

LEOPOLD I. né le 9. Juin l'an 1640. fut élû Empereur à Francfort le 18. Juillet 1658. auſſi-tôt qu'il eut atteint l'âge competent de dix-huit ans. Il avoit reçu le 26. Janvier 1655. l'hommage de ſes Etats d'Autriche, & avoit été couronné Roi de Hongrie à Preſbourg, le 29. Juin de la même année, & élû à Prague Roi de Boheme, le 14. Septembre 1656. Il épouſa le 12. Decembre 1666. MARGUERITE THERESE, ſeconde fille de Philippe

lippe IV. Roi d'Eſpagne. Elle mourut le 13. Mars 1673. ne laiſſant qu'une fille, nommée Marie Antoinette, née le 18. Janvier 1669. mariée le 15. Juillet 1685. à Maximilien Marie Electeur de Baviere. Ce Prince prit en ſecondes nôces Claude Felicite' d'Autriche d'Inſpruck, laquelle étant morte le 8. Avril 1676. ſans enfans, il ſe remaria ſur la fin de l'année 1676. à la Princeſſe Palatine de Neubourg, Eleonore Magdelaine Therese, dont il a eu trois Princes; ſçavoir, Joseph, qui lui a ſuccedé, né le 28. Juillet 1678. Leopold Joseph, né le 3. Juin 1682. mort âgé de deux ans, & Charles François Joseph, Archiduc d'Autriche, né en 1685. c'eſt le ſeul Prince mâle qui reſte de toute la Maiſon d'Autriche. Leopold eut auſſi de ſa troiſiéme femme pluſieurs Princeſſes; ſçavoir, Marie Elisabeth, née le 13. Decembre 1680. Marie Anne, née le 7. de Septembre 1683. mariée à Jean V. Roi de Portugal, le 7. Juillet 1708. Marie Josephe, née le 6. Mars 1687. morte le 14. d'Avril 1703. & Marie Magdelaine, née le 26. Mars 1689.

Joseph a été reconnu Roi de Hongrie en 1687. du vivant de l'Empereur Leopold ſon pere; il fut auſſi élû Roi des Romains en 1690. quoiqu'il n'eut pas douze ans accomplis. Aprés la mort de Leo-

pold arrivée le 5. de Mai 1705. il fut reconnu Empereur. Il a bien pris le titre de Roi de Boheme, & a été reconnu tel par les Etats de ce Roïaume; mais il n'a jamais fait la ceremonie de ſe faire ni élire, ni couronner. Il a épouſé en 1698. WILLELMINE AMELIE, fille de Jean Frideric Duc de Brunſwic Hannovre, & eſt mort le 17. Avril 1711. ne laiſſant que des filles; ſçavoir, MARIE JOSEPHE, née le 8. Decembre 1699. & MARIE AMELIE, née le 22. Octobre 1701.

CHARLES FRANÇOIS JOSEPH, Archiduc d'Autriche, eſt le ſeul Prince mâle qui reſte de cette auguſte Famille, il eſt né, comme on vient de dire, le premier d'Octobre 1685. a épouſé le 21. d'Avril 1708. ELISABETH CHRISTINE DE WOLFENBUTEL, de laquelle il n'a encore juſqu'à preſent aucun enfant.

Il faut preſentement remonter à l'Archiduc Leopold de Tirol ou d'Inſpruck, frere de Ferdinand II. parce que c'eſt de lui qu'eſt venuë la branche d'Inſpruck. Il laiſſa de ſon mariage avec Claude, fille de Ferdinand Grand Duc de Toſcane, l'Archiduc FERDINAND CHARLES, & l'Archiduc SIGISMOND FRANÇOIS, & deux Princeſſes.

L'Archiduc Ferdinand Charles, né l'an 1628. eſt mort l'an 1662. & a laiſſé de ſon mariage avec Anne, fille de Côme II.

Grand Duc de Toſcane, Claude Felicité, née le 28. Mai l'an 1653. morte Imperatrice au mois d'Avril 1676. & un Prince qui mourut incontinent aprés ſa naiſſance.

L'Archiduc Sigiſmond François d'Inſpruck, né l'an 1630. mourut l'an 1665. ſans avoir été marié: & par cette mort s'eſt éteinte la branche cadette d'Autriche Inſpruck, & les Etats qui en faiſoient l'appanage, ont paſſé à la branche aînée.

Dans tous les Etats Hereditaires de la Maiſon Allemande d'Autriche, on profeſſe uniquement la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine; & on ne permet qu'en fort peu de lieux aux Proteſtans le libre exercice de leur Religion. La Juſtice y eſt adminiſtrée par des Officiers qui ſont choiſis & nommez par le Prince; & les Tribunaux en ſont établis dans les principaux lieux de chaque Roïaume, & de chaque Province. Ces lieux ſervent auſſi pour l'Aſſemblée des Etats du Païs: & c'eſt où ſe rendent les foi & hommage: ſçavoir, en Hongrie, à Preſbourg; en Boheme, à Prague; en Sileſie, à Breſlau; en Moravie, à Olmuntz; en Stirie, à Gratz; en Carinthie, à Clagenfurt; en Carniolle, à Laubac; en Frioul, à Gortz; en Stirie, à Trieſt; en Tirol, à Burgau, & en Suabe, à Inſpruck; & en Autriche, à Vien-

ne. (1) C'eſt en cette derniere ville de Vienne que l'Empereur fait ſa reſidence ordinaire, & où les Sentences renduës dans les autres lieux, & dont l'on interjette appel, ſe jugent en dernier reſſort par le Conſeil de ſa Majeſté Imperiale.

Il ne faut pas douter, que cette Maiſon poſſedant tant de païs, n'ait de grands revenus; mais ce qui eſt à remarquer, eſt qu'ils ſe païent la plus grande partie en bleds, vins, avoines, & autres denrées, que l'on diſtribuë en eſpeces pour le païement des appointemens des Officiers

(1) Cela ſe doit entendre de la baſſe Autriche; les Etats de la haute s'aſſemblent ordinairement à Lintz, où ils rendent leur foi & hommage. L'Autriche, qui étoit jointe à la Baviere, en fut détachée par la Diete de Ratiſbonne de l'an 1180. Elle eut dans la ſuite pluſieurs Protecteurs, juſqu'à ce qu'Ottocare Roi de Boheme fut contraint de l'abandonner en 1277. L'Empereur Rodolphe en fit Gouverneur ſon fils Albert en 1281. comme de la Stirie & de la Carinthie. Henry & Loüis Ducs de Baviere firent là-deſſus une conteſtation qui fut portée en 1282. à la Diete d'Aulbourg, & demanderent qu'on leur rendît ces Provinces, qu'ils diſoient que leurs Ancêtres avoient gagnées par les armes ſur les Romains, les Huns & les Venitiens, qui s'en étoient emparez; mais il parut à cette Diete une Ambaſſade des Etats d'Autriche, qui pria l'Empereur & les Princes de l'Empire, de conſentir qu'Albert, qui n'en étoit que Gouverneur, en reçut l'Inveſtiture, & la Souveraineté hereditaire. Leurs prieres appuïées du crédit de l'Empereur fut plus efficace que les juſtes raiſons des Ducs Bavarois. La Diete ajugea ces Provinces à Albert, dont la poſterité les a toûjours poſſedées depuis. *Voïez Lundorp, tome 1. liv. 4. chap. 17. & 18.*

de Juſtice & de guerre. (1) Elle tire auſſi de tems en tems des ſubſides extraordinaires des Etats de chaque Roïaume, & de chaque Province, ſous prétexte de guerre, de quelque Ambaſſade celebre, de quelque Mariage, ou Baptême d'un Prince & Princeſſe de la Maiſon; & ces contributions montent ſouvent à autant & plus que les revenus ordinaires.

Il faut obſerver que l'uſage de la Maiſon d'Autriche, conformément aux libertez de la Nation Germanique, eſt de garder & de conſerver le Gouvernement de chaque Païs, en y laiſſant les charges & les dépenſes ordinaires ſur le méme pied qu'elle les y a trouvées établies lors qu'elle s'en eſt emparée. En effet, il ſe remarque qu'elle a toûjours affecté en cela, de faire éclater ſa grandeur & ſa magnificence, & peut-être ſa politique; eſperant d'attirer par cette conduite d'autres peuples ſous ſa domination.

L'Empereur entretient ordinairement douze Regimens d'Infanterie de deux

(1) Cela s'entend de quelques Officiers de ſa Chambre des Finances qui ſont dans les Provinces, & qui reçoivent une partie de leurs appointemens en nature; mais pour les revenus de l'Empereur, ils ſe reçoivent en argent, comme ailleurs, & montent par an à plus de vingt millions d'écus; même on peut dire que les contraintes pour le païement ſe font avec aſſez de dureté, comme par execution militaire, par gens de guerre, & autres moïens aſſez rigoureux & à charge aux peuples.

mille hommes chacun, & douze autres Regimens de mille chevaux chacun, avec un Regiment de Dragons. (1) Mais il eſt obligé de diſperſer ces troupes dans plus de quatre-vingt Places ou Citadelles, pour la défenſe de ſes Etats. Les principales Places ſont les ſuivantes.

En Tranſilvanie.

Clauſenbourg, Sageswart, Samos, Vital, Morartivar, Kumar, Betlen, Huſti. (2)

Aux ſept Comtez de Hongrie.

Tockay, Zatmar, Carolo, Kalo.

En Croatie.

Petit-Gomorre, Varadin, Thurn, Carleſtat, Petau, Birſtein, Copreinitz.

En Hongrie.

Preſbourg, Raab, Veſprin, Totis, Vaiſen, Gomorre, Neuſoll, Tapazar, Keneli, Papa, Schinta, Kerment, Tranſchin, & autres. (3)

Dans les Montagnes de Hongrie.

Neutra, Novigard, avec les Mines

(1) Cela ne s'obſerve plus; l'on augmente les troupes ſuivant que le Conſeil de Guerre le juge à propos.

(2) Quelquefois on met des troupes dans Biſtritz, Zekeltreid, & Crouſtadt. La Capitale de cette Principauté eſt Hermanſtadt.

(3) Et preſentement dans Bude, Neuhauſel, Leopoldſtadt, Erſau, Albe Roïale, Cainſa, Cinq Egliſes, Segeth, Eſſeck, Grand Varadin, Segedin, Zeno, Peter Varadin, Iſloc, &c.

d'or, Fileck, Saint André, Levens, Biſſan, Leutſch, & autres. (1)

En Stirie.

Gratz, Cilly, Judenbourg, Rackerſbourg.

En Carinthie.

Clagenfurt, Oſterwits, Sachſenbourg, Sonneg.

En Carniole.

Clauſenflitz, Friderickſtein, Laubac, Seng, ou Segna.

En Frioul.

Gorts.

En Iſtrie.

Trieſt.

En Autriche.

Vienne, Bernſtein, Ens, Gemund, Ips, Kornneubourg, Rabenſbourg, Scheidwien, Scarpſtein, Stats, Lints, & autres.

En Tirol.

Inſbruck, Kofel, Kopſtein, Pentelſtein, Rouerou avec ſon Château-fort de Biſen, Tirol, Trente, & autres.

(1) Il faut ajoûter le Château de Mourgarz, qui eſt à preſent au pouvoir de l'Empereur, dont le Duc Charles de Lorraine diſoit qu'il pourroit ſe défendre contre tout le monde, s'il y avoit aſſez de proviſion de bouche & de guerre qu'il en faut pour l'entretien de cinq cens hommes, qui eſt tout ce qu'il faut d'hommes pour la défenſe de cette Place.

En Briſgau ſur le Lac de Conſtance & en Suabe.

Bregents, Burgau, Conſtance, Lindau, Lauffenbourg, Rhinfeld, Seckingen, & Waldshut: Ces quatre derniers lieux ſont appellez Villes Foreſtieres, à cauſe qu'elles ſont ſituées auprés de la Foret noire.

En Boheme.

Prague, Egra, Bilſen, Tabor, & autres.

En Moravie.

Brinn, Cronau, Goding, Meſeritz, Olmüts, Oſtra, Radiſc, Weſchau.

En Sileſie.

Breſlau, Brixen, Clauts, Glogau, Lignits, Oppelen, Ratibor, & autres.

ARMES DE LA MAISON D'AUTRICHE ALLEMANDE.

Puiſque nous avons ajoûté à la fin des Chapitres des Princes Eccleſiaſtiques le blaſon des Armoiries de leurs Etats, il n'eſt pas moins neceſſaire d'en uſer de même pour les Princes ſeculiers; attendu que la coûtume eſt de compoſer les Sceaux de leurs Chancelleries des Armoiries de tous leurs Etats, ſoit en compoſant leur Ecu de divers quartiers, ſoit en mettant ces divers quartiers ou écuſ-

ſons en forme de cercle à l'entour du Sceau ou de l'Ecu de leurs armes principales : ainſi il eſt bon de donner une connoiſſance particuliere & en détail de celles de chaque Etat.

Or comme tous les Etats de la Maiſon d'Autriche en Allemagne avoient été réünis en la perſonne de l'Empereur Joſeph dernier mort, & qu'il en étoit le ſeul poſſeſſeur, il portoit ; ſçavoir,

Pour le Roïaume de Hongrie pour lequel il mettoit deux écuſſons au commencement du cercle dont ſon Sceau étoit compoſé, l'un à droit, l'autre à gauche ; le premier facé de gueules & d'argent de huit pieces ; le ſecond de gueules à une Croix de Legat d'argent, alaiſée & plantée ſur une triple coline de ſinople.

Pour le Roïaume de Boheme, de gueules au lion d'argent, la queuë noüée & paſſée en ſautoir de même, couronné, lampaſſé & armé d'or. (1)

Pour le Roïaume de Dalmatie, d'azur à trois têtes de leopards, couronnées d'or.

(1) Ces armes ſont celles des anciens Ducs de Limbourg dans les Païs-Bas, elles ſont devenuës les Armoiries de ce Roïaume, parce que les Rois de Boheme de cette Maiſon porterent les mêmes armes, qui ſont depuis demeurées les armes de ce Roïaume, on prétend que ce Roïaume portoit anciennement d'argent à l'aigle de ſable.

Pour le Roïaume de Croatie, échiqueté d'argent & de gueules.

Pour le Roïaume d'Eſclavonie, d'or à un bras, habillé de gueules, tenant en main un cimeterre d'argent haut & nud.

Pour l'Archiduché d'Autriche, de geueles à la face d'argent.

Pour le Duché de Bourgogne ancien, bandé d'or & d'azur, de ſix pieces, à la bordure de gueules.

Pour le Duché de Stirie, de ſinople à un gryphon d'argent ſans aîles (d'autres diſent un panthere) jettant des flâmes de la gueule, des narines & des oreilles.

Pour le Duché de Carinthie, de gueules à la face d'argent, parti d'or à trois lions de ſable l'un ſur l'autre.

Pour le Duché de Carniole, d'argent à l'aigle d'azur, couronné, becqué, & membré de gueules, chargé ſur l'eſtomac d'un croiſſant échiqueté d'argent & de gueules.

Pour le Duché de Wirtemberg, d'or à trois demi bois, ou perches de cerf arrachées de ſable periés en face l'une ſur l'autre, ſommées chacune de quatre andoüillers.

Pour le Duché de Sileſie dependant du Roïaume de Bohéme, d'or, à l'aigle couronné de ſable, chargé ſur l'eſtomach d'un croiſſant d'argent, ſurmonté d'une petite Croix de même.

Pour le Marquiſat de Moravie, dépendant auſſi du Roïaume de Bohéme, d'azur, à l'aigle échiqueté d'argent & de gueules.

Pour la Principauté de Suabe, d'or à trois Lions leopardez de ſable, lampaſſez & armez de gueules.

Pour le Comté d'Habſpourg, d'or au lion de gueules couronné, lampaſſé & armé d'azur.

Pour le Comté de Tirol, d'argent à l'aigle de gueules, couronné, becqué, & membré d'or, chargé d'un croiſſant fleuronné de même ſur l'eſtomach.

Pour le Comté de Kybourg, de gueules, à la bande d'or, accompagnée de deux lions de même.

Pour le Comté de Goricie, tranché au premier d'azur au lion d'or, & au ſecond d'argent à deux barres de gueules.

Pour le Marquiſat de l'Empire, d'or à un aigle eſployé de ſable, becqué & membré de gueules.

Pour le Marquiſat de Burgaw, bandé (quelques-uns veulent, que ce ſoit barré) d'argent & de gueules de ſix pieces, à un pal d'or brochant ſur le tout.

Pour la Seigneurie de Windiſmarck, d'or au Chapeau de Cardinal de Sable, bordé de gueules; avec ſes cordons & houpes pendantes de même.

Pour la Seigneurie de Portenaw, de

gueules à la face d'argent, un portail d'or aïant les deux batans de la porte ouverts de même, sur une coline de sinople, brochant sur le tout.

Pour le Comté de Cilei, écartelé au premier & qatriéme quartier d'azur à trois étoiles d'or; & au deuxiéme & troisiéme d'argent à deux faces de gueules.

Pour la haute Autriche, palé d'argent & de gueules de six pieces, parti d'or à l'aigle de sable.

Pour l'ancienne Autriche, d'azur à cinq aiglettes d'or posées en orle.

Il faut adjoûter à cela les armes Imperiales qui sont d'or à l'aigle éployé de sable, cerclé, becqué, & membré de gueules, couronné d'un diadéme Imperial, chargé en cœur d'un écusson, où sont les armes particulieres de la Maison de l'Empereur. Surquoi il ne sera pas inutile de faire remarquer que depuis Charles-Quint cet écusson a été differemment rempli par lui & par ses Successeurs Empereurs, tantôt d'une maniere, tantôt de l'autre. Charles-Quint portoit écartelé, contr'écartelé des armes d'Espagne, d'Autriche, de Bourgogne & autres. Ceux qui lui ont succedé en l'Empire ont porté parti seulement d'Autriche & de Castille, ou bien d'Autriche & de Bourgogne Ancien; l'aigle Imperial, ainsi chargé en cœur de cet écusson, étant de plus toû-

jours environné d'un cercle formé de tous les autres écuſſons des armes de leurs autres Eſtats & Provinces. L'Empereur dernier mort portoit cet écuſſon du cœur de l'aigle Imperial, entouré du collier de l'ordre de la Toiſon d'Or pendant du cou de l'aigle, & écartelé au premier de Hongrie, au deuxiéme de Boheme, au troiſiéme parti d'Autriche & de Bourgogne, au quatriéme contre-écartelé de Caſtille & de Leon. Ce qui neanmoins ne ſe trouve pas fort regulierement obſervé dans diverſes medailles & monnoyes qui ſe voïent de lui, où ſont ſes armes, non plus que dans quelques ſceaux dont il s'eſt ſervi particulierement pour pluſieurs Etats qu'il poſſedoit.

Nota, que la maniere d'entourer le ſceau ou l'écu des armes principales, de quantité d'autres petits écuſſons, chargez de celles de divers Etats, eſt pratiquée par aucuns des plus grands Princes d'Allemagne qui poſſedent pluſieurs Etats titrez, pour éviter apparemment de charger leur principal écu de tant de quartiers.

Branche d'Autriche Eſpagnole.

Comme nous avons dit que la Maiſon d'Autriche Eſpagnole aïant le droit d'aîneſſe ſur l'Allemande, en faiſoit une con-

ſiderable partie ; il ſemble que l'ordre de la matiere demande que nous nous étendions auſſi un peu ſur la branche d'Eſpagne, vû d'ailleurs que ſes Princes ont été ſous le nom & en qualité de Ducs de Bourgogne membres de l'Empire & ont eu quelque fois dans ſes aſſemblées Generales une des premieres Séances. Mais il eſt bon de remarquer que comme il eſt arrivé de grands changemens en ce Duché, tant au regard de pluſieurs Provinces qui en dépendoient dans les Païs-Bas leſquelles ſe ſont ſouſtraites à la domination de l'Eſpagne, que par rapport à la Franche Comté de Bourgogne dont le Roi de France eſt le Maître : La Monarchie d'Eſpagne n'avoit preſque plus d'interêt commun avec l'Empire, & n'a plus païé ſon contingent.

Toutefois pour faire voir en deux mots la ſuite de cette branche Eſpagnole, & ne laiſſer, s'il eſt poſſible, rien à deſirer de nôtre exactitude, je commencerai par CHARLES V. Empereur & Roi d'Eſpagne. Ce Prince ſe voulant retirer des affaires, abandonna trois ans avant ſa mort, ainſi qu'il a été dit, l'Empire & les Païs d'Autriche à Ferdinand I. ſon frere, & fit abdication de ſes autres Etats & Roïaumes entre les mains de PHILIPPES II. ſon fils, qu'il avoit eu d'Iſabelle Infante de Portugal.

Philippes II. mourut l'an 1598. & laiſſa de ſon mariage avec Anne d'Autriche, Philippes, qui fut.

Philippes III. lequel déceda l'an 1621. aïant eu de ſon mariage avec Marguerite d'Autriche un autre Philippes qui fut.

Philippes IV. lequel étant mort l'an 1666. a laiſſé de ſon premier mariage avec Elisabeth fille de Henry IV. Roi de France, Marie Therese, née le 20. Septembre 1638. mariée à Louis XIV. Roi de France, morte le 3. Juillet 1683. & de ſon ſecond mariage avec Marie Anne d'Autriche fille de l'Empereur Ferdinand III. il a laiſſé deux enfans, l'un eſt Marguerite Therese, qui a été mariée à l'Empereur Leopold, morte l'an 1673. l'autre eſt Charles, né le 6. Novembre 1661. qui lui a ſuccedé, & qui fut.

Charles II. Roi d'Eſpagne dernier mort. Il étoit le ſeul Prince mâle qui reſtât de la lignée maſculine Eſpagnole d'Autriche. Il avoit épouſé en premieres nôces Marie Loüiſe d'Orleans, fille aînée de Monſieur Philippes de France, Duc d'Orleans. Cette Princeſſe mourut ſans avoir eu aucuns enfans. En ſecondes nôces il avoit épouſé Marie Anne Princeſſe Palatine, laquelle n'eut pareillement point d'enfans. Ainſi la mort de

ce Prince (1) arrivée le premier de Novembre 1700. a éteint pour les mâles la Branche aînée de la Maiſon d'Autriche, qui avoit été en poſſeſſion de la Monarchie d'Eſpagne depuis Charles-Quint.

ARMES DE LA BRANCHE D'AUTRICHE ESPAGNOLE.

Charles II. Roi d'Eſpagne portoit en ſes armes, (2) coupé, la partie ſuperieure ou le chef parti au premier écartelé de

(1) Philippe de France ſecond fils de Loüis Dauphin de France, a été appellé à la ſucceſſion de la Monarchie d'Eſpagne par le Teſtament de Charles II. par lequel conformément aux Loix fondamentales du Roïaume, qu'il n'étoit pas en ſon pouvoir de changer & aux Teſtamens de ſon biſayeul Philippe II. & de Charles-Quint ſon triſayeul; ce Prince nomme pour ſucceſſeur dans tous ſes Etats un des Deſcendans de la Reine de France Marie Thereſe d'Autriche ſa ſœur aînée. Conformément à ce Teſtament les Etats qui compoſent cette vaſte Monarchie l'ont envoïé prier de l'accepter, ils l'ont reconnu pour leur Roi legitime ſous le nom de Philippe V. & l'ont reçu chez eux avec des applaudiſſemens incroïables. La Maiſon d'Autriche, c'eſt-à-dire, la Branche d'Allemagne, a fait tout ſon poſſible pour faire valoir ſes prétentions pour l'Archiduc Charles; mais il y a lieu de préſumer aprés les témoignages de fidelité que les Eſpagnols ont donné à Philippe, que malgré tous les efforts & toutes caballes de la Maiſon d'Autriche & de ſes adherans, le Ciel maintiendra ce Prince ſur un Trône qui lui appartient par des droits inconteſtables.

(2) Les armes d'Eſpagne ne ſont plus les mêmes, Philippe V. à preſent regnant a compoſé ſon Ecuſſon des Armoiries des Roïaumes qui compoſent la Monarchie d'Eſpagne, & porte ſur le tout de France à la bordure de gueules.

Caſtille

Caſtille & de Leon ; ſçavoir, pour Caſtille de gueules au Château d'or ſommé de trois tours crenelées d'or fermé d'azur, maçonné de ſable ; & pour Leon, d'argent au lion de pourpre couronné, lampaſſé & armé d'or ; au ſecond, d'Arragon, qui eſt d'or à quatre pals de gueules, contre parti d'Arragon Sicile, qui eſt d'Arragon, flanqué d'argent chacun chargé d'un aigle de ſable becqué & membré de gueules ; le parti enté en pointe de grenade, qui eſt d'argent à la grenade de ſinople feüillée de même, ouverte & grenée de gueules ; & chargé au point d'honneur de Portugal dont l'écu eſt d'argent à cinq écuſſons d'azur poſez en croix, chacun chargé de cinq beſans d'argent mis en ſautoir marquez au milieu d'un point de ſable, l'écu bordé de gueules à ſept Châteaux d'or, trois en chef, deux en flanc & deux vers la pointe. La partie inferieure où la pointe de l'écu du Roi d'Eſpagne, eſt écartelée au premier d'Autriche, au deuxiéme de Bourgogne moderne, au troiſiéme de Bourgogne ancien, au quatriéme de Brabant, qui eſt de ſable au lion d'or ; & ſur le tout de Flandres, parti du Marquiſat du ſaint Empire ; le premier d'or au lion de ſable lampaſſé & armé de gueules : & le deuxiéme d'or à l'aigle éploïé de ſable, becqué & membré de gueules.

CHAPITRE IX.

Maiſon de Baviere.

APRE'S avoir traité de la Maiſon d'Autriche, nous paſſerons aux autres Maiſons des Princes Seculiers de l'Empire, ſelon le rang qu'elles ont entr'elles, & nous commencerons par celle de Baviere.

Son Duché étoit autrefois un Roïaume qui s'étendoit juſqu'aux frontieres de Hongrie & à la mer Adriatique, & juſqu'aux montagnes de Franconie: il comprenoit les païs de Tirol, de Carinthie, de Carniole, de Stirie, d'Autriche, & autres Etats, leſquels depuis ce tems-là ſont échûs & dévolus à differens Princes. En ſorte que cet Etat qu'on nomme aujourd'hui la Baviere, n'eſt à preſent compoſé que des Domaines qui ſont compris en ce qu'on appelle la haute & la baſſe Baviere.

Et quoique ces deux Provinces aïent été dans la ſuite des tems, tantôt augmentées, tantôt diminuées par des guerres inteſtines, elles conſiſtent pourtant en douze Comtez, qui autrefois ſuffiſoient ſelon les Statuts de Franconie pour former un Duché. Ce païs eſt entre-coupé de cinq

rivieres navigables, de quantité de ruiſſeaux, de ſeize lacs & de beaucoup d'étangs. L'on y compte trente-cinq bonnes Villes, dont Munich eſt la Capitale; quatre-vingt quatorze Bourgs, ſept cens vingt Châteaux, quatre mille ſept cens Villages, huit grandes Abbaïes, ſoixante & quinze Cloîtres ou Monaſteres, ſans ceux des Mendians, pluſieurs Forêts & Montagnes. La Boheme & l'Autriche lui ſervent de frontiere du côté d'Orient; la Suabe, du côté d'Occident; la Franconie vers le Septentrion; & le Tirol vers le Midi.

Au reſte le Duc de Baviere n'eſt pas maître abſolu de tout cet Etat; car pluſieurs Villes libres, dont Ratiſbonne eſt du nombre, & divers Seigneurs, tant Eccleſiaſtiques que Seculiers y ont leurs Terres enclavées, & en joüiſſent.

Munich eſt une Ville aſſez belle & aſſez peuplée, c'eſt la reſidence ordinaire des Ducs de Baviere; Henry Lion la fit bâtir des ruines du Monaſtere de Schefflaer, d'où elle fut appellée *Munich*. D'autres rapportent ſa fondation au Duc Othon qui la fit nommer *Munchen*, d'une tête de Moine qu'on trouva dans ſes fondemens. Elle eſt voiſine d'une tres-belle ſource d'eau ſalée qui ſe convertit à tres-peu de frais en ſel tres-beau & tres-blanc. L'Empereur Loüis de Baviere lui

donna de tres-beaux privileges, & Jean Duc de Baviere en fit la Capitale de ſes Etats. Guſtave Adolphe, Roi de Suede, la prit l'an 1632. & les habitans ſe racheterent du pillage pour une ſomme d'argent.

Les Villes les mieux fortifiées & munies ſont entr'autres Ingolſtat, Donawert, Landſberg, Freiberg, Straubingen, Wilshauſen, Waſſerberg, Eting, Rain, le Château de Burckhauſen, Braunau, Seherting & autres.

La Baviere eſt partagée en quatre grands Bailliages, qu'on appelle Regences; Sçavoir Munich, Landshut, Straubing & Burckhauſen; où la juſtice eſt renduë aux Peuples qui dépendent de chaque Bailliage, dont les appellations reſſortiſſent au Conſeil Souverain du Duc. Quant au haut Palatinat qui par les derniers Traitez de Weſtphalie a été réuni à la Baviere, comme il étoit autrefois, c'eſt un Duché qui comprend pluſieurs Comtez, Villes, Bourgs & Villages. Je ne ferai ici mention que des principales Places comme d'Amberg qui eſt la plus importante de la Province, où la juſtice de tout le haut Palatinat ſe rend. Cette Ville eſt ſituée ſur la riviere de Vils qui ſe jette dans celle de Nab. Elle n'eſt pas moins forte que ſon Château, qui avec ſon Arcenal ſe ſont toûjours conſervez pendant

les dernieres guerres. Au dessous d'Amberg, sur la même riviere de Vils, sont situez Waldeg, Château tres-fort, & la Ville de Rotembourg, avec son Château bien fortifié. A l'autre côté de cette Province l'on trouve Chamb, belle ville & chef-lieu du Comté du même nom appartenant aussi au Duc de Baviere.

Outre le Duché de Baviere & le haut Palatinat, le Duc possede le Landgraviat de Leichtenberg dont il herita l'an 1556. par la mort de Maximilien Adam dernier Landgrave de ce nom, conformément à la confraternité hereditaire faite entre la Maison de Baviere, & celle de Leichtenberg pour leur succession mutuelle. Il occupe aussi le Comté de Haag depuis l'année 1567. que ce Comté lui échût par la mort de Ladislas, dernier Comte de ce nom. Une même confraternité hereditaire de succession mutuelle est établie entre la maison de Baviere, & la Palatine du Rhin.

Les Habitans des Villes de tout ce Païs là sont robustes & laborieux, vivans à leur aise aussi bien que les Païsans; & tous s'exercent ordinairement par émulation les uns à l'envi des autres à tirer au blanc, & au perroquet avec des arquebuses rayées pour des prix qu'on leur propose, afin qu'ils se puissent rendre d'autant plus propres à manier les armes aux occasions de guerre.

Dans les guerres d'Allemagne le Duc Maximilien profita avec tant de prudence de l'avantage qu'il tiroit de ſes Etats, & de la conjoncture favorable que les tems lui fourniſſoient, que nonobſtant l'oppoſition de tous les Princes Proteſtans, il eut la ſatisfaction de joindre à la Baviere le haut Palatinat avec la dignité Electorale.

Nous avons vû auſſi avec quelle moderation il ménagea ſa fortune, tant avec la France & la Suede, qu'avec la Maiſon d'Autriche pour être maintenu, ſans ſe vouloir compromettre ni avec les uns, ni avec les autres. Les Ducs ſes ſucceſſeurs marchant ſur les traces de cet illuſtre Politique, n'ont pas manqué d'être cheris & recherchez d'alliance comme lui, par tous les Potentats de la Chrêtienté.

Le Duc d'aujourd'hui eſt Maximilien Emanuel Marie né le 11. de Juillet 1662. Il parvint à l'Electorat par la mort ſubite de ſon pere arrivée le 26. de Mai 1679. il avoit toûjours été fort attaché à l'Empereur Leopold, dont il avoit épouſé la fille aînée, & il l'avoit utilement ſervi dans la guerre contre le Turc, auſſi-bien que dans la précedente. Mais dans celle-ci, où Leopold a prétendu chaſſer du Trône d'Eſpagne Philippes V. neveu de ce Prince, il n'a pas cru devoir appuïer de ſes armes cette injuſte prétention de la

Maiſon d'Autriche, qui vouloit placer ſur le Trône de la Monarchie d'Eſpagne l'Archiduc Charles, nonobſtant les droits inconteſtables de Philippes V.

Le Prince Joſeph Clement de Baviere Electeur de Cologne & lui, avoient pris toutes les précautions neceſſaires pour demeurer dans une exacte neutralité dans cette querelle qui ne regardoit aucunement l'Empire, mais au contraire dans laquelle il ne s'agiſſoit que de l'interêt de la Maiſon d'Autriche. Cependant l'Empereur Joſeph, de ſon autorité abſoluë, ſans aucune des formalitez ordonnées par les Conſtitutions de l'Empire, les a fait mettre au ban Imperial les 23. & 29. d'Avril 1706. & les a traitez eux & toute leur Famille avec la derniere rigueur.

On a rapporté dans le troiſiéme Livre de cette Hiſtoire dans la Vie de l'Empereur Leopold, & dans celle de l'Empereur Joſeph, toutes les nouveautez & les entrepriſes que ces deux derniers Empereurs ont machinées contre le Gouvernement de l'Empire, & combien ils ont fait de choſes contraires à la Bulle d'or, aux Traitez de Weſtphalie, & aux Capitulations Imperiales dont ils ont juré l'execution lorſqu'ils ont été élûs Empereurs; il eſt inutile de les repeter dans cet endroit, je laiſſe à examiner ces infractions aux Politiques, me contentant de

pourſuivre mon deſſein, & d'ajoûter ici un extrait genealogique de cette auguſte Maiſon.

Genealogie de la Maiſon de Baviere.

Tous les Hiſtoriens conviennent que cette Maiſon eſt une des plus anciennes d'Allemagne : ainſi il eſt ſuperflu de m'étendre ſur les differentes opinions qu'ils en ont ; les uns la faiſant deſcendre de Didon, les autres de Taſſillon, d'autres de Charlemagne, & enfin des Comtes de Scheyren, dont le Château qui eſt à preſent un Cloître auprés de Pfaffenhouen, leur a donné le nom. On y trouve les ſepultures de plus de ſix-vingt Seigneurs de Scheyren.

Il eſt conſtant que l'Empereur OTHON I. établit pour Comtes Palatins de Baviere, & pour Landgraves de Scheyren ARNOLPHE & HERMAN fils d'ARNOLPHE frere du Duc Berchtold de Carinthie Marquis du Païs ſur l'Ens; auquel devoit ſucceder ſon fils HENRY ; & de celui-ci on fait venir les Comtes de Sultzbach & de Caſtel Ducs d'Amberg & d'Amerthal en Nortgau. L'Empereur Oton I. aprés la mort de ce Berchtold au lieu de donner la Baviere à HENRY fils de Berchtold la donna au Duc HENRY ſon frere, qui avoit épouſé JUDITH ſœur d'Arnolphe & d'Hermand.

d'Hermand. Ce Duc Henry de Baviere eut de ſon mariage Henry Hezillon, auquel ſucceda l'an 995. ſon fils nommé Henry, né à Abach à deux lieuës de Ratisſbonne, qui fut aprés élû Empereur ſous le nom de Henry II. dit le Saint. On le nommoit auſſi Duc & Comte de Franconie. Cet Empereur n'aïant point eu d'enfans avec ſainte Cunegonde ſa femme, fille de Sigfrid Comte Palatin du Rhin, la Baviere paſſa derechef à la famille de Franconie, & puis à celle de Suabe ſous Henry III. & Henry IV. qui la poſſederent juſqu'en l'année 1071. que ce dernier Empereur donna ce païs au Comte Wolff ou Guelphe de Ravenſbourg en Suabe. A ce Guelphe qui mourut dans l'Iſle de Cypre l'année 1101. ſucceda ſon fils Wolff ou Guelphe II. & à celui-ci l'année 1119. ſon frere le Duc Henry IX. & à lui l'année 1125. ſon fils Henry X. dit le Superbe, qui avoit épouſé la fille unique de l'Empereur Lothaire, & qui aprés la mort de ſon beau-pere devint auſſi Duc de Saxe. Mais parce qu'il ne voulut point livrer à l'Empereur Conrad III. Duc de Suabe les Ornemens Imperiaux de ſon beau-pere, ni le reconnoître pour Empereur, il fut mis au ban de l'Empire, & mépriſé d'un chacun. Il mourut l'an 1139. & fut enterré auprés de l'Empereur ſon beau-

pere à Konings Lauterm au païs de Brunſwic. Aprés quoi l'Empereur Conrad fit ſon frere uterin LEOPOLD Marquis d'Autriche, & Duc de Baviere; lequel étant décedé l'année 1151. il eut pour ſucceſſeur ſon frere HENRY XI. que l'Empereur Frideric I. fit Duc d'Autriche, joignant enſemble les deux païs deſſus & deſſous l'Ens, & les déclarant libres & indépendans de la Juriſdiction de Baviere, ſous laquelle ils étoient auparavant, comme Fiefs dépendans. Le même Empereur Frideric I. d'autre côté rendit la Baviere avec la Saxe à HENRY le Lion, fils de HENRY X. dit le Superbe; & à GUELPHE frere de ſon pere. Mais Henry le Lion Duc de Baviere & de Saxe s'étant emporté envers l'Empereur Frideric au-delà des termes de ſon devoir, fut mis au ban de l'Empire, & chaſſé de ſes Etats qui furent confiſquez. Le Duché de Baviere fut donné par l'Empereur l'année 1180. au Landgrave de Wittelſbach, Comte Palatin de la Maiſon de Baviere; enſorte que la Baviere repaſſa ainſi à ſes anciens Princes & Seigneurs hereditaires. C'eſt du tems de cet OTHON que le Château de Scheyren fut converti en une Abbaye, où ſon corps fut enterré. Il mourut l'année 1183. & eut pour ſucceſſeur dans le Duché de Baviere ſon fils LOUIS I. lequel fit ruïner Wittelſbach, à cauſe que

ſon couſin Othon de Wittelſbach qui y reſidoit, avoit tué à Bamberg l'Empereur Philippe. Ce méme Loüis I. fut pareillement attaqué par un ſcelerat à Ratheim ſur le pont ſous lequel paſſe le Danube, & tué en preſence de tous ceux de ſa ſuite. Il avoit été inveſti du Palatinat du Rhin par l'Empereur Frideric II. en faveur du mariage que ſon fils OTHON l'Illuſtre fit avec AGNE's fille de Henry de Saxe qui étoit fils de Henry le Lion Proſcrit de Baviere & de Saxe.

OTHON l'Illuſtre mourut en 1245. & ſelon d'autres en 1253. laiſſant deux fils LOUIS II. Comte Palatin du Rhin Electeur, & HENRY XIII. Duc de Baviere. LOUIS II. dit le Severe, mourut l'année 1294. ou 1295. à Heidelberg. Il avoit fait mourir MARIE Ducheſſe de Brabant ſa premiere femme, ſur un ſoupçon d'adultere, quoi qu'innocente, & avoit eu de ſa deuxiéme femme, qui étoit fille de l'Empereur Rodolphe I. deux fils, RODOLPHE & LOUIS, deſquels ſont deſcendus, ſçavoir de Rodolphe, qui étoit l'aîné, les Comtes Palatins du Rhin, dont il ſera parlé ci-aprés dans ſon lieu, & de Loüis qui fut enſuite élû Empereur, ſous le nom de Loüis V. ſont venus les Ducs de Baviere. Car quoique HENRY XIII. frere de leur pere mort à Lanshut l'année 1291. eût eu trois fils, OTHON Roi de

Hongrie, Louis & Etienne, & que le Roi Othon eût eu un fils ou deux, tous pourtant étant morts ſans heritiers mâles vers les années 1333. 35. 39. & 40. toute la Baviere retourna à l'Empereur Louis V. qui les ſurvêcut, nonobſtant la prétention du Comte Palatin du Rhin Rodolphe ſon frere aîné. On fit ainſi de la haute & baſſe Baviere un ſeul Duché. Cependant Rodolphe qui s'étoit déclaré contre l'Empereur Loüis V. ſon frere, étant venu à mourir en Angleterre où il s'étoit retiré, l'Empereur ne laiſſa pas aprés ſa mort de donner à Adolphe, fils de Rodolphe, le haut Palatinat, & Amberg, avec leurs appartenances, que les Comtes Palatins ont depuis toûjours poſſedé avec l'Electorat, nonobſtant la convention que l'Empereur Loüis avoit faite alors avec eux touchant la dignité Electorale, on étoit convenu qu'ils l'exerceroient alternativement l'un aprés l'autre, à commencer par le Comte Palatin du Rhin, ce qui n'a pas eu d'execution.

L'Empereur Louis V, qui étoit né l'an 1277. mourut l'an 1347. laiſſant de ſon premier mariage avec Beatrix, fille du Duc Henry de Glogau, 1. Louis Electeur de Brandebourg, qui mourut l'an 1361. & n'eut qu'un fils unique appellé Menard Duc de Carinthie, mort ſans enfans; 2. Etienne de Landshut; &

de ſon ſecond lit avec Marguerite, fille de Guillaume Comte de Hollande & de Zelande; 3. Guillaume, mort ſans enfans l'an 1378. 4. Louis, né à Rome l'an 1328. lequel parvint à l'Electorat de Brandebourg par la reſignation de Loüis ſon frere aîné, & déceda ſans enfans l'an 1366. 5. Othon encore Electeur de Brandebourg, qui fut contraint de vendre la Marche de Brandebourg à ſon beau-pere Charles IV. Empereur, & mourut ſans enfans l'an 1379. 6. Albert Comte de Hollande & de Straubingen, lequel mourut l'an 1404. laiſſant de ſon mariage avec Marguerite, fille de Loüis Duc de Bregents, Guillaume Comte de Hollande & de Zelande. Celui-ci mourut l'an 1417. laiſſant de ſon premier mariage avec Marguerite, fille de Philippe le Hardi, Duc de Bourgogne, une fille heritiere de Hollande & de Zelande nommée Jacobe'e, qui aprés avoir ſurvêcu quatre maris; ſçavoir Jean, fils de Charles VI. Roi de France; Jean dernier Duc de Brabant, & même du vivant de celui-ci, le Duc Homfrede de Gloceſtre, & en dernier lieu François Rozelin Comte d'Oſterwan, laiſſa par donation la Hollande & la Zelande à Philippe le Bon Duc de Bourgogne, & mourut l'an 1430.

Revenons à Etienne de Landshut,

ſecond fils de l'Empereur Loüis V. de qui ſont deſcendus les Ducs de Baviere d'à preſent. Il mourut l'an 1375. & laiſſa de ſon premier mariage avec Marguerite, fille de Jean Bourgrave de Nuremberg ; 1. ETIENNE d'Ingolſtat, & 2. FRIDERIC de Landshut ; & de ſon ſecond mariage avec Eliſabeth, fille du Roi Loüis de Hongrie & de Sicile, 3. JEAN de Munich.

ETIENNE d'Ingolſtat mourut l'an 1414. aïant eu de ſa femme Thadée, fille du Duc Barnabon de Milan, ELISABETH ou ISABEAU, qui fut femme de Charles VI. Roi de France, & LOUIS le Barbu d'Ingolſtat, qui épouſa Catherine d'Alençon, fille du Comte Pierre de Montagne, de laquelle il eut LOUIS le Boſſu, qui mourut ſans enfans avant ſon pere l'an 1445. & ainſi Loüis le Barbu mourut ſans poſterité l'an 1447.

FRIDERIC de Landshut étant decedé l'an 1393. laiſſa de ſa ſeconde femme Madelaine fille du Comte Barnabon de Milan HENRY de Landshut, qui mourut l'an 1450. aïant eu de ſon épouſe ANNE fille de l'Archiduc Albert IV. d'Autriche Loüis le Riche de Landshut, qui étant proſcrit par l'Empereur mourut l'an 1479. & laiſſa de ſon épouſe Amelie fille de l'Electeur Frideric II. de Saxe ; GEORGE le Riche, qui fonda l'Académie d'An-

golſtat l'an 1471. & mourut l'an 1502. ſans enfans mâles, qui étoient morts avant lui auſſi ſans enfans.

Ainſi il faut remonter à JEAN de Munich troiſiéme fils d'Etienne de Landshut qui mourut l'an 1397. laiſſant de ſon mariage avec Catherine fille du Comte Meinard de Gorts Palatin de Carinthie GUILLAUME & ERNEST. Guillaume, qui fut nommé le Deffenſeur du Concile de Bâle, déceda l'an 1436. ne laiſſant de Marguerite ſa femme fille d'Adolphe Duc de Cleves, que deux fils qui moururent bien-tôt aprés lui en bas âge.

ERNEST de Munich eut de ſon mariage avec ELISABETH fille du Duc Barnabon de Milan, ALBERT III. dit le Pieux, lequel aïant été Elû Roi de Boheme refuſa d'accepter cette Couronne, & mourut l'an 1460. aïant eu de ſon épouſe Anne fille du Duc Eric de Brunſwic, JEAN, SIGISMOND, ALBERT, & autres enfans. Jean & Sigiſmond de Munich gouvernerent leurs Etats enſemble juſques en l'année 1473. que Jean mourut ſans lignée, non plus que Sigiſmond, qui étant mort auſſi l'an 1501. laiſſa toute la Baviere à ſon frere ALBERT dit le Sage. Ce dernier eut de ſa femme Cunigonde fille de Frideric III. Empereur, entre autres enfans, GUILLAUME IV. qui épouſa l'an 1522. Marie Jacobée fille du Marquis Philiſbert de

Bade, & eut d'elle ALBERT V. né l'an 1528. lequel mourut l'an 1579. aprés avoir laiſſé de ſon épouſe Anne fille de Ferdinand Empereur, pluſieurs enfans, & entr'autres GUILLAUME né l'an 1548. qui a continué la branche aînée ; FERDINAND né le 30. Janvier 1550. Chef de celle de Wartemberg ; & Erneſt qui eſt mort Electeur de Cologne Evêque de Freſinguen; d'Hildeshein, & de Liege l'an 1612.

GUILLAUME V. de Baviere (c'eſt de ce Guillaume Duc de Baviere que l'on nomme Wilhelmine la branche de Baviere) mourut l'an 1626. & laiſſa de ſa femme Renée, fille de François I. Duc de Lorraine entr'autres enfans, 1. MAXIMILIEN. 2. PHILIPPE Cardinal Evêque de Ratiſbonne. 3. FERDINAND, qui eſt mort l'an 1650. Archevêque de Cologne, & 4. ALBERT.

MAXIMILIEN I. né l'an 1573. profita de la mauvaiſe conduite de Frideric V. Electeur Palatin, & fut inveſti de la Dignité Electorale, dont ce Prince étoit revêtu par l'Empereur Ferdinand II. à Ratiſbonne le 5. Mars 1623. Cette Dignité lui fut conſervée par les Traitez de Weſtphalie, à la charge qu'il renonceroit pour lui & ſes ſucceſſeurs à la dette de treize millions, & à ſes prétentions ſur l'Autriche. Il mourut l'an 1651. laiſſant de ſon ſecond mariage avec Marie Anne

fille de l'Empereur Ferdinand II. deux fils, Ferdinand Marie ſon aîné, & Maximilien Philippe ſon cadet, mort en Mars 1705. âgé de 67. ans ſans enfans.

Ferdinand Marie nâquit le 21. Octobre 1636. Il ſucceda à ſon pere dans tous ſes Etats. C'étoit un Prince fort prudent & fort judicieux, bien inſtruit de ſes interêts, extrémement aimé de ſes Sujets, & qui avoit ſçû ſe gouverner avec beaucoup de fermeté contre les entrepriſes de la Cour de Vienne. Il dépendit de lui d'être élû Empereur aprés la mort de Ferdinand III. mais ſon humeur pacifique, l'adreſſe de l'Electeur de Mayence, & les ſollicitations de ſa mere firent avorter ce deſſein. Il mourut le 27. Mai 1679. ſubitement âgé de 43. ans, aïant eu de ſon mariage avec la Princeſſe Henriette Adelaide, fille du Duc Amedée de Savoye, morte en 1678. Marie Anne Victoire, née l'an 1660. mariée l'an 1680. avec Loüis Dauphin de France; Maximilien Emanuel Marie, à preſent Electeur, né le 17. Novembre l'an 1662. Joſeph Clement, né le 3. Decembre l'an 1671. à preſent Archevêque Electeur de Cologne, Evêque de Liege, de Hildesheim & de Ratisbonne, Prévôt de Bertholgad, & Yoland Beatrix, née le 23. Janvier l'an 1673. mariée le 13. Janvier 1689. à Ferdinand III. de Medicis, fils aîné du Grand Duc de Toſcane,

MAXIMILIEN EMANUEL MARIE (1) avoit épouſé en premieres nôces Marie

(1) Maximilien Emanuel Marie eſt l'Electeur d'aujourd'hui. Il a été Gouverneur des Païs-Bas pour le Roi d'Eſpagne. C'eſt un des plus braves, des plus prudents, & des plus genereux Princes du ſiecle. Il s'eſt extrêmement diſtingué en Hongrie, dans toutes les occaſions. Il y a aſſiſté puiſſamment l'Empereur, & a fait la dépenſe d'un million d'écus chaque année pour y entretenir ſes troupes. L'an 1688. il paſſa la Save avec l'armée de l'Empereur, qu'il commandoit en chef, nonobſtant l'oppoſition des Turcs, & emporta la ville de Belgrade, l'épée à la main. Il y fut même bleſſé par une fléche à la tête, parce qu'il ſe mêla parmi ceux qui montoient à l'aſſaut. La Maiſon d'Autriche n'a pas eu pour ce Prince la reconnoiſſance que ſes ſervices & ſes belles actions meritoient: au contraire, elle ne les a payé que d'ingratitude. Philippe V. Roi d'Eſpagne aïant été appellé à la ſucceſſion de cette Monarchie par le Teſtament de Charles II. qui a nommé pour ſon Succeſſeur un des Deſcendans de la Reine de France Marie Thereſe d'Autriche ſa ſœur aînée; la Maiſon d'Autriche a fait tous ſes efforts pour éluder cette diſpoſition, & placer ſur le Trône d'Eſpagne l'Archiduc Charles. Pour cela elle a entraîné dans cette querelle particuliere toute l'Europe, où elle a allumé la guerre. Elle vouloit y engager auſſi l'Electeur de Baviere, mais ce Prince ſoûtenant les droits inconteſtables de Philippe V. ſon neveu, n'a pas voulu appuïer de ſes armes les injuſtes prétentions de la Maiſon d'Autriche, & a voulu demeurer neutre, auſſi-bien que l'Electeur de Cologne ſon frere, dans une guerre qui ne regardoit en aucune maniere l'Empire, mais ſeulement les interêts particuliers de la Maiſon d'Autriche. L'Empereur Joſeph de ſon autorité, & contre toutes les formalitez preſcrites par les Loix & les Conſtitutions de l'Empire, a fait proſcrire ces Princes, les a mis au ban de l'Empire, s'eſt emparé de leurs Etats, & les a traitez eux & leur famille avec une rigueur ſans exemple.

Antoinette d'Autriche, fille aînée de l'Empereur Leopold. Il en avoit eu trois Princes, dont deux ont peu vêcu. Le troiſiéme nommé Joſeph Ferdinand Leopold, né le 27. d'Octobre 1692. eſt mort à Bruxelles le 6. Février 1699. C'étoit un Prince qui promettoit beaucoup, & qui a été regretté de toute l'Europe. L'Electeur de Baviere a épouſé en ſecondes nôces, le 2. Janvier 1695. Thereſe Cunegonde Sobieski, fille de Jean Roi de Pologne. Il en a eu pluſieurs Princes & Princeſſes; ſçavoir, Marie Charlotte, née le 4. Août 1696. Albert Cajetan, qui eſt le Prince Electoral, né le 6. Août 1697. N. né le 5. Août 1698. Maximilien Emanuel, né le 21. Decembre 1705. mort en Août 1709.

Quant à Maximilien Philippe, frere de Ferdinand, né en 1638. il eſt mort en Mars 1705. âgé de 67. ans, & n'a laiſſé aucuns enfans.

Retournons à Albert, quatriéme fils de Guillaume V. Ce Prince mourut l'an 1666. laiſſant de ſon mariage avec Mechtilde, fille du Landgrave George Loüis de Leictemberg, Maximilien Henry, mort Electeur de Cologne le 3. Juin 1688. & Albert Sigiſmond, Evêque de Freſinghen & de Ratiſbonne, mort le 4. Novembre 1685.

ARMES DE LA MAISON DE BAVIERE.

L'Electeur de Baviere porte dans ſes Armes écartelé au premier & quatriéme lozangé d'argent & d'azur de 21. pieces miſes en bande, pour Baviere; & au deux & troiſiéme de ſable au lion d'or couronné, lampaſſé & armé de gueules, pour le Palatinat ; & ſur le tout de gueules au monde où à la pomme Imperiale d'or (1) pour la dignité d'Electeur & d'Archimaître d'Hôtel de l'Empire.

Il porte auſſi pour le Langraviat de Leichthenberg, & le Comté de Hals, écartelé au premier & quatriéme d'argent à la face d'azur, qui eſt Leichtenberg ; & au deux & troiſiéme d'azur à la face d'argent qui eſt Hals : mais il ne les joint pas ordinairement à ſes Armes principales & ordinaires.

Les autres Princes de la Maiſon de Baviere portent leurs armes comme l'Electeur, à l'exception de la Pomme Imperiale d'or, au lieu de laquelle ils mettent quelques briſures, ou adjoûtent à leurs

(1) L'Empereur Joſeph ; en mettant l'Electeur Maximilien Emanuel au ban de l'Empire, lui a ôté ſa Charge de Grand Maître d'Hôtel de l'Empire qu'il a donnée à l'Electeur Palatin, auſſi-bien que ſa place à la Diete ; mais comme ces changemens ont été faits de l'autorité abſoluë de l'Empereur contre les Conſtitutions & les Loix de l'Empire, ils ſont nuls & ne doivent point avoir leur execution.

Armes quelques quartiers de celles des terres de leur partage, ou appanage.

CHAPITRE X.

De la Maiſon de Saxe.

ON aura pû ci-devant remarquer que dans le précedent ſiécle il arriva à la Maiſon de Saxe, la même choſe qu'eſt arrivée dans celui-ci à la Maiſon Palatine, je veux dire que la dignité Electorale fut transferée de la branche aînée à la cadette. Ce qui donna ſujet à cela fut qu'aprés la mort de Jean Electeur de Saxe, qui avoit pris Martin Luther avec ſa nouvelle Doctrine en ſa protection, & preſenté la Confeſſion de Foi des Proteſtans, autrement dite la Confeſſion d'Augſbourg à l'Empereur Charles-Quint; Jean Frideric ſon fils aîné & ſon ſucceſſeur en l'Electorat porta ſon zele ſi loin pour la Religion Proteſtante, qu'il ſe fit l'an 1536. Chef de la Confederation de Smalcalde, & prit les Armes contre l'Empereur Charles-Quint; mais il fut vaincu & fait priſonnier dans la bataille que l'Empereur gagna ſur lui l'an 1547. enſuite dequoi il fut mis au ban de l'Empire, & privé de la dignité Electorale, qui fut tranferée l'an 1548. à Maurice ſon couſin; lequel étant mort ſans enfans

mâles, ſon frere Auguſte lui ſucceda, & depuis l'Electorat eſt demeuré dans ſa branche.

L'Electeur de Saxe poſſede le Duché & toute la haute Saxe, la Miſnie, le Marquiſat de la haute & baſſe Luſace, & les Mines. La Juſtice ſe rend en dernier reſſort dans tous ſes Etats, ſans appel à la Chambre Aulique de l'Empereur ni à la Chambre Imperiale de Spire en vertu du Droit Coûtumier de Saxe pour ce qui eſt des terres & biens qui ont été donnez en partage aux Cadets de ſa branche, il y a le droit d'Armes, de Protection, & de Superiorité. Ce partage fut fait vers l'année 1656. par l'Electeur de Saxe Jean George I. en faveur de quatre de ſes enfans, ſçavoir Jean George II. qui lui a ſuccedé dans l'Electorat; Auguſte Chriſtian, & Maurice. Il donna à Auguſte pour ſon appanage l'adminiſtrature de Magdebourg, & la meilleure partie des biens & des terres qui relevent de la Maiſon de Saze en Thuringe, avec trois autres Bailliages. Le Duc Chriſtian a eu l'adminiſtrature de l'Evêché de Merſebourg, la baſſe Luſace avec cinq Bailliages; & l'appanage du Duc Maurice conſiſtoit en tous les biens que ſon pere poſſedoit dans la Voitlande, & dans le Comté d'Henneberg avec l'Evêché de Naumbourg ou de Zeitz dont il étoit Adminiſtrateur. Et

comme tous ces freres ont été mariez & ont eu beaucoup d'enfans, ce partage ſubſiſte toûjours.

L'air de la Saxe eſt un des plus rudes & des plus froids d'Allemagne, auſſi eſt-il des plus purs & des plus ſains. Il y manque du vin; mais en recompenſe on y recuëille du bled en abondance. On trouve dans les montagnes de la Miſnie pluſieurs mines d'argent, de cuivre & de plomb. Les Saxons ſont grands, forts & robuſtes, de tres-bon naturel, & paſſent pour avoir la converſation plus douce & plus agréable que les autres Allemands. Ils mangent beaucoup, principalement de chair ſalée, & boivent avec excez. Ils prétendent que ce n'eſt pas un vice que de s'enyvrer avec de la biere, parce que, diſent-ils, ſaint Paul n'a condamné que l'excez dans le vin.

Les Gentilshommes font beaucoup de gloire de leur Nobleſſe, & ne ſe meſalient preſque jamais, quelque riche parti ou quelque avantage qu'ils trouvaſſent; que ſi quelqu'un d'eux au mépris de la Nobleſſe de ſon ſang vient à épouſer une fille roturiere, dont les biens peuvent accommoder ſa Maiſon, ils en font mille mocqueries, & ont un mot aſſez particulier dont ils les denottent, ils les ſurnomment par mépris *ſac de poivre*. La choſe va même plus loin; car un Noble qui dé-

roge court risque d'être assommé par les autres Gentilshommes.

A l'égard de la Religion, il n'y avoit que la Lutherienne & la Calviniste qui eussent libre exercice dans les Etats de l'Electeur de Saxe ; mais depuis que l'Electeur Auguste, pour être élû Roi de Pologne, a embrassé la Religion Romaine, l'exercice en est permis : neanmoins ce n'est pas la Religion dominante, la Lutherienne est la plus forte, & tous les biens Ecclesiastiques sont entre les mains des Seigneurs Lutheriens, qui les ont envahis, qui les administrent, & qui joüissent des revenus comme de leur patrimoine.

La Langue du commun peuple est mêlée d'Allemand & de Sclavon ; mais les personnes de distinction y parlent un Allemand plus doux & plus épuré qu'à pas un endroit de l'Allemagne. Les personnes de qualité y parlent presque toutes François ou Italien.

L'Electeur de Saxe fait sa residence ordinaire à Dresde sur l'Elbe dans la Misnie, qui est une ville magnifique & bien fortifiée. Son Palais & son Arsenal font l'admiration de tous les Voïageurs, l'un par la beauté & la magnificence de ses bâtimens & la richesse de ses meubles; & l'autre par la quantité prodigieuse de ses canons & de ses autres armes.

Comme

Comme tous les Païs de l'Electeur ſont ſituez au milieu de l'Allemagne, & aboutiſſent à la Boheme, au Marquiſat de Brandebourg, à la Thuringe, & à la Franconie; ce Prince regle ſes interêts ſur ceux de l'Empereur, & des Electeurs de Mayence, de Baviere & de Brandebourg ſes voiſins. Et quand il n'y auroit point d'autre ſujet pour le tenir attaché à la Maiſon d'Autriche, que la ceſſion hereditaire de la Luſace dépendante du Roïaume de Boheme que l'Empereur & cette Maiſon lui ont faite; il ſemble que la reconnoiſſance qu'il en doit avoir, eſt un motif aſſez fort pour l'obliger à ſe conſerver leur amitié. Ce n'eſt pas qu'il ne puiſſe ſe maintenir de ſon chef autant qu'aucun autre Membre de l'Empire, étant un des plus conſiderables, tant par le grand Clergé Lutherien & la quantité de Nobleſſe qui dépendent de lui, que par l'étenduë de ſes Etats, où il y a grand nombre de bonnes Villes & de Places fortes dans un païs tres-peuplé & abondant en toutes choſes neceſſaires à la vie.

Ses meilleures Places ſont Pitska en Boheme; Bautzen ou Budiſſina, principale Ville de la Luſace; Dreſde, dont nous venons de parler; Conigſtein, bonne Forteresſe ſur l'Elbe, avec un Arſenal ſur les frontieres de la Boheme; Pirn, belle Ville ſur l'Elbe en Miſnie, défenduë

par un Château appellé Sonneſtein ; Torgau, Ville & Château forts ſur l'Elbe en Miſnie ; Meiſſen, Ville auparavant Epiſcopale, & à preſent Electorale ſur la riviere de Meiſſen.

Leipſich, Ville grande, belle & marchande, auſſi en Miſnie, celebre par ſa politeſſe en la Langue Allemande, & par trois Foires franches qui s'y tiennent tous les ans ; elle eſt défenduë par Pleiſſembourg Château fort. Elle prétend être libre & Imperiale, & avoir acheté ſa liberté ; mais ce droit lui eſt conteſté par l'Electeur de Saxe qui la tient ſous ſa domination.

Freiberg, Ville grande & forte, auſſi en Miſnie, où eſt la ſepulture des Princes de la Maiſon Electorale de Saxe.

Les quatre Villes & Bailliages ſequeſtrez de l'Archevêché de Magdebourg l'an 1635. au profit de l'Electeur de Saxe par la Paix de Prague, & enſuite par celle de Weſtphalie, ſe nomment Dama, Gutterbeck, Querfourt, & Borck, plus conſiderables par leur revenu, que par leur aſſiette & leur beauté.

Wittemberg, eſt la Ville capitale du Duché de Saxe, avec un Château bien fortifié ſur l'Elbe. Les habitans y ont une grande veneration pour le Temple où ſont enterrez Luther & Melancton, & ſe vantent d'avoir été les premiers qui reçu-

rent leur doctrine dans l'Université de cette Ville, qui est la plus fameuse de toutes les Universitez Protestantes d'Allemagne.

Je serois trop long de faire ici mention de toutes les autres Places & Forteresses de cet Electeur, & de celles qui appartiennent aux Ducs parragez de Saxe. Je me contenterai de dire qu'il y a un beau Château dans la Ville d'Altembourg sur la riviere de Plein, & un autre dans la Ville de Cobourg en Franconie. Ces deux Châteaux appartiennent à un même Prince Jean Ernest de Weimar depuis l'année 1672. que Frideric Guillaume dernier Duc de la branche d'Altembourg mourut. Le Duc de Saxe Weimar fait sa residence à Weimar en Thuringe dans un Château fort sur la riviere d'Ilm.

Le Duc de Saxe Gotha fait la sienne à Gotha en Thuringe en son Château de Freidenstein sur la riviere de Lina.

Et le Duc de Saxe Eisnach demeure aussi en Thuringe en son Château de Warteberg à Eisnach.

Genealogie de la Maison de Saxe.

Pour ce qui est de la souche de cette illustre Maison, quelques-uns ont prétendu la faire sortir de Wittikind, Prince

Saxon. Mais de meilleurs & de plus anciens Auteurs n'en demeurent pas d'accord. Ils ſoûtiennent cependant tous & avec raiſon, que les Princes de Saxe ſortent d'une famille tres-ancienne.

Le premier Electeur de Saxe ſe nommoit BERNARD Duc d'Angrie, qui mourut l'an 988. laiſſant pour ſucceſſeur Bernard II. ſon fils.

BERNARD II. mourut l'an 1003. aïant pour ſucceſſeur Ortolphe ſon fils.

ORTOLPHE mourut l'an 1073. & laiſſa pour ſucceſſeur Magnus.

MAGNUS mourant l'an 1106. laiſſa pour ſucceſſeur Lothaire.

LOTHAIRE Comte de Querfourt élû Empereur, mourut l'an 1137. il avoit donné auparavant ſon Electorat à Henry le Superbe.

HENRY le Superbe Guelphe aïant épouſé la fille unique de Lothaire, lui ſucceda, & mourut l'an 1136. aïant pour ſucceſſeur ſon fils Henry le Lion.

HENRY le Lion, fils de Henry le Superbe, Heros incomparable, mourut l'an 1195. laiſſant pour ſucceſſeur Bernard III.

BERNARD III. fils puîné d'Albert l'Ours ou Baringarn, Comte d'Aſcanie, Ballenſtat & Barenbourg, fut fait Electeur de Saxe l'an 1180. par l'Empereur Frideric Barberouſſe, lequel avoit dépoüillé Henry le Lion de l'Electorat. Ce

Bernard mourut l'an 1212. laiſſant de ſon mariage avec Juthe, fille du Roi Canut de Dannemarck, Albert.

Albert mourut l'an 1260. & laiſſa de ſon mariage avec Heleine, fille de l'Empereur Othon IV. Albert II.

Albert II. mourut l'an 1311. laiſſant de ſon mariage avec Agnés, fille de l'Empereur Rodolphe de Habſbourg, entr'autres enfans Rodolphe.

Rodolphe mourut l'an 1356. laiſſant de ſon premier mariage avec Judith, fille du Marquis Othon le Long de Brandebourg, Rodolphe ; & de ſon ſecond avec Cunigonde de Pologne, Venceſlas.

Rodolphe II. mourut ſans enfans mâles l'an 1376.

Venceslas mourut l'an 1383. & laiſſa de ſon mariage avec Cecile, fille du Marquis François de Carare, Rodolphe & Albert.

Rodolphe III. Electeur de Saxe, mourut ſans enfans l'an 1418.

Albert ſon frere mourut auſſi ſans enfans l'an 1422.

Tous ces précedens Ducs de Saxe étoient de l'ancienne famille de Saxe, de laquelle viennent les Ducs de Saxe Lawembourg, & les Princes d'Anhalt.

Friderio le Belliqueux, Landgrave de Thuringe & Marquis de Miſnie, qui venoit de l'ancienne famille de Wittikind

le Grand, fut fait à cauſe de ſon grand merite, Duc & Electeur de Saxe l'an 1423. par l'Empereur Sigiſmond, qui priva de cette Dignité les Ducs de Saxe Lawembourg, parce qu'ils ne lui en avoient pas aſſez à tems demandé l'inveſtiture. Frideric mourut l'an 1428. & laiſſa de ſon mariage avec Catherine, fille du Duc Henry de Brunſwic, Frideric.

FRIDERIC dit le Pacifique mourut l'an 1464. aïant de ſon mariage avec Marguerite, fille d'Erneſt de Fer Duc d'Autriche, ſœur de l'Empereur Friderie III. Erneſt, & Albert le Courageux Gouverneur de Friſe, de qui deſcendent les Ducs de Saxe, qui ſont preſentement en poſſeſſion de l'Electorat.

ERNEST Electeur mourut l'an 1486. laiſſant de ſon mariage avec Eliſabeth fille du Duc Albert de Baviere, entr'autres enfans Frideric & Jean.

FRIDERIC nommé le Sage qui refuſa & deferà à Charles V. la dignité Imperiale à cauſe de ſa vieilleſſe, ce Prince protegea le Docteur Luther avec grande chaleur & mourut l'an 1525. ſans enfans.

JEAN nommé le Conſtant né l'an 1467. protegea encore avec beaucoup de chaleur Luther & ſa nouvelle doctrine: il mourut l'an 1532. & eut de ſon mariage avec Sophie fille du Duc Magnus de Mecklebourg, Jean Frideric.

Jean Frideric dit le Magnanime, Electeur, né l'an 1503. fut, comme nous avons dit au commencement de ce Chapitre, fait Prisonnier, & privé de la dignité Electorale par Charles-Quint l'an 1547. & ainsi cette branche ainée perdit l'Electorat. Nous en continuerons pourtant la ligne, pour aprés reprendre celle du Cadet Albert le Courageux dont les descendans sont toûjours depuis demeurez revestus de la dignité Electorale. Ce Jean Frideric mourut l'an 1554. laissant de son mariage avec Sibile fille du Duc Jean de Julliers Jean Frideric II. & Jean Guillaume.

Jean Frideric II. mourut prisonnier en Stirie l'an 1595. & parce que ses fils, & ses petits fils sont morts sans enfans mâles, je n'en ferai autre mention.

Jean Guillaume né l'an 1530. qui demeura fort long-tems en France, & fut fort consideré du Roi Trés-Chrêtien Henry IV. sous le régne duquel il fit la Guerre. Ce Prince à la sollicitation de la France obtint l'an 1572. les biens dont ses successeurs joüissent encore à present, & mourut l'an 1573. laissant de son mariage avec Dorothée Suzanne, fille de l'Electeur Palatin, Frideric Guillaume, faisant la branche d'Altembourg, & de Cobourg; & Jean faisant celle de Weimar, & de Gotha.

Saxe Altembourg.

FRIDERIC GUILLAUME I. d'Altembourg né l'an 1562. mourut l'an 1603. & laiſſa de ſon premier mariage avec Sophie fille du Duc Chriſtophe de Wirtemberg Dorothée Sophie Abbeſſe de Quedlinbourg, & Anne Marie qui ne fut point mariée ; & de ſon ſecond mariage avec Anne Marie fille de Philippe Loüis Comte Palatin de Neubourg, entr'autres enfans, Jean Philippe l'aîné, qui ne laiſſa qu'une fille mariée au Duc Erneſt de Gotha ; & Frideric Guillaume.

FRIDERIC GUILLAUME II. né l'an 1603. mourut l'an 1669. & eut de ſon ſecond mariage avec Madelaine Sibile fille de l'Electeur Jean George de Saxe, veuve du Prince Chriſtian, fils aîné du Roi Chriſtian IV. de Dannemarck, Frideric Guillaume III. né l'an 1657. & Jeanne Magdelaine, née l'an 1659. épouſe de Jean Adolphe Duc de Saxe Hal. Ce Frideric Guillaume mourut l'an 1672. & avec lui cette branche fut éteinte quant aux mâles. De ſorte que la branche de Weimar lui a ſuccedé en ſes Fiefs maſculins.

Saxe Weimar.

JEAN de Weimar, ſecond fils de Jean Guillaume, né l'an 1570. mourut l'an 1605. laiſſant de ſon mariage avec Dorothée

thée Marie fille du Prince Joachin Erneſt d'Anhalt, 1. Jean Erneſt, 2. Frideric. Ces deux Princes moururent à la guerre ſans avoir été mariez; 3. Jean, 4. Guillaume de Weimar, 5. Albert, 6. Jean Frideric, 7. Erneſt de Gotha, 8. Frideric Guillaume, 9. Bernard, qui étoit ce fameux General formé par le grand Guſtave, & qui depuis ſa mort s'étoit attaché à la France; il mourut à Neubourg ſur le Rhin l'an 1639.

Comme de tous ces freres, il n'y eut que Guillaume de Weimar, & Erneſt de Gotha qui eurent lignée, ces deux freres partagerent entr'eux le Duché d'Eiſenach.

Guillaume de Weimar né l'an 1598. mourut l'an 1662. laiſſant de ſon mariage avec Eleonore Dorothée, fille du Prince Jean George d'Anhalt; Jean Erneſt; Adolphe Guillaume; Jean George; Bernard; & Dorothée Marie, qui épouſa l'an 1656. le Duc Maurice de Saxe.

Jean Ernest, né le 11. Septembre 1627. a eu de ſon mariage avec Chriſtine Eliſabeth, fille de Jean Chriſtian Duc de Schleſwic-Holſtein de Sondebourg; 1. Anne Dorothée, née le 12. Novembre l'an 1657. 2. Guillemette-Chriſtine, née le 26. Novembre 1658. 3. Eleonore Sophie, née le 21. Mars 1660. 4. Guillaume Erneſt, né le 19. Octobre 1662.

5. Jean Erneſt, né le 21. Juin 1664. Jean Erneſt le pere mourut le 25. de Mai 1683.

Guillaume Ernest a épouſé Charlotte Marie de Saxe ſa couſine, qu'il renvoïa chez ſon pere en 1690. par un motif de jalouſie, & dont il n'y a point d'enfans.

Jean Ernest II. a épouſé le 11. Octobre 1685. Sophie Auguſte d'Anhalt, dont il a eu cinq enfans, dont il ne reſte qu'Erneſt Auguſte, né le 19. d'Avril 1688. & Jeanne Charlotte, née le 23. Novembre 1693. Sa premiere femme étant morte le 14. de Septembre 1694. ce Prince a épouſé en ſecondes nôces en 1695. Charlotte Sophie de Heſſe-Hombourg, dont il y a Jean Erneſt, né le 25. Decembre 1696. & Marie Loüiſe, née le 18. Decembre 1697.

Adolphe Guillaume, ſecond fils de Guillaume de Weimar, né l'an 1632. & marié avec Marie Eliſabeth, fille d'Auguſte Duc de Brunſwic, eſt mort ſans laiſſer d'enfans mâles.

Jean Georges d'Eiſenach, troiſiéme fils de Guillaume de Weimar, né le 11. Juillet 1634. eut de ſon mariage avec Jeanne, fille d'Erneſt, Comte de Sayn & de Witgenſtein, veuve de Jean Landgrave de Heſſe Brenbach. 1. Eleonore Ertmut Loüiſe, née l'an 1662. 2. Frideric

Auguſte, né l'an 1663. mort ſans alliance ; 3. Jean Georges, né l'an 1665. mort le 10. de Novembre 1698. ſans laiſſer d'enfans ; 4. Jean Guillaume, né l'an 1666. 5. Friderica-Eliſabeth, née l'an 1669.

Jean Guillaume, quatriéme enfant de Jean Georges d'Eyſenach, épouſa en premieres nôces le 3. Novembre 1690. Amelie, fille de Guillaume Frideric, Prince de Naſſau Dietz, qui mourut le 26. Février 1695. il épouſa en ſecondes nôces le 28. Février 1697. Chriſtine Julienne, fille de Charles Guſtave, Marquis de Bade Dourlack, morte le 10. Juillet 1707. Il y a du premier mariage deux enfans ; ſçavoir, Guillaume Henry de Saxe d'Eiſenach, né le 10. Novembre 1691. & Albertine Jeannette, née le
Du ſecond mariage, il y a deux fils & quatre filles.

Bernard de Saxe-Jena, quatriéme fils de Guillaume de Weimar, né l'an 1638. le 21. Février, qui eſt le propre jour que ſon oncle le Duc Bernard de Saxe Weimar battit les Bavarois prés de Rhinfelt, a élevé de ſon mariage avec Marie, fille du Duc Henry de la Trimoüille & de Thoüars, Charlotte-Marie, née le 30. Juillet 1669. & eſt mort l'an 1678. ſans enfans mâles.

Saxe Gotha.

ERNEST de Gotha, ſeptiéme fils de Jean de Weimar, né l'an 1601. mourut l'an 1675. aïant élevé de ſon mariage avec Eliſabeth Sophie, fille du Duc Jean Philippe de Saxe Altembourg; 1. Eliſabeth-Dorothée, née le 8. Janvier 1640. & mariée l'an 1666. avec Loüis Landgrave de Heſſe-Darmſtat; 2. Frideric; 3. Albert; 4. Bernard; 5. Henry; 6. Chriſtian; 7. Dorothée-Marie, née l'an 1654. 8. Erneſt; 9. Jean Erneſt.

FRIDERIC, aîné d'Erneſt de Gotha, né le 15. Juillet 1646. a eu de ſon mariage avec Magdeleine Sibille, fille d'Auguſte Duc de Saxe-Hall: Anne Sophie, née le 22. Novembre 1670. Dorothée Marie, née en 1674. Friderica, née en 1675. Frideric & Jean Guillaume. Magdeleine Sibille ſa premiere femme étant morte le 7. Janvier 1681. ce Prince a épouſé en ſecondes nôces Chriſtine, fille de Frideric Marquis de Bade, morte à Altembourg le 21. Février 1706. de laquelle il n'y a point eu d'enfans; ainſi il n'eſt reſté que deux Princes du premier lit, qui ſont Frideric, né le 23. Juillet 1676. qui a épouſé le 7. Juin 1696. Magdeleine Auguſte d'Anhalt Zerbſt, & Jean Guillaume, né le 4. Octobre 1677.

Albert, ſecond fils d'Erneſt de Gotha, né l'an 1648. marié avec Marie Eliſabeth, fille d'Auguſte Duc de Brunſwic, veuve d'Adolphe Guillaume Duc de Saxe Eiſnach, n'a point d'enfans.

Bernard, troiſiéme fils d'Erneſt de Gotha, né le 20. Septembre 1649. n'a de ſon mariage avec Marie Hedvig, fille de George Landgrave de Heſſe-Darmſtat, qu'Erneſt Loüis, né le 7. Octobre 1672. Bernard ſon ſecond fils, né l'an 1673. étant mort à Bruxelles l'an 1694. & George Erneſt ſon troiſiéme, né le 26. Mars 1680. étant auſſi mort le premier Janvier 1699. Ce Prince a auſſi de ſon ſecond mariage avec Eliſabeth Eleonore fille d'Antoine Ulric Duc de Brunſwic, Antoine Ulric né le 22. Octobre 1687. & quatre filles.

Henry, quatriéme fils d'Erneſt de Gotha, né l'an 1650. marié à Eliſabeth, fille de Loüis Landgrave de Heſſe-Darmſtat, n'a point d'enfans.

Christian, cinquiéme fils d'Erneſt de Gotha, né l'an 1653. a été marié en premieres nôces à Chriſtine, fille de Chriſtian Duc de Saxe de Merſbourg; & en ſecondes à Sophie Marie, fille de Loüis Landgrave de Heſſe-Darmſtat. Il lui reſte du premier lit Chriſtine, qui eſt mariée à Philippe Erneſt Duc de Holſtein-Glukbourg.

ERNEST, ſixiéme fils d'Erneſt de Gotha, né l'an 1655. a épouſé Henriette, fille de Georges Frideric Comte de Waldec, dont il reſte Erneſt Frideric, né le 21. d'Août 1681. & Sophie Charlotte, née le 23. de Mars 1685.

JEAN ERNEST, ſeptiéme fils d'Erneſt de Gotha, né l'an 1658. mort le 10. Juin 1707. avoit épouſé en premieres nôces Sophie Hedvig, fille de Chriſtian Duc de Saxe-Mersbourg, qui mourut en couche le 1. d'Août 1686. Il épouſa en ſecondes nôces le premier Decembre 1690. Charlotte Jeanne, fille de Joſias, Comte de Waldec; il reſte du premier lit, Chrêtien Erneſt, né le 18. d'Août 1683. & Charlotte Guillelmine, née le 4. de Juin 1685. & du ſecond lit il reſte Guillaume Frideric, né le 16. d'Août 1691. Charles Erneſt, né le 12. de Septembre 1692. Sophie Willelmine, née en 1693. Loüiſe Amelie, née le 24. d'Août 1695. François Joſias, né le 25. de Septembre 1697. & Henriette Albertine, née le 20. de Decembre 1698.

Branche cadette de Saxe, qui eſt à preſent l'Electorale.

Nous remonterons maintenant à Albert le Courageux, Gouverneur de Friſe, fils de Frideric le Pacifique.

ALBERT le Courageux, né l'an 1443.

mourut l'an 1500. laiſſant de ſon mariage avec Zedene, fille de George Podiebraski Roi de Boheme, deux enfans mâles; ſçavoir, George nommé le Riche, qui mourut l'an 1539. & dont les enfans ſont auſſi morts ſans avoir laiſſé aucun mâle, & Henry dit le Pieux.

Henry le Pieux, né l'an 1473. étant de retour de Compoſtelle en Galice, & de la Terre-Sainte, introduiſit le Lutheraniſme en ſon païs, & mourut l'an 1541. aïant eu de ſon mariage avec Catherine, fille du Duc Magnus de Mechlebourg entr'autres enfans, Maurice & Auguſte.

Maurice, né l'an 1521. fut fait Electeur de Saxe l'an 1547. en la place de l'Electeur Jean Frideric fait priſonnier par l'Empereur Charles-Quint. Ce Maurice mourut dans un combat contre le Marquis Albert de Brandebourg l'an 1553. & ſans laiſſer d'enfans mâles.

Auguste dit le Juſte, né l'an 1526. ſucceda à ſon frere Maurice en l'Electorat, mourut l'an 1586. & laiſſa de ſon mariage avec Anne, fille du Roi Chriſtian III. de Dannemarc entr'autres enfans, Chriſtian.

Christian I. né l'an 1560. mourut l'an 1591. & eut de ſon mariage avec Sophie, fille de l'Electeur Jean George de Brandebourg, entr'autres enfans, Chriſtian & Jean George.

CHRISTIAN II. né l'an 1583. mourut Electeur l'an 1611. ſans enfans. Il avoit épouſé Hedvig, fille de Frideric II. Roi de Dannemarc.

JEAN GEORGE I. frere de Chriſtian, né l'an 1585. mourut l'an 1656. laiſſant pluſieurs enfans de ſon ſecond mariage avec Magdelaine Sibille, fille du Marquis Albert Frideric de Brandebourg Duc de Pruſſe, entr'autres Jean George, Electeur; Auguſte de Hall; Chriſtian, & Maurice de Saxe Nambourg.

JEAN GEORGE II. Electeur de Saxe, né l'an 1613. & mort le 2. Septembre à Freiberg l'an 1680. a eu de ſon mariage avec Magdelaine Sibille, fille du Marquis Chriſtian de Brandebourg, Ermuth Sophie, née l'an 1644. femme du Marquis Chriſtian Erneſt de Brandebourg, & Jean George, né l'an 1647.

JEAN GEORGE III. du nom, Electeur de Saxe, mort à Tubinge le 12. de Septembre 1691. a eu de ſon mariage avec Anne Sophie, fille de Frideric III. Roi de Dannemarc, Jean George, né le 17. Octobre 1668. mort ſans avoir été marié, & Frideric Auguſte, à preſent Electeur, né le 12. Mai 1670.

JEAN GEORGE IV. du nom, Electeur de Saxe, ſucceda à ſon pere en 1691. & mourut de la petite verole le 27. Avril 1664. ſans enfans. Il avoit épouſé en

1692. Eleonore Loüiſe, veuve du Marquis Jean Frideric de Brandebourg Anſpach, & fille de Jean George Duc de Saxe.

Frideric Auguste (1) a ſuccedé à ſon frere en 1694. Il a épouſé le 10. Janvier 1693. Chrêtienne Eberardine, fille de Chrêtien Erneſt Marquis de Brandebourg Bareith, de laquelle il a le

(1) Ce Prince a toûjours été fort attaché aux interêts de la Maiſon d'Autriche. Etant jeune, il a reſté long-tems à Vienne à la Cour de l'Empereur, où il a été ami particulier de l'Empereur Joſeph dernier mort, dans le tems qu'il n'étoit encore que Roi des Romains. C'eſt un Prince fort brave, & d'une force extraordinaire. On tient qu'il rompt aiſément un fer à cheval avec ſes mains. Il fut élû Roi de Pologne le 27. Juin 1697. par les ſollicitations de la Maiſon d'Autriche, & couronné à Cracovie le 15. de Septembre ſuivant. Il fut nommé Auguſte II. en parlant comme Roi de Pologne. Mais Charles XII. Roi de Suede, qu'il avoit attaqué injuſtement & au préjudice des Traitez faits entre les Couronnes de Suede & de Pologne, aïant paſſé dans ce Roïaume, ſe joignit à ſes ennemis, l'en chaſſa, le pourſuivit juſqu'en Saxe, & l'obligea à faire un Traité à Ramſtat en 1706. par lequel il renonça à la Pologne, à condition de garder toûjours le titre de Roi. Le Roi de Suede avoit convoqué la Diete de Pologne, & avoit fait élire le 12. Juillet 1704. le Roi Staniſlas; mais en 1709. le Roi Auguſte voïant le Roi de Suede occupé à la guerre contre le Czar de Moſcovie eſt rentré en Pologne, nonobſtant ſa renonciation, pour en chaſſer le Roi Staniſlas, & a allumé une guerre qui deſole à preſent ce Roïaume, qui eſt diviſé en deux factions, dont une ſoûtient ſon parti, & l'autre celui du Roi Staniſlas. Ceux qui ſont dans ſes interêts le nomment le Roi de Pologne, les autres l'appellent ſimplement le Roi Auguſte.

Prince Electoral Frideric Auguſte, né le 7. d'Octobre 1696.

Saxe Hall.

Revenons maintenant à AUGUSTE de Hall, ſecond fils de Jean George I. Il nâquit l'an 1614. & eſt mort au mois de Juin 1680. Adminiſtrateur de Magdembourg: il a laiſſé de ſon premier mariage avec Anne Marie, fille du Duc Adolphe de Mecklebourg.

1. MAGDELAINE SIBILLE, née l'an 1648. épouſe du Duc de Saxe-Gotha.

2. JEAN ADOLPHE, né l'an 1649. qui épouſa Jeanne Magdelaine, fille du Duc Frideric Guillaume de Saxe-Altembourg, dont il a eu Magdelaine Sibille, née le 2. Septembre 1672. Jean George, né le 3. Juillet 1677. Jeanne Wuielmine, née le 20. Janvier 1680. Chriſtian, né le 23. Janvier 1682. Anne Marie, née le 17. Juin 1683. Sophie, née le 11. Août 1684, & Jean Adolphe, né le 4. Septembre 1685. Sa premiere femme étant morte le 22. Juin 1686. il a épouſé en ſecondes nôces le 3. Février 1692. Chriſtine Wuielmine de Bunaw, dont il n'a point eu d'enfans. Il mourut le 24. Mai 1697.

JEAN GEORGE de Saxe-Hall a épouſé le 16. Janvier 1698. Friderica-Eliſabeth de Saxe-Eiſenach, dont il a deux garçons.

3. AUGUSTE, né l'an 1650. qui avoit

épouſé Charlotte, fille de Frideric Landgrave de Heſſe Eſchwegem, mourut l'an 1675. ſans enfans.

4. Christian, né l'an 1652. tué au ſiege de Mayence, le 24. d'Août 1689. n'a point été marié.

5. Anne Marie, née en 1653. morte fille en 1671.

6. Sophie, née l'an 1654. a été mariée à Charles Guillaume Prince d'Anhalt.

7. Christine, née l'an 1656. a été mariée à Auguſte Frideric Duc d'Holſtein Evêque de Lubek.

8. Henry, né l'an 1657. a épouſé Eliſabeth Albertine fille de Jean George Prince d'Anhalt morte le huit Octobre 1706. dont il reſte trois enfans ſçavoir Frederic Henry né le vingt-deuxiéme Juillet 1692. George Albert né le neufviéme Avril 1694. & Henriette Marie née le premier Mars 1697.

Auguſte de Hall a eû de ſon ſecond mariage avec Jeanne de Waldebourg fille du Comte George Guillaume de Linange,

9. Albert, né l'an 1659. qui a épouſé Chriſtine Theréſe fille de Ferdinand. Loüis Comte de Leweſtein en 1687. eſt mort ſubitement a Leipſic le dix-neuf Mai 1692. & n'a laiſſé qu'une fille nommée Chriſtine née le vingt-ſept Juillet 1690.

10. FRIDERIC, né l'an 1673.

11. MAURICE, né l'an 1676. mort à Segedin en Hongrie le 12. Septembre 1695.

Saxe de Mersbourg.

CHRISTIAN, troiſiéme fils de Jean Georges I. Adminiſtrateur de Merſbourg, né l'an 1615. a épouſé Chriſtine fille du Duc Philippe de Holſtein, dont il a eu,

1. Madeleine Sophie née l'an 1651. morte fille le vingt-neuviéme Mars 1675.

2. Philippe né le vingt-ſix Octobre 1652. a été marié deux fois, & neanmoins mort ſans enfans à la bataille de Fleurus, où il commandoit un regiment des troupes de Lunebourg.

3. Chriſtian, né le dix-neuviéme Novembre 1653. épouſa le quatorziéme Octobre 1679. Ermuth Dorothée de Saxe Naumbourg, ſa couſine. Il eſt mort le vingtiéme d'Octobre 1694. & a laiſſé Maurice Guillaume, né le cinquiéme Février 1688. Frideric Erdenan né le vingtiéme Septembre 1691. Chriſtan né le mort le dix-huitiéme Octobre 1691.

4. Auguſte né le cinquiéme Aouſt 1655. épouſa le premier Décembre 1686. Edwige, fille de Guſtave Adolphe, Duc de Meklebourg, dont il ne lui reſte que Charlotte Auguſte né le 10. Mars 1691.

5. Chriſtine née le deuxiéme Juin 1659. mariée à Chriſtian, Duc de Saxe Gotha morte en couche le treiziéme Mars 1676.

6. Sophie Edwige, née le quatriéme Aouſt 1660. mariée à N. morte le deuxiéme d'Aouſt 1686.

Saxe Naumbourg où Zeitz.

Maurice de Saxe Naumbourg, quatriéme fils de Jean Georges I. né l'an 1619. a épouſé en premieres nôces N. dont il n'eſt point reſté d'enfans. De ſon ſecond mariage avec Dorothée Marie fille du Duc Guillaume de Saxe-Weimar, il a eû,

1. Edmunde Dorothée, née à Naumbourg le treiziéme Novembre 1661. mariée à Chriſtian Duc de Saxe Mersbourg ſon Couſin.

2. Maurice Guillaume né à Zeitz le premier Mars 1664. a épouſé le vingt-cinquiéme Janvier 1689. Marie Emiſie fille de Frideric Guillaume Electeur de Brandebourg, dont il lui reſte Dorothée Guillelmine, née le vingtiéme Mars 1691. il avoit eû un Prince nommé Frederic Auguſte qui eſt mort le vingt-quatriéme Janvier 1710. âgé de dix ans.

3. Chriſtian Auguſte né à Zeitz le 9. Octobre 1666. il s'engagea dans l'Ordre Teutonique, quoique Proteſtant, où il

devint Grand Bailli de Thuringe; enſuite aïant abandonné le Lutheraniſme pour embraſſer la Religion Romaine, il s'eſt fait recevoir dans les Chapitres de Cologne, de Liége, de Munſter, & de Breſlaw. L'Empereur Leopold lui a procuré en 1696. L'Evêché de Javarin en Hongrie. Il a été depuis fait Cardinal par le Pape Clement XI. le dix-ſeptiéme de Mai 1706.

4. Frideric Henry né à Zeitz le 21. Juillet 1668. a épouſé N. de Fleſwich Holſtein, dont il a eu Dorothée Charlotte née le 20. de Juin. 1708.

Armes de la Maiſon de Saxe.

L'ELECTEUR de Saxe porte parti de deux traits coupez de ſix, ſçavoir

Pour le Landgraviat de Thuringe, d'azur au Lion couronné, facé d'argent & de gueules de ſix pieces; la queuë noüée & paſſée en ſautoir de même.

Pour le Duché de Saxe facé ou burelé d'or & de ſable au crancelin de ſinople bronchant ſur le tout; d'autres diſent à la bande fleuronnée, ou bien à la demie couronne de Ruë posée en bande ſur le tout.

Pour le Landgraviat de Miſnie, d'or au lion de ſable, armé & lampaſſé de gueules.

Pour le Duché de Juliers, d'or au lion de ſable contourné, lampaſſé de gueules, denté & armé d'argent.

Pour le Duché de Cleves, de gueules à un écuſſon d'argent en cœur, aux Rais d'eſcarboucle pommeté & fleuronné d'or, allumé de ſinople brochant ſur le tout.

Pour le Duché de Bergue, d'argent au lion de gueules, la queuë fourchée & paſſée en ſautoir lampaſſé d'azur, armé & couronné de même ; d'autres diſent d'or.

Pour le Comté Palatin de Saxe, d'azur à l'aigle couronné d'or.

Pour le Comté Palatin de Turinge, de ſable à l'Aigle d'or.

Pour la baſſe Luſace, d'argent au bœuf de gueules.

Pour la haute Luſace, d'azur au pan de muraille crenelé d'or ou d'argent, maçonné de ſable.

Pour le Marquiſat de Lanſberg, d'or à deux pals d'azur.

Pour le Comté d'Orlemond ou de Weymar, d'or ſemé de cœurs de gueules, au lion de ſable couronné, lampaſſé & armé de gueules.

Pour la Seigneurie de Pleiſs, d'azur au lion coupé d'or & d'argent.

Pour le Burgraviat de Magdebourg, parti au premier de gueules à une moitié

dextre d'Aigle d'argent, au ſecond à quatre faces de gueules.

Pour le Comté de Bren, d'argent à trois bouterolles de gueules.

Pour le Comté d'Aldembourg, d'argent à la roſe de gueules boutonnée d'or.

Pour le Comté d'Eiſenberg, d'argent à trois faces d'azur.

Pour le Comté de la Marck, d'or à la face échiquetée d'argent & de gueules de trois traitz.

Pour le Comté de Ravenſperg, ou Ravenſbourg, d'argent à trois chevrons de gueules.

Pour les Droits regaliens, de gueules plein.

Pour le Duché de Henneberg, d'or à une poule de ſable crétée, & barbée de gueules ſur une coline à trois coupeaux de ſinople.

Et ſur le tout (1) au lieu d'honneur pour la Dignité d'Electeur, & d'Archimaréchal de l'Empire, coupé de ſable ſur argent, à deux épées de gueules ſur le tout paſſées en ſautoir les pointes vers le chef.

Les autres Ducs Princes de Saxe des Branches collaterales, ont leurs Armoi-

(1) Frideric Auguſte qui poſſede à preſent la dignité Electorale porte ſur le tout accollé de Pologne, pour marquer ſes prétentions ſur la Couronne de Pologne, à laquelle il a été élû, ainſi qu'il a été dit ci-deſſus.

ries

ries disposées selon les divers Appanages ou Etats qu'ils possedent. Par exemple, le Duc Auguste de Saxe Hall, qui mourut l'année 1680. portoit les siennes de même que l'Electeur, à l'exception du quartier d'Archimarêchal de l'Empire, & de celui du Burgraviat de Magdebourg qu'il ne mettoit point; mais il adjoûtoit comme Administrateur de Magdebourg un quartier, coupé de gueules sur argent; & pour le Comté de Barby & la Seigneurie de Rosemberg, d'azur à deux barres adossées d'or, cantonnées de quatre roses d'argent.

Le Duc de Saxe Mersbourg, adjoûte pour Mersbourg, d'or à la croix de sable.

Le Duc de Saxe de Zeitz ou de Naumbourg, ajoûte pour Naumbourg, de gueules à une épée & une clef d'argent passées en sautoir.

Le Duc de Saxe Weymar, retranche les deux Lusaces, & le Burgraviat de Magdebourg.

Le Duc de Saxe d'Eisenach en use de même; mais il ajoûte pour le Comté de Sayn, de gueules à un lion leopardé d'or; pour Witgenstein, d'argent à deux pals de sable; pour Hombourg, de gueules à un château à deux tours & une porte au milieu, le tout d'argent; pour Freisbourg, de sable à une barre d'argent chargée de trois hures de sanglier de sable.

Le Duc de Saxe Gotha, ajoûte pour Romhild, de gueules à une colonne couronnée d'argent ; & pour la Seigneurie de Thonn, d'azur à un lion d'argent.

CHAPITRE XI.

Electeur de Brandebourg.

LEs differens Etats que cet Electeur poſſede éloignez les uns des autres, ſont cauſe qu'il eſt obligé de changer ſouvent de conduite, ſelon les divers évenemens qui arrivent, & les interêts qu'il a à ménager avec ſes Voiſins, ſoit Etrangers, ſoit Princes de l'Empire.

De tous ces Voiſins, il n'en a pas dont il ait plus de jalouſie que des Suedois, qui depuis le Traité d'Oſnabrug partagent avec lui la Pomeranie.

Ce Prince eſt auſſi perſuadé que l'Empereur, quelque mine qu'il faſſe, & quelque mal qu'il veüille aux Suedois, ne verra jamais de bon œil ſon agrandiſſement ; à cauſe de la difference de Religion. Et comme cette raiſon & ſes interêts à l'égard de la Suede, ſont communs au Dannemark, à la Maiſon de Brunſwic & de Lunebourg, & aux autres Princes qui lui ſont Voiſins : ce ſera continuellement le ciment d'une Ligue

indiſſoluble entre tous ces Etats, & cet Electeur.

L'Electeur de Brandebourg peut faire plus de trois cents lieuës de France, ſans coucher ailleurs que ſur ſes Terres; qui ſont

La Pruſſe Ducale vers la Pologne, ſur la mer Baltique.

La Pomeranie ulterieure.

Le Marquiſat de Brandebourg.

Les Principautez de Halberſtat, & de Minden.

Les Comtés de Ravensbourg & de la Marck.

Et le Duché de Cleves. (1)

En tous ces Etats, l'Electeur fait rendre la Juſtice ſelon l'uſage & la coûtume de chaque païs; & les appellations en ſont portées au Conſeil Souverain, reſidant prés du Prince, pour étre jugées en dernier reſſort. Car il a le même privilege que l'Electeur de Saxe dans les Terres de

(1) Aprés la mort de Marie d'Orleans Ducheſſe de Nemours, fille de Henry d'Orleans Duc de Longueville, Princeſſe ſouveraine de Neufchâtel & Valinghen en Suiſſe, arrivée le 16. Juin 1707. l'Electeur de Brandebourg a fait revivre d'anciens Droits, & a prétendu que comme deſcendant de Jeanne de Hochbert, par qui cette Principauté étoit entrée dans la Maiſon de Longueville; ces Etats devoient lui appartenir. Il y a eu ſur cela de tres-fortes conteſtations de la part des heritiers & ſucceſſeurs dans les biens de la Maiſon de Longueville, nonobſtant leſquelles il s'eſt mis en poſſeſſion de cette Principauté.

ſon obéïſſance ; & ſes Sujets ne peuvent pas appeller de ſes Arrêts definitifs. Ce qui eſt fondé tant ſur un uſage ancien confirmé par la Bulle d'or, que ſur une conceſſion ſpeciale qui lui a été accordée par l'Empereur Maximilien II. l'an 1568.

Cet Electeur peut mettre facilement ſur pied, & faire ſubſiſter une armée de plus de vingt mille fantaſſins, & de huit mille chevaux, ſans comprendre les Garniſons de ſes Places.

Il profeſſe la Religion prétenduë reformée, quoique la plus grande partie de ſes Sujets ſuivent la Doctrine de Luther; hors ceux du païs de Cleves & de la Marck, dans lequel les Catholiques ont conſervé leurs Egliſes, avec la liberté d'y exercer publiquement leur Religion ; encore bien que les Holandois ayent introduit dans ce Païs des Lutheriens, des Calviniſtes, des Anabaptiſtes, & autres Sectaires.

L'Electeur de Brandebourg ne poſſede ces Etats de Cleves dont nous parlons, qu'en vertu d'un Traité proviſionel fait avec le Comte Palatin de Neubourg ſur les prétentions reſpectives qu'ils ont de la ſucceſſion de Cleves, de Juliers, & de Bergues. Voici quel eſt le ſujet de leur differend.

Guillaume Duc de Julliers avoit un fils & quatre filles, ſçavoir. 1. Jean Guillau-

me, 2. Marie-Eleonore, 3. Anne, 4. Madelaine, 5. Sibille.

Marie-Eleonore l'aînée née le 16. May 1550. fut mariée à Albert Frederic Marquis de Brandebourg, Duc de Pruſſe l'an 1572. & mourut l'an 1608. De ce mariage nâquit une fille nommée Anne, qui fut mariée à Jean-Sigiſmond Electeur de Brandebourg.

Anne de Cleves ſeconde fille de Guillaume, née le 1. Mars 1552. fut mariée à Philippe-Louis Comte Palatin du Rhin à Neubourg l'an 1574. duquel mariage eſt venu Wolfgang-Guillaume de Neubourg; & elle mourut l'an 1632.

Madelaine de Cleves la troiſiéme fille, fut mariée au Prince Palatin Jean de Deuxponts, & eut poſterité, dont eſt venu Charles Roi de Suede à preſent regnant.

Enfin Sibille de Cleves née l'an 1557. fut mariée à Charles d'Autriche Marquis de Burgau; mais elle mourut ſans enfans.

Or Jean-Guillaume né l'an 1562. fils unique de Guillaume Duc de Julliers, étant mort ſans enfans l'an 1609. la ſucceſſion fut ouverte aux filles, qui toutes y prétendirent part. Ce qui a fait le ſujet de la conteſtation entre la Maiſon Electorale de Brandebourg, la Maiſon Palatine de Neubourg, & la Maiſon Palatine de Deuxponts.

Le Marquis de Brandebourg dit, qu'il repreſente Marie-Eleonore mariée avec Albert Frederic Marquis de Brandebourg, morte l'année 1608. avant ſon frere.

Le Duc de Neubourg dit, qu'il vient d'un fils d'Anne, ſeconde fille, qui n'eſt morte qu'en l'année 1632. laquelle par conſequent étoit en vie lors du decez de ſon frere Jean Guillaume; qu'ainſi il eſt ſon plus proche heritier maſculin repreſentant ſa mere, qui étoit devenuë l'aînée, parce qu'elle avoit ſurvêcu ſa ſœur aînée lors du decez de leur frere.

De plus, la Maiſon de Neubourg ſe fonde principalement ſur le Privilege, que Charles V. donna l'année 1546. à Guillaume Duc de Julliers & de Cleves, portant qu'en cas qu'il n'eût point d'heritiers mâles, une de ſes filles aïant des enfans mâles lui ſuccederoit: Et comme Marie-Eleonore repreſentée par Brandebourg, n'a eu qu'une fille, & qu'Anne repreſentée par Neubourg a eu un fils, le Duc de Neubourg prétend avoir droit à la ſucceſſion, à l'excluſion de la Maiſon de Brandebourg & de celles des Comtes Palatins de Deuxponts, qui viennent de la troiſiéme fille de Guillaume Duc de Julliers & de Cleves. Le procés n'eſt pas encore jugé; mais de peur qu'il ne donnât lieu à quelque Sequeſtre incom-

mode aux parties, l'Electeur de Brandebourg & le Duc de Neubourg ont fait un partage provisionel, en attendant que l'affaire se vuide aux termes du Testament de Guillaume, par lequel il est porté que ses Etats ne se partageront point.

L'Electeur de Brandebourg joüit par ce partage provisionel du Duché de Cleves, & des Comtés de la Marck & de Ravensberg; & le Duc de Neubourg joüit des Duchez de Julliers, & de Bergue, & de la Seigneurie de Ravestein.

La Prusse est aussi écheüe par voïe de succession à la maison de Brandebourg, & voici comment Albert, fils de Frideric de Brandebourg & de Sophie, fille de Casimir III. Roi de Pologne, fut élû en l'an 1520. Grand Maître de l'Ordre Teutonique, auquel la Prusse appartenoit. Sigismond, Roi de Pologne, voulant que l'Ordre Teutonique relevât cette Province de sa Couronne l'an 1519. avoit déclaré la guerre à l'Ordre. Le Grand Maître Albert trouva cette occasion favorable pour s'approprier la Prusse, il abandonna la Communion Romaine, & s'étant fait instruire dans la doctrine heretique par Osiandre, il passa à Cracovie où il prêta solemnellement entre les mains de Sigismond la foi & hommage pour la Prusse, promettant de demeurer fidelle au Roi & à la Couronne de Pologne,

comme un Prince feudataire eſt obligé de l'être. Il fut ſtipulé que la Pruſſe Orientale demeureroit à Albert pour la tenir en titre de Duché, à foi & hommage du Roi & de la Couronne de Pologne. Le Roi de Pologne lui en donna l'inveſtiture; & il y comprit les freres d'Albert & leurs deſcendans mâles legitimes, à faute deſquels il étoit dit par le Traité qu'elle ſeroit reünie à la Pologne. L'an 1530. Charles-Quint étant à Auſbourg caſſa & annulla tout ce qu'Albert avoit fait & contracté avec la Pologne; alleguant que la Pologne n'avoit pû diſpoſer de la Pruſſe qui étoit un Fief de l'Empire. Que le Grand Maître de l'Ordre Teutonique n'avoit pû non plus ſe ſouſtraire du Corps de l'Empire, duquel il étoit un Membre & un des Princes. Albert fut mis au ban de l'Empire par la Chambre de Spire l'an 1532. mais ce Decret n'aïant pû avoir ſon execution, les Marquis de Brandebourg ſe ſont toûjours conſervez dans la poſſeſſion de cette Province, & l'ont tenuë en Fief de la Couronne de Pologne, juſqu'à ce qu'en l'année 1657. la Pologne ceda la Souveraineté à l'Electeur Frideric Guillaume Marquis de Brandebourg, pour l'obliger à ſe déclarer, comme il fit, contre le Roi de Suede Charles Guſtave, qui avoit porté la guerre en Pologne. C'eſt ainſi que la Pruſſe

eſt devenuë un propre hereditaire (1) aux Electeurs de Brandebourg, aux conditions portées par le Traité fait avec la Pologne.

Brandebourg eſt la capitale du Marquiſat de Brandebourg, qui a le titre d'Electorat. Cette ville eſt ſur la riviere de Havel tres-riche & tres-bien peuplée. Autrefois la ville de Brandebourg étoit le principal lieu de l'idolatrie des Vandales, ils ſacrifioient à deux Divinitez ſuperieures qu'ils prétendoient avoir droit de regner ſur les autres. L'une étoit le Dieu des Bonheurs, à qui ils attribuoient toutes ſortes de biens, & l'autre qu'ils nommoient le Dieu Noir, étoit adoré par la crainte qu'il ne leur fît du mal.

C'eſt dans la ville de Berlin que l'Electeur de Brandebourg fait ſa reſidence ordinaire, quand il eſt en Brandebourg. Les Calviniſtes François qui s'y ſont retirez depuis la ſuppreſſion de l'Edit de Nantes, l'ont conſiderablement augmentée. Ils y ont une Juſtice, & des loix particulieres. La ville de Konigſberg lui

(1) La Pruſſe a été depuis érigée en Roïaume par l'Empereur Leopold en 1700. en faveur de l'Electeur de Brandebourg Frideric Guillaume II. qui en cette qualité a été couronné à Koniſberg le 18. Janvier 1701. mais cette érection n'eſt pas univerſellement reçuë, il y a beaucoup de Cours dans leſquelles l'Electeur de Brandebourg n'eſt reconnu que comme Electeur & non en qualité de Roi.

ſert de ſéjour en Pruſſe, ainſi que la ville de Cleves quand il eſt au Duché de même nom.

Ses Etats ſont tres-conſiderables, tant par les ports qu'il a ſur la mer Baltique, que par la quantité de Places fortes, & bien munies, dont voici les principales.

Konigſberg en la Pruſſe Ducale eſt une grande ville marchande avec un port à l'embouchûre de la riviere d'Inſtet tombant dans le Golfe dit en Allemand le Friſchhaf, d un côté duquel il y a le Fort de Pilau, & de l'autre celui de Memel.

La ville & le port d'Elbing auſſi en Pruſſe lui devoient être remis par les Polonnois; mais ils lui conteſtent à preſent.

Landſberg, Place forte ſur la riviere de Varta aux frontieres de Pologne.

Colberg, fortereſſe avec ſon port ſur la mer Baltique en Pomeranie.

Stargard, autre ville qui eſt la principale de la partie de la Pomeranie qu'il occupe, & où il fait adminiſtrer la Juſtice du païs.

Cuſtrin, ville forte avec un beau Palais & un grand Arſenal ſur la riviere d'Oder.

Croſſen, ville forte en Sileſie avec ſon Duché du même nom.

Spandau, fortereſſe au confluent des rivieres de Havel & de Spré.

Dreiſen, fortereſſe nouvellement bâtie

en la Marche de Brandebourg ſur la frontiere de Pologne.

Cologne, Peitzo, & Oderbourg en la Marche, la premiere aſſez forte ſur la Spré, les deux dernieres peu fortifiées ſur l'Oder.

Francfort ſur l'Oder, où il y a une Univerſité Proteſtante : c'eſt une ville aſſez bonne, qui joüit du privilege d'admettre aux Charges & aux Benefices les Lutheriens & les Calviniſtes, qui ont les uns comme les autres exercice public de leur Religion, au lieu que les Catholiques y ſont exclus des unes & des autres.

Werben, ville forte au confluent de la riviere de Havel & de l'Elbe.

Ravenſberg, Château fort qui donne ſon nom au Comté dont Billefelt eſt la ville principale.

Lipſtat, petite ville forte ſur la Lippe dans la Comté de la Marck.

Calcar, ville que l'Electeur a fait fortifier, où il a garniſon auſſi-bien que dans celle de Goch, toutes les deux au païs de Cleves, ſans compter Veſel, Rees, Emmerick, & autres ſituées ſur le Rhin.

Il a encore outre ces Etats Patrimoniaux pluſieurs grandes Provinces, qui lui ont été adjugées par les Traitez de Weſtphalie en compenſation & dédommagement de la partie de la Pomeranie

qui a été cedée à la Couronne de Suede. Ces Etats ſont,

Le Duché de Magdebourg.

C'eſt un Etat conſiderable ſitué ſur l'Elbe. Il étoit encore Archevêché en la perſonne du Duc Auguſte de Saxe; mais ce Duc étant décedé l'an 1680. l'Etat, ſous le titre de Duché, eſt demeuré hereditaire à l'Electeur de Brandebourg; & ainſi il a en cette qualité ſon rang & ſa voix au Banc des Princes Seculiers.

Il avoit déja mis garniſon dans la ville de Magdebourg pour s'en aſſurer, & attendre la ſucceſſion de tout ce qui lui a été adjugé de l'Archevêché par la Pacification de Weſtphalie; à l'exception du Burgraviat de Magdebourg, qui eſt demeuré en propre à la Maiſon Electorale de Saxe. Le Burgraviat conſiſte aux quatre Bailliages de Querfurt, Guterbock, Dam, & Borck, dont il a été déja parlé.

Il eſt bon de dire que l'Electeur de Brandebourg par le moïen de ce Duché, ſe fait conſiderer de la Maiſon de Saxe, & de celle de Brunſwic ſes voiſins; & que par le paſſage important qu'il lui donne ſur l'Elbe, il communique facilement à ſes autres païs qui ſont vers le Weſer, & vers le Rhin.

Pirncipauté de Halberstat.

Cet Etat étoit de même autrefois un Evêché, de la fondation de Charlemagne. Il eſt à preſent ſecularisé, avec la quatriéme partie des Canonicats, & une partie du Comté de Hohenſtein, qui en eſt un fief, le tout au profit de l'Electeur de Brandebourg. Les trois autres quarts des Canonicats ſont demeurez aux Catholiques, comme ils étoient au tems de l'Archiduc Leopold-Guillaume d'Autriche, Evêque de ce lieu-là.

Halberſtat, eſt la ville principale de la Principauté, peu forte ſur la riviere de Holteim, recommandable pourtant par ſon Egliſe Cathedrale, qui eſt grande & bien bâtie, dédiée ſous le nom de ſaint Etienne.

La ville de Gruningen ſur la riviere de Holtheim, étoit autrefois la reſidence de l'Evêque; & à preſent elle eſt celle du Gouverneur de l'Electeur de Brandebourg en ce païs-là.

Aſcherſleben, eſt une ville ancienne, qui appartient à cette Principauté: Les Princes d'Anhalt qui y demeuroient anciennement, renouvellent de tems en tems la prétention qu'ils y ont.

Hornſbourg, & Oſtervich, ſont petites villes qui en dépendent, avec leurs

Châteaux forts sur la riviere d'Ilsa.

Cet Etat donne séance & voix à son Prince dans les Dietes, & aux Députations, aussi-bien qu'aux Assemblées des Etats du Cercle de la basse Saxe, dont il est un des principaux Membres.

La Principaute' de Minden.

L'Evêché de Minden a aussi été sécularisé par la paix de Westphalie en faveur de l'Electeur de Brandebourg, qui en joüit à present comme de son propre. C'est pourquoi il n'y a plus d'apparence d'y voir refleurir un S. Erckenhart, un S. Theodoric, un S. Hulmuard, ou un S. Dietmar, qui ont tous été canonisez pour avoir confessé publiquement la Foi de Jesus-Christ, & l'avoir confirmée par l'effusion de leur sang, ou par une vie exemplaire, & éclatante de vertus en l'administration de cet Evêché.

La principale ville de cette Principauté est Minden, passage important sur la riviere de Wezer, laquelle l'Electeur de Brandebourg a fait de nouveau fortifier. Son Conseil ou la Justice provinciale de cet Etat reside à Patershague, qui est un bon Château accompagné d'une petite ville, où les Evêques avoient aussi autrefois leur demeure ordinaire.

La Pomeranie Ulterieure.

L'Electeur Frideric V. de Brandebourg, Bourgrave de Nuremberg, obtint l'an 1464. de l'Empereur Frideric III. le Titre de Duc de Pomeranie, dans l'esperance de s'emparer de cette Province aprés la mort du dernier possesseur. Ce qui fut cause que les deux Maisons, sçavoir celle de Brandebourg, qui s'appuïoit sur la Concession de l'Empereur, & celle de Pomeranie qui n'y déferoit point, ne voulant pas être dépoüillée de sa legitime succession, se broüillerent ensemble, & en vinrent à une guerre ouverte. Cette guerre fut à la fin terminée par l'accord, & par la confraternité que l'Electeur de Brandebourg fit avec les Ducs de Pomeranie; à condition expresse, que si la Famille Ducale de Pomeranie venoit à défaillir, celle de Brandebourg lui succederoit au Duché de Pomeranie.

Ce cas arriva l'an 1637. par la mort de Bogislas XIV. du nom, qui ne laissa point d'enfans mâles, & ainsi la famille de Brandebourg lui devoit succeder: Mais comme cette succession fut ouverte en un tems auquel les Suedois occupoient non-seulement les Villes & les Places, mais tout le païs du Duché de Pomeranie; l'E-

lecteur de Brandebourg ne put point prendre poſſeſſion de cette Principauté. De ſorte que la guerre aïant continué en Allemagne juſqu'en l'année 1648. en laquelle la pacification generale de Weſtphalie regla l'affaire de Pomeranie, l'Electeur fut obligé de ſe conformer à ce Reglement, & de ſe contenter de la partie de Pomeranie que l'on appelle Vlterieure ; l'autre partie appellée Citerieure, aïant été delaiſſée à la Suede, avec Stetin, Gartz, Dam, Golnau, l'Iſle de Wolin, & quelques païs voiſins qui font le quart de la Pomeranie Vlterieure ; avec faculté perpetuelle de ſucceder à tout le reſte du Duché de Pomeranie au défaut des Princes mâles de Brandebourg.

Cette Pomeranie Vlterieure avec la Ville de Colberg, & l'Evêché de Camin, eſt donc ce que poſſede l'Electeur de Brandebourg, qui y a établi le principal Siege de la Juſtice à Stargard, où l'Electeur tint au mois d'Août 1653. pour la premiere fois les Etats de cette Province.

Comme Butau & Lavembourg, qui ſont deux Villes & deux Fiefs ſituez en Pomeranie, relevoient avec leurs châteaux de la Couronne de Pologne, ils y étoient retournez par la mort du Duc de Bogiſlas dont nous avons parlé ; mais l'Electeur de Brandebourg a ſi bien fait, qu'il en a

obtenu l'Inveſtiture du Roi Jean Caſimir de Pologne.

Colberg ville & port ſur la mer Baltique, eſt de la dépendance de l'Evêché de Camin, comme le ſont auſſi les villes de Camin, de Corlin, & de Coſſin. Cette derniere étoit la reſidence ordinaire des Evêques de Camin. Il n'y a rien de conſiderable à remarquer dans les autres Villes de la Pomeranie Ulterieure, ſi ce n'eſt que dans Reigentwald mourut l'an 1459. Eric Roy de Dannemarc, de Suede & de Norvegue, né Duc de Pomeranie, âgé de 73. ans, qui y avoit ſéjourné vingt-ans, aprés s'être déchargé de ces trois Roïaumes.

Princes partagez de la Maiſon de Brandebourg.

Les Princes de cette Maiſon de Brandebourg, qui ont un partage ſeparé de la branche Electorale, ſont les Marquis de Culmbach ou de Bareit, & ceux d'Anſbach.

Le Marquis de Culmbach poſſede le haut Bourgraviat de Nuremberg, faiſant ſa reſidence en la Ville de Bareit. Il fait garder les Archives de ſa Maiſon dans la fortereſſe de Blaſenbourg prés la ville de Culmbach. Il a auſſi garniſon dans les Châteaux forts de Bayerſtorf & de Streitberg.

Le Marquis d'Ansbach joüit du bas Bourgraviat de Nuremberg, & fait sa residence dans le château d'Anſbach. Il a garniſon dans les châteaux de Schwabach & de Wiltzbourg.

Ils profeſſent tous deux la Confeſſion d'Auſbourg, ou le Lutheraniſme, & s'attachent aux interêts de l'Electeur de Brandebourg comme à leur principal appui, & au chef de leur Famille, dont nous verrons les degrez de conſanguinité & d'alliance dans la Genealogie ſuivante.

Genealogie de Brandebourg.

On prend Hugon pour le premier Electeur de Brandebourg, qui mourut l'an 1001.

Theodoric fils du frere de Hugon ſecond Electeur mourut l'an 1009.

Sigeride Marquis de Staden troiſiéme Electeur, mourut l'an 1022.

Othon fils de Sigefride, mourut l'an 1032.

Othon ſon fils.

Rodolphe frere d'Othon.

Rodolphe II. ſon frere.

Albert ſurnommé l'Ours, Comte d'Aſcanie ou d'Aſcherſteben, mourut l'an 1169. ſes Succeſſeurs Electeurs de Brandebourg, ſont nommez dans la Genealogie des Ducs de Saxe-Lawembourg.

juſqu'à Frideric IV. Burgrave de Nuremberg, duquel deſcendent les Electeurs, & les Marquis de Brandebourg d'à preſent.

Frideric IV. Burgrave de Nuremberg, Comte de Zollern, reçut l'an 1415. de l'Empereur Sigiſmond la Marche de Brandebourg avec l'Electorat, moïennant quarante mille florins d'or, pour en joüir lui & ſes ſucceſſeurs en cas que Sigiſmond vint à déceder ſans enfans mâles. Cet Accord fut confirmé au Concile de Conſtance l'an 1417. & ce Frideric IV. mourut l'an 1440. laiſſant de ſon mariage avec Eliſabeth, fille du Duc Frideric de Baviere Landshut, entr'autres enfans Jean, Frideric, & Albert, qui ſe ſuccederent l'un à l'autre.

Jean I. Electeur, ceda ſa dignité à ſon frere Frideric l'an 1464. & il ne laiſſa que quatre filles de ſon mariage avec Barbe, fille de l'Electeur Rodolphe de Saxe.

Frideric V. Electeur, ſurnommé Dentdefer, obtint de l'Empereur Frideric III. le Titre de Duc de Pomeranie, & de Mecklebourg, & mourut l'an 1470. ſans enfans mâles, laiſſant l'Electorat à ſon frere Albert.

Albert Electeur, nommé l'Achilles d'Allemagne, Duc de Pomeranie, des Caſſubes, & des Vandales, né l'an 1414. mourut l'an 1486. aïant de ſon premier

dales, né l'an 1455. le Ciceron de l'Allemagne, mourut l'an 1499. aïant de ſon mariage avec Marguerite, fille du Duc Guillaume de Saxe, entr'autres Joachim & Albert. Cet Albert fut élû Archevêque de Maïence & de Magdebourg, & Evêque de Halberſtat; il fut auſſi fait Cardinal l'an 1518. & mourut l'an 1545.

Joachim I. Electeur de Brandebourg, Duc de Pomeranie, de Stetin, des Caſſubes, & Vandales, né l'an 1484. fonda l'Univerſité de Francfort ſur l'Oder l'an 1506. & mourut l'an 1535. laiſſant de ſon mariage avec Eliſabeth, fille du Roi Jean de Dannemarc, entr'autres enfans Joachim II.

Joachim II. Electeur, né l'an 1505. aïant été inveſti du Duché de Pruſſe par le Roi Sigiſmond de Pologne, mourut l'an 1571. & laiſſa de ſon mariage avec Magdelaine, fille du Duc George le Barbu de Saxe, Jean-George. C'eſt à ce Joachim II. que Renée, fille du Roi de France Loüis II. avoit été promiſe en mariage; mais ce mariage ne fut point conſommé.

Jean-George Electeur, né l'an 1525. ſeul Seigneur de toute la Marche de Brandebourg, mourut l'an 1598. laiſſant de ſon premier mariage avec Sophie, fille du Duc Frideric II. de Lignic, morte en couche l'an 1546. Joachim-Frideric. De

ſon ſecond mariage avec Sabine Marquiſe de Brandebourg, il n'a point eu d'enfans mâles qui aïent laiſſé poſterité. Mais de ſon troiſiéme mariage avec Eliſabeth, fille du Prince Joachim Erneſt d'Anhalt, il a eu Chriſtian de Culmbach ou de Bareit, & Joachim-Erneſt d'Anſbach. Ces deux Princes ont donné l'origine, l'un à la Maiſon de Culmbach ou de Bareit, & l'autre à la maiſon d'Anſbach.

JOACHIM-FRIDERIC Electeur, né l'an 1546. mourut l'an 1608. laiſſant de ſon mariage avec Anne-Catherine, fille du Marquis Jean de Brandebourg ſon grand-oncle, Jean-Sigiſmond, Jean-George, & Chriſtian-Guillaume. Ces deux derniers ſont morts ſans laiſſer d'enfans.

JEAN SIGISMOND Electeur, né l'an 1572. obtint du Roi de Pologne l'Inveſtiture de la Pruſſe. Il abandonna la Religion Lutherienne, & embraſſa la Calviniſte ou la Prétenduë Reformée: ce fut lui qui partagea par proviſion avec le Duc Palatin de Neubourg la ſucceſſion de Juliers, & Cleves, ainſi qu'il a été dit. Il mourut l'an 1619. laiſſant entr'autres enfans George Guillaume; Anne-Sophie épouſe de Frideric-Ulric Duc de Brunſwic; Catherine mariée à Bethlem Gabor Prince de Tranſilvanie; & Marie-

Eleonore épouſe de Guſtave-Adolphe Roi de Suede.

George-Guillaume Electeur, né l'an 1595. mourut l'an 1640. laiſſant de ſon mariage avec Eliſabeth Catherine, fille de l'Electeur Palatin Frideric IV. 1. Loüiſe-Charlotte, née l'an 1617. épouſe du Duc de Curlande; 2. Frideric-Guillaume; 3. Heduig-Sophie, née l'an 1621. mariée à Guillaume de Heſſe-Caſſel.

Frideric-Guillaume Electeur, né l'an 1620. a épouſé en premieres nôces Loüiſe-Henriette, fille de Frideric-Henry Prince d'Orange, dont il a eu, 1. Charles-Amelie, né l'an 1655. mort à Straſbourg l'an 1674. 2. Frideric-Guillaume II. qui lui a ſuccedé. Il eſt né l'an 1657. & eſt à preſent Electeur. 3. Loüis Leopold, né l'an 1666. qui épouſa le 7. Janvier 1681. la Princeſſe Loüiſe, fille unique du Prince Bogeſlaüs Ratzwill, & eſt mort le 28. Mars de la même année 1681. De ſon ſecond mariage avec Dorothée d'Holſtein, veuve du Duc de Brunſwic Zell, il a eu, 4. Philippe Guillaume, né le 19. Mai 1669. il eſt Gouverneur de Magdebourg, & General de l'Artillerie de l'Electeur ſon frere. Il a épouſé Jeanne Charlotte, fille de Jean George Prince d'Anhalt Beſlaw. 5. Marie Amelie, née le 16. Novembre 1670. mariée en pre-

mieres nôces à Charles de Meklebourg le 8. d'Août 1687. & en ſecondes nôces à Maurice Guillaume Duc de Saxe-Zeitz le 26. Juin 1689. 6. Albert Frideric, né le 14. Janvier 1672. 7. Charles Philippe, né le 22. Janvier 1673. élû le 26. Juin 1697. Grand Commandeur de l'Ordre de Malthe en Saxe, & dans la Marche de Brandebourg, mort le 13. Juillet 1693. 8. Eliſabeth Sophie, née le 25. Mars 1674. ſeconde femme de Frideric Caſimir, Duc de Curlande, qui l'épouſa le 29. Août 1691. Dorothée, née le 27. Mai 1675. morte le 1. Septembre 1676. 10. Chriſtian-Loüis, né le 24. de Mai 1677.

FRIDERIC GUILLAUME II. du nom (1) à preſent Electeur (2) de Brandebourg,

(1) Le Prince qui eſt revêtu à preſent de la Dignité Electorale de Brandebourg, eſt connu dans l'Europe pour un Prince prudent, genereux, puiſſant & plus magnifique qu'aucun Prince d'Allemagne. C'eſt un tres-bon Politique, qui ſçait ſe ſervir des conjonctures favorables, & du beſoin que les autres, & principalement l'Empereur & la Maiſon d'Autriche ont de lui, pour avoir ce qu'il ſouhaite. Il en a obtenu la Comté de Hohentzolmeren en proprieté, & a fait ériger en ſa faveur la Pruſſe en Roïaume. Auſſi a-t'il puiſſamment aidé l'Empereur de ſes troupes, tant en Hongrie, que ſur le Rhin & ailleurs. Il aime les Sciences & les beaux Arts, & a attiré dans ſes Etats les perſonnes qu'il a cru qui pourroient les faire fleurir. Il conſidere les Gens de Lettres, & les honore d'une protection tres-particuliere.

(2) Comme le Roi & le Senat de Pologne avoient cedé à Frideric Guillaume I. du nom dés l'an 1657. toutes leurs prétentions ſur la Pruſſe,

eſt

eſt né l'an 1657. a ſuccedé à ſon pere le 29. Avril 1688. a épouſé en premieres nôces l'an 1679. Eliſabeth Henriette, fille de Guillaume Landgrave de Heſſe-Caſſel, morte le 27. Juin 1683. de laquelle il n'a eu qu'une fille nommée Loüiſe Dorothée Sophie, née le 19. Septembre 1680. mariée en 1700. à Charles Prince Hereditaire de Heſſe-Caſſel. Frideric a épouſé en ſecondes nôces Sophie Charlotte, fille d'Erneſt Auguſte de (1) Brunſvic, morte en Janvier 1705. il en a eu Frideric Guillaume, à preſent Prince Electoral, né le 4. d'Août 1688. il a épouſé en troiſiémes nôces Sophie Loüiſe de Mekelbourg Swerin le 18. Août 1708.

FRIDERIC GUILLAUME, à preſent Prince Electoral, né en 1688. a été marié le 14. Novembre 1706. à Sophie Dorothée fille de George Loüis Duc d'Hannower, laquelle eſt mere de Chriſtian Guillaume, né le 14. Novembre 1706. Frideric

l'Electeur d'à preſent la fait ériger en Roïaume par l'Empereur Leopold en 1700. en vertu de laquelle érection, il a été couronné à Koniſberg le 18. de Janvier 1701. comme cette érection s'eſt faite de l'autorité ſeule de l'Empereur ſans les ſuffrages des autres Membres de l'Empire, il n'eſt pas reconnu Roi de Pruſſe par toutes les Cours. Ceux qui ſont dans ſes interêts l'appellent le Roi de Pruſſe, les autres le nomment l'Electeur de Brandebourg.

(1) C'eſt en faveur de ce Prince que l'Empereur en 1692. a érigé un prétendu neuviéme Electorat avec la qualité d'Archiporte Banniere de l'Empire.

Loüis, né le 23. Novembre 1707. mort le 13. Mars 1708. Friderique Sophie, née le 3. de Juillet 1709. Frideric Guillaume, né le 16. d'Août 1710.

Culmbach, & Bareit.

CHRISTIAN, que nous avons dit être fils du troiſiéme lit de Jean-George Electeur, nâquit l'an 1581. & mourut l'an 1655. laiſſant de ſon mariage avec Marie, fille du Marquis Albert de Brandebourg, entr'autres enfans Ermand Auguſte & George Albert.

ERMAND AUGUSTE, né l'an 1615. mourut l'an 1651. aïant de ſon mariage avec Sophie, fille du Marquis Joachim de Brandebourg, morte l'an 1651. Chriſtian Erneſt, né le 27. Juillet 1644. qui épouſa l'an 1662. Ermude Sophie, fille de Jean-George II. Electeur de Saxe, laquelle étant morte ſans enfans l'an 1670. il prit pour ſeconde femme le 30. de Janvier 1671. Sophie-Loüiſe, fille d'Everhard Duc de Wirtemberg, de laquelle il a eu Chriſtine Everhardine, née le 19. Decembre 1671. mariée le 10. Janvier 1693. à Frideric Auguſte, Duc de Saxe & Roi de Pologne, Eleonore Magdelaine, née le 14. Janvier 1673. & George Guillaume, né le 16. Novembre 1678.

GEORGE ALBERT de Culmbach, autre fils de Chriſtian de Culmbach, né l'an

1619. a épouſé en premieres nôces Marie Eliſabeth, fille de Philippe Duc de Holſtein, & en a eu une fille & trois garçons, qui ſont, 1. Erdmand Philippe, né l'an 1659. mort l'an 1678. 2. Chriſtian Henry, né le 19. Juillet 1661. qui a épouſé le 14. Avril 1687. Sophie Chriſtine, fille de Frideric, Comte de Wolfſtein, & en a George Frideric, né le 19. Mai 1688. Albert Wolfgang, né le 8. Decembre 1689. & Dorothée Charlotte, née le 4. Mars 1691. & 3. Charles Auguſte, né l'an 1663. De ſon ſecond mariage avec Sophie Marie, fille de Jean George, Comte de Sols, il n'y a qu'un fils poſthume nommé George Albert, né le 10. Novembre 1666. quatre mois apres la mort de ſon pere.

Ansbach.

Joachim Ernest d'Anſbach, frere de ce premier Chriſtian de Culmbach, venant comme lui du troiſiéme mariage de l'Electeur Jean George, nâquit l'an 1583. & mourut l'an 1625. laiſſant de ſon mariage avec Sophie, fille du Comte Jean George de Solms, Albert.

Albert, né l'an 1620. mourut l'an 1667. & laiſſa de ſon premier mariage avec Henriette-Loüiſe, fille du Duc Loüis-Frideric de Wirtemberg Montbeliart, morte l'an 1650. Albertine Loüiſe,

née l'an 1646. morte l'an 1670. & de ſon ſecond mariage avec Sophie Marguerite, fille de Joachim Erneſt Comte d'Oëtingen, morte l'an 1664. 1. Loüiſe Sophie, née l'an 1652. morte en 1668. 2. Jean Frideric, né le 8. Octobre 1654. 3. Albert Erneſt, né le 8. Octobre 1659. mort en 1674. 4. Dorothée Charlotte, née le 19. Novembre 1661. 5. Eleonore Juliane, née le 13. Octobre 1663. Albert n'a point eu d'enfans de ſon troiſiéme mariage avec Chriſtine Marquiſe de Bade Dourlach.

Jean Frideric, ſeul garçon qui ſoit reſté des trois mariages de ſon pere, eſt né l'an 1654. fut marié en premieres nôces le 26. Janvier 1673. avec Jeanne Elifabeth, fille de Frideric, Marquis de Bade, & en ſecondes nôces avec Eleonore Erdmut, fille de Jean George Duc de Saxe Eiſenach. Il mourut le 13. de Mars 1686. & laiſſa Chriſtian Albert, né en 1675. mort le 7. d'Octobre 1692. à Francfort comme il revenoit de l'armée de Flandres. George Frideric, né le 23. d'Avril 1678. mort le 26. de Mars 1703. Guielmine Charlotte, née le premier de Mars 1683. mariée en Septembre 1703. à George Auguſte, fils du Duc d'Hanovre, & Guillaume Frideric, né le 29. Decembre 1683.

Armes de la Maiſon de Brandebourg.

L'Electeur de Brandebourg porte coupé de quatre traits faiſant cinq rangs de quartiers, dont le premier, le troiſiéme, & le quatriéme rang ſont partis de ſix traits: Le ſecond rang, de quatre traits, & le cinquiéme n'eſt point diviſé: Ce qui fait vingt-ſept quartiers, ſçavoir,

1. Pour le Duché de Bergue, comme cy-devant à l'Electeur de Saxe, à l'exception que Brandebourg porte le lion contourné.

2. Pour le Duché de Juliers, idem.

3. Pour le Duché de Pruſſe, d'argent à l'aigle de ſable, accolé d'une couronne d'or, & chargé en cœur de la lettre, S. de même.

4. Pour le Marquiſat de Brandebourg, d'argent à un aigle de gueules, becqué & membré d'or.

5. Pour Magdebourg, coupé de gueules ſur argent.

6. Pour le Duché de Cleves, comme ci-devant à Saxe.

7. Pour le Burgraviat de Nuremberg, d'or au lion de ſable, couronné, lampaſſé & armé de gueules, à la bordure componée de gueules & d'argent.

8. Pour la Caſſubie, d'or au griphon & ſable contourné.

9. Pour le Duché de Stetin, d'azur au griphon contourné de gueules ; couronné de même, armé d'or.

10. Pour le Duché de Pomeranie, d'argent au griphon de gueules, becqué d'or, aïant les pattes de même.

11. Pour la Vandalie, d'argent au griphon facé de gueules & de ſynople.

12. Pour le Comté de la Marck, comme ci-devant à Saxe.

13. Pour la Principauté d'Alberſtad, parti d'argent & de gueules.

14. Pour le Duché de Croſſen, d'argent à l'aigle de ſable chargé ſur la poitrine d'un croiſſant d'argent, ſurmonté d'une petite croix de même.

15. Pour Stargard, d'argent au griphon bandé de ſinople & de gueules.

16. Pour le Duché de Jagerndorf, d'argent à l'aigle de ſable, chargé ſur la poitrine d'un cor de chaſſe d'argent.

17. Pour la Principauté de Minden, de gueules à deux clefs d'argent paſſées en ſautoir.

18. Pour le Comté de Ravenſperg, ou Ravenſbourg, d'argent à trois chevrons de gueules, comme ci-devant à Saxe.

19. Pour la Principauté de Zollern, écartelé d'argent & de ſable.

20. Pour la Principauté d'Uſedom, coupé au premier de gueules à un gri-

phon iſſant d'argent, & au ſecond échiqueté d'or & d'azur.

21. Pour la Principauté de Barth, de gueules à un griphon d'argent à queuë de dragon de même. Quelques-uns attribuent ces Armes à la Principauté d'Uſedom, & donnent celles d'Uſedom à Barth.

22. Pour la Principauté de Camin, de gueules à une croix ancrée d'argent.

23. Pour la Principauté de Wolg d'or au griphon de ſable aux aîles d'argent.

24. Pour le Comté de Gutzkow, d'or à deux trons de branches d'arbres paſſez en ſautoir de gueules, cantonnez de quatre roſes de meme.

25. Pour le Comté de Rupin, ou Rapin, de gueules à l'aigle d'argent, lampaſſé & armé d'or.

26. Pour les droits Regaliens de gueules plein.

27. Pour l'Electorat & la Charge de grand Chambellan de l'Empire, il porte ſur le tout & dans le lieu d'honneur, d'azur au Sceptre d'or (1) poſé en pal.

Les Marquis de Brandebourg, Culmbach & Anſpach, portent les Armes de

(1) Depuis que la Pruſſe a été érigée en Roïaume, l'Electeur de Brandebourg a ſurmonté ſes armes d'une couronne fermée pour marque de ſa nouvelle Souveraineté.

Brandebourg, avec celles de Magdebourg, de Pruſſe, de Pomeranie, d'Halberſtad, de Nuremberg, de Minden, de Zollern, & de Camin, à cauſe de leurs droits à la future ſucceſſion.

CHAPITRE XII.

Maiſon Palatine du Rhin.

LE païs qui a été rendu à l'Electeur Palatin, en execution des Traitez de Weſtphalie, eſt appellé le bas Palatinat. Il tire ſon nom & ſon origine de l'Office de Comte Palatin, dont l'Empereur pourvoïoit ceux qui anciennement adminiſtroient en ſon nom la Juſtice dans l'Empire. Il y en avoit deux, l'un du côté du Rhin qui la faiſoit rendre en Franconie & dans les Provinces voiſines: l'autre en Saxe, & autres païs ſujets au Droit Saxon. Sur ces deux Offices de Comte Palatin du Rhin, & de Comte Palatin de Saxe, ſont fondez les deux Vicariats de l'Empire, que l'Electeur de Baviere, ou l'Electeur Palatin, & l'Electeur de Saxe, exercent chacun en ſes Provinces, quand l'Empire manque de Chef.

Dans le tems que les Comtes Palatins du Rhin commencerent à faire leurs Charges, ils ne poſſedoient le long de cette

cette riviere, ni Terres, ni Villes, ni Châteaux ; mais y aïant peu à peu fait de grandes acquiſitions de Domaines par mariages, achats, engagemens, donations Imperiales ou autrement, ils en ont formé dans la ſuite une Principauté tres-conſiderable. De ſorte qu'outre pluſieurs Fiefs ſituez entre Coblents & Andernach, & dans le païs de Juliers qui en relevent ; & outre les Duchez de Neubourg, de Sultſbach, de Deuxponts, de Birskenfelt, de Weldens, & autres qui en ſont des Appanages ; l'Electeur Palatin poſſede encore d'autres Duchez, Comtez, & pluſieurs Bailliages de bon revenu ; comme ſont ceux de Lindefelt, Stronberg, Landech, Altenſtat, Morbach, Neuſtat ſur la Hart, Federsheim, Sintzheim, Germersheim, Altzheim, Oppenheim, & autres.

Pour ce qui eſt des Villes qui ſont répanduës dans ſes Domaines, Heidelberg eſt la principale, étant celebre par ſon ancienne Académie, & par ſon Château, où les Princes de la Branche de Simmeren faiſoient anciennement leur reſidence ordinaire. Cette ville eſt renommée par un foudre, c'eſt ainſi qu'on nomme un tonneau, ou pour mieux dire une cuve d'une grandeur demeſurée, dans laquelle on conſerve une quantité de vin, & dans laquelle on en remet du nouveau tous les

ans, enſorte qu'il y en a toûjours depuis un tems tres-conſiderable. On tient qu'on y gardoit du vin depuis l'an 1343. qu'on y en remettoit tous les ans à meſure qu'on en prenoit, & ſur cela on diſoit qu'il y avoit du vin de plus de trois cens ans. Il y avoit autrefois dans le Château une Bibliotheque d'une grande réputation, c'étoit celle du Prince Palatin que le Comte de Tilly fit enlever aprés la priſe d'Heidelberg en 1622. pour l'envoïer au Pape, & elle fait encore le plus bel ornement de celle du Vatican.

Manheim eſt une ville nouvellement bâtie & fortifiée à l'embouchûre du Necker dans le Rhin.

Caub, petite ville avec ſon Château de Gudenfelts ſur le Rhin, vis-à-vis de laquelle on voit un Château nommé *Pfalts*, qui étoit autrefois fortifié au milieu du Rhin.

Delſbourg, autre ville avec un beau Château ſur le Necker.

Quant à celle de Franckendal, qui eſt la mieux fortifiée de tout le bas Palatinat. L'Electeur Frideric III. commença l'année 1576. à y donner retraite à pluſieurs Familles de la Religion Prétenduë Reformée chaſſées des Païs-Bas, avec permiſſion de s'y établir. Ses Succeſſeurs continuerent d'en uſer de même, & d'y introduire la liberté de l'exercice de cette

nouvelle Religion, auſſi-bien que dans leurs autres Terres. En ſorte que la rigueur des Edits s'étant augmentée contre les Religionnaires dans les Pays-Bas, & les Electeurs Palatins leur aiant ainſi ouvert le Palatinat, comme un azile pour y faire librement leur commerce, & l'exercice de leur Religion; cela rendit ſes villes fort peuplées & en augmenta la richeſſe.

Les Electeurs Palatins, & leurs Sujets, s'étant alors ſéparez entierement de l'Egliſe Catholiques, à l'imitation de pluſieurs autres Princes Proteſtans, ils ne negligerent pas l'occaſion de diſpoſer des biens de l'Egliſe à leur profit, & d'anticiper le plus qu'ils purent ſur l'autorité ſpirituelle, pour l'ajoûter à la temporelle. Ils augmenterent de cette ſorte leurs droits ſouverains; & voulant faire valoir entr'autres celui de conduite ſur les gens & marchandiſes qui paſſent & repaſſent dans leurs Terres, les faiſant eſcorter par leurs Gardes, ils l'etendirent même dans les Archevêchez, Evêchez, Abbayes, Comtez, & Seigneuries voiſines, en vertu d'un Privilege Imperial. Ils en uſerent de même pour l'établiſſement du droit de Wiltfang, ou de proprieté ſur les Etrangers ou gens ſans aveu, qui viennent occuper & habiter quelques maiſons dans l'étenduë de ces Terres voiſines, & qu'ils reputent pour leurs Sujets.

Par ces moiens, & par les autres Impoſitions ordinaires & extraordinaires du Palatinat, l'Electeur Palatin a fait monter ſon revenu à une ſomme fort conſiderable. Le veritable interêt de cet Electeur ſeroit de ſe tenir attaché à ſon ſerment à l'Empire, & de maintenir l'execution des Traitez de Weſtphalie ; & en cas de guerre entre l'Empire & la France, d'obtenir une neutralité pour garantir ainſi ſon pays du paſſage & du logement des Troupes ; s'il en agiſſoit ainſi, il pourroit ſe dire auſſi heureux qu'aucun Prince d'Allemagne. Comme ſon pays eſt expoſé au-delà du Rhin, à la diſcretion de la Garniſon Imperiale qui eſt dans Philiſbourg, & au deçà du Rhin à celles des Troupes Françoiſes qui y ſont dans les Places voiſines, il devroit s'appliquer par deſſus toutes choſes à ménager ſes interêts avec ces deux Puiſſances, pour garantir ſes Etats des malheurs que la guerre y a portez pluſieurs fois. C'eſt pour n'avoir pas tenu cette conduite que pluſieurs bonnes villes du Palatinat ont été brûlées & ſaccagées, enſorte qu'on n'y voit plus que de triſtes marques de leur magnificence. Celles qui étoient les plus riches ſont celles qui ont auſſi le plus ſouffert, comme Heidelberg, Manheim, Frankendal, Openheim, Keyſerlautern, &c.

Les Peuples du Palatinat ſont les plus

polis & les plus civiliſez d'Allemagne ; ils ſont francs & aiment les Etrangers, & quelque deſolé que ce païs paroiſſe aujourd'hui, une Paix de quelques années l'auroit bientôt rétabli. A l'égard de la Religion, ils en ont changé quatre ou cinq fois depuis un ſiecle, car de Catholiques qu'ils étoient, ils devinrent Lutheriens ſous le regne de Frideric II. Enſuite Frideric III. les rendit Calviniſtes. Loüis ſon fils les ramena au Lutheraniſme, & le Duc de Neubourg qui eſt Catholique, étant parvenu à l'Electorat, y a rétabli les Catholiques qui ont pris poſſeſſion de la plûpart des Temples qui leur appartenoient autrefois, & dont les Proteſtans les avoient chaſſez. En un mot, pour mieux dire, il y a liberté entiere, & les trois Communions y ont toutes trois libre exercice.

Ce païs étoit autrefois fort peuplé, & plus qu'aucun païs de l'Allemagne, mais les guerres ont cauſé la deſertion de quantité de ſes habitans qui ſe ſont retirez ailleurs pour éviter le pillage où ils étoient expoſez tous les jours.

Genealogie de la Maiſon Palatine du Rhin.

Afin qu'on puiſſe mieux juger de tout ce qui concerne cette Maiſon, j'en donnerai la Genealogie que je remonterai

juſqu'à Rodolphe I. qui étoit le frere aîné de Loüis de Baviere Empereur, comme nous l'avons déja dit dans la Genealogie des Princes de Baviere; puiſqu'auſſi-bien la confraternité de ſucceſſion mutuelle au défaut des mâles, ſubſiſte toûjours entre cette Branche Palatine du Rhin, & la Bavaroiſe.

RODOLPHE Electeur, né l'an 1274. mourut en exil à la Cour du Roi d'Angleterre l'an 1319. il avoit eu de ſon premier mariage avec Mectilde, fille de l'Empereur Adolphe de Naſſau, Adolphe, Rodolphe II. Robert I. & Mectilde, qui fut mariée avec le Comte de Spanheim. Il n'eut point d'enfans de ſon ſecond mariage avec Mectilde, fille du Roi d'Angleterre; & c'eſt ce Rodolphe qui a donné ſon nom à la lignée que l'on appelle Rodolphine.

ADOLPHE Electeur, né l'an 1300. aïant reſigné l'Electorat à ſon frere Rodolphe II. qui ſuit, mourut l'an 1327. & laiſſa de ſon mariage avec Irmgarde, fille du Comte Loüis d'Ottingen, Robert II. & Mectilde, qui fut mariée avec le Comte Menard d'Offembourg.

RODOLPHE II. né l'an 1309. mourut l'an 1353. & n'eut de ſon mariage avec Anne, fille du Duc Othon de Carinthie, qu'une fille nommée Anne, laquelle épouſa l'Empereur Charles IV. l'an 1356.

Robert I. ſurnommé le Rouſſeau, troiſiéme fils de Rodolphe I. fonda & érigea l'Univerſité d'Heidelberg l'an 1346. & mourut Electeur l'an 1390. ſans enfans, ni de ſon premier mariage avec Eliſabeth Comteſſe de Namur, ni de ſon ſecond avec Beatrix, fille du Duc de Bergue.

Robert II. fils de l'Electeur Adolphe & neveu de Rodolphe II. & de Robert I. fut ſurnommé le Petit, le Dur, & le Tenant, & mourut Electeur l'an 1398. Il laiſſa de ſon mariage avec Beatrix, fille du Roi Etienne d'Arragon & de Sicile, trois enfans, ſçavoir Robert III. Anne épouſe du Duc Guillaume de Juliers & de Bergue, & Eliſabeth, mariée au Marquis Procope de Moravic.

Robert III. Electeur, ſurnommé le Bref & le Debonnaire, fut élû Empereur l'an 1400. en la place de l'Empereur Wenceſlas, & mourut l'an 1410. aïant eu de ſon premier mariage,

1. Robert dit le Pimpant, qui mourut ſans enfans.

De ſon ſecond mariage avec Eliſabeth, fille du Burgrave Frideric IV. de Nuremberg, il eut, 2. Loüis le Barbu, qui a eu lignée. 3. Frideric d'Amberg. 4. Etienne, duquel deſcendent les derniers Electeurs Palatins, comme on le verra ci-aprés. 5. Marguerite, épouſe du Duc

Charles de Lorraine. 6. Agnés épouſe du Duc Adolphe de Cleves. 7. Eliſabeth, épouſe de l'Archiduc Frideric d'Autriche. 8. Othon de Moſbach & de Neumarch, qui mourut l'an 1461. laiſſant beaucoup d'enfans de Jeanne, fille du Duc Henry de Baviere Landshut; leſquels n'eurent point de poſterité, trois aïant été d'Egliſe, l'un Evêque de Ratiſbonne, l'autre Evêque de Straſbourg, & un troiſiéme Grand Prévôt de l'Egliſe Cathedrale d'Auſbourg. 9. Jean de Neubourg, qui mourut l'an 1443. Il avoit eu de ſon mariage avec Catherine, fille du Duc Ladiſlas de Pomeranie, outre Chriſtophe qui fut élû l'an 1439. Roi de Suede, de Dannemarc, & de Norwegue, & qui mourut ſans enfans l'an 1448. pluſieurs enfans tous morts dans leur bas âge.

Il faut reprendre Louis le Barbu qui fut Electeur aprés Robert III. & mourut l'an 1439. aïant eu de Blanche, fille de Henry IV. Roi d'Angleterre ſa premiere femme, Robert dit l'Anglois, qui mourut ſans enfans; & de Mathilde, fille d'Amedée, Comte de Savoye ſa deuxiéme femme, Loüis, qui ſucceda à ſon pere en l'Electorat, & eut lignée; Frideric dit le Victorieux, né l'an 1625. qui épouſa une Damoiſelle nommée Claire de Tettingen, & fit la lignée des Comtes de Wer-

theim. Il mourut l'an 1476. & Robert qui fut Archevêque & Electeur de Cologne, & mourut en 1480.

Louis II. du nom Electeur, né en 1424. mourut en 1449. laiſſant d'Amelie, fille d'Albert Electeur de Brandebourg ſa premiere femme, Mathilde qui fut mariée à Loüis Duc de Wirtemberg; & de ſon ſecond mariage avec Marguerite, fille du Duc Amedée de Savoye, Philippe ſurnommé le Poſthume ſon fils unique.

Philippe le Poſthume, né en 1448. fut Electeur, & mourut l'an 1508. aïant eu de ſon mariage avec Marguerite, fille du Duc Loüis le Riche de Baviere pluſieurs enfans, dont trois lui ſuccederent en l'Electorat; ſçavoir, Loüis dit le Pacifique, Robert dit le Vertueux, & Frideric II.

Louis III. du nom, dit le Pacifique, comme l'aîné, ſucceda le premier à l'Electorat, & mourut l'an 1544. ſans enfans.

Robert le Vertueux, né en 1481. mourut l'an 1554. & laiſſa de ſon mariage avec Eliſabeth, fille du Duc George de Baviere, entr'autres Othon-Henry, & Philippe, qui mourut ſans enfans l'an 1548.

Frideric II. Electeur, frere de Loüis III. dit le Pacifique, ſucceda en l'Electorat, & mourut l'an 1556. ſans enfans, laiſſant l'Electorat à Othon-Henry ſon neveu.

OTHON-HENRY, né l'an 1532. mourut Electeur sans enfans l'an 1559. & laissa son Etat à Frideric III. son cousin au quatriéme degré descendu d'Etienne, quatriéme fils de Robert le Debonnaire.

C'est ce qui nous oblige de remonter à cet ETIENNE, qui nâquit l'an 1385. & mourut l'an 1444. laissant de son mariage avec Anne, fille heritiere du dernier Comte de Veldents, Frideric de Simmeren & de Spanheim, & Loüis le Noir de Deuxponts & de Velden, desquels descendent les Electeurs d'à present, les Ducs de Neubourg, de Deuxponts, de Birckenfelt & de Veldents.

Ce FRIDERIC de Simmeren & de Spanheim, né l'an 1417. mourut l'an 1480. & laissa de son mariage avec Marguerite, fille du Duc Adolphe de Gueldre, Jean I. de Simmeren & de Spanheim. Ce Jean I. mourut l'an 1509. laissant de son mariage avec Suzanne Comtesse de Nassau Sarbruck, Jean II. de Simmeren & de Spanheim, qui mourut Juge de la Chambre Imperiale de Spire l'an 1557. aïant de son mariage avec Beatrix, fille du Marquis Christophe de Bade, entre plusieurs autres enfans, Frideric III. qui succeda en l'Electorat aprés la mort d'Othon-Henry son cousin.

FRIDERIC III. Electeur, né l'an 1521. mourut l'an 1576. & laissa de son mariage

avec Marie Marguerite, fille de Caſimir Marquis de Brandebourg, entr'autres enfans Loüis IV. & Jean Caſimir. Jean Casimir, né l'an 1543. fut tuteur de Frideric IV. ſon petit-neveu, & Adminiſtrateur pour lui de l'Electorat : il mourut ſans enfans mâles l'an 1592.

Louis IV. né l'an 1539. embraſſa la Confeſſion d'Auſbourg, & mourut l'an 1583. aïant de ſon mariage avec Eliſabeth, fille de Philippe Landgrave de Heſſe-Caſſel, entr'autres enfans, Frideric IV.

Frideric IV. né l'an 1574. changea auſſi de Religion, & profeſſa la Prétenduë Reformée. Il mourut l'an 1610. laiſſant de ſon mariage avec Loüiſe Julienne, fille de Philippe Prince d'Orange, Frideric V. & Loüis Philippe qui a fait la Branche de Simmeren, preſentement éteinte.

Frideric V. Electeur, né l'an 1596. fut appellé par les Rebelles à la Couronne de Boheme qu'il accepta, & fut couronné l'an 1619. Il fut dépoüillé de ſes Etats & de l'Electorat; aprés avoir perdu la bataille de Weiſemberg, il fut contraint de ſe ſauver en Hollande : ce fut en cette occaſion que l'Empereur Ferdinand II. donna la dignité Electorale à Maximilien Duc de Baviere. Ce Prince mourut ſans étre rentré dans ſon Electorat à Mayence l'an 1632. & laiſſa de ſon mariage avec

Eliſabeth, fille du Roi Jacques d'Angleterre, ſix enfans ; ſçavoir, 1. Charles Loüis, qui ſuit. 2. Robert, né en 1619. qui a vécu en Angleterre dans le celibat. 3. Edoüard, né le 3. Octobre l'an 1624. mort Catholique à Paris le 10. Mars l'an 1663. aïant laiſſé de ſon mariage avec la Princeſſe Anne de Mantouë, trois filles ; ſçavoir, Marie Anne, née l'an 1644. mariée au Prince de Salm ; Anne née l'an 1646. mariée & à preſent veuve de Loüis de Condé, premier Prince du Sang de France ; & Benedicte, née l'an 1652. mariée au Duc Jean Frideric de Lunebourg Hanover. 4. Eliſabeth, née l'an 1618. Abbeſſe Proteſtante de Herworden en Weſtphalie, morte l'an 1680. 5. Sophie, née l'an 1630. mariée au Duc Erneſt de Brunſwic & de Lunebourg, Prince Evêque Proteſtant d'Oſnabruck, & depuis Duc de Hanover, par la mort de Jean Frideric ſon frere. 6. Loüiſe-Hollandine, née l'an 1622. à la Haye, laquelle aprés avoir embraſſé la Religion Catholique, vint en France ſe faire Religieuſe, & a été Abbeſſe de Maubuiſſon, celebre par ſa vie exemplaire & ſes beaux talens : elle mourut le 11. Février 1709.

Charles Louis, né l'an 1617. a été rétabli dans le Palatinat, & dans la qualité d'Electeur par le Traité de Weſtphalie ; c'eſt en ſa faveur qu'a été créé un hui-

tiéme Electorat aux conditions portées par ce Traité. Il eſt mort le 5. Septembre 1680. Il a laiſſé de ſon mariage avec la Princeſſe Charlotte de Heſſe-Caſſel, Charles qui lui a ſuccedé, & Eliſabeth Charlotte, née l'an 1652. le 17. Mai, mariée & preſentement veuve de Philippe Duc d'Orleans, frere unique de Loüis XIV. Roi de France.

CHARLES, né le 31. Mars 1651. a épouſé en 1671. Wuielmine Erneſtine, fille de Frideric III. Roi de Dannemarc, eſt mort ſans enfans le 12. Mai 1685.

L'Electorat a paſſé par ſa mort dans la Branche des Ducs de Neubourg, & Philippe Guillaume de Neubourg (1) en a été inveſti.

(1) Ce Prince ſe regardant comme le preſomptif heritier feodal de l'Electeur Charles, qui reſtoit ſeul de la Branche de Simmeren, lequel n'avoit pas d'enfans, l'obligea de faire avec lui le Traité de Hall en Suabe, qui fut ſigné le 5. de Mai 1685. par lequel l'Electeur le reconnoiſſoit pour ſon veritable heritier feodal au préjudice du Prince de Veldents, lequel quoique d'une Branche plus éloignée, ſe trouvoit neanmoins plus proche d'un degré. Par un article exprés du même Traité Philippe Guillaume s'obligea de remettre à Madame la Ducheſſe d'Orleans, ſœur unique de l'Electeur Charles, ſa ſucceſſion allodiale, qui lui appartenoit ſuivant les uſages de l'Allemagne. Auſſi-tôt aprés la concluſion de ce Traité, il partit de Neubourg avec toute ſa Cour pour ſe rendre à Heidelberg: il trouva en y arrivant l'Electeur mort. Il s'empara, non ſeulement de la dignité Electorale & de tous les Fiefs, mais encore de toute la ſucceſſion allodiale qui ne lui appartenoit pas. Il eſt

Remontons maintenant à Loüis le Noir de Deuxponts & de Veldens, ſecond fils d'Etienne, qui étoit quatriéme fils de Robert III. ainſi que nous avons dit, & qui eſt la ſouche de la Branche de Deuxponts, & des autres collaterales.

Louis le Noir Duc de Deuxponts, & de Veldents, mourut l'an 1489. & laiſſa de ſon mariage avec Jeanne fille du Duc Antoine de Croüi, pluſieurs enfans, dont l'aîné qui lui ſucceda dans ſes Etats fut Alexandre, qui nâquit l'an 1462. & mourut l'an 1514. aïant de ſon mariage avec la fille du Comte Wolfgang de Hohenloë, deux fils, Loüis II. de Deuxponts, & Ro-

vrai qu'il en remit depuis une petite partie à M. de Moras Préſident au Parlement de Mets qui lui avoit été envoïé de la part du Roi de France pour lui en demander la reſtitution ; mais il aima mieux broüiller toute l'Europe, en engageant l'Empereur ſon gendre dans la guerre qui ſe déclara en 1688. que de reſtituer le reſte. Ce fut ce qui obligea Sa Majeſté Tres-Chrêtienne de porter ſes armes dans le Palatinat, lequel eſt compoſé de pluſieurs Terres allodiales qui doivent appartenir à Madame la Ducheſſe d'Orleans. C'eſt auſſi ce qui a donné lieu à l'article VIII. & à l'article ſeparé du Traité de Riſvich, en conſequence duquel ſe ſont tenuës les Conferences de Francfort. Comme elles n'ont pas entierement décidé la difficulté, l'affaire fut renvoïée au Pape comme ſur-Arbitre. Mais comme il ſe trouve pluſieurs nullitez dans la Sentence renduë à Rome par les Commiſſaires de Clement XI. qui ont jugé en faveur du Duc de Neubourg le 26. Février 1702. Sa Majeſté Tres-Chrêtienne a proteſté ſolemnellement contre ce jugement, & cette affaire n'eſt pas entierement terminée.

bert de Veldents, qui a donné l'origine aux Comtes Palatins de Veldents, dont ci-aprés eſt la ſuite.

Louis II. de Deuxponts né l'an 1503. mourut l'an 1532. laiſſant de ſon mariage avec Eliſabeth fille du Landgrave Guillaume de Heſſe, Wolfgang, & Chriſtine qui mourut jeune.

Ce Wolfgang né l'an 1526. mourut portant les Armes pour les Proteſtans en France l'an 1569. & laiſſa de ſon mariage avec Anne fille de Philippe Landgrave de Heſſe, entr'autres enfans que nous paſſons ſous ſilence, parce qu'ils ſont morts les uns jeunes, les autres ſans poſterité maſculine; Philippe Loüis de Neubourg, Jean de Deuxponts, & Charles de Birckenfeld, qui ont tous produit des Branches dans la Famille des Comtes Palatins, leſquelles Branches ſe ſoûtiennent juſques à preſent.

Ducs de Neubourg, dans la Branche deſquels eſt preſentement paſſé l'Electorat.

Philippe-Louis de Neubourg né l'an 1547. mourut l'an 1614. aïant eu de ſon mariage avec Anne ſeconde fille du Duc Guillaume de Juliers, Cleves, &c. deux fils; ſçavoir, Wolfgang-Guillaume de Neubourg, & Auguſte de Sultzbach.

Wolfgang-Guillaume de Neubourg

né l'an 1578. mourut Catholique l'an 1653. laiſſant de ſon mariage avec Magdeleine, fille du Duc Guillaume de Baviere, entr'autres enfans, Philippe Guillaume, qui ſuit.

PHILIPPE GUILLAUME de Neubourg, (1) né l'an 1615. mourut Catholique le

(1) Ce Prince paſſoit pour le plus habile de toute l'Allemagne. Sa Famille avoit changé de parti & de Religion depuis que ſon pere VVolfgang-Guillaume Duc de Neubourg, avoit été prêt d'épouſer la Princeſſe VVolfgande, fille d'Albert Frideric Marquis de Brandebourg. Les Princes Proteſtans avoient negocié ce mariage pour tâcher de regler les conteſtations qui étoient entre les deux Maiſons de Brandebourg, & de Neubourg, toutes deux Proteſtantes, pour la ſucceſſion de Cleves & de Julliers. Le mariage étoit prêt à s'accomplir lorſque dans un feſtin que l'Electeur de Brandebourg donnoit à ſon gendre prétendu, quelques paroles mal entenduës le porterent à lui donner un ſoufflet. Le Prince de Neubourg ſe leva de table, ſortit de Berlin, & fut malgré ſon pere ſe jetter entre les bras des Catholiques, dont il embraſſa le parti en épouſant Magdeleine, ſœur de Maximilien Electeur de Baviere. C'eſt par ce moïen que la Maiſon de Neubourg a toûjours demeuré fort attachée à la Religion Catholique, & à la Maiſon d'Autriche. Philippe Guillaume ſur tout s'y attacha particulierement depuis que l'Empereur Leopold fut devenu ſon gendre, & qu'il lui vit prendre autant d'interêt à l'établiſſement de ſa Famille. Ce Prince a eu la ſatisfaction de voir l'une de ſes filles, Imperatrice, la ſeconde Reine d'Eſpagne, la troiſiéme Reine de Portugal, la quatriéme Grande Ducheſſe de Florence, la dignité Electorale aſſurée à ſon fils, & quatre autres de ſes enfans revêtus des premieres dignitez Eccleſiaſtiques; enſorte que d'une famille auſſi nombreuſe, il n'y en a pas eu un auquel il n'ait procuré un établiſſement tres-conſiderable.

2. Septembre

2. Septembre 1690. a épouſé en premieres nôces, Anne Catherine Conſtance, fille de Sigiſmond Roi de Pologne, morte le 9. Octobre 1651. dont il n'a point eû d'enfans, a été revêtu de la dignité Electorale l'an 1685. aprés la mort de Charles Comte Palatin du Rhin, a épouſé en ſecondes nôces Eliſabeth Amelie, fille du Landgrave George de Heſſe Darmſtat, dont il a eu pluſieurs enfans; ſçavoir, 1. Eleonore Magdeleine Thereſe, née le 6. Janvier 1655. mariée à l'Empereur Leopold en 1677. 2. Jean Guillaume qui lui a ſuccedé. 3. Volfgang George né le 5. Juin 1659. mort l'année 1683. 4. Loüis Antoine, né le 9. Juin 1660. Coadjuteur du Grand Maître de l'Ordre Teutonique, qui avoit été élû Coadjuteur de l'Archevêque & Electeur de Maïence en 1691, & poſtulé Evêque de Worms; il avoit encore été élû Evêque de Liége le 21. Avril 1694. par une partie du Chapitre; mais une maladie l'enleva le 4. de Mai ſuivant. 5. Charles Philippe, né le 4. Novembre 1662. il étoit Chevalier de l'Ordre de Malthe, & pourvû de pluſieurs Benefices qu'il a quitté pour épouſer le 1. Août 1688. Loüiſe Charlotte Radzivil, veuve de Loüis Marquis de Brandebourg, qui eſt morte le 23. Mars 1695. & dont il n'a qu'une fille nommée Sophie Auguſte, née en 1693. 6. Alexandre Sigiſmond, né

le 16. Avril 1663. il fut fait en 1681. Coadjuteur de l'Evêque d'Auſbourg auquel il ſucceda aprés ſon deceds arrivé en 1690. 7. François Loüis, né le 24. Juillet 1664. poſtulé Evéque de Breslaw, en ſileſie, il ſucceda à ſon frere en l'Eveché de Worms, en la dignité de Grand Maître de l'Ordre Teutonique, & en la prévôté d'Elwanghen 8. Frederic Guillaume, né le 20. Juillet 1665. il fut tué au ſiége de Mayence le 23. Juillet 1689. 9. Marie Sophie Elizabeth, née le 6. Août 1666. a épouſé le 2. Juillet 1687. Dom Pedre Roi de Portugal. 10. Marie Anne, né le 28. Octobre 1667. mariée le 28. Août 1689. & à preſent veuve de Charles II. Roi d'Eſpagne. 11. Philippe Guillaume Auguſte, né le 18. Novembre 1668. Epouſa le 29. Octobre 1690. Marie Françoiſe, fille de Julles François Duc de la baſſe Saxe, eſt mort a Reiſehtad le 10. Avril 1693. & n'a laiſſé que deux filles; ſçavoir, Leopoldine Eleonore, née le 22. Octobre 1691. & Marie Anne, née le 30. de Janvier 1693. 12. Dorothée Sophie, née le 5. Juillet 1670. mariée en premieres nôces le 3. d'Avril 1690. à Odoard Farneſe Duc de Parme & de Plaiſance, lequel étant mort le 5. Septembre 1693. elle épouſa en ſecondes nôces François Farneſe, frere de ſon défunt mari & ſon ſucceſſeur le 8. Decembre

1695. 13. Hedwige Eliſabeth Amelie, née le 18. de Juillet 1673. mariée à Jacques Loüis Sobieski, fils aîné de Jean Roi de Pologne le 11. Février 1691.

Jean Guillaume, (1) à preſent Electeur Palatin, né le 19. Avril 1658. a ſuccedé à ſon pere dans la dignité Electorale & dans ſes Etats le 2. de Septembre 1690. a épouſé en premieres nôces Marie Anne d'Autriche, ſœur de l'Empereur Leopold, morte le 14. d'Avril 1689. Il a épouſé en ſecondes nôces le 22. Avril 1691. Anne Marie Loüiſe de Medicis, fille de Côme III. Duc de Florence, dont il n'a point d'enfans, non plus que de ſa premiere femme.

Il faut maintenant remonter à Auguſte de Sultzbach, ſecond fils de Philippe Loüis de Neubourg.

Cet Auguste de Sultzbach, né l'an 1582. mourut l'an 1632. laiſſant de ſon mariage avec Hedvige, fille du Duc Jean Adolphe de Holſtein, entr'autres enfans Chriſtian Auguſte de Sultzbach né le 16. Juin 1622. Philippe, né le 19. Juin 1630. qui a cherché ſa fortune à la guerre ſans ſe marier, & eſt mort en Mars 1703. &

(1) Ce Prince eſt dans les mêmes interêts que l'Electeur ſon pere, c'eſt-à-dire, qu'il eſt entierement oppoſé à la France, contre laquelle il ſe déclare ouvertement, & qu'il eſt tout dévoüé à la Maiſon d'Autriche, dont il a embraſſé le parti dans toutes ſortes d'occaſions.

deux filles; ſçavoir, Anne Sophie, née l'an 1621. épouſe de Joachim Otto Comte d'Oëtingen, & Auguſte-Sophie, née l'an 1624. épouſe du Prince Lokowitz.

CHRISTIAN AUGUSTE de Sultzbach, né le 16. Juin 1622. converti à la Religion Catholique, a eu de ſon mariage avec Amelie, fille du Comte Jean de Naſſau, veuve de Wrangel, Connêtable de Suede, entr'autres enfans. 1. Hedvige Auguſte, née le 15. Avril 1630. fiancée avec le feu Archiduc Sigiſmond François d'Inſpruck, & mariée à Jules François Duc de Saxe Lawembourg, morte l'an 1681. 2. Amelie Sophie, née le 31. Mai 1651. a embraſſé la vie Religieuſe, & a fait Profeſſion aux Carmelites de Cologne le 19. Mars 1633. 3. Jean Auguſte, né le premier Decembre 1654. mort l'an 1657. 4. Chriſtian Ferdinand Alexandre, né l'an 1656. mort l'an 1658. 5. Theodore, né l'an 1659. c'eſt le ſeul des enfans mâles de Chriſtian Auguſte de Sultzbach qui ait poſterité.

THEODORE de Sultzbach, né l'an 1659. a épouſé le 9. Juin 1692. Marie Eleonore Amelie, fille de Guillaume Landgrave de Heſſe Rodemberg, il en a pluſieurs enfans, ſçavoir, Marie Anne, née le 7. Juin 1693. Joſeph Charles, né le 2. Novembre 1694. Chriſtine Françoiſe; née le 26. Mai 1696. Erneſtine Eliſabeth

née le 15. Mai 1697. Jean Philippe Guillaume, né le 4. de Juin 1698.

Ducs de Deuxponts.

Jean I. de Deuxponts, frere de Philippe Loüis de Neubourg, & comme lui fils de Wolfgang de Neubourg, né l'an 1550. mourut l'an 1604. aïant de ſon mariage avec Magdelaine, troiſiéme fille du Duc Guillaume de Julliers, Cleves & Bergue, Jean II. de Deuxponts qui ſuit, Frideric Caſimir de Landſberg, & Jean Caſimir. Ce dernier ſe retira en Suede, où il ſe maria.

Jean II. de Deuxponts, né l'an 1584. mourut l'an 1635. & laiſſa de ſon premier mariage avec Catherine, fille du Duc de Rohan, une fille unique Magdelaine Catherine épouſe de Chriſtian de Birckenfelt; & de ſon ſecond mariage avec Loüiſe, fille de Frideric IV. Electeur Palatin, il laiſſa Frideric de Deuxponts, qui lui a ſuccedé.

Frideric, né l'année 1616. mourut l'an 1661. laiſſant de ſon mariage avec Anne Julienne Comteſſe de Naſſau Sarbruck, trois Princeſſes, Eliſabeth, née le 22. Mars 164?. Sophie Amelie, née l'an 1646. & Charlotte Frideric, née l'an 1653.

Remontons à Frideric Casimir de Landſberg, ſecond fils de Jean I. de

Deuxponts, né l'an 1585. il mourut l'an 1645. & eut de ſon mariage avec Amelie, fille du Prince Guillaume d'Orange, Frideric Loüis de Landſberg, né l'an 1619.

FRIDERIC LOUIS de Landſberg mourut le 15. Avril 1645. & a eu de ſon mariage avec Magdelaine Catherine, fille de Jean de Deuxponts II. du nom ſa couſine germaine. 1. Guillaume Loüis, né le 13. de Février 1648. mort ſans enfans. 2. Charlotte Amelie, née le 14. Mai 1653. mariée à Charles Loüis Comte d'Iſembourg. 3. Loüiſe Magdelaine, née le 3. Juin 1654. morte l'an 1672. 4. Marie Sophie, née l'an 1655. morte le
5. Charles, né l'an 1659. mort ſans enfans devant ſon pere. 6. Eliſabeth Chriſtine, née en 1661. mariée à Emicon Comte de Linange Hartemberg.

Remontons encore à JEAN CASIMIR, né l'an 1589. troiſiéme fils de Jean I. de Deuxponts. Ce Jean Caſimir s'étant, comme nous venons de dire, établi Jen Suede, y mourut l'an 1652. laiſſant de ſon mariage avec Catherine, fille du Roi Charles IX. de Suede, & ſœur du grand Guſtave I. 1. Charles Guſtave. 2. Adolphe Jean. 3. Chriſtine Magdelaine, née l'an 1616. femme de Frideric Marquis de Bade-Dourlac, morte l'an 1662. 4. Marie Euphroſine, née l'an 1625. femme du

Comte Magnus de la Gardie ; & 5. Eleonore Catherine, née l'an 1626. femme de Frideric Landgrave de Heſſe-Caſſel.

Charles Gustave X. du nom, quant aux Rois de Suede, nâquit en Suede l'an 1622. aïant ſuccedé à la Couronne de Suede par l'abdication de la Reine Chriſtine, mourut l'an 1660. & laiſſa de ſon mariage avec Hedvig-Eleonore, fille du Duc Frideric de Holſtein-Gottorp, Charles XI. qui ſuit.

Charles XI. Roi de Suede, né le 24. Novembre 1655. marié l'an 1680. avec Sophie Hedvig, ſœur du Roi de Dannemarc, mourut le 5. d'Avril 1697. & laiſſa, 1. Hedvige Sophie, née le 6. Juillet 1681. mariée à Frideric Duc de Holſtein-Gottorp en 1698. & morte en 1708. 2. Charles XII. du nom, à preſent Roi de Suede. 3. Ulrique Eleonore, née le 21. Janvier 1688.

Charles XII. du nom, (1) à preſent

(1) Ce Prince qui dans une auſſi grande jeuneſſe & une auſſi grande regularité de mœurs, a déja fait paroître tout ce qu'on peut attendre des Conquerans les plus fameux & des Capitaines les plus conſommez dans l'art de la guerre, s'eſt attiré l'averſion du dernier Empereur Joſeph, en voulant avoir raiſon des inſultes qui lui avoient été faites par l'Electeur de Saxe devenu Roi de Pologne ſous le nom du Roi Auguſte. Il y a dans l'Hiſtoire de ce Prince des évenemens ſi ſurprenans, que la poſterité aura peine d'y ajoûter foi. C'eſt un veritable Heros, dont les belles actions ſont en ſi grand nombre, qu'il eſt impoſſible de les reſſerrer dans

Roi de Suede, né le 24. de Juin 1682. & couronné le 24. Decembre 1697. n'eſt point marié.

Il faut reprendre preſentement le Prince Adolphe Jean, ſecond fils de Jean Caſimir.

ADOLPHE JEAN, né l'an 1628. frere de Charles Guſtave a eu de ſon ſecond mariage avec Eliſabeth, fille de Nicolas Brahé, veuve d'Eric Oxenſtiern Chancelier de Suede. 1. Catherine, née le 30. Novembre 1661. mariée le 19. de Novembre 1696. à Chriſtophe Comte de Guldenſtiern. 2. Marie Eliſabeth, née le 14. Avril 1663. Chanoineſſe d'Herford. 3. Jean Caſimir, né le 25. Août 1665. mort en 1666. 4. Adolphe Jean, né le 13. Août 1666. 5. Guſtave Caſimir, né le 29. Novembre 1667. mort le 21. d'Août 1669. & 6. Guſtave Samuel, né le 2. d'Avril 1670. s'eſt fait Catholique en 1696.

Ducs de Birckenfeld.

CHARLES de Birckenfeld, troiſiéme fils de Wolfgang de Neubourg, né l'an 1560. mourut l'an 1600. & laiſſa de ſon mariage avec Dorothée, fille du Duc Guillaume de Brunſwic, George Guillaume

la brieveté d'une notte comme celle-ci. Je renvoïe le Lecteur à la Relation de ſes Campagnes qu'on a donnée au public, dans leſquelles on trouvera un détail de la conduite & des actions de ce Monarque.

de

de Birckenfelt; & Christian de Bischweiler.

George-Guillaume de Birckenfelt né l'an 1591. mourut l'an 1669. & laissa de son premier mariage avec Dorothée Comtesse de Solm, Anne-Sophie Abbesse de Quedelinbourg, Charles-Othon; Elisabeth-Juliane, & Marie-Magdelaine femme d'Antoine Gunther, Comte de Schwartzbourg.

Charles-Othon de Birckenfelt né l'an 1625. mort l'an 1671. laissa de son mariage avec Marguerite Hedvig-Craton Comtesse de Hohenloë, deux filles, Charlotte Sophie-Elisabeth née l'an 1661. & Hedvig-Eleonore-Marie née l'an 1663.

Christian de Bischweiler né l'an 1598. second fils de Charles de Birckenfelt, mourut l'an 1654. aïant eu de son mariage avec Magdeleine-Catherine fille du Duc Jean de Deuxponts, 1. Christian II. qui suit. 2. Jean Charles né le 17. Octobre 1638. a épousé en 1685. en premieres nôces Amelie Sophie, fille de Frideric, Duc de Deuxponts, dont il n'a qu'une fille nommée Magdeleine Julienne, née le 21. Février 1686. a épousé en secondes nôces Marie Esther de Wisleben, dont il a Frideric Bernard, né en 1697. & Jean, né le 24. Mai 1698. 3. Dorothée Catherine, née l'an 1634. mariée à Jean Loüis Comte de Nassau Sarbruck. 4. Loüise Sophie, née l'an 1635. morte fille le 15. Septem-

bre 1691. Anne Magdeleine, née l'an 1640. mariée à Jean Renard Comte de Hanau, morte le 12. Decembre 1693.

CHRISTIAN II. de Birckenfelt, né le 22. Juin 1637. a ſuccedé à Charles Othon au Duché de Birckenfelt, a épouſé Catherine Agathe Comteſſe de Ribaupiere, dont il a eu, 1. Magdeleine Claude, née le 16. Septembre 1668. mariée en 1689. à Philippe Reinard Comte de Hanau. 2. Chriſtian, né le 7. Novembre 1674. & 3. Loüiſe, née le 17. Octobre 1678.

Comtes Palatins de Veldents.

ROBERT de Veldents, petits-fils de Loüis le Noir, mourut l'an 1544. & laiſſa de ſa femme Urſule, fille de Jean Rhingrave, un fils nommé George Jean, & deux filles, Anne & Urſule.

GEORGE JEAN, né l'an 1543. mourut l'an 1592. aïant eu de ſon mariage avec Anne Marie, fille du Roi Guſtave I. de Suede, George Guſtave de Lautrec, & George Jean de Veldents. Ce ſecond mourut l'an 1656. ſans laiſſer d'enfans en vie.

GEORGE GUSTAVE de Lautrec, né l'an 1564. mourut l'an 1634. & laiſſa de ſon ſecond mariage avec Marie Eliſabeth, fille du Duc Jean de Deuxponts, Leopold Loüis, qui ſucceda à George Jean de Veldents ſon oncle.

Leopold Louis, né l'an 1625. a eu de ſon mariage avec Agathe Chriſtine, fille du Comte Philippe Wolfgang de Hanau Lichtemberg, qu'il avoit épouſée le 4. de Juillet 1648. & qui mourut le 5. Decembre 1681. 1. Anne Sophie, née le 20. de Mai 1650. morte fille le 2. Guſtave Philippe, né le 17. de Juillet 1651. mort l'an 1679. 3. Eliſabeth Jeanne, née le 22. Février 1653. mariée en 1669. à Jean Rhingrave de Morskinghem. 4. Dorothée, née le 26. Janvier 1658. 5. Charles George, né le 27. Mai 1660. tué au ſiege de Bude le 13. de Juillet 1686. 6. Agathe Eleonore, née le 29. Juin 1662. morte le 1. de Janvier 1664. & 7. Auguſte Leopold, né l'an 1663. tué au ſiege de Mayence le 30. d'Août 1689.

Armes de la Maiſon Palatine.

L'Electeur Palatin portoit autrefois trois Ecus liez enſemble deux & un; au premier pour le Palatinat, de ſable au lion d'or contourné, armé, lampaſſé, & couronné de gueules, aïant la queuë noüée; au ſecond pour Baviere, loſangé d'argent & d'azur de vingt-une pieces miſes en bande; & au troiſiéme pour l'Electorat, de gueules plein; avec ces mots *Deus providebit.* Cet Electeur n'aïant point encore chargé cet Ecu d'aucun

meuble pour ſa Charge d'Architreſorier de l'Empire.

Il portoit auſſi pour le Comté poſterieur de Spanheim, échiqueté d'or & d'azur, que les Palatins de Simmeren portoient autrefois ; mais l'Electeur ne joint pas ordinairement cet Ecuſſon à ſes Armes principales.

Le Comte Palatin Duc de Neubourg portoit parti de trois traits & coupé d'un, faiſant huit quartiers, quatre en chef, & quatre en pointe, & un ſur le tout ; ſçavoir, au premier, de Baviere ; au ſecond, de Juliers ; au troiſiéme, de Cleves ; au quatriéme, de Bergue ; ces quatre ont été cy-devant blaſonnez ; au cinquiéme, de Veldents, d'argent au lion d'azur couronné, lampaſſé, & armé d'or ; au ſixiéme, de la Mark ; au ſeptiéme, de Ravenſperg ; ces deux auſſi cy-devant blaſonnez ; au huitiéme, de Meurs, d'or à la face de ſable ; & ſur le tout du Palatinat.

Depuis que l'Electorat a paſſé dans la Maiſon de Neubourg par la mort de Charles Comte Palatin du Rhin arrivée en 1685. l'Electeur Philippe Guillaume compoſa ſon Ecuſſon des diverſes Armoiries des Etats dont il étoit en poſſeſſion, & mit ſur le tout en la place d'honneur les trois écus (1) acollez que por-

(1) Depuis que l'Empereur Joſeph a proſcrit l'Electeur de Baviere, & qu'il a donné ſa Charge

toient les Comtes Palatins du Rhin.

Le Duc de Deuxponts porte parti; au premier écartelé du Palatinat, & de Baviere, & ſur le tout de Veldents; & au ſecond, contreparti de deux traits & coupé d'un, les trois quartiers ſuperieurs de Juliers, de Cleves & de Bergue, & les trois inferieurs, de la Mark, de Ravenſperg, & de Meurs.

Le Comte Palatin Duc de Birckenfelt, porte parti, au premier écartelé du Palatinat, & de Baviere; au ſecond auſſi écartelé au premier de Veldents, au ſecond de Spanheim, au troiſiéme de Rapolſtein ou de Ribaupierre, qui eſt d'argent à trois Ecuſſons de gueules deux & un; & au quatriéme de Hohenack, qui eſt d'argent

de Grand-Maître d'Hôtel de l'Empire à l'Electeur Palatin; cet Electeur a rempli l'Ecu de gueules plein qu'il portoit dans la place d'honneur de ſes Armoiries d'un monde ou pomme Imperiale d'or, qui eſt la marque de la dignité de Grand Maître d'Hôtel de l'Empire qui appartient à l'Electeur de Baviere; mais comme l'Empereur Joſeph a fait ce changement de ſon autorité abſoluë ſans formalité, & contre les Loix & les Conſtitutions de l'Empire, c'eſt une nouveauté contraire aux droits & aux libertez des Princes, & qui ne peut ſubſiſter. Le même Empereur a donné la Charge d'Archi-treſorier de l'Empire, qui avoit été ci-devant attribuée aux Electeurs Palatins, à George Loüis Duc d'Hanover, fils aîné & heritier d'Erneſt Auguſte, qui avoit été fait neuviéme Electeur en 1692. mais tous ces changemens étant faits nonobſtant les oppoſitions & les proteſtations des autres Princes de l'Empire, ils ſouffrent beaucoup de difficulté dans leur execution.

à trois têtes arrachées d'aigles (d'autres disent de corbeau) de sable couronnées d'or.

Les Comtes Palatins de Veldens, ou de Lautrec, ou de Lucelstein, portent écartelé au premier & quatriéme du Palatinat, au second & troisiéme de Baviere, & sur le tout de Veldens.

CHAPITRE XIII.

Etats du Roi de Suede en Allemagne.

NOus avons vû dans le troisiéme livre de cet ouvrage, l'expedition du Roi de Suede Gustave le grand, & le progrez de ses armes dans l'Empire; même aprés sa mort, pendant le regne de la Reine Christine sa fille unique heritiere de sa Couronne. Nous avons vû, dis-je, que ces mêmes armes occupoient presque toute l'Allemagne, & que les Suedois avoient des Garnisons jusqu'en Autriche. Aussi l'Empire, pour se délivrer d'une si longue guerre & de ces troupes étrangeres, consentit par le Traité de Westphalie de donner à la Couronne de Suede pour sa satisfaction, outre une grande somme d'argent, les païs ici mentionnez.

Duché de Breme.

Le Duché de Breme autrefois Archevêché, depuis ſecularisé par les Traitez de Weſtphalie, & cedé avec titre de Duché à la Couronne de Suede en Fief de l'Empire, donne au Roi de Suede comme membre de l'Empire, ſéance & voix dans les Dietes & autres Aſſemblées Imperiales, parmi les autres Ducs des Maiſons Electorales, attendu qu'il eſt de la Palatine, comme on le peut voir dans la Genealogie des Ducs de Deuxponts.

Ce Duché eſt d'autant plus conſiderable que ſon païs eſt baigné par trois côtez de l'Elbe, du Weſer, & de la mer; & qu'il eſt fort fertile, & peuplé de gens laborieux, robuſtes & guerriers. Mais la ville de Breme qui donne le nom comme capitale à tout le païs, n'en dépend pas, étant ville libre & Imperiale, qui depuis qu'elle ſe fût ſouſtraite de la Juriſdiction des Archevêques, les obligea d'aller faire leur reſidence à Bremen-Vorden, où eſt à preſent la Chancellerie du Duché; & d'où le Conſeil d'Etat qui dirige les affaires du païs pour la Couronne de Suede, a été transferé à Stade. Cette derniere ville eſt une place forte dans un marais ſur la riviere d'Eſchuinga, & eſt tenuë pour la plus ancienne

de toute la Saxe. Mais le nombre de ſes habitans eſt fort diminué depuis l'année 1659. que les trois quarts de ſes maiſons furent réduites en cendres par le feu.

Si la Couronne de Suede ſe fait conſiderer des Princes de la Baſſe Saxe, par la ſituation avantageuſe de ce Duché de Breme, elle ne ſe fait pas moins craindre de la Couronne de Dannemarck, par la même raiſon. Car ce Duché coupant au Roi de Dannemark la communication de ſon païs de Holſtein, avec ſes Comtez d'Oldenbourg & de Delmenhorſt, il ne ſert pas moins à faciliter ou à interrompre le commerce de la riviere de Weſer aux habitans des païs de Brunſwic, de Lunebourg, de Heſſe, & de Munſter, avec ceux des Provinces unies des Païs-bas.

DUCHE' DE VERDEN.

Cette Principauté étoit auſſi un Evêché, dont S. Suibert avoit été Evéque dans le ſeptiéme ſiécle. Elle fut ſecariſée & érigée en Duché au profit de la Couronne de Suede par la pacification de Weſtphalie. La Ville de Verden eſt ſituée ſur la riviere d'Alre, & mediocrement fortifiée. La Ville de Rotemberg appartient à cette Principauté, & ſon Château eſt eſtimé pour le principal du païs.

Pomeranie Citerieure.

Le plus conſiderable domaine dont la Couronne de Suede s'eſt aſſûré la poſſeſſion par les traitez de la Principauté de Rugen, avec les ports, les places fortes & les Villes qui en dépendent. Les principales ſont Stetin qui a un beau Château ſur la riviere d'Oder, & qui eſt la Ville capitale de cette Province, comme elle l'étoit autrefois de tout le Duché.

Stralſund eſt une Ville forte, puiſſante & riche, avec un bon port ſur la mer Baltique. Elle ne reconnoît le Roi de Suede pour ſon Prince qu'à condition d'être maintenuë dans ſes franchiſes & dans ſes Privileges. Ses Bourgeois ont la plûpart de leurs terres dans l'Iſle de Rugen, qui n'eſt ſeparée de cette Ville que par un détroit de demie lieuë.

Bergen eſt le principal lieu de la Principauté de Rugen, quoi que ce ne ſoit qu'un bourg. Tribeſée avec ſon Château, Bart, Grumen, & Loits, ſont Villes dépendantes de la même Principauté.

Wolgaſt eſt une aſſez grande Ville avec un beau Château, où les précedens Ducs de Pomeranie faiſoient leur reſidence.

Wolin eſt une Ville forte à l'embouchûre de l'un des bras de la riviere d'Oder, où étoit autrefois une des grandes

Villes de l'Europe nommée *Julinum*, ou *Viveta* qui fut consumée, comme Sodome, par le feu du Ciel, au même jour que les Païens celebrans une de leurs fêtes, y blasphemoient Jesus-Christ par des execrations horribles. Cette Ville a toûjours été depuis sujette à être brûlée, n'ayant jamais pû recouvrer son ancienne splendeur. Son Port est gardé par un Fort qui s'appelle Divenau.

Nous avons dit, que la Province de Pomeranie étoit divisée en citerieure & ulterieure, & que l'ulterieure étoit demeurée à l'Electeur de Brandebourg; Il n'est donc pas necessaire de le repeter ici.

WISMAR.

Wismar est une Ville Anseatique, assez grande & bien fortifiée, avec un beau Port, défendu par un Fort qu'on appelle Walfiesch sur la mer Baltique. Elle est située dans le Duché de Mecklebourg, & elle appartenôit auparavant au Duc Adolphe Frideric de Mecklebourg, comme étant du partage qui lui étoit échû suivant le Testament de son pere. Mais les Suedois aïant conquis cette ville, se la firent accorder par le Traité de Westphalie, avec les Bailliages de Nevencloster, & de Poel, excepté les villages de Schedorf, Weidendorf, Brandenheussen, & Wan-

gers, qui dépendoient du Bailliage de Poel, & qui demeurent au Duc Adolphe Frideric de Mecklembourg & à ſes Succeſſeurs, auſquels d'autre part on ceda en compenſation l'Evêché de Mecklembourg & les deux Evêchez de Schuerin & de Ratzbourg, laiſſant de plus à la diſpoſition du Duc Guſtave Adolphe de Mecklembourg ſon neveu deux Canonicats, un à Magdebourg, & l'autre à Halberſtad.

Les Suedois tirent de grands avantages de Wiſmar, tant par le debit qu'ils y font de leurs marchandiſes, que par celui de leurs bieres qui s'envoïent delà dans les païs du Nord, au préjudice de la ville de Roſtok, laquelle y faiſoit auparavant un grand trafic de ſes bieres par le moïen de la petite riviere de Varne. Mais les grands Impôts que les Suedois ont mis ſur les marchandiſes de Roſtok, au port appellé Warnemunde qu'ils ont conſtruit à l'embouchûre de cette riviere, ont preſque ruiné tout ſon commerce. C'eſt en la ville de Wiſmar que les Suedois ont établi l'an 1653. leur Tribunal ordinaire de Juſtice.

La Genealogie des Rois de Suede, comme poſſeſſeurs des Etats qui ſont Membres de l'Empire, eſt au Chapitre ci-devant à la Genealogie des Ducs de Deuxponts.

Armes du Roy de Suede de la Maiſon Palatine.

Le Roi de Suede aujourd'hui regnant, étant de la Maiſon Palatine de Deux-ponts, porte pour Armes écartelé au premier & quatriéme quartier d'azur à trois couronnes d'or, deux & une qui eſt de Suede ; au ſecond & troiſiéme d'or à trois fleuves d'azur poſez en barre au lion de gueules couronné d'or brochant ſur le tout, pour la Gothie, ou le Roïaume des Goths. Sur le tout écartelé, au premier de Baviere, au ſecond de Juliers, au troiſiéme de Cleves, au quatriéme de Bergue ; & ſur le tout du tout, du Palatinat du Rhin.

Il porte de plus pour le Duché de Breme, de gueules à deux clefs d'argent paſſées en ſautoir.

Pour Verden d'argent à une croix de ſable, & pour la Pomeranie Citerieure, de même que porte Brandebourg pour la Pomeranie Ulterieure. Mais le Roi de Suede ne joint point ces quartiers à ſes Armes principales.

CHAPITRE XIV.

Maiſon de Brunſvic & de Lunebourg.

LEs Ducs de Brunſwic & de Lunebourg ont leur ſéance dans le College des Princes immédiatement aprés ceux des Maiſons Electorales, (1) avant toutes les autres Maiſons; & cela avec d'autant plus de raiſon, qu'ils ſont Princes de l'Empire des plus anciens & des plus conſiderables, tant par l'étenduë de leurs Etats, que par leurs forces & leurs revenus. Ils ont de plus une politique tres-loüable, qui eſt que bien que leur Maiſon ſoit diviſée en trois branches, ils entretiennent entr'elles une ſi bonne correſpondance, qu'on peut dire que ce n'eſt qu'un même eſprit qui les conduit, & qu'elles n'ont qu'un même interêt. Auſſi leurs conſeils agiſſans inceſſamment ſur ce fondement, ils ont toûjours été loüez pour leur prudence, & ſur tout

(1) Cette Maiſon prétend être preſentement Electorale, depuis que l'Empereur Leopold en 1692. créa un nouvel Electorat en faveur d'Erneſt Auguſte de Brunſvic Hanovre; mais cette nouveauté s'étant faite nonobſtant les oppoſitions des autres Princes de l'Empire, on ne peut pas dire quel ſuccez aura cette affaire, puiſqu'il y a beaucoup de Cours dans leſquelles cette Maiſon n'eſt pas reconnuë pour Electorale.

pour le ſecret qu'on y obſerve, qui en eſt la veritable marque. Un des effets viſibles de cette bonne conduite, c'eſt la bonne iſſuë qu'eut le Duc Rodolphe Auguſte de Brunſwic Wolfenbutel, qui aſſiſté du conſeil, & des troupes des autres Princes de ſa Maiſon, s'empara de la forte ville de Brunſwic, qui s'étoit long-tems auparavant ſouſtraite de leur domination, ſous prétexte d'être libre & Imperiale; il s'en rendit maître ſans que perſonne eût preſſenti ce deſſein.

Les trois Branches de cette Famille, qui ne ſont qu'une même Maiſon, ſont celles de Wolfenbutel, de Zell, & d'Hanover; elles veillent ſans ceſſe à leur mutuelle conſervation; & n'aïant point d'interêts ſéparez, elles ſont une leçon publique à toutes les Maiſons de l'Europe, que l'union entre des Princes de même ſang & de mêmes interêts, fait leur propre ſalut, comme elle procure auſſi celui de leurs Sujets.

Wolfenbutel eſt la place la plus remarquable des Etats de cette branche. Elle eſt fortifiée & bien munie, & le Prince y fait ſa reſidence ordinaire dans un grand château fort agréable. Il y a dedans un bel Arſenal, & une ample Bibliotheque de plus de ſix mille volumes; parmi leſquels il ſe trouve quinze à ſeize cens Manuſcrits tres-rares, que le Duc Auguſte a

ramaſſez avec grand ſoin de tous les endroits du monde.

Il a auſſi d'autres places & châteaux aſſez forts dans ſon païs, ſçavoir Calvorde, Heſſen, Stauffenbourg, Supplingenberg, Bardorf, & autres.

Le Duc de Lunebourg, & de Zell fait l'autre branche; il a ſa reſidence à Zell au Duché de Grubenhagen. Ce Duché conſiſte en pluſieurs bonnes Villes & Places, entre leſquelles ſont les Ville & château de Zell, la ville de Lunebourg où ſe fait le debit d'une grande quantité de Sel; Campen, Carlembourg, Harbourg ſur l'Elbe, Pleckede, Schartzfelz, Diepholtz, & autres châteaux forts.

Hanover eſt la troiſiéme Branche de la Maiſon de Brunwich, le Duc de ce nom faiſoit autrefois ſa reſidence à Hanover, qui eſt une des principales du Duché, auſſi bien que celles de Hamel ſur la riviere de Hamel, de Northeim, de Neuſtat, & quelques autres.

Tout le païs de ces trois Ducs eſt fertile en hommes, en blez, & en paſturages: il y a à Harts une mine d'argent trés bonne, qui paſſe pour l'une des plus conſiderables d'Allemagne; elle appartient au Duc d'Hannover, & lui produit un revenu aſſez fort. Ce païs ſe trouve aboutir à l'Elbe, & au Vezer, & cette ſituation donne lieu d'y entretenir un grand

commerce, tant avec les Etats qui ſont vers l'embouchûre de ces rivieres, qu'avec ceux qui ont leur trafic ſur mer. Auſſi ces Princes ſont-ils puiſſans, & ſur tout recommandables par la bonne œconomie qu'ils tiennent dans leurs Finances: ils peuvent mettre ſur pied & entretenir commodément une armée de quinze à vingt mille hommes.

Entre les Etats qui les avoiſinent, il n'y en a point avec qui ils aïent plus d'interêt de bien vivre, qu'avec ceux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Car les Sujets de Brunſwic & de Lunebourg, aïant grande facilité de debiter leurs beſtiaux, leurs bleds, leurs bois, & autres denrées de leurs païs en Frize, & dans les autres Provinces-Unies des Païs-Bas, qui en ont beſoin, ce ſeroit ſe détruire eux-mêmes que d'interrompre leur bonne intelligence. C'eſt pourquoi ces Ducs, & les Etats Generaux ont toûjours entretenu juſqu'à preſent une étroite amitié les uns avec les autres.

Genealogie de la Maiſon de Brunſvic & de Lunebourg.

Cette Maiſon eſt d'autant plus à conſiderer qu'elle eſt tres-ancienne. Leurs Ancêtres qui étoient Comtes Palatins du Rhin, & Ducs de Baviere & de Saxe, aïant

aïant ſuivi la fortune des Lombards, occuperent autrefois l'Italie ; & c'eſt de là que ſont iſſuës les Branches anciennes des Ducs d'Eſt & de Modene.

Mais n'en aïant pû trouver de Genealogie bien fidele, que depuis Henry le Lion, je me contenterai d'en marquer ici les deſcendans en ligne directe, juſques aux Ducs d'à preſent.

Henry le Lion proſcrit l'an 1180. mourut l'an 1195. laiſſant de ſon mariage avec Mechtilde fille du Roi Henry II. d'Angleterre, Guillaume.

Guillaume mourut l'an 1213. & laiſſa de ſon mariage avec Helene, fille du Roi Woldemar de Dannemarck, Othon.

Othon encore en bas âge ceda le titre de Duc de Saxe à Albert II. Electeur de Saxe, & fut fait Duc de Brunſwic & de Lunebourg par l'Empereur Frideric II. & mourut l'an 1252. ayant de ſon mariage avec Mechtilde fille du Marquis Albert de Brandebourg, Albert le Grand.

Albert le Grand mourut l'an 1276. laiſſant de ſon mariage avec Eſizabeth fille du Duc Henry le Magnanime de Brabant, Albert le Gras.

Albert le Gras mourut l'an 1318. & laiſſa de ſon mariage avec Richſe fille du Duc des Herules & des Vandales, Magnus le Debonnaire.

Magnus le Debonnaire mourut l'an

1368. & eut de ſon mariage avec Sophie fille du Marquis Henry de Brandebourg, Magnus Torquatus.

MAGNUS TORQUATUS mourut l'an 1364. avant ſon pere, laiſſant de ſon mariage avec Catherine fille de l'Electeur Woldemar de Brandebourg, entr'autres enfans Bernard, & Henry. Ce ſecond eut pour partage le Duché de Brunſwic. Mais parce que ſa poſterité a manqué dans la ſeptiéme generation en Frideric-Ulric Duc de Brunſwic, qui eſt mort ſans enfans mâles l'an 1634. & en Chriſtian ſon frere Evéque d'Halberſtat mort en guerre contre l'Empereur, auſſi ſans enfans l'an 1626. nous paſſons ſous ſilence les Princes de cette Branche qui les ont précedez, pour revenir à Bernard.

BERNARD mourut l'an 1434. aïant eu de ſon mariage avec Marguerite fille de Venceſlas Electeur de Saxe, Frideric dit le Juſte.

FRIDERIC le Juſte mourut l'an 1478. laiſſant de ſon mariage avec Magdelaine, fille de l'Electeur Frideric de Brandebourg, Othon le Conquerant.

OTHON le Conquerant mourut l'an 1471. avant ſon pere, aïant laiſſé de ſon mariage avec Anne, fille du Comte de Naſſau, Henry le Jeune, qui ſucceda à ſon grand-pere & à ſes oncles.

Henry le Jeune, né l'an 1468. mourut l'an 1532. laiſſant de ſon mariage avec Marguerite, fille du Duc Erneſt de Saxe, Erneſt & François.

Ernest de Zell, né l'an 1497. ſouſcrivit à la Confeſſion d'Auſbourg avec ſon frere François l'an 1530. & mourut l'an 1546. aprés avoir eu de ſon mariage avec Sophie, fille du Duc Henry de Meckelbourg Henry de Danneberg, qui ſuit, duquel deſcendent les Ducs de Wolfenbutel, & Guillaume, duquel deſcendent les Ducs de Brunſwic, de Lunebourg & d'Hanover à preſent vivans.

Wolfenbutel.

Henry de Danneberg, né l'an 1533. mourut l'an 1598. laiſſant de ſon mariage avec Urſule, fille de François Duc de la baſſe Saxe, Auguſte de Wolfenbutel.

Auguste de Wolfenbutel, né l'an 1579. n'eut point d'enfans de ſon premier mariage, mourut l'an 1666. laiſſant de ſon ſecond avec Dorothée, fille du Prince Rodolphe d'Anhalt, 1. Rodolphe Auguſte, qui ſuit. 2. Sibille Urſule, née le 6. Decembre 1629. mariée avec Chriſtian Duc de Holſtein Glucskbourg. 3. Claire Auguſte, née le 7. Juin 1632. mariée avec Frideric Duc de Wirtemberg, en 1653. 4. Antoine Ulric.

Et de ſon troiſiéme mariage avec Sophie Eliſabeth, fille du Duc Albert de

Meckelbourg. 5. Ferdinand Albert, & 6. Marie Eliſabeth, née le 5. Janvier 1638. mariée avec Adolphe Guillaume de Saxe Eiſenach.

Rodolphe Auguste (1) Duc de Wolfenbutel, né le 16. Mai 1672. mort le 16. de Janvier 1704. a épouſé Chriſtine Eliſabeth, Comteſſe de Barby, dont il a laiſſé deux filles; ſçavoir, Dorothée Sophie, née l'an 1653. mariée avec Jean Adolphe Duc de Holſtein Ploen, & Chriſtine Sophie, née le 3. Avril 1654. a été d'abord Abbeſſe de Gaudersheim, & depuis mariée à Auguſte Guillaume Duc de Brunſwic ſon couſin germain le 26. Janvier 1695.

Antoine Ulric de Wolfenbutel (2)

(1) Rodolphe Auguſte de VVolfenbutel, auſſibien que ſon frere Antoine Ulric qui lui a ſuccedé, ont rétabli l'ancienne Abbaïe de Stedenbourg, qui étoit autrefois de l'Ordre de ſaint Auguſtin, fondée l'an 1000. pour des Filles. Ils en ont fait un Chapitre de Chanoineſſes Seculieres. Madame Dorberg leur premiere Abbeſſe en prit poſſeſſion le 3. Octobre 1694. Ces Chanoineſſes doivent faire preuve de Nobleſſe, elles ſuivent la Confeſſion d'Auſbourg. Elles peuvent, en quittant leur Canonicat, ſe remettre dans le monde & ſe marier.

(2) Le Prince Antoine Ulric de VVolfenbutel a embraſſé la Religion Catholique en 1710. aprés avoir marié la Princeſſe Eliſabeth Chriſtine ſa petite fille à l'Archiduc Charles d'Autriche. Sa raiſon a été que les Miniſtres de la Confeſſion d'Auſbourg aïant répondu lors du mariage de l'Archiduc, que la Princeſſe pouvoit fort bien faire ſon ſalut dans la Communion Romaine, & que les Catholiques Romains ſoûtenans que hors l'Egliſe Romaine il n'y avoit point de ſalut, il vouloit prendre le parti le plus ſûr.

a ſuccedé à ſon frere Rodolphe Auguſte, il eſt né le 4. Octobre 1633. a épouſé le 17. Août 1656. Eliſabeth Julienne, fille de Frederic Duc de Holſtein-Norbourg qui eſt morte le 4. Fevrier 1704. Il en a eu, 1. Auguste Frideric né le 24. Août 1657. qui a été fiancé à Sophie-Dorothée ſa couſine, fille de Georges-Guillaume Duc de Lunebourg & de Zell, & qui avant la conſommation du mariage a été tué au ſiege de Philisbourg le 22. Août 1676. 2. Elisabeth-Eleonore née le 21. Septembre 1658. mariée à Jean-Georges Duc de Mexelbourg Swerin. 3. Anne-Sophie née le 24. Octobre 1659. mariée à Charles-Guſtave Marquis de Bade. 4. Auguste-Guillaume né le 8. Mars 1662. a épousé en premieres nôces Chriſtine-Sophie ſa couſine germaine, fille de Rodolphe-Auguſte, dont il n'a point eu d'enfans; a épousé en ſecondes nôces le 7. Juillet 1694. Sophie-Amelie fille de Chriſtian-Albert Duc de Holſtein Sleſwich. 5. Auguste-Dorothe'e née le 16. Decembre 1666. mariée en 1684. à Antoine Gunther Comte de Schwarsbourg en Armſtadt. 6. Henriette-Christine née le 19. Septembre 1669. eſt Abbeſſe de Gandersheim. 7. Louis-Rodolphe né le 22. Juillet 1671. a épousé le 12. Avril 1690. Chriſtine-Loüiſe fille d'Albert-Erneſt Prince

d'Oettinghen ſa couſine, dont il a Eliſabeth-Chriſtine née le 28. Août 1691. qui a épousé l'Archiduc Charles d'Autriche le 21. d'Avril 1708. & Charlotte-Chriſtine-Sophie née le 29. Août 1694. mariée depuis peu au Prince fils aîné du Czar de Moſcovie.

Remontons maintenant à Ferdinand-Albert, troiſiéme fils & né du troiſiéme lit d'Auguſte de Wolfembutel.

Ce Ferdinand-Albert né l'an 1636. mourut le 23. Avril 1687. Il avoit épousé Chriſtine, fille de Frideric de Heſſe-Caſſel-Eſchwegen, dont il eſt reſté 1. SOPHIE-ELEONORE née le 5. Mars 1674. qui s'eſt faite à 20. ans Chanoineſſe dans l'Abbaye de Gandersheim. 2. AUGUSTE-FERDINAND né le 29. Decembre 1677. 3. FERDINAND-ALBERT né le 19. May 1688. 4. & 5. FERDINAND-CHRISTIAN & ERNEST-FERDINAND gemeaux nez le 4. Mars 1682. 6. HENRY-FERDINAND né le 14. Avril 1684.

Brunswich-Lunnebourg-Zell-Hannover.

GUILLAUME Duc de Lunnebourg à Zell, né en 1535. frere de Henri de Danneberg, mourut l'an 1592. laiſſant de ſon mariage avec Dorothée fille du Roi Chriſtian III. de Dannemark, entr'autres enfans George qui ſuit.

George né l'an 1582. mourut l'année 1641. aïant laiſſé de ſon mariage avec Anne Eleonore fille du Landgrave Loüis de Heſſe-Darmſtat, quatre fils, ſçavoir : 1. Christian-Loüis. 2. George-Guillaume. 3. Jean-Frideric. 4. Ernest-Auguste. 5. Et une fille nommée Sophie-Amelie mariée à Frideric III. Roi de Dannemarc.

Christian-Loüis né l'an 1622. Duc de Lunnebourg à Zell, marié avec Dorothée fille de Philippe Duc de Holſtein Glucksbourg, mourut l'an 1665. ſans enfans.

George-Guillaume né l'an 1624. de la Confeſſion d'Ausbourg lui aïant ſuccedé, alla reſider à Zell, & laiſſa ſon frere Jean-Frideric reſider à Hannover. Il épouſa une Françoiſe nommée Eleonore Deſmiers, fille d'Alexandre Seigneur d'Olbreuſe, & de Jaquette Pouſſard de Vaudrei, d'une ancienne Maiſon noble du païs d'Aunis. Il eut tant d'amitié pour elle, qu'il la fit créer Comteſſe de Harbourg par l'Empereur, & l'épouſa de la main droite, (1) ne l'aïant au-

(1) C'eſt un uſage que les Princes d'Allemagne ont lorſqu'ils épouſent une perſonne d'une qualité inferieure à la leur, de l'épouſer de la main gauche. Les enfans qui naiſſent de ces mariages ne laiſſent pas d'être legitimes, & d'être reconnus Comtes ou Barons ; mais ils ne peuvent ſucceder à leurs peres dans leurs principaux Etats, s'ils ne ſont rehabilitez par l'Empereur, encore faut-il que

paravant épousée que de la gauche. Il ne leur eſt reſté de leur mariage que Sophie-Dorothée, née en 1666. fiancée en 1675. à Auguſte-Frideric de Volfembutel ſon couſin, lequel étant mort avant le mariage, elle épouſa enſuite George-Loüis ſon couſin germain, lequel en étant devenu jaloux, fit divorce avec elle, & ſe fit authoriſer pour cet effet par Sentence du 28. de Decembre 1694. Le Duc Georges-Guillaume de Lunebourg eſt mort le 21. d'Août 1705.

JEAN-FRIDERIC né l'an 1625. avoit embraſſé la Religion Romaine, il ſucceda en la reſidence de Hanover à ſon frere George Guillaume qui la poſſedoit, lorſqu'il paſſa à celle de Zell. Il n'eſt reſté de ſon mariage avec la Princeſſe Benedicte fille du Prince Palatin du Rhin que deux Princeſſes qui ont été élevées dans la Religion Catholique, ſçavoir : CHARLOTTE-FELICITE' née le 8. de Mars 1671. mariée le 18. de Novembre 1695. à Renaud d'Eſt Duc de Modene, & GUILLELMINE-AMELIE née le 26. d'Avril 1673. à preſent veuve de l'Empereur Joſeph dernier mort. Le Duc Jean-Frideric d'Hanover mourut le 28. de Decembre 1679. de mort ſubite à Augs-

les autres Princes de l'Empire donnent leur conſentement à cette rehabilitation qui doit être faite dans une Diete.

bourg,

bourg, & a eu pour Succeſſeur en ſes Etats d'Hanover, Erneſt-Auguſte ſon frere qui ſuit.

Ernest-Auguste né l'an 1629. fut dabord Adminiſtrateur de l'Evêché d'Oſnabruk pour la Confeſſion d'Auſbourg; il fut enſuite Duc d'Hanover, & herita des Etats de ſon frere Jean Frideric: ce fut en ſa faveur que l'Empereur Leopold (1) créa un prétendu neuviéme Electorat en 1692. Il lui donna la qualité d'Archi-porte-banniere de l'Empire. Il eſt mort le 28. Janvier 1698. Il avoit épouſé Sophie, fille de l'Electeur Palatin Frideric V. en 1658. dont il a eu ſept enfans; ſçavoir, 1. George Loüis qui lui a ſuccedé. 2. Frederic Auguſte, né en 1661. tué en Hongrie dans un combat qui fut donné contre le Comte Tekely le 21. Decembre 1691. 3. Maximilien Guillaume, né en 1666. étoit General de l'armée des Venitiens en 1686. eſt mort le

4. Sophie Charlotte, née en 1668. mariée à Frideric Electeur de Brandebourg en 1684. 5. Charles Philippe, né le 13. Octobre 1669. tué dans un combat contre les

(1) L'Empereur Leopold en créant le prétendu neuviéme Electorat en faveur de ce Prince, n'a pas eu égard aux oppoſitions, & aux proteſtations des Princes de l'Empire, qui n'étoient pas contens de cette érection; ainſi ce Prince n'eſt pas reconnu generalement pour Electeur, il n'eſt traité dans beaucoup de Cours que de Duc de Brunsvich.

Turcs en Bulgarie le 1. jour de l'an 1690. 6. Chriſtian, né le 29. Septembre 1671. noïé dans le Danube le 31. de Juillet 1703. 7. & Erneſt Auguſte, né le 17. Septembre 1674.

GEORGE LOUIS a ſuccedé à ſon pere dans ſes Etats & dans le prétendu neuviéme Electorat (1) dont il fut inveſti par l'Empereur Leopold le 28. Janvier 1698. il a épouſé Sophie Dorothée ſa couſine Germaine, fille du Duc Georges Guillaume de Zell, le 21. Novembre 1681. de laquelle il s'eſt fait ſéparer en 1694. il en a eu deux enfans; ſçavoir, George Auguſte qui ſuit, né le 30. Octobre 1685. &

(1) Lors que l'Empereur Joſeph a mis au ban imperial, contre toute apparence de droit, & contre les conſtitutions de l'Empire l'Electeur de Baviere, il a donné au Prince Erneſt Auguſte la Charge de Grand Treſorier de l'Empire, qu'avoit l'Electeur Palatin, & à l'Electeur Palatin la Charge de Grand Maître d'Hôtel de l'Empire qui appartient au Duc de Baviere, parce que la charge d'Archiporte-Baniere de l'Empire qui avoit été attachée au prétendu neuviéme Electorat, eſt diſputée par les Ducs de Virtemberg, qui prétendent que leur Famille eſt en poſſeſſion de cette qualité. Les Députez de ce Duc qu'il envoïa à la Diete n'eurent point d'abord entrée au College Electoral, & n'y ont été admis que bien long-tems aprés, & même nonobſtant pluſieurs proteſtations; enſorte que la qualité d'Electeur que prend preſentement le Duc de Brunſvic ne lui eſt pas donnée generalement par tous les Princes, il n'y a que ceux qui ſont dans ſon parti qui le nomment l'Electeur de Brunſvic ou l'Electeur d'Hanover. Les autres l'appellent ſimplement le Duc d'Hanover.

Sophie Dorothée, née le 16. Mars 1687.

George Auguste (1) né le 30. Octobre 1685. a épouſé le 9. Septembre 1705. Charlotte, fille de Frideric Marquis de Brandebourg Anſpach, dont il a eu Frideric Loüis, né le 31. Janvier 1707. Anne, née en Novembre 1709.

Armes de la Maiſon de Brunſvic, & de Lunebourg.

Les Ducs de Brunſwic & de Lunebourg portent parti de deux traits coupez de trois, qui font douze quartiers.

Au premier pour Lunebourg, d'or ſemé de cœurs, (d'autres diſent de fueilles de roſes) de gueules, au lion d'azur, lampaſſé & armé de gueules.

Au ſecond pour Brunſwic, de gueules à deux leopards d'or lampaſſez & armez d'azur.

Au troiſiéme pour le Comté d'Eberſtein, d'azur au lion d'argent couronné & lampaſſé de gueules.

Au quatriéme, pour le Comté de Hombourg, de gueules au lion d'or, armé & lampaſſé d'azur, à la bordure componée d'argent & d'azur.

(1) Ce Prince eſt appellé le Prince Electoral d'Hanovre par ceux qui veulent lui faire leur Cour. Les autres qui ne reconnoiſſent pas le Duc ſon pere pour Electeur, ne lui donnent pas cette qualité.

Au cinquiéme, pour le Comté de Diepholt, coupé d'or ſur azur, l'or chargé d'un lion couronné de gueules, l'azur chargé d'un aigle d'argent. Mais il faut noter que ces Princes ſéparent ces Armes, & en font deux quartiers l'un ſur l'autre; en ſorte que le lion en champ d'or fait le cinquiéme; & l'aigle en champ d'azur, fait le huitiéme quartier.

Au ſixiéme, pour le Comté de Lauterberg, ou Lutterberg, coupé de gueules ſur or, les gueules chargées d'un lion d'or, & l'or facé de gueules.

Au ſeptiéme, pour le Comté d'Hoye, écartelé au premier & quatriéme d'or à deux pattes d'ours de ſable poſées en pal, qui eſt Hoye; au ſecond coupé, la partie ſuperieure d'argent & de gueules, qui eſt Bruckhauſen moderne; & l'inferieure gironnée d'argent & d'azur, qui eſt Bruckhauſen ancien.

Au huitiéme d'azur à l'aigle d'argent, comme il a été dit ci-deſſus en blaſonnant les Armes de Diepholt.

Au neuviéme, pour le Comté de Honſtein, échiqueté d'argent & de gueules.

Au dixiéme, pour le Comté de Reinſtein, ou Regenſtein, d'argent à la perche de cerf, chevillée de quatre andoüillers de gueules, poſée en bande.

A l'onziéme, pour la Seigneurie de

Lahr, & de Clettemberg, d'argent au cerf de ſable.

Au douziéme, pour le Comté de Blanckembourg, d'argent à la perche de cerf, chevillée de quatre andoüillers de ſable, posée en barre.

Quelques Auteurs blaſonnent ces deux quartiers de Reinſtein & de Blanckenbour, l'un de ſable à la perche de cerf de gueules; & l'autre de gueules à la perche de cerf de ſable, contre les regles du Blaſon.

Le Duc de Brunſwic d'Hanovre n'a encore rien de certain pour la marque du prétendu neuviéme Electorat, dont il a été inveſti: il vouloit prendre ſur le tout de gueules au drapeau ou banniere Imperiale; mais les Ducs de Wirtemberg lui diſputent cette marque d'honneur.

Il eſt bon auſſi de faire obſerver, que les Armes des trois branches de Brunſwic-Lunebourg ont quelques quartiers differents les unes des autres.

CHAPITRE XV.

Maiſon de Meckelbourg.

IL faut ſe ſouvenir de ce que nous avons dit ci-devant livre V. chapitre troiſiéme, qu'il y a dans l'Empire cinq Maiſons de Princes qui ſe précedent alternativement les unes les autres dans les

Aſſemblées ; ſçavoir Pomeranie , dont l'alternative regarde le Roi de Suede & l'Electeur de Brandebourg conjointement, Meckelbourg, Heſſe, Bade, & Wirtemberg. On a déja fait mention de la Pomeranie, en parlant des Etats du Roi de Suede & de ceux de l'Electeur de Brandebourg; il ne reſte qu'à traiter des autres quatre, en commençant par Meckelbourg, ſans préjudice du rang des autres.

Le Duché de Meckelbourg eſt ſitué le long de la mer Baltique, entre la Pomeranie & la riviere d'Elbe. C'eſt un païs plat, abondant en blez, couvert de bois, & coupé d'étangs poiſſonneux, de landes & de pâturages. Les habitans y vivent à leur aiſe, aïant la facilité de débiter leurs denrées & marchandiſes par le moïen de la mer Baltique, & de l'Elbe.

Roſtock eſt une belle & grande Ville avec un beau port, mais qui eſt bien déchûë depuis que les Suedois qui ont un Fort à Warnemunde à l'embouchûre de la riviere de Varne dans la mer Baltique, mettent des impôts à diſcretion ſur la biere qui vient de Roſtock, & ſur les autres marchandiſes. Ils traverſent par ce moïen le trafic de cette ville, & le détournent en celle de Wiſmar qui leur appartient, comme il a été dit.

Les deux Branches de la Maiſon de

Meckelbourg poſſedoient cette ville, y exerçoient la Juriſdiction ſouveraine, & en tiroient le revenu en commun.

La Nobleſſe du païs, qui fait l'Etat ou le principal Membre du Duché, reconnoiſſoit auſſi en commun ces deux Branches de leurs Princes & leur étoit fort attachée.

La premiere Branche faiſoit ſa reſidence à Schwerin, & en portoit le nom, l'autre faiſoit la ſienne à Guſtrau: elles tâchoient toutes les deux de ménager en toutes ſortes d'occaſions, autant qu'elles le pouvoient, la Couronne de Suede, comme un Etat voiſin qui les aïant dépoſſedez de Wiſmar, peut leur faire encore du bien & du mal à toute heure.

Elles avoient chacune un peage ſur l'Elbe, la branche de Schwrin à Domits, qui eſt une Fortereſſe à quatre baſtions, & un paſſage ſur l'Elbe où elle entretenoit une Garniſon.

La Branche de Guſtrau a le ſien à Boirzembourg, qui eſt un Bourg ſans aucune fortification, & auſſi un paſſage ſur la même riviere. Mais depuis que ces Etats ont été réünis en la perſonne de Frederic Guillaume, qui a ſuccedé à Guſtave Adolphe de Guſtrava, tout appartient au Duc de Meckelbourg Schwerin, ſuivant le Jugement rendu en la Chambre Imperiale le 12. Janvier 1697.

Schwerin, d'Evêché qu'il étoit ci-devant, eſt devenu Principauté ſecariſée au profit du Duc de Meckelbourg. Jean Scot qui en a été le premier Evêque, fut martyriſé l'an 1066. par les Vandales apoſtats dans la ville de Meckelbourg. Cette ville a été depuis ruinée auſſi bien que celle de Butzau, où les Evêques faiſoient leur reſidence.

Ratzbourg étoit auſſi un Evêché, qui a été de même ſecariſé en faveur du même Duc, pour le dédommager de la ville de Wiſmar cedée aux Suedois par le Traité de Weſtphalie, comme il a été dit. Cette Maiſon eſt plus conſiderable par ſon ancienneté & par ſes alliances, qu'elle ne l'eſt par ſes Places fortes & par ſes Ports de mer; c'eſt pourquoi il faut paſſer à ſa Genealogie.

Genealogie des Ducs de Meckelbourg.

Henry le Lion, Prince des Vandales, deſcendu des anciens Rois des Obotrites, Duc du païs de Meckelbourg, aïant reçu du Roi Chriſtophe de Dannemark la ville de Roſtock pour la poſſeder en tous droits à perpetuité, l'incorpora à ſon Duché. Il mourut l'an 1329. laiſſant de ſon premier mariage avec Beatrix, fille d'Albert ou de Voldemar Marquis de Brandebourg, laquelle lui avoit

apporté en mariage le païs de Stutgard. Mechtilde, qui fut mariée avec Othon Duc de Lunebourg: & de ſon deuxiéme avec Anne ſœur de Rodolphe I. Electeur de Saxe, entr'autres enfans,

Albert I. qui fut le premier reçu Prince de l'Empire d'entre ceux de ſa Maiſon, par la conceſſion de l'Empereur Charles IV. l'an 1348. & Jean Duc de Meckelbourg & de Stutgard, duquel la lignée a manqué de mâles au quatriéme degré.

Cet Albert I. mourut l'an 1380. laiſſant de ſon mariage avec Euphemie fille du Roi Magnus de Suede, entr'autres enfans, Albert II. Magnus I. & Henry. Le premier, ſçavoir Albert II. aïant été élû Roi de Suede, & arrêté priſonnier avec Eric ſon fils, par Marguerite Reine de Suede, mourut l'an 1394. laiſſant pluſieurs enfans, qui n'eurent point de mâles. Le ſecond qui eſt Magnus I. a continué la poſterité, & le troiſiéme Henry eut pour fils Albert III. & pour petit fils Eric Roi de Suede, Dannemarc, & Nortwegue, qui ne laiſſa point d'enfans.

Magnus I. Duc de Meckelbourg mourut l'an 1384. & laiſſa de ſon mariage avec Agnes Rugienne, Jean qui fonda l'Univerſité de Roſtock l'an 1419. & fut élû Roi de Suede l'an 1422.

Jean mourut l'an 1423. laiſſant de ſon mariage avec Catherine, fille du Duc

Eric III. de Saxe Lavembourg, Henry le Gras, qui aprés la mort de Guillaume dernier Prince des Hennetes, herita de Guſtraw, & de la Principauté des Vandales.

HENRY le Gras mourut l'an 1497. aïant de ſon mariage avec Dorothée, fille de l'Electeur Frideric de Brandebourg, entr'autres, Albert qui mourut ſans enfans, & Magnus II. qui continua la poſterité.

MAGNUS II. mourut l'an 1503. & eut avec Sophie, fille d'Eric II. Duc de Pomeranie Henry le Pacifique, duquel les enfans n'ont point laiſſé de mâles, & Albert nommé le Bel.

Cet ALBERT le Bel eut guerre avec ſon frere Henry, & mourut l'an 1547. laiſſant de ſa femme, Anne fille de Joachim Electeur de Brandebourg, Jean Albert, qui introduiſit la Confeſſion d'Auſbourg dans ſon païs.

JEAN ALBERT mourut l'an 1576. laiſſant de ſon mariage avec Sophie, fille du Duc Albert de Pruſſe, Jean qui ſuit.

JEAN né en 1558. mourut l'an 1592. & laiſſa de ſon mariage avec Sophie fille du Duc Adolphe de Holſtein, Adolphe Frideric, qui a fait la Branche de Schwerin, & Jean-Albert, qui a fait celle de Guſtrow, tous deux alors mineurs, dont la tutelle fut donnée à Charles de Meck-

lebourg, Evêque de Ratzbourg, leur grand oncle.

Branche de Schwerin.

Adolphe-Frideric qui a fait la branche de Schwerin, mourut l'an 1658. laiſſant de ſon premier mariage avec Anne-Marie fille du Comte Ennon d'Oſtfriſe, 1. Chriſtian Loüis né l'an 1623. qui fut marié en premieres nôces avec Chriſtine-Marguerite de Meckelbourg Guſtrow ſa couſine germaine, veuve de François Albert Duc de Saxe Lavembourg, morte ſans enfans l'an 1660. & qui a épouſé en ſecondes nôces Iſabelle Angelique de Montmorency, veuve de Gaſpard de Coligny. Il ſe fit Catholique pour épouſer cette Princeſſe le 29. Octobre 1663. & reçut du Roi de France l'Ordre du ſaint Eſprit. Il mourut ſans enfans à la Haye le 21. Juin 1692. & la Princeſſe ſon épouſe mourut à Paris le 24. Janvier 1695. 2. Charles, né l'an 1626. mort en 1670. ſans avoir été marié. 3. Jean George, né l'an 1629. mort en 1675. ſix mois aprés ſon mariage ſans laiſſer de poſterité. 4. Guſtave Rodolphe, né l'an 1632. mort ſans laiſſer d'enfans en 1670. 5. Sophie Agnés née l'an 1625. fiancée à Ermand Auguſte de Brandebourg, mais ce Prince mourut avant la conſommation du mariage, &

cette Princeſſe eſt reſtée fille : elle eſt morte en 1694. 6. Anne Marie, née l'an 1627. mariée à Auguſte Duc de Saxe Hall.

Adolphe Frideric a eu de ſon ſecond mariage avec Marie Chriſtine, fille du Duc Jules Erneſt de Brunſwic. 7. Julienne Sibille, née l'an 1633. mariée à N. 8. Frideric, qui ſuit. 9. Chriſtine, née l'an 1639. a été Abbeſſe de Gandersheim, eſt morte en Juin 1693. 10. Marie Eliſabeth, née l'an 1646. a été Doyenne du Chapitre de Gandersheim, eſt morte en 1689. 11. Anne Sophie, née l'an 1647. mariée à Jules Sigiſmond Duc de Wirtemberg. 12. Philippe Loüis, né l'an 1652. mort en bas âge. 13. Henry Guillaume, né l'an 1653. mort auſſi en bas âge. 14. Adolphe Frideric, né l'an 1658. lequel a été marié, & a laiſſé poſterité que nous reprendrons aprés avoir marqué les enfans de Frideric.

FRIDERIC, né l'an 1638. mourut le 28. Avril 1688. il avoit épouſé Chriſtine Wuielmine, fille de Guillaume Chriſtophe Landgrave de Heſſe Hombourg, dont il a laiſſé, 1. Frideric Guillaume, qui ſuit. 2. Charles Leopold de Meckelbourg, né le 26. Novembre 1679. 3. Chriſtian Loüis, né le 15. de Mai 1683. 4. Sophie Loüiſe, née le 6. Mai 1685. mariée à Frideric Guillaume Electeur de Brandebourg.

Frideric Guillaume, né le 29. Mars 1676. ſucceda en 1692. au Duché de Schwerin par la mort de ſon oncle Chriſtian Loüis, & à celui de Guſtraw par la mort du Duc Guſtave Adolphe, & raſſembla en ſa perſonne les Etats de ces deux Princes ſuivant le Jugement qui en a été donné dans la Chambre Imperiale le 12. Janvier 1697. il en reçut l'inveſtiture le 14. Mars 1697. & en eſt preſentemént en poſſeſſion. Il a épouſé N.

Remontons preſentement à Adolphe Frideric II. dernier enfant d'Adolphe Frideric I.

Cet Adolphe Frideric II. né l'an 1658. a épouſé le 24. Septembre 1684. Marie, fille de Guſtave Adolphe Duc de Meckelbourg, de laquelle il a eu, Adolphe Frideric III. qui ſuit, & Guſtave Charlotte, née le 12. Juillet 1694.

Adolphe Frideric III. né le 7. Janvier 1686. a épouſé le 28. Mai 1708. Hedwige Sophie de Naſſau.

Branche de Guſtravv. (1)

Jean Albert, qui a fait la Branche de Guſtraw, né l'an 1590. mourut l'an 1636. a eu de ſon premier mariage avec Mar-

(1) Cette Branche eſt éteinte par la mort du Duc Guſtave Adolphe arrivée le 26. Octobre 1693. & ſes Etats ont été adjugez à Frideric Guillaume Duc de Meckelbourg Schvverin par Jugement du 12. Janvier 1697.

guerite Eliſabeth, fille de Chriſtophe Duc de Meckelbourg, Sophie Eliſabeth, née l'an 1613. mariée à Auguſte Duc de Brunſwic, & Chriſtine Marguerite, née l'an 1615. mariée premierement avec François Albert Duc de Saxe Lavembourg, & en ſecondes nôces avec Chriſtian Duc de Meckelbourg Schwerin.

De ſon ſecond mariage avec Eliſabeth, fille de Maurice Landgrave de Heſſe, morte l'an 1625. il n'a point eu d'enfans : mais de ſon troiſiéme avec Eleonore Marie, fille de Chriſtian Prince d'Anhalt, il a eu Anne Sophie, née l'an 1628. mariée à Loüis Duc de Lignitz, & Guſtave Adolphe qui ſuit.

Gustave Adolphe, né l'an 1633. mourut le 26. Octobre 1693. il avoit épouſé Magdelaine Sibille, fille de Frideric Duc de Holſtein, dont il a eu Marie, née l'an 1659. mariée à Adolphe Frideric II. ſon couſin en 1684. Magdelaine, née l'an 1660. Charles qui ſuit, & Hedwige Eleonore, née l'an 1666. mariée le 29. Mars 1692. à Henry Duc de Saxe frere de l'Electeur.

Charles, né l'an 1664. le 18. Novembre, a épouſé le 8. Août 1687. Marie Emilie, fille de Frideric Guillaume Electeur de Brandebourg, & eſt mort le 15. de Mars 1682. ſans enfans.

Armes de la Maiſon de Meckelbourg.

IL ne ſe remarquoit aucune difference dans les Armes des deux Branches de de Meckelbourg, Schwerin, & Guſtraw. Elles portoient, parti d'un, coupé de deux traits, faiſant ſix quartiers, & un ſur le tout qui fait le ſeptiéme.

Au premier pour le Duché de Meckelbourg, d'or à une tête de bufle de front, de ſable, bouclée & accornée d'argent, couronnée de gueules.

Au ſecond, pour la Principauté de Roſtock, d'azur au griphon d'or.

Au troiſiéme, pour la Principauté de Schwerin, ci-devant Evêché, coupé au premier d'azur au griphon d'or; au ſecond d'argent rempli de ſinople, ou bien de ſinople à la bordure d'argent.

Au quatriéme, pour la Principauté de Ratzenbourg, ci-devant Evêché, de gueules à la croix patée, alaiſée d'argent.

Au cinquiéme, pour le Comté de Schwerin, de gueules à un bras nud de Carnation, vêtu au deſſus du coude, d'un habillement d'argent, lié d'un ruban de même ſortant d'une nuë mouvante de la pointe ſeneſtre ſuperieure du chef, tenant en main une bague d'or, (1) le cha-

(1) Cette bague eſt une piece qui marque la Charge qu'a le Duc de Schwerin de tenir la bague de

ton garni d'une pierre précieuſe.

Au ſixiéme, pour la Principauté de Vandalie, d'or à une de bufle de ſable, lampaſſé de gueules, accorné & couronné de même.

Et ſur le tout pour la Seigneurie de Stutgard, coupé de gueules ſur or.

CHAPITRE XVI.

Maiſon de Wirtemberg.

LE Duché de Wirtemberg eſt un Païs fort fertile, bien peuplé, rempli de quantité de Villes, Châteaux, Bourgs, Villages, ayant quantité de Forêts, Terres labourables, Vignobles, Prairies, & étant arroſé de pluſieurs ruiſſeaux, auſſi-bien que du Danube d'un côté, & du Necker de l'autre. Il tire ſon nom du Château de Wirtemberg, ſitué entre Eſlingen, & Stutgard.

Le Duc de Wirtemberg, qui a d'ailleurs la Charge de grand Veneur de l'Empire & de porter la Banniere Imperiale, (1) eſt Prince & Seigneur direct,

l'Empereur, quand Sa Majeſté Imperiale lave ſes mains, devant & aprés le repas.

(1) Les Ducs de VVirtemberg ſe ſont oppoſez à la qualité de Grand Porte-Banniere de l'Empire, que l'Empereur Leopold avoit attaché au prétendu neu-

faiſant

faisant exercer dans son Païs la Justice en son nom Souverainement & sans appel, pour le criminel; Mais pour le civil, avec appel à la Chambre Imperiale de Spire. Veritablement il ne peut rien changer, ni faire aucunes Loix, non plus qu'imposer aucunes Tailles ou choses semblables dans son Duché, que du consentement des Etats du Païs; mais ils lui accordent ordinairement ce qu'il demande, quand cela ne tend pas à la diminution de leurs privileges.

La Maison d'Autriche prend le nom & les armes de Wirtemberg dans ses titres, & cela vient de ce que le Duché de Wirtemberg ayant été confisqué sur ses Ducs au profit de Ferdinand I. frere de Charles-Quint, fut rendu à ces Princes à condition de relever leur Duché de la Maison d'Autriche. Mais cette sujettion feodale fut éteinte en 1601. sous Frideric Duc de Wirtemberg, & changée en une Transaction, par laquelle il fut dit simplement, que le Duché de Wirtemberg seroit devolu à la Maison d'Autriche faute d'hoirs mâles dans celle de Wirtemberg.

C'a été pour ce sujet que les Ducs de

viéme Electorat qu'il a créé en faveur d'Ernest Duc de Brunsvvic d'Hanovre, prétendans que cette qualité appartenoit à leur famille & alleguans les Armoiries de leur Maison pour leur titre.

Wirtemberg ſe ſont ſouvent attachez à la France, & cet attachement leur a été avantageux, puiſqu'on peut dire qu'ils lui ont en partie l'obligation de leur rétabliſſement en leurs Etats, par la derniere pacification de Weſtphalie.

Le Prince peut mettre en peu de jours plus de quinze mille hommes ſur pied pour ſa défenſe, ou pour aſſiſter ſes amis. Il a d'ailleurs beaucoup de bonnes Places, telles que ſont les Fortereſſes de Hohenaſberg, de Hohentwiel, Hornberg, Hellenſtein, Aurach, Schorendorf, Kircheim, Nagolt, Nieffen, Sultz avec ſon Château tres fort nommé Alberck, Weinſberg & autres.

C'eſt dans la Ville de Stutgard qu'il fait ſa reſidence ordinaire, & où il y a un bel Arſenal. On y voit de plus une Orangerie dont les Arbres, quoiqu'en pleine terre, ſe conſervent en Hyver comme en Eté par le moïen d'un toict & d'une cloiſon à couliſſe qui eſt bien fermée, dans laquelle on allume en Hyver pluſieurs Fourneaux pour échauffer l'Orangerie.

Tubingen eſt une Ville recommandable pour ſon Univerſité, qui eſt fort celebre par toute l'Allemagne.

Le Duc joüit de l'Abbaïe de Maulbron & de beaucoup d'autres Benefices & biens d'Egliſe, dont il emploïe les revenus à

l'entretien de l'Univerſité, & des Hôpitaux, Temples, & Miniſtres Proteſtans.

Genealogie des Ducs de Wirtemberg.

On fait deſcendre les Princes de cette Maiſon d'Ebertat, Grand Maître de la Cour de Charlemagne, & d'Everhard Grand Maître de la Cour de Charles le Simple Rois de France; mais cette deſcente eſt incertaine, & fabuleuſe au lieu que celle qui ſuit eſt veritable.

EVERHARD le jeune Comte de Wirtemberg, qui avoit ordinairement en ſa Cour ſix Princes, huit Comtes, cinq Barons, & ſoixante-dix Gentilshommes, mourut en la fleur de ſon âge l'an 1429. laiſſant de ſon mariage avec Henriette fille & heritiere d'Henry, dernier Comte de Montbeliard, Loüis, & Ulric.

LOUIS fut le premier Comte de Wirtemberg qui fit battre monnoïe, aprés avoir acheté du Comte de Helfenſtein les Seigneuries de Balingen, Dutlingen, & Blabeuren pour quarante mille Ecus d'or. Il mourut l'an 1450. & eut de ſon mariage avec Mechtilde fille de Louis Electeur Palatin; Everhard I. nommé le Barbu, à cauſe de la longue barbe qu'il portoit. C'étoit un Prince fort ſage: auſſi fut-il pour ſon merite honoré du Cordon de la Toiſon d'or, & créé Duc de Wirtem-

berg par Maximilien I. Il mourut l'an 1496. ſans enfans.

Ulric frere de Loüis étoit mort dés l'an 1480. il avoit laiſſé de ſon ſecond mariage avec Eliſabeth, fille du Duc Henry de Baviere, Everhard & Henry.

Everhard II. ſucceda à la verité à ſon couſin germain Everhard I. au Duché de Wirtemberg; mais il en fut chaſſé par Maximilien I. & mourut ſans enfans à Heidelberg l'an 1504.

Henry ſon frere quittant la Coadjutorerie de l'Archevêché de Mayence où il avoit été promû, ſucceda à ſon frere Everhard II. & mourut l'an 1519. laiſſant de ſon premier mariage avec Eliſabeth, fille du Comte de Deuxponts, Ulric de Wirtemberg, & de ſes ſecondes nôces avec Barbe, fille du Comte Jean de Salm, George de Montbeliard.

Ulric Duc de Wirtemberg, né l'an 1487. fut chaſſé de ſon Etat l'an 1519. par l'Empereur Charles Quint, & rétabli l'an 1534. à condition qu'il releveroit ſon Duché de l'Archiduc Ferdinand frere de Charles Quint. Ce fut lui qui introduiſit dans ſon païs la Confeſſion d'Auſbourg, s'engagea dans la Confederation de Smalkalde, & acheta de la veuve de Klingenberg le Château de Hohenthuiel. Il mourut l'an 1550. laiſſant de ſon mariage avec Sabine, fille du Duc Albert de Baviere, Chriſtophe.

Christophe dit le Pacifique, né l'an 1515. aprés avoir été assiegé & fait prisonnier dans le Château de Tubingen, fut élevé sans aucun éclat pendant l'exil de son pere; mais quand il fut parvenu à la Regence, il se rendit celebre, en ce qu'il fit composer & publier l'an 1555. le Droit écrit qui s'observe au païs de Wirtemberg. Il mourut l'an 1568. laissant de son mariage avec Anne Marie, fille du Marquis George de Brandebourg, entr'autres enfans, Loüis.

Louis dit le Debonnaire, né l'an 1554. fonda l'Université de Tubingen; & n'aïant point eu d'enfans de deux lits, il institua pour son heritier Frideric de Montbeliard son cousin, comme nous allons voir, & mourut l'an 1593.

Remontons maintenant à George de Montbeliard, fils de Henry le Coadjuteur, & frere d'Ulric de Wirtemberg. Ce George de Montbeliard nâquit l'an 1498. & mourut l'an 1558. laissant de son mariage avec Barbe, fille du Landgrave Philippe de Hesse, Frideric qui suit.

Frideric né l'an 1557. fut institué l'an 1593. heritier du Duché de Wirtemberg, par Loüis le Debonnaire Duc de Wirtemberg qui n'avoit point de fils, & honoré de la Chevalerie des Ordres de saint Michel par le Roi de France, & de la Jarretiere par celui d'Angleterre, fit

exempter l'an 1601. ainſi qu'il a été dit, ſon Duché de la ſujettion feodale de la Maiſon d'Autriche. Il mourut l'an 1608. laiſſant de ſon mariage avec Sibille fille du Prince Joachim Erneſt d'Anhalt, Jean Frideric qui fera la lignée de Stutgard ; Loüis-Frideric qui fera celle de Montbeliard ; & Jules-Frideric, qui fera la Branche Julienne.

Branche de Wirtemberg-Stutgard.

JEAN-FRIDERIC dit le Magnifique, qui a donné l'origine à la branche de Stutgard, nâquit l'an 1582. & mourut l'an 1628. aïant laiſſé de ſon mariage avec Barbe-Sophie, fille de l'Electeur Joachim-Frideric de Brandebourg, entr'autres enfans Everhard, Frideric, & Ulric, qui ont été tous trois mariez.

EVERHARD né l'an 1614. mort en 1674. a eu de ſon premier mariage avec Anne-Catherine fille du Rhingrave Jean-Caſimir, quatorze enfans, dont cinq Princes ſont morts ſans être mariez, les autres ſont 1. Sophie-Loüiſe née l'an 1642. mariée à Chriſtian-Erneſt, Marquis de Brandebourg Culmbach. 2. Dorothée-Amelie morte jeune. 3. Chriſtine-Friderique née l'an 1644. mariée à Albert Erneſt Comte d'Ottingen, morte l'an 1674. 4. Chriſtine-Charlotte, née

l'an 1645. mariée à George Chriſtian, Prince d'Oſtfrize. 5. Guillaume-Loüis qui ſuit. 6. Anne-Catherine, née l'an 1648. morte ſans avoir été mariée en 1689. 7. Everhardine-Catherine, née l'an 1651. morte fille en 1683. 8. Frederic-Charles, né l'an 1652. Adminiſtrateur du Duché pendant la tutelle de Frederic-Loüis ſon neveu. 9. Charles-Maximilien, né l'an 1654. mort ſans avoir été marié le 9. Juin 1689.

Everhard a eu de ſon ſecond mariage avec Marie-Dorothée-Sophie, fille du Comte Joachim Erneſt d'Ottingen : 10. George-Frideric, né l'an 1657. tué d'un coup de Canon au ſiege de Caſſovie le 8. d'Octobre 1685. 11. Loüis, né l'an 1661. mort le 30. de Novembre 1698. 12. Jean-Frideric, né en 1669. fut tué en duel par le Comte de Palfy le 15. d'Octobre 1693. 13. Sophie, née en 1671. mariée à Jean-George Duc de Saxe Eyſenac le 20. de Septembre 1688.

Guillaume-Loüis né l'an 1647. mourut le 24. Juin 1677. Il avoit épouſé Magdelaine-Sybille, fille de Loüis Landgrave de Heſſe-Darmſtat, de laquelle il a eu Eleonore-Dorothée, née l'an 1674. morte fille le 26. Mai 1683. Marie Wuielmine, née l'an 1675. mariée à Charles Guillaume Marquis de Bade-Dourlac, & Everhard-Loüis qui lui a ſuccedé.

EVERHARD-LOÜIS né l'an 1676. a ſuccedé à ſon pere. Comme il n'avoit qu'un an, il a été ſous la tutelle de ſon oncle Frideric Charles, Adminiſtrateur du Duché de Wirtemberg; a épouſé le 6. Mai 1697. Eliſabeth, fille de Frederic Magnus, Marquis de Bade-Dourlac, dont il a eu Frederic-Loüis qui ſuit.

FREDERIC-LOÜIS né le 14. Decembre 1698. mort ſans lignée au mois d'Octobre 1709. & par ſa mort ſes Etats ſont paſſez à Charles-Alexandre, fils aîné de Frideric ſon tuteur, dont voici la Genealogie.

FREDERIC-CHARLES Adminiſtrateur du Duché pendant la tutelle de ſon neveu Everhard-Loüis, né l'an 1652. avoit épouſé le 30. Octobre 1682. Eleonore-Julienne, fille d'Albert Marquis de Brandebourg d'Anſpach. Il mourut le 17. Decembre 1698. Il a laiſſé 1. Charles-Alexandre né le 24. Janvier 1684. 2. Henry-Frideric né le 16. Octobre 1687. 3. Maximilien-Emanuel né le 25. Février 1689. 4. Frideric-Loüis né le 5. Novembre 1690. 5. Chriſtine-Charlotte née le 20. Août 1694.

CHARLES-ALEXANDRE fils aîné de Frederic Charles Adminiſtrateur, né le 24. Janvier 1684. eſt à preſent Duc de Wirtemberg dans la regence de Stutgard, & le chef de toute ſa famille par la mort de

ſon

ſon couſin Frideric-Loüis mort ſans lignée au mois d'Octobre 1709.

Remontons maintenant à FRIDERIC frere d'Everhard, ſecond fils de Jean le Magnifique. Il a établi ſa réſidence à Neuſtat, où il a épouſé Claire-Auguſte, fille du Duc Auguſte de Brunſwich Wolfenbutel, dont il a eu 1. Frederic-Auguſte né l'an 1654. qui a épouſé Albertine-Sophie-Eſther Comteſſe d'Eberſtein, dont il lui reſte deux filles: ſçavoir Auguſte-Sophie née le 24. Septembre 1691. & Eleonore Wuicimine née le 24. Juin 1694. 2. Albert né l'an 1657. mort ſans lignée l'an 1671. 3. Sophie-Dorothée née l'an 1658. mariée à Loüis Chriſtian, Comte de Stalberg. 4. Ferdinand-Guillaume né l'an 1659. Lieutenant General des Troupes du Roi de Dannemarc. 5. Antoine Ulric né l'an 1661. mort ſans lignée le 19. Juillet 1680. 6. Charles-Rodolphe, Colonel dans les Troupes de Dannemarc.

ULRIC, troiſiéme fils de Jean le Magnifique, né l'an 1617. auſſi frere d'Everhard, homme de guerre auſſi-bien que ſon frere Frideric, mourut l'an 1671. ne laiſſa de ſon ſecond mariage avec Iſabelle fille du Prince d'Arenberg, veuve d'Albert-François Comte de Hochſtraten, qu'une fille nommée Marie-Anne-Ignace née l'an 1653.

Branche de Wirtemberg Montbeliard.

Loüis Frideric qui a donné l'origine à la branche de Montbeliard, étoit frere de Jean Frideric dit le Magnifique. Il nâquit l'an 1586. & mourut l'an 1631. laiſſant de ſon premier mariage avec Elizabet-Magdelaine fille du Landgrave Loüis de Heſſe Darmſtat, Henriette-Loüiſe, née l'an 1623. mariée avec Albert Marquis de Brandebourg-Anſbach, & Leopold Frideric, né l'an 1624. marié avec Sibille ſa couſine germaine, fille de Jean Frideric Duc de Wirtemberg, & mort ſans enfans l'an 1662. & de ſon ſecond mariage avec Anne-Eleonore, fille de Jean Cazimir Comte de Naſſau-Sarbruk, Georges.

Georges né l'an 1626. a eu de ſon mariage avec Anne, fille du Duc Gaſpar de Châtillon, Maréchal de France, Henriette, née l'an 1654. morte l'an 1680. Eleonore-Charlotte, née l'an 1656. mariée avec Sylvius Frideric Duc de Wirtemberg; Anne, née l'an 1660. Elizabeth, née l'an 1665. mariée le 9. de Septembre 1689. à Frideric Ferdinand, Duc de Wirtemberg Weiltinghen. Edwige, née l'an 1667. Leopold-Everhard, né l'an 1670. Colonel dans les troupes de l'Empereur.

Branche Julienne.

Jules-Frideric réſidant en Sileſie, qui a donné le nom à la Branche Julienne, étoit frere de Jean Frideric le Magnifique. Il nâquit l'an 1588. & mourut l'an 1635. laiſſant de ſon mariage avec Anne Sabine, fille du Duc Jean de Holſtein, entr'autres enfans Silvius-Nimrod, & Manfrede.

Silvius-Nimrod né l'an 1622. mourut l'an 1664. laiſſant de ſon mariage avec Elizabeth-Marie, fille de Charles Frideric dernier Duc de Monſterberg, Ferdinand-Charles né l'an 1650. mort l'an 1667. Silvius-Frideric, né l'an 1651. marié avec Eleonore-Charlotte, fille de George Duc de Wirtemberg Montbeliard; Chriſtian Ulric qui ſuit; & Jules-Sigiſmond né en 1653.

Christian-Ulric né l'an 1652. a épouſé en premieres nôces Anne-Elizabeth, fille de Chriſtian Prince d'Anhalt. En ſecondes nôces Sibille-Marie, fille de Chriſtian Duc de Saxe-Morſbourg. En troiſiéme nôces Sophie-Wuielmine, fille d'Erneſt-Loüis Comte d'Oorſt-Friſe. Il a eu du premier lit Loüiſe-Elizabeth, née le 22. Février 1673. mariée à Philippes Duc de Saxe-Morſbourg, & Sophie-Angelique, née le 20. Mai 1667.

Du ſecond lit il a eu Charles-Frideric, né le 7. Février 1690. & Chriſtian-Ulric, né le 27. Janvier 1691. Du troiſiéme lit il a eu Auguſte-Loüiſe, née le 14. Août 1698.

Jules-Sigismond, ſecond fils de Silvius Nimrod, mourut le 6. Octobre 1684. & a laiſſé d'Anne Sophie, fille d'Adolphe Frideric Duc de Meckelbourg, un ſeul fils nommé Charles, né le 1. de Mars 1682. mort le 7. Juin 1701.

Il faut remonter à Manfrede, ſecond fils de Jules Frederic, & frere de Silvius Nimrod. Il nâquit l'an 1626. mourut l'an 1662. & laiſſa de ſon mariage avec Julienne, fille d'Antoine Comte d'Oldenbourg & de Delmenhorſt, 1. Frideric Ferdinand né l'an 1654. qui épouſa le 9. de Septembre 1689. Elizabeth, fille de Georges Duc de Wirtemberg; il en a eu Julienne Sibille Charlotte, née le 14. de Novembre 1690. & Edwige Friderique, née le 18. d'Octobre 1691. & mourut le 7. de Juin 1701. Auguſte, 2. né l'an 1656. & 3. Manfrede, né l'an 1658. Ces deux derniers ſont morts fort jeunes.

Armes de la Maiſon de Wirtemberg.

Les Armes de la Maiſon des Ducs de Wirtemberg ſont écartelées.

Au premier quartier, pour le Duché

de Wirtemberg, d'or à trois demi bois ou perches de cerf arrachées de ſable peries en face; l'une ſur l'autre, ſommées chacune de quatre andoüillers de même; d'autres diſent chevillées de cinq cornichons ou dagues de même, la tige du côté dextre, les cornichons en haut.

Au ſecond, pour le Duché de Teck, loſangé d'or & de ſable.

Au troiſiéme, pour la Banniere de l'Empire d'azur à une Banniere d'or poſée en bande, chargée d'un aigle éployé de ſable.

Au quatriéme, pour le Comté de Montbeliard, de gueules à deux truittes d'or adoſſées & poſées en pal.

CHAPITRE XVII.

Maiſon de Heſſe.

LE païs de Heſſe eſt un Landgraviat (qui veut dire un Comté Provincial) ſitué au milieu du païs entre le Rhin & le Weſer, coupé par des forêts, montagnes, prairies, & terres labourables. Les montagnes ont des mines de fer propre à faire du canon, & autres gros ouvrages.

Il y a deux Princes regnans dans cette Maiſon. Le Landgrave de Heſſe-Caſſel,

& celui de Heſſe-Darmſtat. Celui de Caſſel fait profeſſion de la Religion Prétenduë Reformée, & s'eſt attaché autrefois aux interêts de la France, autant que ceux de l'Empire le lui pouvoient permettre, en quoi elle a mieux réüſſi que celle de Heſſe-Darmſtat de la Confeſſion d'Auſbourg, qui n'a pas été heureuſe à ſuivre le parti de la Maiſon d'Autriche dans les dernieres guerres, aïant avec peine conſervé le païs & les places qui lui appartiennent: au lieu que la Maiſon de Caſſel, qui a embraſſé le parti contraire, a profité de ſa bonne fortune. En effet elle l'a ſçu ſi bien ménager, qu'elle s'eſt fait donner par le Traité de Munſter, outre de grandes ſommes d'argent, l'Abbaïe de Hirſchfelt, & l'a fait ériger en Principauté.

Outre cela on a cedé au même Landgrave le Domaine direct & utile des Bailliages de Schaumbourg, de Buckenbourg, de Saxenhagen, & de Stathagen, qui avoient été autrefois ajugez à l'Evêché de Minden.

La Ville de Caſſel bien fortifiée avec un beau Palais bien muni, eſt la reſidence du Landgrave de Heſſe; comme celle de Zigenheim, eſt ſa principale Forteresſe par ſa ſituation dans un marais & païs plat.

Ce même Landgrave poſſede encore la

Ville de Marbourg, conſiderable par ſon Univerſité & par un Château fort. Rintelen lui appartient auſſi, ville regulierement fortifiée ſur la riviere de Weſer.

Je ne ferai pas ici autre mention d'Eſchwegen & de Rheinfels, qui ſont lieux de reſidence occupez par les Princes appanagez de cette Maiſon de Caſſel, ni de tous les Bailliages & Châteaux forts appartenans à cette Branche.

Il ſuffit de dire que le païs eſt fort peuplé, & que les gens y ſont laborieux, aguerris & attachez à leur Prince.

Le Landgrave de Heſſe-Darmſtat fait ſa reſidence en la ville de Darmſtat dans un Palais; l'un & l'autre aſſez bien fortifiez.

La ville de Giſen eſt ſa principale Place forte ſur la riviere de Lotin, fort celebre pour ſon Univerſité. Il poſſede encore quelques autres Places & Châteaux forts ſur le Mein, & ailleurs dans le païs, dont quelques-uns ſervent de reſidence aux Princes collateraux de cette Branche.

Et afin que l'on puiſſe diſtinguer ces deux Familles, j'en ferai une Genealogie ſuccinte, aprés avoir fait remarquer que cette Maiſon a fait un pacte de Famille avec celle de Saxe, de ſucceſſion mutuelle des unes aux autres, au défaut de mâles.

Genealogie de la Maiſon de Heſſe.

HENRY, appellé l'Infant de Brabant, reſta ſeul Landgrave de Heſſe, aprés avoir laiſſé la Thuringe au Marquis Henry de Miſnie & de Luſace, qui étoit petit-fils du Landgrave Herman de Heſſe, & de Thuringe du côté de ſa ſœur Judith. Ce ſont eux qui firent l'accord de Famille qui ſubſiſte encore entre les Maiſons de Saxe & de Heſſe, au ſujet de la ſucceſſion mutuelle dont nous venons de parler. On tient que du chef de cet Infant, cette Maiſon illuſtre en Heros, tire ſon origine de Charlemagne.

Henry l'Infant mourut l'an 1308. laiſſant de ſon mariage avec la Ducheſſe Alix de Brunſwic, entr'autres enfans Othon.

OTHON mourut l'an 1326. laiſſant de ſon mariage avec Alix Comteſſe de Ravenſbourg, Loüis.

LOUIS mourut l'an 1328. aïant eu de ſon mariage avec une Comteſſe de Spanheim, Herman.

HERMAN mourut l'an 1413. ou 1414. n'aïant point eu d'enfans de ſon premier mariage avec la Comteſſe Jeanne de Naſſau ; mais il laiſſa de ſon ſecond avec Marguerite, fille de Frideric Burgrave de Nuremberg, entr'autres enfans, Loüis II. qui ſuit.

Loüis II. dit le Pacifique, né l'an 1402. Comte de Nide, & de Ziegenheim, fut à l'âge de douze ans fruſtré par le Duc de Bourgogne de la ſucceſſion de Brabant, laquelle lui appartenoit aprés la mort des autres mâles de la Famille de Brabant. Il fut élû Empereur l'an 1440. mais il ne voulut pas accepter cette Dignité, & mourut l'an 1453. laiſſant de ſon mariage avec Anne Marguerite, fille de l'Electeur Frideric de Saxe entr'autres enfans Loüis III. qui ſuit.

Louis III. ſurnommé Fran-cœur né en 1438. mourut de poiſon l'an 1471. laiſſant de ſon mariage avec Mectilde fille du Comte Louis de Wirtemberg, Guillaume, qui mourut ſans lignée l'an 1509. & de ſon deuxiéme mariage avec Anne Princeſſe de Meckelbourg, Philippe qui eſt le ſeul d'entre quelques autres enfans, dont la poſterité ſubſiſte.

Philippe ſurnommé le Magnanime né l'an 1504. profeſſa le Lutheraniſme, appaiſa la ſedition de ſes Etats, rétablit le Duc Ulric de Wirtemberg en ſes Etats; calma le deſordre du païs de Munſter, fit priſonnier le Duc Henry de Brunſwic avec ſon fils Charles-Victor, & prit la Ville de Wolfenbutel: Mais à la fin il fut lui-même auſſi fait & detenu priſonnier par Charles-Quint cinq ans durant, au bout deſquels il fut remis en liberté par l'entre-

miſe du Roi de France, de l'Electeur de Saxe, & de ſon propre fils. Il érigea l'Univerſité de Marbourg, & aprés avoir partagé par Teſtament entre ſes enfans, mais inégalement tout ſon païs, il mourut l'an 1567. laiſſant de ſon mariage avec Chriſtine fille du Duc George le Barbu de Saxe, entr'autres enfans, Guillaume qui a fait la Branche de Heſſe-Caſſel, & George, qui a fait la lignée de Heſſe-Darmſtat.

Heſſe-Caſſel.

GUILLAUME, dit le Sage, qui eſt la tige de la Branche de Heſſe-Caſſel, habile Aſtrologue, obtint par Teſtament de ſon pere la moitié du Landgraviat. Il nâquit l'an 1532. & mourut l'an 1592. aïant eu de ſon mariage avec Sabine, fille du Duc Chriſtophe de Wirtemberg, Maurice.

MAURICE, né en 1572. aïant changé & fait changer à ſes Sujets la Religion Lutherienne en celle de Calvin, mourut l'an 1632. laiſſant de ſon premier mariage avec Agnés, fille de Jean George Comte de Solm, entr'autres enfans mâles, Guillaume qui ſuit; & de ſon ſecond mariage avec Julienne, fille du Comte Jean de Naſſau Dillembourg, entr'autres enfans, Erneſt de Rhinfels, dont les enfans ſeront rapportez plus bas.

GUILLAUME ſurnommé le Conſtant, né l'an 1602. mourut en Oſtfriſe l'an

1637. laiſſant de ſon mariage avec la Comteſſe Amelie Eliſabeth de Hanau, cette Heroïne, (1) qui a ſi bien gouverné & fait proſperer les Etats de ſon fils pendant ſa minorité, 1. Amelie, née l'an 1626. mariée l'an 1648. avec le Prince de Tarante. 2. Charlotte, née l'an 1627. mariée à Charles-Loüis Electeur Palatin. 3. Guillaume qui ſuit. 4. Et Eliſabeth, née l'an 1634. faite Abbeſſe d'Herford en 1686.

Guillaume dit le Bon, né l'an 1629. mourut l'an 1663. & laiſſa de ſon mariage avec Hedvige-Sophie, fille de l'Electeur George-Guillaume de Brandebourg, 1. Charlotte Amelie, née l'an 1650. mariée au Roi de Dannemarck en 1667. 2. Guillaume, né l'an 1651. mort garçon à Paris l'an 1670. 3. Charles, né le 3. Août 1654. qui a ſuccedé. 4. Philippe, né le 14. Decembre 1655. dont les enfans ſeront rapportez ci-aprés. 5. George, né l'an 1658. mort à Geneve l'an 1675. ſans lignée, & 6. Eliſabeth Henriette, née l'an 1661. mariée avec Frideric Prince Electoral de Brandebourg.

Charles, né le 3. Août 1654. ſuccéda à ſon frere Guillaume qui mourut en

(1) Ce fut elle qui ſe fit donner par la Paix de VVeſtphalie l'Abbaye d'Hirſefeldt, & les Prévôtez de Schavvmbourg, de Buckembourg, de Saxenhagen, & de Stalthagen, & 600000. écus d'indemnité.

France, & épousa Amelie, fille de Jacques Duc de Curlande, qui avoit été destinée à son frere Guillaume, & en a 1. Frideric, né le 28. Avril 1676. 2. Sophie Charlotte, née le 16. Juillet 1678. 3. Charles, né le 12. Juin 1680. qui a épousé le 3. Février 1700. Loüise Dorothée Sophie, fille de l'Electeur de Brandebourg. 4. Guillaume, né le 10. Mars 1682. 5. Leopold, né le 30. Decembre 1684. mort garçon en Novembre 1704. à Stutgard. 6. Loüis, né le 5. Septembre 1686. 7. Marie Loüise, née le 7. Février 1688. mariée à N. de Nassau, Stathouder de Frise & de Groninghen en Mai 1708. 8. Maximilien, né le 28. Mai 1689. & George, né le 8. Juillet 1691.

PHILIPPE, autre fils de Guillaume le Bon, a épousé la fille du Comte de Solms Laubach, dont il a 1. Guielmine Hedwige, née le 9. Octobre 1681. 2. Charles, né le 23. Septembre 1682. 3. Amelie, née le 22. Février 1684. 4. Philippe, né le 3. Juillet 1686. 5. Frederique Henriette, née le 16. Juillet 1688. 6. Guillaume, né le 2. Avril 1692. 7. Sophie, née le 6. Avril 1695.

Pour revenir à ERNEST de Rheinfels, né l'an 1623. il embrassa la Religion Catholique l'an 1652. avec Marie Eleonore, fille du Comte Philippe Renard de Solms son épouse, dont il eut Guillaume, né l'an

1648. & Charles, né l'an 1649. marié en premieres nôces avec Sophie Magdelaine fille d'Eric Adolphe Comte de Salms; & en ſecondes nôces Alexandrine Julienne, fille du Comte de Linanges. Il a eu du premier lit, 1. Guillaume, né l'an 1671. Chanoine de Cologne. 2. Frideric, né l'an 1673. Chanoine de Cologne, mort en Hongrie l'an 1692. & 3. Philippe, né en 1674. mort ſans lignée en Savoye en 1694. Du ſecond lit, il y a, 4. Charlotte Amelie, née le 8. Mars 1679. mariée à François Prince Ragodzi à Cologne le 27. Septembre 1694. 5. Sophie Leopoldine, née le 17. Juillet 1681. 6. Marie Anne, née le 8. Janvier 1687. mariée le 18. Août 1708. au Prince de Naſſau Gouverneur hereditaire de Friſe. 7. Chriſtine Françoiſe, née le 23. Mai 1688. 8. Chriſtian, né le 17. Juillet 1689. 9. Julienne Eliſabeth, née le 20. Octobre 1690. & 10. Eleonore Bernardine, née le 21. Février 1695.

Guillaume, né l'an 1648. a épouſé Marie Anne, fille de Ferdinand Charles Comte de Lowenſtein Werthein, dont il a eu, 1. Marie Eleonore Amelie, née le 25. Septembre 1675. mariée le 9. Juin 1692. à Theodore Comte Palatin de Sultzbach. 2. Eliſabeth Catherine, née en 1678. mariée à François Alexandre Prince de Naſſau Hadamar. 3. Anne

Jeannette, née le 13. Septembre 1680. 4. Erneſtine Loüiſe, née au mois d'Octobre 1681. 5. Erneſt Leopold, né le 25. Juin 1684. mort le 1. Mars 1711.

Branche de Heſſe-Darmſtat.

Rappellons maintenant Georges II. fils du Landgrave Philippe le Magnanime. Ce George ſurnommé le Debonnaire, né l'an 1547. mourut l'an 1596. laiſſant de ſon mariage avec Magdelaine fille du Comte de Lippe, beaucoup d'enfans, entre leſquels Louis de Darmſtat & Frideric d'Hombourg ont multiplié la lignée maſculine; ſçavoir,

Louis ſurnommé le Fidele, qui a fondé l'Univerſité de Gieſſen, & introduit avec ſes freres le droit d'aîneſſe dans la Maiſon de Darmſtat, né l'an 1577. mourut l'an 1626. laiſſant de ſon mariage avec Magdelaine fille de l'Electeur Jean-George de Brandebourg, entr'autres enfans George & Frideric Loüis.

Ce Frideric Louis, né l'an 1616. aïant embraſſé la Religion Catholique, fut reçu Chevalier de Malthe, & enſuite Grand Prieur de l'Ordre de S. Jean en Allemagne, puis Evêque de Breſlau, & Cardinal du Saint Siege. Il eſt mort l'an 1682.

George ſon frere aîné, né l'an 1605. mourut en 1661. a continué la lignée;

aïant eu de ſon mariage avec Sophie Eleonore, fille de l'Electeur Jean George de Saxe, entr'autres enfans Loüis, né l'an 1630. & George, né l'an 1632. Loüis l'aîné de tous eſt mort le 4. Mai 1678. aïant eu de ſon premier mariage avec Marie Eliſabeth, fille du Duc Frideric de Holſtein; 1. Magdelaine Sibille, née l'an 1652. mariée à Guillaume Loüis Duc de Wirtemberg. 2. Marie Eliſabeth, née l'an 1656. mariée à Henry Duc de Saxe Remhild. 3. Auguſte Magdelaine, née le 6. Mars 1657. morte l'an 1674. 4. Loüis né le 22. Juin 1658. mort le 30. d'Août 1678. pendant que l'on faiſoit les préparatifs de ſes nôces avec Ermuth Dorothée, fille de Maurice de Saxe Adminiſtrateur de Naumbourg. 5. Frideric, né le 1. Octobre 1659. mort en bas âge. 6. Sophie Marie, née le 7. Mars 1661. épouſe de Chriſtian Duc de Saxe Ecſenberg.

Et du ſecond mariage avec Eliſabeth Dorothée, fille d'Erneſt Duc de Saxe Gotha, il eut, 7. Erneſt Loüis, qui ſuit. 8. George, né l'an 1669. mort ſans lignée à Barcelone le 4. Septembre 1705. 9. Sophie Loüiſe, née l'an 1670. mariée à Albert Erneſt Prince d'Oetthingen le 11. Octobre 1688. 10. Philippe, né l'an 1671. qui a épouſé le 25. Mars 1693. Marie Eleonore Joſephe, fille de Ferdinand François de Croüy, Duc d'Havré. 11. Henry,

né le 22. Septembre 1674. 12. & Frederic, né le 18. Septembre 1677. s'eſt fait Prêtre, & a été Chanoine de
eſt mort en Février 1679.

ERNEST LOUIS, né le 15. Decembre 1667. eſt le Landgrave qui gouverne aujourd'hui en la regence de Darmſtat, a épouſé le 1. Decembre 1687. Dorothée Charlotte, fille d'Albert Marquis de Brandebourg Anſpach, dont il a eu, 1. Dorothée Sophie, née le 14. Juin 1689. 2. Loüis, né le 5. Avril 1691. 3. Charles Guillaume, né le 17. Juin 1693. 4. François Erneſt, né le 25. Juin 1695.

Remontons à preſent à FRIDERIC de Hombourg, fils de George ſurnommé le Debonnaire, né l'an 1585. il mourut l'an 1638. laiſſant de ſon mariage avec Marguerite Eliſabeth, fille du Comte Chriſtophe de Leininghen Weſterbourg. 1. Guillaume Chriſtophe de Bingenheim, mort ſans enfans mâles l'an 1681. 2. George Chriſtian qui s'eſt fait Catholique, a été marié avec une Damoiſelle de Rantzau, & eſt mort ſans enfans l'an 1677. 3. Anne Marguerite, née l'an 1629. mariée à Philippe Loüis Duc de Holſtein Sonderbourg. 4. Frideric, né l'an 1633. qui n'a point eu d'enfans de ſa premiere femme Marguerite Brahé, veuve de deux Barons Oxenſtern Suedois; mais qui a eu de ſa deuxiéme nommée Loüiſe Eliſabeth, fille de

de Jacques de Courlande, Charlotte Sophie Dorothée, née le 17. de Juin 1672. mariée à Jean Erneſt Duc de Saxe Weimar; Charles Chrêtien, né le 24. de Mars 1674. tué au ſiege de Namur le 8. de Septembre 1695. Frideric Jacques, né le 19. de Mai 1673. Philippe, né le 24. de Mars 1676. Caſimir Guillaume, né le 23. de Mars 1690. & pluſieurs filles. Il mourut en Janvier 1708.

Guillaume Christophe de Bingenſheim, né l'an 1625. épouſa le 2. Avril 1650. Sophie Eleonore, fille de George de Darmſtat, dont il eſt reſté deux filles, Chriſtine Wuielmine mariée en 1671. à Frideric Duc de Meckelbourg, & Magdelaine Sophie mariée en 1679. à Guillaume Maurice de Solms. Il a eu un fils nommé George Leopold, né en 1674. mais il eſt mort en bas âge. Il n'a point eu d'enfans de ſa ſeconde femme Anne Eliſabeth, fille d'Auguſte de Saxe Lawenbourg. Il eſt mort en 1681.

Armes de la Maiſon de Heſſe.

Les Princes Landgraves de Heſſe, portent l'Ecu de leurs Armes, parti d'un & coupé de deux traits, faiſant ſix quartiers, & un ſur le tout fait le ſeptiéme.

Au premier, pour la Principauté de Hirſchfeld, autrefois Abbaïe, d'argent à

une longue Croix double ou Archiepiſcopale alaiſée de gueules.

Au ſecond, pour le Comté de Ziegenheim, de ſable à l'étoile d'or, coupé d'or.

Au troiſiéme, pour le Comté de Catzenelenbogen, d'or au leopard lionné de gueules, armé & couronné d'azur.

Au quatriéme, pour le Comté de Dietz, de gueules à deux lions leopardez d'or, lampaſſez & armez d'azur.

Au cinquiéme, pour le Comté de Nyden, ou Nidda, de ſable à deux étoiles d'or, coupé d'or.

Au ſixiéme, pour le Comté de Schaumbourg de gueules à trois cloux de la paſſion d'argent poſez en perle, accompagnez de trois feüilles d'ortie auſſi d'argent poſées en triangle chevronné, & appointez au cœur de l'Ecu, qui eſt chargé d'un petit Ecuſſon d'argent coupé de gueules. Ce ſont auſſi les Armes de Holſtein.

Et ſur le tout pour le Landgraviat de Heſſe, d'azur au lion couronné, burelé d'argent, & de gueules de dix pieces.

La Branche de Heſſe Darmſtad y ajoûte pour le Comté d'Iſembourg, d'argent à deux faces de ſable.

CHAPITRE XVIII.

Maiſon de Bade.

LE Marquiſat de Bade n'eſt pas un païs d'Etats, comme le ſont quelques autres Provinces d'Allemagne. Il eſt ſoûmis à la domination de ſes Princes Regens qui peuvent mettre des Impoſitions ſur leurs peuples pour les dépenſes publiques & autres, ſoit d'Eſtat, ſoit de Famille, ſans en demander le conſentement de leurs Etats.

Le Marquis de Bade-Baden, qui fait la Branche des aînez, tient ſa reſidence en la Ville de Bade, celebre par ſes eaux chaudes & ſaines, qui lui ont donné le nom de Bains en Allemand. Il profeſſe avec tous ſes Sujets la Religion Catholique. Sa portion dans le Marquiſat qui eſt ſitué le long du Rhin, s'appelle le Marquiſat mitoïen, parce qu'il eſt entre le haut & le bas Marquiſat que poſſede le Marquis de Bade Dourlach. Ils n'ont ni l'un ni l'autre aucune Fortereſſe conſiderable. Celui de Bade a garniſon dans la petite Ville de Stolhouen, plus forte par ſa ſituation marécageuſe, que par ſes baſtions qui ne ſont que de terre.

Cette Branche ſe trouve obligée à la

Maiſon d'Autriche, de ce qu'elle l'a maintenuë en ſon Marquiſat, au préjudice des Marquis de Bade Dourlach, qui prétendoient en dépoſſeder le Marquis Guillaume, à cauſe du mariage qu'Edoüard le Fortuné ſon pere avoit contracté avec une ſimple Damoiſelle; raiſon que l'on croit fort plauſible en Allemagne, quoi qu'un peu mal-fondée. Et comme, outre ce bien-fait, l'Empereur avoit pourvû le même Marquis de la Charge de Juge principal de la Chambre Imperiale de Spire, ce Prince demeura toûjours attaché lui & ſes enfans aux interêts de la Maiſon d'Autriche.

Le Marquis Frideric de Badé-Dourlach, qui faiſoit l'autre Branche, ne s'éloignoit pas des maximes, que ſes Prédeceſſeurs avoient obſervées depuis deux ſiécles, d'être du parti de la France, & de ceux qui s'y engageoient, aïant pour cet effet contracté mariage avec la ſœur du Roi Charles Guſtave de Suede, afin que cette alliance lui ſervît d'appui prés de la France, par la confederation qu'elle avoit alors avec la Suede.

Il faiſoit profeſſion de la Religion d'Augſbourg avec tous ſes Sujets; & il ménageoit d'autre côté ſi bien ſes affaires à l'égard de la Maiſon d'Autriche, qu'il avoit été agréé en la Charge de General de l'Armée de l'Empire, & que ſon frere

le Marquis Guſtave Adolphe de Bade, qui étoit Catholique, avoit été non-ſeulement reçu Abbé de Fulde, mais fait Cardinal à la recommandation de l'Empereur en conſideration de ſon merite.

Tous les Princes de cette Maiſon ſont d'une taille fort avantageuſe; juſques-là qu'il s'eſt trouvé un de ces Marquis appellé Rodolphe le Grand, qui avoit douze pieds de haut, à ce qu'on aſſure.

La valeur de ces Princes aïant toûjours répondu à leur taille, on peut dire qu'il y a eû de tres-grands Hommes dans cette Maiſon. Nous l'allons voir par leur Genealogie fort ancienne & tres-illuſtre.

Genealogie des Princes de Bade.

BERTHOLD Duc de Zering, dont les Prédeceſſeurs avoient long-tems auparavant fleuri en Suiſſe, laiſſa aprés ſa mort deux fils Hermand de Zering, & Gebehard : Ce dernier mourut Evêque de Conſtance.

Le Duc HERMAN de Zering aïant obtenu de l'Empereur Frideric I. le Marquiſat de Veronne, dont il avoit porté quelque temps le nom, épouſa Judith heritiere du Marquiſat de Bade; & peu de tems aprés ſe retira; ſçavoir l'an 1130. au Monaſtere de Cluni du conſentement de ſa femme, laiſſant de ſon mariage Herman I. Marquis de Bade.

Cet HERMAN mourut l'an 1180. laiſſant de ſon mariage avec Berthe fille du Duc Matthieu de Lorraine, deux fils Herman II. Marquis de Bade, & Henry Marquis de Hochberg, tous deux mariez. Et parce que les deſcendans mâles de Henry ont failli, & laiſſé le Marquiſat de Hochberg à ceux de Herman, je déduirai la Genealogie de Henry juſques à ſa fin; & reprendrai enſuite celle de Herman.

HENRY Marquis de Hochberg, laiſſa entr'autres enfans de ſon mariage avec la Comteſſe Agnés de Habſbourg, Rodolphe I.

RODOLPHE I. laiſſa de ſon mariage avec l'heritiere de Rôthelen & de Sauſenberg, Frideric.

FRIDERIC laiſſa Burchard.

BURCHARD mourut l'an 1279. laiſſant Albert.

ALBERT qui fit bâtir la Ville de Rotembourg ſur le Necker, a laiſſé entr'autres enfans, Rodolphe II.

RODOLPHE II. ſurnommé le Furieux, qui fut detenu priſonnier à Baſle l'an 1336. laiſſa de ſon mariage avec une Comteſſe de Naſſau, Othon.

OTHON tué par Leopold d'Autriche l'an 1386. laiſſa Rodolphe III.

RODOLPHE III. mourut l'an 1418. laiſſant de ſon mariage avec la Comteſſe Anne de Fribourg, Guillaume.

Guillaume Marquis de Hochberg, & Comte de Neufchaſtel, mourut l'an 1458. & eut de ſon mariage avec Elizabeth fille du Comte Guillaume de Montferrat, Rodolphe IV.

Rodolphe IV. mourut l'an 1486. aïant de ſon mariage avec la Comteſſe Marie de Vienne, Philippe.

Philippe dernier Marquis de cette Branche de Hochberg, mourut l'an 1509. laiſſant au Marquis Chriſtophe de Bade ſon couſin le Marquiſat de Hochberg, & à Jeanne ſa fille unique le Comté de Neufchâtel en Suiſſe, qu'elle porta en mariage au Duc Guillaume de Longueville ſon mari, lequel a laiſſé depuis à la Maiſon de Longueville ce Comté de Neufchâtel.

Revenons à preſent aux aînez, dont la poſterité ſubſiſte en aſſez bon nombre.

Herman II. Marquis de Bade mourut l'an 1190. laiſſant de ſon mariage avec Irmengarde, fille du Comte Palatin Henry Guelphe, laquelle lui avoit porté en mariage les Seigneuries de Pfortzheim, Dourlach & Etlingen, Herman III. & Rodolphe V.

Herman III. mourut l'an 1248. & laiſſa de ſon mariage avec Gertrude, fille de Frideric le Severe Duc de la baſſe Autriche, un fils nommé

Frideric qui auroit ſuccedé à ſa mere

au Duché d'Autriche, ſi à l'âge de dix-huit ans il n'eût pas eu la tête tranchée à Naples avec Conradin dernier Duc de Suabe.

Par la mort de Frideric, le Marquiſat de Bade paſſa à RODOLPHE V. ſon oncle, qui laiſſa de ſon mariage avec Cunigonde, fille du Comte Othon d'Eberſtein, entr'autres enfans, Herman IV.

HERMAN IV. mourut l'an 1290. aïant eu de ſon mariage avec Berthe Comteſſe de Tubingen, entr'autres enfans Rodolphe VI.

RODOLPHE VI. mourut l'an 1295. laiſſant de ſon mariage avec une Comteſſe d'Eberſtein, Rodolphe-Heſſo, & Rodolphe-Wecher.

RODOLPHE-HESSO étant mort, laiſſa à la verité des enfans, mais ceux-ci moururent ſans en laiſſer.

RODOLPHE-WECHER mourut l'an 1356. & eut de ſon mariage avec Alix, fille du Baron d'Ochſenſteim, entr'autres, Frideric.

FRIDERIC mourut l'an 1353. laiſſant de ſon mariage avec la Comteſſe Marguerite de Ferrette, entr'autres Rodolphe IX.

RODOLPHE IX. que l'on dit avoir eu douze pieds de haut, & avoir été Favori de l'Empereur Charles IV. mourut l'an 1372. aïant eu de ſon mariage avec Mechtilde, fille de Jean l'Aveugle Comte de Spanheim,

Spanheim, du chef de laquelle une partie du Comté de Spanheim eſt venuë à la Maiſon de Bade, entre pluſieurs autres enfans, Bernard.

Bernard mourut l'an 1431. laiſſant de ſon mariage avec Anne, fille de Louis Comte d'Oëtingen, entr'autres enfans Jacques.

Jacques mourut l'an 1453. & laiſſa de ſon mariage avec Catherine, fille du Duc Charles de Lorraine, entr'autres enfans Charles.

Charles mourut l'an 1475. & eut de ſon mariage avec Catherine, fille d'Erneſt de Fer Duc d'Autriche, ſœur de l'Empereur Frideric III.

Albert fut tué en Flandre ſans laiſſer d'enfans; Frideric élû Evêque d'Utrech, & Chriſtophe.

Christophe Marquis de Baden, Comte de Spanheim, & de Suſenberg, Seigneur de Rôtelen né l'an 1458. ſuccéda à Philippe dernier Marquis de Hochberg ſon couſin, dans le Marquiſat de Hochberg l'an 1503. & mourut l'an 1615. laiſſant de ſon mariage avec Ottilie, fille du Comte Philippe de Catzenelenbogen, entre pluſieurs enfans, Bernard qui a fait la Branche aînée, aïant obtenu le Marquiſat de Bade par le Jugement rendu ſur le partage de la ſucceſſion paternelle, & Ernest quï a fait l'autre

Branche, aïant eu pour ſon partage Pfortzheim & le Marquiſat de Hochberg, avec les Seigneuries de Suſemberg, Badenweiler, & Rôtelen. Ils embraſſerent tous deux la Confeſſion d'Augſbourg.

Bade-Baden.

BERNARD mourut l'an 1537. laiſſant de ſon mariage avec Françoiſe, fille de Charles de Luxembourg, Comte de Brienne, Philibert, & Chriſtophe.

PHILIBERT aïant été tué à la bataille de Montcontour en 1569. avoit laiſſé de ſon mariage avec Mechtilde, fille du Duc Guillaume de Baviere, un fils unique nommé Philippe, & trois filles, dont les Princes de Baviere eurent la tutelle, & rétablirent la Religion Catholique dans le Marquiſat.

PHILIPPE mourut en 1588. pendant qu'il ſe diſpoſoit à épouſer Sibille de Juliers, & laiſſa par ſa mort ſes Etats aux enfans de ſon oncle Chriſtophe.

CHRISTOPHE mourut l'an 1575. & laiſſa de ſon mariage avec Cecile fille du Roi Guſtave I. de Suede, Edoüard Fortuné.

EDOÜARD-FORTUNE' mourut l'an 1600. laiſſant de ſon mariage avec la Baronne d'Eicke, Dame de Riviere, Guillaume,

Guillaume né l'an 1593 mourut le 22. Mai 1677. Il étoit Chevalier de l'Ordre de la Toiſon, Juge principal de la Chambre Imperiale de Spire. Il a eu de ſon premier mariage avec Catherine Urſule, fille du Prince Jean George de Hohenzollern, 1. Ferdinand Maximilien qui ſuit. 2. Leopold-Guillaume né l'an 1626. 3. Herman né l'an 1628. Chanoine de Cologne, mort le 2. d'Octobre 1691. Il avoit été Maréchal & Préſident du Conſeil de Guerre de l'Empereur, & Commiſſaire pour Sa Majeſté Imperiale à la Diete de Ratiſbonne. 4. Catherine-Françoiſe née l'an 1631. Religieuſe à Beſançon. 5. Anne née l'an 1634. morte fille. Et de ſon ſecond mariage avec Marie Magdelaine, fille du Comte Erneſt d'Oëtingen Wallerſteim, il a eu: 6. Marie-Anne Guillemette née l'an 1655. mariée avec Ferdinand Prince de Lobkowitz en 1680. & 7. Charles Bernard né l'an 1657. tué proche de Rhinfeld l'an 1678. le 5. de Juillet ſans qu'il eut été marié.

Ferdinand Maximilien né l'an 1625. épouſa Loüiſe Chriſtine, fille du Prince Thomas de Savoye Carignan. Elle lui donna un fils qui fut nommé Loüis Guillaume, né à Paris le 8. Avril 1655. Depuis la naiſſance de ce fils, elle n'a point eu d'autres enfans, étant demeurée en France auprés de la Princeſſe de Carignan

la mere, & le Prince ſon mari s'en étant retourné en ſes Etats; où comme il deſcendoit un jour d'un chariot de chaſſe, en s'appuïant ſur une Arquebuſe, elle vint à lâcher, & lui perça le bras de deux balles, dont il mourut peu de temps aprés le 8. d'Octobre 1669.

Louis-Guillaume s'attacha au ſervice de l'Empereur, & devint ſon Capitaine des Gardes. Il fit des merveilles en Hongrie contre les Turcs. Il commanda enſuite les Troupes de l'Empereur ſur le Rhin. Il épouſa le 27. de Mars 1690. Françoiſe Sibille Auguſte, fille de Jules François Duc de la Baſſe-Saxe, dont il a eu Charles-Joſeph né le 30. de Septembre 1697. mort au mois de Mars 1701. N..... né au mois de Juin 1702. Le Prince Loüis de Bade eſt mort à Raſtadt le 4. de Janvier 1707.

Remontons preſentement à Leopold-Guillaume, ſecond fils de Guillaume, & oncle du Prince Loüis de Bade. Il nâquit l'an 1626. & mourut le 1. de Mars l'an 1671. laiſſant de ſon ſecond mariage avec Marie Françoiſe, fille du Comte Egon de Furſtemberg, veuve du Duc Wolfgang Guillaume de Neubourg, deux enfans, ſçavoir Leopold Guillaume né muet l'an 1667. & Charles-Frideric Ferdinand né l'an 1668. mourut le 14. de Septembre 1680. ſans laiſſer d'enfans.

Bade-Dourlach.

ERNEST que nous avons dit être fils de Christophe & frere de Bernard, qui a fait la Branche des aînez, nâquit l'an 1482. & eut pour sa part de l'heredité de son pere Pfortzheim, & le Marquisat de Hochberg, avec les Seigneuries de Susemberg, Badenweiller, & de Rôtelen. Il mourut l'an 1552. laissant de son mariage avec Elizabeth, fille du Marquis Frideric de Brandebourg, entre plusieurs autres enfans, Charles II.

CHARLES II. né l'an 1529. mourut l'an 1577. aïant eu de son second mariage avec Anne, fille du Comte Palatin Robert de Veldentz, entr'autres enfans, George Frideric.

GEORGE-FRIDERIC né l'an 1573. proscrit par l'Empereur Ferdinand II. aprés avoir perdu la bataille de Wimpfen, & cedé ses Etats à son fils Frideric I. mourut à Geneve l'an 1638. Il avoit eu quinze enfans de son premier mariage avec Julienne Ursule, fille d'un Rhingrave, & entr'autres ce Frideric, & Jeanne qui fut mariée à Jean Banier, General Suedois, & puis à Henry Comte de Thurn, aussi Suedois.

FRIDERIC I. né l'an 1594. mourut l'an 1659. laissant de son mariage avec Barbe, fille du Duc Frideric de Wir-

temberg, Frideric II. qui ſuit. Sibille née l'an 1620. morte fille le 24. d'Août 1679. & Charlemagne né l'an 1621.

Et de ſon ſecond mariage avec la Comteſſe Eleonore de Solms, Guſtave-Adolphe né l'an 1631. Abbé de Fulde, & Cardinal, mort le 24. Decembre 1677.

Frideric II. né l'an 1617. mort l'an 1677. a eu de ſon mariage avec Chriſtine-Magdelaine, fille du Comte Palatin Jean Caſimir de Deuxponts, ſœur de Charles Guſtave Roi de Suede, entr'autres enfans, 1. Chriſtine née l'an 1645. mariée au Marquis Albert d'Anſbach. 2. Frideric Magnus qui ſuit. 3. Charles-Guſtave né l'an 1648. qui épouſa Anne Sophie, fille d'Antoine Ulric Duc de Brunſwic dont il n'a eu qu'une fille. 4. Catherine Barbe née l'an 1650. Chanoineſſe d'Herford. 5. & Jeanne-Elizabeth née l'an 65. épouſe de Jean Frideric Marquis de Brandebourg Anſbach.

Frederic Magnus né l'an 1647. eſt mort en Juin 1709. Il avoit épouſé Auguſte Marie, fille du Duc Frederic de Holſtein-Gottorp, ſœur de la Reine de Suede, de laquelle il a eu 1. Charles Guillaume né l'an 1679. le 7. Janvier qui a épouſé le 27. Juin 1697. Magdelaine Wuilelmine, fille de Guillaume-Loüis de Wirtemberg. 2. Jeanne Éliza-

beth née le 3. Octobre 1680. mariée en 1697. à Everhard Louis Duc de Wirtemberg. 3. Albertine Frederique née le 3. Juillet 1682. 4. Christophe né le 28. Septembre 1684.

A l'égard de CHARLEMAGNE second fils de Frederic I. né l'an 1621. frere de Frideric II. il mourut l'an 1658. aïant laissé de son mariage avec Marie-Julienne, fille du Comte George Frideric de Hohenloë: Charles-Frideric né l'an 1651. qui est mort Catholique & Chevalier de Malthe l'an 1676. & Charlotte-Sophie née l'an 1652. mariée avec Ermion Comte de Linange Harterſbourg.

Armes de la Maiſon de Bade.

La Maiſon de Bade-Baden, porte parti de deux traits & coupé de même.

Au premier quartier pour le Comté Ulterieur de Spanheim, échiqueté d'argent & de gueules.

Au 2. coupé au premier d'argent à une roſe de gueules chargée en cœur d'un ſaphir, qui ſont les Armes modernes du Comté d'Eberſtein; & au ſecond d'or au ſanglier de ſable paſſant ſur un tertre de ſinople, qui ſont les anciennes Armes du même Comté d'Eberſtein.

Au 3. pour le Landgraviat de Briſgow d'argent à un lion de gueules couronné

d'or contourné. Quelques-uns disent que ces Armes sont celles du Marquisat de Hochberg.

Au 4. pour la Seigneurie de Badenweiler de gueule à un pal d'or chargé de trois chevrons de sable.

Au 5. pour le Marquisat de Bade d'or à la bande de gueules.

Au 6. pour la Seigneurie d'Usemberg & de Kensinge, d'azur à un vol, d'autres disent un demi vol d'argent, chargé d'un demi-cercle feüillé d'or.

Au 7. pour le Marquisat de Rothelin d'or au lion naissant contournez coupé, d'azur à deux faces d'argent.

Au 8. d'or à la face de gueules pour la Seigneurie de Lahr, parti d'or au lion de sable couronné pour la Seigneurie de Malberg.

Au 9. pour le Comté Citerieur de Spanheim échiqueté d'or & d'azur.

La Branche de Bade Dourlach dispose les quartiers de ses Armes autrement. Elle porte au 1. de Brisgow, au 2. d'Usemberg, au 3. de Spanheim Ulterieur, au 4. d'Eberstein ancien; au 5. de Bade; au 6. d'Eberstein moderne; au 7. de Badenweiller; au 8. de Rothelin; au 9. de Lahr; au 10. de Malberg.

CHAPITRE XIX.

Ducs de Saxe Lawembourg.

LE Duché de Saxe Lawembourg ou de la Baſſe Saxe, eſt ſitué le long des deux bords de la riviere d'Elbe depuis Domits juſqu'à trois lieuës prés d'Hambourg : & quoiqu'il ne ſoit pas d'une grande largeur, & n'ait pas des villes bien conſiderables, il ne laiſſe pas d'être de bon revenu, étant bien peuplé & abondant en grains & en beſtiaux.

Le Duc de Saxe Lawembourg d'aujourd'hui profeſſe la Religion Catholique. Il fait ſa reſidence au Château de Lawembourg, ſitué prés de l'Elbe ſur une éminence, & accompagné d'une petite ville, d'où les Ducs ont pris leur nom de Saxe-Lawembourg. Il fait auſſi garder vis-à-vis, & de l'autre côté de l'Elbe, un autre Château fortifié nommé Ertemberg, lequel avec celui de Lawembourg forment un paſſage de grande importance ſur l'Elbe. Il a outre cela un autre Château de défenſe nommé Neuhaus ou Nienhaus, d'où dépend un Bailliage conſiderable.

Comme le Duc eſt grand Terrien dans le Roïaume de Bohéme, il s'atta-

che aux interêts de la Maiſon d'Autriche pour être maintenu, & pour s'aggrandir dans les occaſions, ſuivant l'exemple de ſon ayeul & de ſon pere. L'on connoîtra mieux les particularitez de cette ancienne Famille par la Genealogie ſuivante.

Genealogie des Ducs de Saxe Lavembourg.

ALBERT ſurnommé l'Ours, ou de Baringarn, Comte d'Aſcanie ou d'Acherſleben, Ballenſtat, & Barembourg, fut premierement fait Marquis de Soltwedel par l'Empereur Henry V. parce qu'il étoit ſorti de la Maiſon de Billingien du chef de Hellica, fille du dernier Comte nommé le Riche, de Bellenſtat & de Wolphe. Il obtint enſuite de l'Empereur Conrad III. l'an 1152. la Marche avec l'Electorat de Brandebourg pour la tenir en Fief, & mourut l'an 1169. laiſſant de ſon mariage avec Sophie, fille du Comte Othon de Reineck, Othon I. duquel deſcendoient les anciens Electeurs de Brandebourg, & Bernard dont ſont iſſus les Electeurs de Saxe, comme on a pû remarquer dans leur Genealogie.

OTHON I. Electeur de Brandebourg mourut l'an 1198. aïant de ſon mariage avec Anne, fille d'un Duc de Saxe, Othon II. qui mourut Electeur de Brandebourg ſans enfans; & Albert II.

Albert II. mourut Electeur de Brandebourg l'an 1221. laiſſant de ſon mariage avec Mechtilde, fille du Marquis Conrad de Luſace, Jean I. & Othon III. Jean I. mourut Electeur de Brandebourg l'an 1266. & laiſſa de ſon mariage Jean II. Othon IV. & Conrad. Les deux premiers ſont morts Electeurs ſans enfans mâles.

Conrad fut aprés eux Electeur de Brandebourg, & mourut l'an 1304. laiſſant de trois mariages qu'il avoit contractez, le premier avec Conſtance, fille du Duc Primiſlas de Pomeranie; le ſecond avec Brigide, fille du Marquis Theodore de Miſnie; & le troiſiéme avec Sophie, fille du Roi Eric VIII. de Dannemarck, entr'autres enfans Jean III. mort Electeur ſans enfans l'an 1305. Conrad mort Grand Maître de l'Ordre Teutonique l'an 1382. Woldemar mort Electeur ſans enfans l'an 1319. & Henry nommé ſans Terre.

Henry ſans Terre mourut l'an 1318. ſans venir à l'Electorat, laiſſant de ſon mariage avec Agnés Saugerhoſane de Meckelbourg, Woldemar II. & Jean IV.

Woldemar II. mourut Electeur ſans enfans l'an 1322. Jean IV. mourut auſſi Electeur de Brandebourg en la meme année 1322. quatorze jours aprés ſon frere, ſans laiſſer non plus d'enfans mâles.

Le Prince Albert le Jeune d'Anhalt,

comme venant de la poſterité de Bernard II. fils d'Albert Loüis, ainſi que l'on verra tout à l'heure, prétendoit à cette ſucceſſion; mais l'Empereur Loüis IV. donna à Loüis ſon fils aîné, la Marche, avec l'Electorat de Brandebourg. Ce qui fit que cet Electorat fut fort conteſté, & poſſedé tantôt par les uns, & tantôt par les autres, juſqu'en l'année 1415. en laquelle l'Empereur Sigiſmond le confera à Frideric IV. Burgrave de Nuremberg, en conſideration des ſervices qu'il avoit rendus à l'Empire dans les guerres de Bohéme & de Hongrie, & cela moïennant la ſomme de quatre cens mille florins d'or, pour en joüir lui & ſes ſucceſſeurs, en cas que l'Empereur vint à mourir, comme il arriva, ſans enfans mâles. On a vû dans la Genealogie de la Maiſon de Brandebourg les deſcendans de ce Frideric IV.

Revenons à Bernard ſecond fils d'Albert l'Ours créé Electeur de Saxe l'an 1180. par l'Empereur Frideric Barberouſſe, qui avoit dépoüillé de cet Etat Henry le Lion Electeur de Saxe & Duc de Baviere. Ce fut ce Bernard qui le premier chargea l'Ecu des Armes de Saxe, qui ſont, comme il a déja été dit, facé ou burelé d'or & de ſable, d'un crancelin ou demie couronne de ruë, de ſinople brochant ſur le tout poſé en bande. Il mourut l'an 1212. laiſſant de ſon

premier mariage avec Jüthe, fille du Roi Canut de Dannemarck, Albert II. & Henry dit le Vieux; & de ſon ſecond mariage avec Sophie, fille de Loüis de Fer Landgrave de Heſſe, Henry le Jeune.

C'eſt ce HENRY le Vieux, ſecond fils du premier mariage de Bernard, qui a fait la Branche des Princes d'Anhalt, comme on verra en leur Genealogie, où il eſt auſſi fait mention de Henry le Jeune.

ALBERT II. mourut Electeur de Saxe l'an 1260. laiſſant de ſon mariage avec Helene fille de l'Empereur Othon III. Albert III. & Jean qui a continué la Branche des Ducs de Saxe Lawembourg.

ALBERT III. mourut Electeur de Saxe l'an 1311. aïant de ſon mariage avec Agnés fille de l'Empereur Rodolphe de Habſbourg, entr'autres enfans Rodolphe I.

RODOLPHE I. mourut Electeur de Save l'an 1351. & laiſſant de ſon premier mariage avec Judith fille du Marquis Othon de Brandebourg, Rodolphe II. & de ſon ſecond lit avec Cunigonde de Pologne, Venceſlas.

RODOLPHE II. mourut Electeur ſans enfans l'an 1376.

VENCESLAS mourut Electeur l'an 1388. laiſſant de ſon mariage avec Cecile fille du Marquis François de Carare, entr'autres Rodolphe III. & Albert IV,

RODOLPHE III. mourut Electeur ſans enfans l'an 1418.

ALBERT IV. mourut Electeur ſans enfans l'an 1422. & ce fut-là le dernier Electeur de cette Branche, parce que Frideric le Belliqueux Landgrave de Thuringe & Marquis de Miſnie, lui ſucceda en l'Electorat par conceſſion de l'Empereur Sigiſmond, comme on a vû dans la lignée Electorale de Saxe.

Il faut preſentement reprendre JEAN I. frere de l'Electeur Albert III. & petit-fils de Bernard auſſi Electeur de Saxe. Il fut le premier Duc qui prit le nom de Duc de Saxe-Lawembourg, & mourut l'an 1285. laiſſant de ſon mariage avec Ingemburge, fille du Roi Eric de Suede; (d'autres lui donnent pour femme Helene Ducheſſe de Sleſwich) Albert IV. & Eric.

ALBERT IV. mourut l'an 1314. n'aïant qu'un fils qui fut nommé Eric I. qui mourut ſans enfans.

ERIC II. frere d'Albert IV. ſucceda, & laiſſa de ſon mariage avec Eliſabeth de Pomeranie, Eric III.

ERIC III. mourut l'an 1376. aïant de ſon mariage avec Agnés de Holſtein, Eric IV.

ERIC IV. aïant ſuccedé à Eric III. mourut l'an 1411. laiſſant de ſon mariage avec Sophie, ou ſelon d'autres, Catherine, fille de Magnus, Duc de Brunſwic,

entr'autres enfans, Eric V. & Bernard II.

Eric V. eſt celui à qui l'Empereur Sigiſmond refuſa, comme nous avons dit en un autre endroit, l'Electorat de Saxe, parce qu'il ne lui en avoit pas demandé aſſez à tems l'Inveſtiture, & que cet Empereur l'avoit déja conferé à Frideric le Belliqueux, Landgrave de Thuringe, & Marquis de Miſnie l'an 1424. Cet Eric V. mourut ſans enfans l'an 1431.

Bernard II. frere d'Eric V. mourut l'an 1463. laiſſant de ſon mariage avec Adeleide ou Alix de Pomeranie, Jean IV.

Jean IV. mourut l'an 1507. & laiſſa de ſon mariage avec Dorothée, fille de l'Electeur Frideric II. de Brandebourg, entr'autres enfans, Eric VI. qui mourut Evêque de Hildeshein & de Munſter l'an 1522. & Magnus II.

Magnus II. aprés avoir été quelque tems excommunié par le Pape, & proſcrit par l'Empereur, fut le premier qui s'abſtint de porter le Titre d'Electeur de Saxe, que ſes Prédeceſſeurs avoient toûjours continué de prendre. Il mourut l'an 1543. laiſſant de ſon mariage avec Catherine, fille du Duc Henry le Vieux Duc de Brunſwic, entr'autres enfans, François I.

François I. mourut l'an 1581. & eut de ſon mariage avec Sibille, fille du Duc Henry le Pieux de Saxe, Magnus, qui mourut ſans enfans l'an 1603. & François II.

François II. mourut l'an 1619. laiſſant de ſon premier mariage avec Marguerite, fille de Philippe Duc de Pomeranie, entr'autres enfans, 1. Auguſte. Et de ſon ſecond mariage avec Marie, fille de Jules Duc de Brunſwic, entr'autres enfans, 2. François Jules. 3. Jules Henry. 4. François Charles. 5. François Albert. 6. François Henry. 7. Erneſt Loüis, né en 1597. qui mourut en 1620. 8. Et Rodolphe Maximilien, qui s'eſt marié avec une Noble Venitienne.

Auguste, fils aîné de François II. mourut l'an 1656. n'aïant eu de ſon premier mariage avec la Ducheſſe Eliſabeth Sophie de Holſtein, que deux filles; ſçavoir, Anne Eliſabeth, née l'an 1624. épouſe de Guillaume Chriſtophe Landgrave de Heſſe Hombourg, & Sibille Hedwige, née l'an 1625. femme de François Erdman Duc de Saxe-Lawembourg ſon couſin germain: Et de ſon deuxiéme avec la Comteſſe Catherine d'Oldembourg, il n'a point eu d'enfans.

François Jules, ſecond fils de François II. mourut l'an 1634. ſans laiſſer d'enfans vivans de ſon mariage avec Agnés, fille du Duc Frideric de Wirtemberg.

Jules Henry, troiſiéme fils de François II. mourut l'an 1665. laiſſant de ſon troiſiéme mariage avec Anne Magdelaine

Poppel

Poppel de Lockoüitz, entr'autres enfans, Jules François, dont il ſera parlé ci-aprés, & Marie Benigne Françoiſe, mariée à Octave Piccolomini, Duc d'Amalfy. Il avoit eu avec ſa ſeconde femme Eliſabeth Sophie, fille de Jean George Electeur de Brandebourg, François Erdman, qui mourut l'an 1666. ſans enfans de ſon mariage avec ſa couſine germaine Sibille Hedwige.

François Charles, quatriéme fils de François II. mourut l'an 1660. ſans laiſſer d'enfans en vie, ni de ſes premieres, ni de ſes ſecondes, ni de ſes troiſiémes nôces.

François Albert, cinquiéme fils de François II. mourut auſſi ſans enfans de ſon mariage avec Chriſtine Marguerite, fille de Jean Albert Duc de Meckelbourg l'an 1642.

François Henry, né l'an 1604. ſixiéme fils de François II. mourut l'an 1658. laiſſant de ſon mariage avec Marie Julienne, fille du Comte Jean de Naſſau, deux filles, Sophie née l'an 1644. mariée avec Guſtave Rodolphe Duc de Meckelbourg; & Eleonore Charlotte, née l'an 1646.

Jules-François, né l'an 1640. fils de Jules Henry, a épouſé l'an 1668. Marie Hedwige Auguſte, fille de Chriſtian Auguſte Prince Palatin de Sultzbach. Ce

Jules François aïant renouvellé ſa prétention ſur l'Electorat de Saxe, fit l'année 1671. avec Jean George Electeur de Saxe, un Traité de ſucceſſion mutuelle entre la Maiſon Electorale de Saxe, & celle de Saxe-Lawembourg. Il mourut le 29. de Septembre 1689. & ne laiſſa que deux filles; ſçavoir, Anne Marie Françoiſe, née le 13. de Juin 1672. mariée premierement le 29. d'Octobre 1690. à Philippe Guillaume Auguſte Palatin, lequel étant mort en 1693. elle paſſa à de ſecondes nôces le 2. de Juillet 1697. avec Jean Gaſton de Medicis, ſecond fils du Duc de Toſcane; & Françoiſe Sybille Auguſte, née le 21. de Janvier 1675. mariée le 27. de Mars 1690. à Loüis Guillaume Marquis de Bade.

Ce Jules François étant ainſi mort ſans enfans mâles, c'eſt en ſa perſonne qu'a fini la Genealogie des Ducs de Saxe Lawembourg.

La ſucceſſion au Duché de Saxe-Lawembourg a été conteſtée entre l'Electeur de Saxe qui ſe fondoit ſur le Traité de 1671. & le Prince d'Anhalt qui y prétendoit comme iſſu de la même Famille dont étoit Jules François dernier Duc. Cependant le Duc de Lunebourg-Zell s'eſt mis en poſſeſſion de ce Duché d'abord en qualité de Directeur du Cercle de la baſſe Saxe, & dans la ſuite il s'eſt

déclaré prétendant à cette succeſſion, de même que les Ducs de Meckelbourg, & autres. L'affaire a été décidée, & les Etats qui appartenoient au Duc de Saxe-Lawembourg ont été partagez entre les Ducs de Wolfembutel & d'Hanovre au mois de Septembre 1705.

Armes de Saxe-Lawembourg.

Les Ducs de Saxe-Lawembourg portoient en leurs Armoiries principales, écartelé au premier quartier de Saxe Duché; au ſecond de Saxe Palatinat; au troiſiéme de Bren Comté, comme nous avons dit que les portoit l'Electeur de Saxe; & au quatriéme, ce ſont les Armes de la Dignité d'Archimaréchal de l'Empire.

CHAPITRE XX.

Maiſon de Holſtein.

LE Duché de Holſtein eſt un grand païs fort fertile en toutes choſes, hors le vin; Il eſt ſitué entre l'Ocean, la mer Baltique, & la riviere d'Elbe au deſſous de Hambourg, ſeparé en deux portions, dont la plus grande eſt au Roi de Dannemarck, comme Duc de Holſtein; l'autre

au Duc de Holſtein Sleſwic ou Gottorp. Ils prennent tous deux de l'Empereur l'Inveſtiture de tout le Duché, comme Princes feudataires de l'Empire, deſcendus d'une même Famille, dont on verra cy-aprés la conſanguinité par leur Genealogie.

Cependant quoique parens & alliez, ils ne peuvent ſe guerir de la jalouſie qu'ils ont l'un de l'autre. Le Duc de Holſtein Sleſwic relevoit ſa part du Roi de Dannemarck : Mais il la fit affranchir du droit de Fief, lors de la guerre que le Roi Charles Guſtave, beaufrere du Duc de Sleſwic, fit au Roi de Dannemarc Frideric III. & qu'il termina à ſon avantage. Ce procedé a laiſſé tant d'animoſité dans la Cour de Dannemark, quoiqu'on l'ait diſſimulée, qu'on n'y a depuis attendu que l'occaſion de s'en vanger.

Le Roi de Dannemarck a dans le Holſtein, Gluckſtat, Place regulierement fortifiée ſur l'Elbe, au deſſous de Hambourg; Chriſtian-preis ſur la mer Baltique, à l'embouchûre de la riviere de Schuentin ; le Château de Pinnemberg avec ſon Comté, ſur le territoire duquel le Roi de Dannemarck prétend qu'Hambourg eſt bâti, & par conſequent qu'il lui appartient; Crempe, Renſbourg, & beaucoup d'autres qui ſont conſiderables.

Les Ducs de Holſtein Sleſwic ont auſſi

des Places fortes, entr'autres le Château de Gottorp, & la Ville de Sleſwic, où le Duc fait la reſidence; le Château de Kiel accompagné d'une bonne Ville, que le Roi de Dannemark, & le Duc de Holſtein Sleſwic poſſedent en commun, & où il y a une foire trés conſiderable tous les ans au mois de Janvier.

Genealogie de la Maiſon de Holſtein.

On fait deſcendre de Witikind de Saxe, les Ancêtres des Ducs de Holſtein. Quoi qu'il en ſoit, voici ce qui en eſt de plus connu.

THEODORIC ou THEODORE l'Heureux Comte d'Oldenbourg, & de Delmenhoſt, mourut l'an 1440. aïant herité du Comté de Delmenhorſt du chef de ſa premiere femme Alix fille d'Othon dernier Comte de Delmenhorſt, & puis du Duché de Sleſwic, & des Comtez de Holſtein, Stormarie; Wagrie, & Dithmarſen, à cauſe de ſa ſeconde femme Hedwig fille & heritiere de Gerhard Duc de Sleſwic, & Comte de Holſtein, &c. Ce Prince laiſſa de ſes ſecondes nôces Chriſtian, qui a été Roi de Dannemarck, Maurice Comte de Delmenhorſt, & Gerhard Comte d'Oldembourg. Et quoique la poſterité de ces deux derniers Maurice & Gerhard ne ſubſiſte plus, nous ne laiſ-

ſerons pas d'en parler juſqu'aux derniers morts ; pour aprés revenir à Chriſtian qui étoit l'aîné, dont les deſcendans ſe ſont perpetuez de pere en fils juſqu'aujourd'hui, & poſſedent les Etats appartenans à cette Maiſon.

Comtes d'Oldembourg & de Delmenhorſt.

MAURICE de Delmenhorſt mourut Chanoine de Bremen l'an 1464. Il avoit été marié, & il laiſſa de ſon mariage avec Catherine Comteſſe de Hoïe, deux filles, & un fils appellé Jacob. Ce Jacob mourut en Norvegue, où il étoit en exil, il n'a point été marié. Pendant que ces enfans étoient mineurs, l'Evêque de Munſter leur enleva le Comté de Delmenhorſt.

GERHARD le Courageux, troiſiéme fils de Theodore l'Heureux, Comte d'Oldembourg mourut auſſi en exil l'an 1499. aïant de ſon mariage avec Alix Comteſſe de Tecklenbourg entr'autres enfans, Othon, Adolphe, & Jean; les deux premiers furent tuez en la guerre du Roi Jean de Dannemark contre les Païſans rebelles de Ditmarſen l'an 1500. n'aïant point d'enfans mâles.

JEAN troiſiéme fils de Gerhard le Courageux mourut l'an 1526. laiſſant de ſon mariage avec Anne Princeſſe d'Anhalt, entr'autres enfans, Antoine.

Antoine né l'an 1505. mourut l'an 1573. & eut de ſon mariage avec Sophie fille du Duc Magnus de Lawembourg Jean, & Antoine. Ce dernier mourut l'an 1619. laiſſant beaucoup d'enfans, dont il ne reſte aucun mâle.

Jean né l'an 1540. mourut l'an 1612. laiſſant de ſon mariage avec Elizabeth fille du Comte Gunther de Schwartzembourg, entr'autres enfans Antoine Gunther.

Antoine-Gunther Comte d'Oldenbourg, né l'an 1583. mourut l'an 1657. & laiſſa de ſon mariage avec une Comteſſe d'Unguard un fils, qui ſe nommoit Antoine Comte d'Altembourg, qui aprés s'étre marié avec Auguſte fille de Jean Comte de Sayn, & en ſecondes nôces avec la Princeſſe de Tarente, mourut l'an 1657. ſans enfans, & ainſi ont fini les Comtes d'Oldembourg.

Rois de Dannemarc & Ducs de Holſtein.

Christian I. que nous avons dit être le fils aîné de Theodore l'Heureux, nâquit l'an 1425. & fut proclamé Roi de Dannemarck l'an 1448. & élû Roi de Suede l'an 1457. aprés que les Suedois en eurent chaſſé leur Roi Charles fils de Canut. Il obtint de l'Empereur Frideric III. en 1474. l'Inveſtiture du Holſtein, de la

Stormare, & de la Wagrie, que cet Empereur avoit erigez en Duchez. Et il obtint de plus la Souveraineté sur la Ditmarsen. Il mourut l'an 1482. laissant de son mariage avec Dorothée fille du Marquis de Brandebourg, qui étoit veuve de Christophe III. son Prédecesseur Roi de Dannemark, entr'autres enfans, Jean & Frideric.

JEAN Roi de Dannemarc, né l'an 1455. réüssit mal avec une Armée de cinquante mille hommes contre les Suedois, qui s'étoient revoltez contre lui, aprés l'avoir élû Roi de Suede, & il mourut l'an 1513. aïant élevé de son mariage avec Christine fille de l'Electeur Ernest de Saxe, Christian II.

CHRISTIAN II. communément dit Christiern, Roi de Dannemarck né l'an 1481. fut aussi proclamé Roi de Suede, mais il fut chassé à cause de sa tyrannie, aussi bien par les Danois, que par les Suedois, & envoïé en exil pour dix ans. Aprés quoi les Suedois élûrent & couronnerent en sa place Gustave Wasa simple Gentilhomme; & les Danois, Frideric I. oncle du Roi Christiern, & fils de Christian I. Christian étant de retour de son exil de dix ans, fut condamné à une prison perpetuelle, où il mourut l'an 1559. laissant de son mariage avec Izabelle sœur de l'Empereur Charles-Quint, entr'autres enfans,

enfans, Jean qui mourut ſans enfans en Hongrie; délivrant ainſi par ſa mort les Danois de l'apprehenſion qu'ils avoient de ſon retour, & du reſſentiment qu'il témoignoit à cauſe du mauvais traitement qu'ils avoient fait à ſon pere.

FRIDERIC I. né l'an 1477. élû Roi de Dannemarck par les principaux du Roïaume l'an 1523. en la place de Chriſtiern, comme il vient d'être dit, ſe voïant bien établi, changea de Religion, & introduiſit dans ſes Etats la Confeſſion d'Augſbourg l'an 1529. en accordant beaucoup, & peut-être trop de Privileges à la Nobleſſe. Il mourut l'an 1534. & eut de ſon premier mariage avec Anne, fille de l'Electeur Jean de Brandebourg, entr'autres enfans, Chriſtian III. qui ſuit, & de ſon ſecond avec Sophie, fille du Duc Bugiſlas de Pomeranie, Adolphe de Sleſwic Holſtein, dont la Branche de Holſtein Sleſwic ou Gottorp tire ſon origine.

CHRISTIAN III. Roi de Dannemarck, né l'an 1503. déceda l'an 1559. Il laiſſa de ſon mariage avec Dorothée, fille du Duc Magnus de Saxe-Lawembourg, entr'autres enfans, Frideric II. & Jean de Sonderbourg, dit le Jeune.

FRIDERIC II. Roi de Dannemarck, né l'an 1534. fit la guerre au Roi Eric de Suede pendant trente ans, au bout deſquels la paix fut concluë entr'eux à Stetin

l'an 1570. Il mourut l'an 1588. laiſſant de ſon mariage avec Sophie, fille du Duc de Meckelbourg, entr'autres enfans, Chriſtian IV.

CHRISTIAN IV. né l'an 1577. fut élû à l'âge d'onze ans Roi de Dannemarck, & couronné l'an 1596. à condition de gouverner le Roïaume par l'avis de quatre Conſeillers d'Etat, qui lui furent adjoints. Il eut de grandes guerres contre le Roi Charles IX. de Suede, à cauſe de la Norwege, leſquelles lui furent avantageuſes. Il en eut auſſi enſuite avec le fils de Charles IX. qui étoit Guſtave-Adolphe, & en dernier lieu avec Chriſtine, fille de Guſtave-Adolphe; ſans parler des guerres qu'il a faites à l'Empereur, deſquelles on a vû le détail dans la premiere Partie de cette Hiſtoire. Il mourut l'an 1648. & laiſſa de ſon mariage avec Anne-Catherine, fille de l'Electeur Joachim-Frideric de Brandebourg, entr'autres enfans, Chriſtian, qui mourut l'an 1645. avant ſon pere, ſans enfans, aprés avoir été declaré Prince Roïal ou Succeſſeur à la Couronne de Dannemarck, & Frideric III. qui ſuit.

FRIDERIC III. né l'an 1609. fut élû l'an 1634. Archevêque de Breme; mais il fut bientôt aprés chaſſé de cet Archevêché par le Roi de Suede, & demeura ainſi ſans Etat juſqu'en l'année 1648. en

laquelle il fut élû & couronné Roi de Dannemark. Il soûtint une grande guerre contre le Roi Charles Gustave de Suede, Successeur de Christine, aprés laquelle comme il fut question de contribuer pour licentier ses troupes, il survint une contestation dans les Etats entre la Noblesse, qui vouloit s'en décharger, & la Bourgeoisie, qui ne vouloit pas faire seul le païement. Sur quelques paroles qui furent dites mal-à-propos par un Gentilhomme à un Bourgeois, & le rapport qu'il en fit à son parti, tous les Bourgeois unanimement resolurent de se donner entierement au Roi. Le Clergé qui se tire presque tout de ce Corps, depuis le Schisme, y consentit; & la Noblesse ne put se défendre de les suivre. Les trois Corps furent ensemble faire leurs soûmissions au Roi qui les reçut quelques jours aprés avec grand appareil, sur un theatre dressé au milieu de la place de Coppenhague le 15. d'Octobre 1660. Ils renoncerent volontairement au droit qu'ils avoient d'élire leurs Rois; & ils declarerent Frideric & ses descendans mâles, & à leur défaut les filles, capables de succeder hereditairement, & à perpetuité au Royaume. Il mourut le 9. de Fevrier 1670. laissant de son mariage avec Sophie-Amelie, fille du Duc George de Lunebourg, sept enfans, ça-

voir : 1. Chriſtian V. qui ſuit. 2. Anne-Sophie née l'an 1647. mariée à Jean-George III. Electeur de Saxe. 3. Friderique Amelie née l'an 1648. mariée au Duc Chriſtian Albert de Holſtein-Gottorp. 4. Guillelmine Erneſtine mariée à l'Electeur Palatin Charles, née l'an 1650. 5. George (1) né l'an 1653. qui a épouſé le 7. Août 1683. Anne, fille du Duc d'York, depuis Roi d'Angleterre ſous le nom de Jacques II. 6. & Ulrique-Eleonore née en 1656. mariée le 16. de Mai 1680. à Charles Roi de Suede.

CHRISTIAN V. né le 18. d'Avril 1646. avoit été declaré Succeſſeur de la Couronne de Dannemarck du temps que le Royaume étoit encore electif ; mais Frideric III. ſon pere laïant, comme nous venons de dire, rendu hereditaire, Chriſtian lui ſucceda en vertu de ce Titre l'an 1670. Il a eu de ſon mariage avec Charlotte-Amelie, fille du Landgrave Guillaume de Heſſe-Caſſel ; 1. Frideric qui ſuit. 2. Chriſtian né le 25. Mars 1675. mort à Ulm le 28. de Juin 1695. 3. Sophie Hedwige née l'an 1677. 4. Charles né le 5. Novembre 1680, mort le 14. de Mars

(1) Cette Princeſſe que le Prince George de Dannemarck a épouſée, eſt la Reine Anne qui regne à preſent en Angleterre, dont elle occupe le Thrône au préjudice de Jacques III. ſon frere. Le Prince George ſon époux eſt mort à Londres âgé de 55. ans le 8. Novembre 1708.

1704. & 5. Guillaume né le 21. de Fevrier 1687.

FRIDERIC né le 21. Octobre 1671. marié le 5. Decembre 1695. a Loüiſe, fille de Guſtave-Adolphe Duc de Meckelbourg Guſtraw, en a eu Frideric Charles né le 24. Octobre 1707. mort peu de temps aprés ſa naiſſance.

Remontons maintenant à JEAN de Sonderbourg dit le jeune, ſecond fils du Roi Chriſtian III. de Dannemarck né l'an 1545. il mourut l'an 1622. laiſſant de ſon premier mariage avec Elizabeth, fille du Duc Erneſt de Brunſwic: Alexandre de Sonderbourg; Frideric de Nordbourg; Philippe de Gluckſbourg. Et de ſon ſecond mariage avec Agnés Hedwige, fille du Prince Joachim-Erneſt d'Anhalt; Joachim Erneſt d'Arnſbeck ou Ploën. Ces quatre garçons ont été tous quatre mariez, & ont donné l'origine aux quatre Branches ſuivantes.

Sonderbourg.

ALEXANDRE de Sonderbourg né l'an 1573. mourut l'an 1627. & laiſſa de ſon mariage avec Dorothée, fille du Comte Jean Gunther de Schwarzembourg, entr'autres enfans, cinq garçons qui tous cinq ont été mariez; ſçavoir,

1. JEAN-CHRISTIAN, né l'an 1607. qui mourut l'an 1653. aïant eu de ſon ma-

riage avec Anne, fille du Comte Antoine d'Oldembourg, Dorothée-Auguſte, née l'an 1636. mariée au Landgrave George de Heſſe-Darmſtat; Chriſtine-Eliſabeth, née l'an 1638. mariée au Duc Jean Erneſt de Saxe-Weimar, morte en 1679. & Chriſtian-Adolphe, né l'an 1641. lequel épouſa le 1. de Novembre 1676. Eleonore Charlotte, fille de François Henry Duc de Saxe-Lawembourg, dont il a Leopold Chrêtien, né le 25. d'Août 1678. mort le 14. de Juillet 1707. & Loüis Charles, né le 4. de Juin 1684.

2. ALEXANDRE HENRY, né l'an 1608. qui mourut l'an 1667. aprés avoir été marié avec la fille d'un Miniſtre avec laquelle il changea de Religion & de païs. Il fut fait Colonel d'un Regiment de l'Empereur en Sileſie. Il a laiſſé Ferdinand Leopold Doïen de Breſlau, & Chanoine d'Olmuts, né le 27. de Septembre 1647. Marie Sibille, née le 2. d'Avril 1650. femme de Ferdinand Octavien Comte de Wirmberg; Alexandre Rodolphe, né le 23. d'Août 1651. mort ſans lignée, Georges Chrêtien, né le 31. de Decembre 1653. tué à la bataille de Salankemen le 19. d'Août 1691. Marie Eleonore, née le 10. d'Octobre 1659. mariée à Ferdinand Jules Comte de Salms.

3. ERNEST GUNTHER, né l'an 1609 qui a eu d'Auguſte, fille de Philippe Duc

de Holſtein-Glukſbourg ſa femme, Frideric, né en 1652. tué en Flandres à Enguien le 3. Août 1692. Erneſt Philippe, né en 1655. mort d'une bleſſure devant Stetin l'an 1677. Erneſt Auguſte, né l'an 1660. qui aïant changé de Religion devint Chanoine de Cologne, & qui aïant épouſé une Chanoineſſe de la Maiſon de Vilbruck, s'en retourna en Dannemarck avec elle, où il reprit la Confeſſion d'Aufbourg, il n'a point eu d'enfans. Dorothée Loüiſe, née le 11. Octobre 1663. Abbeſſe d'Iſcock. Frideric Guillaume, né le 18. Novembre 1668. nommé Prévôt de la Cathedrale de Hambourg en 1678. a épouſé le 27. Novembre 1694. Sophie Amelie, fille de Frideric Comte d'Alfeld Chancelier de Dannemarck, dont il a Chrétien Auguſte, né le 4. Août 1696. & Charlotte Marie, née le 5. Septembre 1697.

4. Auguste Philippe, né l'an 1612. marié en premieres nôces à Claire, & en ſecondes à Sidonie, toutes deux filles d'Antoine Comte d'Oldenbourg; & en troiſiémes à Marie Sibille, fille de Guillaume Loüis Comte de Naſſau. Il n'y a point eu d'enfans du premier mariage, & du ſecond il n'y a eu qu'une fille nommée Sophie Loüiſe, mariée au Comte de Lippe. Pour ce qui eſt du troiſiéme mariage, il y en a eu pluſieurs, entr'autres

Dorothée Amelie, née en 1656. Philippe Erneſt Comte de Lippe, frere du Prince qui a épouſé ſa ſœur, Sophie Loüiſe. Sophie Eleonore, née en 1658. Loüiſe Claire, née en 1662. & Auguſte, né le qui a été Colonel General des troupes de Brandebourg, eſt mort de maladie au ſiege de Bonn le 26. Septembre 1689. avoit épouſé Edwige Loüiſe, fille de Philippe Comte de Lippe, dont il a laiſſé Frideric Guillaume, né au mois de Decembre 1678. & Dorothée Henriette, née en 1682.

5. PHILIPPE LOUIS, né l'an 1620. qui a eu de ſon premier mariage avec Catherine, fille de Chriſtian Comte de Waldec, Dorothée Eliſabeth, mariée au Comte Loüis de Sintzendorf, & de ſon ſecond avec Anne Marguerite, fille de Frideric Landgrave de Heſſe-Hombourg, Frideric, né l'an 1652. marié avec Charlotte, fille de Chriſtian Prince de Lignitz, dont il ne reſte point d'enfans; Sophie Eliſabeth, mariée avec Maurice Duc de Saxe, Adminiſtrateur de Neumbourg. Eleonore Marguerite, mariée avec Maximilien Prince de Lichtenſtein, Guillaume Chrêtien, né le 15. Janvier 1661. a été Colonel dans les troupes de Saxe, & eſt mort ſans lignée le 23. Février 1711. Magdelaine Sophie, née le 30. Mai 1664. eſt à preſent Prévôte de l'Abbaïe de Quelimbourg.

Anne Friderique Philippine, née le 4. Juillet 1664. & Jeanne Magdelaine Loüiſe, née le 24. Juin 1668.

Nordbourg.

FRIDERIC de Nordbourg, ſecond fils de Jean de Sonderbourg, dit le Jeune, né l'an 1581. mourut l'an 1658. & laiſſa de ſon premier mariage avec Julienne, fille du Duc François de Saxe-Lawembourg, Jean Bugiſlas, né l'an 1629. mort ſans enfans le 17. de Decembre 1679.

Et de ſon ſecond mariage avec Eleonore, fille du Prince Rodolphe d'Anhalt, il laiſſa Eliſabeth Julienne, née l'an 1634. mariée au Duc Antoine Ulric de Brunſwic; Dorothée Hedwige, née l'an 1636. mariée au Comte Jean Frideric de Hohenloë; Chriſtian Auguſte, né l'an 1639. mort en Angleterre ſans enfans le 4. de Juin 1685. Rodolphe Frideric, né l'an 1645. épouſa Bibienne, fille de Sigiſmond Sigfroi Comte de Promnitz, mourut le 14. de Novembre 1688. & laiſſa Sophie Henriette, née le 2. de Septembre 1683. & Erneſt Leopold, né le 13. d'Août 1685. Eliſabeth Julienne, née le 24. de Mai 1634. mariée en 1656. à Antoine Ulric Duc de Brunſwic. Dorothée Hedwige, née le 18. d'Avril 1636. épouſa en 1679. Chriſtophe Comte de Rantzau; Loüiſe Amelie, née le 16. de Janvier

1642. mariée en 1665. à Jean Frideric Comte de Hohenloë.

Glucksbourg.

PHILIPPE de Gluckſbourg, troiſiéme fils de Jean le Jeune de Sonderbourg, né l'an 1584. mourut l'an 1663. laiſſant de ſon mariage avec Sophie Hedwige, fille du Duc François de Saxe-Lawembourg.

1. CHRISTIAN, né l'an 1627. épouſa en premieres nôces Sibille Urſule, fille d'Auguſte Duc de Brunſwic, qui mourut le 12. de Decembre 1671. il n'en reſte pas d'enfans. Il épouſa en ſecondes nôces Agnés Hedwige, fille de Joachim Erneſt Duc de Holſtein Ploen. Ils moururent tous deux en 1698. à quinze jours prés l'un de l'autre, & laiſſerent Philippe Erneſt, né le 5. de Mai 1673. Sophie Auguſte, née le 22. d'Octobre 1674. Chrêtien Auguſte, né le 6. d'Avril 1681.

2. MARIE ELISABETH, née l'an 1628. mariée à George Albert de Brandebourg Culmbach.

3. SOPHIE HEDWIGE, née l'an 1630. mariée au Duc Maurice de Saxe, morte l'an 1652.

4. AUGUSTE, née l'an 1633. mariée au Duc Erneſt Gunther de Holſtein.

5. CHRISTINE, née l'an 1634. mariée au Duc Chriſtian de Saxe Morſbourg.

6. DOROTHE'E, née l'an 1636. mariée

à l'Electeur Frideric Guillaume de Brandebourg, aprés la mort du Duc Christian Loüis de Lunebourg Zell son premier mari.

Arnsbeck ou Ploen.

Joachim Ernest d'Arnsbeck ou Ploen quatriéme fils de Jean le Jeune de Sonderbourg, né l'an 1595. mort l'an 1671. a épousé Dorothée Auguste, fille du Duc Jean Adolphe de Holstein-Gottorp, dont il a eu,

1. Jean Adolphe, né l'an 1634. marié avec Dorothée Sophie, fille de Rodolphe Auguste Duc de Brunswic, le 2. d'Août 1673. dont il reste Adolphe Auguste, né le 29. de Mars 1680. Chrêtien Charles, né le 20. d'Avril 1690. & Dorothée Sophie, née le 4. de Decembre 1692.

2. Auguste, né l'an 1635. marié avec Charlotte Elisabeth, fille de Frideric Prince d'Anhalt, le 8. d'Octobre 1666. il en a eu Joachim Frideric, né le 10. Mai 1668. Auguste Elisabeth Chanoinesse d'Herford; Charlotte Sophie, née le 6. d'Avril 1672. Chrêtien Charles, né le 20. d'Août 1674. & Dorothée Jeanne, née le 24. Decembre 1676.

3. Ernestine, née l'an 1636. morte fille le 18. de Mars 1696.

4. Joachim Ernest, né l'an 1637. a épousé Isabelle Marguerite, fille de Fer-

dinand Philippe de Merode, dont il a Jean Erneſt Ferdinand, né le 4. de Decembre 1684. & Joachim Erneſt mort à Madrid au mois de Juillet 1700.

5. BERNARD, né en 1639. qui mourut l'an 1676.

6. AGNES HEDWIGE, née en 1640. mariée avec Chriſtian de Holſtein Gluckſbourg en 1672.

7. CHARLES HENRY, né l'an 1642. mort l'an 1655.

8. SOPHIE ELEONORE, née l'an 1644. mariée avec Jules Wolfgang Comte de Hohenloë, mort le 22. de Janvier 1689.

Holſtein Sleswic ou Gottorp.

Aprés les deſcendans du Roi Chriſtian III. de Dannemarck, qui font la premiere Branche des Ducs de Holſtein, il eſt raiſonnable que nous déduiſions auſſi ceux d'Adolphe ſon frere, qui font la Branche de Holſtein Sleſwic, ou Gottorp.

ADOLPHE fils cadet de Frideric I. Roi de Dannemarck, nâquit l'an 1526. & mourut l'an 1586. laiſſant de ſon mariage avec Catherine, fille du Landgrave Philippe de Heſſe, entr'autres enfans Jean Adolphe.

JEAN ADOLPHE, né l'an 1575. fut élû Archevêque de Breme, puis il reſigna ce Benefice, & entra en la ſucceſſion pater-

nelle, où il mourut l'an 1626. aïant de ſon mariage avec Auguſte, fille du Roi Frideric ſecond de Dannemarck, entr'autres, 1. Frideric qui ſuit; 2. Eliſabeth Sophie, née l'an 1599. mariée avec Auguſte Duc de Saxe-Lawembourg, morte l'an 1627. 3. Dorothée Auguſte, née l'an 1602. mariée à Joachim Erneſt Duc de Holſtein-Arnſbeck; 4. Hedwige, née l'an 1603. mariée à Auguſte Comte Palatin de Sultzbach; & 5. Jean, né l'an 1606.

Frideric de Holſtein-Sleſwic, né l'an 1597. mourut l'an 1659. laiſſant de ſon mariage avec Marie Eliſabeth, fille de l'Electeur Jean George de Saxe, entr'autres enfans Sophie Auguſte, née en 1630. mariée au Prince Jean d'Anhalt; Magdelaine Sibille née l'an 1631. mariée au Duc Guſtave Adolphe de Meckelbourg; Marie Eliſabeth, née l'an 1634. mariée au Landgrave Loüis de Heſſe Darmſtat; Hedwige Eleonore, née l'an 1636. mariée à Charles Guſtave de Suede; Chriſtian Albert qui ſuit; Auguſte Frideric, né l'an 1646. Evêque de Lubeck, qui épouſa l'an 1676 Chriſtine, fille du Duc Auguſte de Saxe-Hall, & mourut ſans enfans le 2. d'Octobre 1705. & Auguſte Marie, née l'an 1649. mariée à Frideric Magnus de Bade Dourlach en 1670.

Christian Albert, né l'an 1641. Duc de Gottorp, a épouſé Friderique Ame-

lie, fille du Roi Frideric III. de Dannemarck, dont il a eu, 1. Sophie Amelie, née l'an 1670. 2. Frideric, né l'an 1971. qui épouſa en 1698. Hedwige Sophie, fille de Charles XI. Roi de Suede, eſt mort au mois d'Août 1702. & elle le 22. de Decembre 1709. Ils ont laiſſé un Prince nommé N. qui eſt aujourd'hui Duc de Holſtein-Gottorp. 3. Chrêtien Auguſte, né le 11. Janvier 1673. a épouſé N. de Sleſwic ſa couſine, dont il a Charles Auguſte, né le 26. Novembre 1706. & Adolphe Frideric, né le 14. Mai 1710.

JEAN, né l'an 1606. ſecond fils de Jean Adolphe, & frere de Frideric de Holſtein-Sleſwic, mourut Evêque de Lubeck l'an 1655. laiſſant de ſon mariage avec Julie Felicité, fille du Duc Jules Frideric de Wirtemberg, Jean Auguſte, né l'an 1647. qui n'a point eu de lignée.

Armes de la Maiſon de Holſtein.

Le Roi de Dannemark porte dans l'Ecu ordinaire de ſes Armes une croix d'argent patée, cantonée de quatre grands quartiers compoſans tout l'Ecu. On attribuë à cette croix une origine preſque ſemblable à celle du *Labarum* du grand Conſtantin, dont il a été parlé au commencement de cet ouvrage.

Au premier quartier, d'or ſemé de cœurs de gueules à trois lions leopardez d'azur l'un ſur l'autre, armez & lampaſſez d'or, pour le Roïaume de Dannemarck ; parti de gueules au lion d'or couronné de même, tenant en ſes pattes une hache d'armes Danoiſe d'argent, emmenchée d'or, pour le Roïaume de Norwege.

Au ſecond d'or au leopard d'azur en chef, & à neuf cœurs de gueules poſez en face les uns ſur les autres, ſçavoir 4. 3. 2. vers la pointe, pour la Juthie ou le Juthland ; d'autres diſent pour la Gothie : parti de gueules à un dragon couronné, d'or, pour la Vandalie, ou Slavie.

Au troiſiéme, écartelé au premier d'azur à trois couronnes d'or, 2. & 1. pour l'union des trois Roïaumes de Dannemarck, de Suede, & de Norwege : au ſecond de gueules à un agneau paſchal d'argent, le pennon à deux pointes étant de gueules chargé d'une petite croix d'argent, pour la Gothlande : au troiſiéme de gueules à trois clouds de la paſſion d'argent poſez en perle, accoſtez de trois feüilles d'ortie auſſi d'argent poſées en triangle chevronné, & appointez au cœur de l'Ecu, chargé d'un petit écuſſon d'argent, coupé de gueules, pour le Comté de Holſtein : au quatriéme de gueules, d'autres diſent d'azur, à un cigne d'argent membré de ſable, colleté d'une couronne d'or, pour la Stormarie.

Au quatriéme écartelé au premier d'or à deux lions leopardez d'azur (d'autres diſent d'azur à deux lions leopardez d'or) la queuë noüée & paſſée en ſautoir, pour le Duché de Sleſwic: au ſecond de gueules à un poiſſon nommé Merlu, ſans tête, d'argent, couronné d'or, poſé en pal, pour l'Iſle d'Iſlande: au troiſiéme d'or à deux faces de gueules, pour le Comté d'Oldembourg: au quatriéme de gueules à la croix haute patée, alaiſée, au pied fichée, d'argent, pour le Comté de Delmenhorſt; d'autres donnent à Oldembourg les Armes de Delmenhorſt; & *vice verſa.*

Sur le tout de gueules à un Cavalier armé d'or, menaçant d'une épée nuë en main, le Cheval Blanc au naturel bridé & enharnaché de ſable, pour la Dietmarſe.

Dans l'Ecu du grand Sceau dont le Roi de Dannemarck ſe ſert pour les Lettres Patentes, & autres expeditions les plus importantes, comme de Traitez de Paix, d'Alliance, & autres, les quartiers y ſont autrement diſpoſez & en plus grand nombre, y en aïant juſqu'à dix-huit: Le premier eſt de Vandalie ou Slavie; le ſecond de Juthie ou Juthland; le troiſiéme de Sleſwic; le quatriéme de Holſtein; le cinquiéme de Stormarie; le ſixiéme de Dietmarſe; le ſeptiéme d'Oldembourg; le huitiéme de Delmenhorſt: le neuviéme

pour

pour Femern, d'azur à la couronne Ducale d'or ; le dixiéme de Bornholm, de gueules au dragon couronné d'or ; le onziéme de Gotland; le douxiéme d'Oesel, d'azur à l'aigle d'argent ; le treiziéme pour les Isles de Ferroë, de sinople, au belier saillant d'argent; le quatorziéme d'Islande ; le quinziéme de Groenlande, d'azur à un ours d'argent en pied : & sur le tout au lieu d'honneur un écusson couronné d'une Couronne Roïale d'or, coupé au premier de Dannemarck, parti de Norwege ; au second de gueules à trois Couronnes Ducales d'or, pour les trois Roïaumes du Nord. Le grand Ecu couronné aussi d'une Couronne Roïale d'or, rehaussée de fleurons & couverte de huit demi-diademes de même aboutissans à un globe croisé aussi d'or, comme celle du Roi de Suede qui est de même.

Les Ducs de Holstein portent pour Norwege, Sleswic, Holstein, Dietmarsen, Stormarie, Oldembourg & Delmenhorst, comme le Roi de Dannemarck

CHAPITRE XXI.

Maiſon de Savoye. (1)

LA Savoye & le Piémont, dont le Duc prend l'inveſtiture de l'Empereur, ainſi que de quelques autres Fiefs du Montferrat, ſans pourtant reconnoître la Chambre Imperiale de Spire, quoiqu'on le trouve cottiſé en la matricule, tant pour la taxe des mois Romains, que pour celle de cette Chambre Imperiale, ſont ſituez dans les Alpes, & au pied de ces montagnes ſur les confins du Dauphiné, de la Provence, des Suiſſes, des Duchez de Milan, & de Genes. Leur ſituation rendoit ce Prince conſiderable à pluſieurs Puiſſances, particulierement aux Rois de France, & d'Eſpagne; chacun de ces Princes aïant autrefois eſſayé de le mettre dans ſa maiſon, & dans ſes interêts. On

(1) Comme la Maiſon de Savoye n'a dans l'Empire ni rang, ni voix délibérative dans les Dietes, qu'elle ne contribuë en rien aux impoſitions, & que d'ailleurs Imhof qui a fait l'Hiſtoire Genealogique des Princes de l'Empire n'en parle en aucune maniere, on pourroit n'en rien dire ici; mais comme M. Heiſſ en a fait un chapitre, on le laiſſera en cet endroit pour ne rien laiſſer à deſirer au Lecteur; cette Maiſon étant d'ailleurs aſſez illuſtre pour tenir ſon rang parmi les Princes dont il eſt parlé dans cette hiſtoire.

ſçait que Philippe II. Roi d'Eſpagne ne donna ſa fille Catherine en mariage au Duc Charles Emanuel, que pour lui faire abandonner l'amitié de la France, qu'il avoit tout ſujet de cultiver; puiſque Marguerite fille du Roi de France François I. étoit ſa mere.

On n'ignore pas non plus que Chriſtine, fille du Roi Henry IV. de France fut donnée en mariage au Duc Victor Amedée de Savoye, pour le conſerver dans le parti de la France.

On peut bien auſſi juger que c'eſt par cette méme raiſon que Loüis XIV. Roi de France a ſouhaité que Loüis ſon petit-fils, à preſent Dauphin, épousât la Princeſſe Marie Adelaïde, fille aînée du Duc d'à preſent, & que Philippe V. Roi d'Eſpagne prît auſſi en mariage la Princeſſe Marie Loüiſe Gabrielle ſa cadette, afin d'attacher fortement ce Prince aux interêts de la Maiſon de Bourbon par ces deux alliances qui lui ſont toutes avantageuſes. Mais nonobſtant ces engagemens ce Prince eſt entré dans la grande alliance contre la France, & a pris le parti de la Maiſon d'Autriche dans la guerre preſente, comme il avoit fait dans la précedente.

Comme les choſes ont entierement changé par l'avenement de Philippe V. à la Couronne d'Eſpagne, la divine Providence aïant voulu ainſi raſſembler dans

la Maiſon de Bourbon les Couronnes de France & d'Eſpagne, dont les interêts autrefois oppoſez ſe trouvent maintenant réünis, nonobſtant la diviſion des Branches qui ſe trouvent déja établies par la benediction du Seigneur, qui a donné à l'une & à l'autre des Succeſſeurs. Ces deux Couronnes, dis-je, ainſi unies ont beaucoup moins d'interêt de ménager le Duc de Savoye qu'elles n'avoient lorſque la Couronne d'Eſpagne étoit entre les mains de la Maiſon d'Autriche. Et c'eſt un effet de la generoſité du Roi de France, d'avoir voulu attacher ce Prince à l'une & à l'autre Branche, par le mariage de ſes deux filles, dont il devroit regarder les deſcendans comme ſon propre ſang. S'il en a peu écouté la voix, & qu'il ait bien voulu ſe jetter dans les interêts de la Maiſon d'Autriche, ſa conduite n'a pû être approuvée que de ceux qui ont eſperé d'en profiter.

Par ce que l'on vient de rapporter, il eſt aiſé de voir de quelle conſequence eſt cet Etat, puiſque chacun tâche d'attirer ce Prince & de le mettre dans ſes interêts. Il eſt en effet de grande conſideration; car il eſt à l'égard de la France la clef pour entrer dans le Milanois, & dans l'Italie; & il eſt de même à l'égard de l'Eſpagne la clef pour entrer en France; & à l'égard de l'Empire le paſſage pour faci-

liter à la Maiſon d'Autriche ſa communication avec l'Eſpagne. Tout dépend ſeulement de ſçavoir, laquelle des deux amitiez eſt plus avantageuſe au Duc de Savoye, ou celle de la France & de la Maiſon de Bourbon, ou celle de l'Empire & de la Maiſon d'Autriche.

Comme on a pris des meſures ſeures pour établir dorénavant une parfaite correſpondance entre la France & l'Eſpagne, il n'y a pas d'apparence que ce Prince ſe trouve, comme il étoit, dans l'obligation de ſe déclarer pour l'une ou pour l'autre, ſon veritable interêt étant de demeurer parfaitement attaché à toutes les deux, moïennant quoi il n'auroit à craindre les efforts d'aucune autre Puiſſance, non plus que le Duc de Lorraine qui ſe trouve dans le même cas, qui moïennant une neutralité parfaite joüit avec ſes peuples d'une tranquillité dont aucun autre Etat de l'Europe ne ſe reſſent. Il eſt vrai que le Duc de Savoye a quelques interêts avec l'Empire, dont il eſt, comme on vient de dire, Vicaire perpetuel en Italie; mais ces interêts bien entendus ne devroient pas le déterminer à embraſſer un parti oppoſé à celui des deux Couronnes : au contraire l'alliance qu'il a contractée avec l'une & avec l'autre par le mariage de ſes filles, devroient l'attacher inviolablement à ſes interêts.

Je ne ferai point ici mention des revenus du Duc de Savoye, des Places fortes, de ſes troupes, ni de l'origine & de l'ancienneté de cette Maiſon ; je renvoïe le Lecteur à Guichenon qui en a compoſé une Hiſtoire tres-étenduë : je paſſerai à la

Genealogie de la Maiſon de Savoye.

Je me contenterai de remonter à AMEDE'E VI. qui inſtitua l'an 1347. l'Ordre de l'Annonciade : il fut le premier que Charles IV. Empereur, fit Vicaire perpetuel en Italie. Son petit-fils Amedée VIII. fut fait Duc par l'Empereur Sigiſmond l'an 1416. & depuis s'étant retiré dans un Hermitage à Ripa'ie, il fut créé Pape l'année 1439. par le Concile de Bâle, ſous le nom de Felix V. Il reſigna dix ans aprés le Pontificat, & retourna en ſon Hermitage, où il mourut l'année 1452. Il avoit été marié avant que d'embraſſer la vie Eccleſiaſtique, & avoit laiſſé un fils nommé Loüis, qui avoit épouſé Anne, fille de Janus Roi de Cypre. C'eſt d'où ce Titre eſt venu au Duc de Savoye.

A Louis ſucceda l'année 1462. ſon fils Amedée IX. A cet Amedée ſon fils Charles I. & à Charles I. ſon fils Charles II.

Aprés la mort de CHARLES II. ſans heritiers, Philippe Prince de Breſſe, ſecond

fils de Loüis parvint au Duché l'an 1496. & mourut deux ans aprés, laiſſant trois fils ; ſçavoir, 1. Philibert II. gendre de l'Empereur Maximilien I. qui mourut ſans lignée maſculine. 2. Charles III. qui fut chaſſé de ſon païs par les François l'an 1536. & mourut l'an 1553. 3. Et Philippe Duc de Nemours.

A CHARLES III. ſucceda ſon fils Emanuël Philibert, né l'an 1528. qui rentra dans ſes Etats l'an 1559. & mourut l'an 1580. laiſſant pour ſon Succeſſeur ſon fils Charles Emanuël, qu'il avoit eu de ſa femme Margueri.e, fille de François I. Roi de France.

CHARLES EMANUEL I. du nom Duc de Savoye, né l'an 1561. mourut l'an 1630. Il avoit eu beaucoup d'enfans avec Catherine Michelle, fille de Philippe II. Roi d'Eſpagne, & entr'autres trois fils, qui ſe marierent, Victor Amedée, Maurice, & François Thomas Prince de Carignan.

VICTOR AMEDEE Duc de Savoye, né l'an 1587. mourut l'an 1637. aïant eu de Chriſtine ſa femme, fille de Henry IV. Roi de France, 1. Loüiſe Marie, née l'an 1629. qui fut mariée à Maurice ſon oncle. 2. François Hyacinthe qui ſuit. 3. Charles Emanuël II. du nom. 4. Yolande Marguerite, née l'an 1635. mariée à Reinuce Farneze Duc de Parme, & 5. Henriette Adelaide, née l'an 1636. mariée

à Ferdinand Marie Electeur de Baviere, mere de Madame la Dauphine défunte, du Duc de Baviere d'aujourd'hui, du Prince Clement Electeur de Cologne, &c.

François Hyacinthe, fils aîné de Victor Amedée lui succeda, n'étant âgé que de cinq ans, sous la tutelle de sa mere, & mourut un an aprés, laissant ainsi ses Etats à son frere.

Charles Emanuel II. du nom Duc de Savoye qui étoit né l'an 1634. il mourut l'an 1675. Il n'avoit pas eu d'enfans avec sa premiere femme Françoise Magdelaine d'Orleans, troisiéme fille de Jean Baptiste Gaston Duc d'Orleans, morte l'année 1664. mais il a laissé de sa deuxiéme épouse, Marie Jeanne Baptiste, fille de Charles Emanuel Duc de Nemours, un fils unique nommé Victor Amedée II. qui lui a succedé.

Victor Amedee II. du nom Duc de Savoye, né l'an 1666. succeda à son pere à l'âge de neuf ans, sous la regence de Madame Royale sa mere. Il a épousé le 10. Mai 1684. Anne, fille de Philippe de France Duc d'Orleans, frere unique de Loüis XIV. Roi de France, dont il a eu, 1. Marie Adelaide, née le 6. Decembre 1686. mariée le 7. Decembre 1696. à Loüis, à present Dauphin de France, petit-fils de Loüis XIV. 2. Marie Loüise Gabrielle, née le 17. Septembre 1688. mariée

le

le 3. Novembre 1701. à Philippe V. Roi d'Eſpagne, auſſi petit-fils de Loüis XIV. Roi de France. 3. Philippe Joſeph, à preſent Prince dePiémont, né le 6. Mai 1699. & 4. Charles Emanuel Victor Duc d'Aouſte, né le 4. Juin 1701.

Remontons preſentement à Maurice, ſecond fils de Charles Emanuel I. il nâquit l'an 1593. & mourut l'an 1557. il s'étoit d'abord donné à l'Egliſe, & avoit été revêtu de la dignité de Cardinal; mais il quitta cet Etat, & ſe maria aprés avec ſa niéce Marie Loüiſe, dont il n'y a point eu d'enfans.

Quant à François Thomas Prince de Carignan, troiſiéme fils de Charles Emanuël I. né l'an 1596. il mourut l'an 1656. aïant eu de ſon mariage avec la Princeſſe Marie, fille de Charles de Bourbon, Comte de Soiſſons, trois enfans, ſçavoir; 1. Loüiſe Chriſtine, mariée à Ferdinand Maximilien Marquis de Bade; 2. Emanuël Philibert Amedée, Prince de Carignan, né l'an 1628. mort ſans lignée; & 3. Eugene Maurice.

Eugene Maurice de Savoye, Comte de Soiſſons, né en 1633. mourut l'an 1673. General des Suiſſes. Il avoit épouſé l'an 1657. Olimpe de Mancini, niéce du Cardinal Mazarin, dont il a eu, 1. Loüis Thomas, né l'an 1658. qui a épouſé en 1682. Uranie de Beauvais, ſœur du

Baron de Beauvais, dont il y a un fils & quatre filles; 2. Philippe, né le 2. Avril 1659. mort Chevalier de Malthe le
3. Loüis Jules, dit le Chevalier de Savoye, né en 1660. mort en Hongrie le 18. Octobre 1689. s'étant laiſſé tomber de cheval; 4. François Eugene, né en 1663. appellé le Prince Eugene, a d'abord été Abbé, puis aïant quitté cet état, s'eſt attaché au ſervice de l'Empereur Leopold, & a commandé ſes armées. C'eſt un Prince qui a beaucoup de valeur, & qui s'eſt acquis beaucoup de gloire & de réputation; 5. Marie Jeanne Baptiſte, née le 1. Janvier 1664. dite Mademoiſelle de Soiſſons; 6. Loüiſe Philberte, née le 22. Novembre 1667. dite Mademoiſelle de Carignan, l'une de ces deux dernieres Princeſſes eſt morte fille le

Il faut encore remonter à PHILIPPE Duc de Nemours, troiſiéme fils de *Philippe* II. Duc de Savoye, il eut pour fils Jacques Duc de Nemours; & ce Jacques eut Henry Duc de Nemours. Cet Henry Duc de Nemours s'étant marié à Anne de Lorraine, fille du Duc d'Aumale, laiſſa deux fils, Henry & Charles Emanuël.

HENRY Duc de Nemours & d'Aumale, marié avec Marie d'Orleans (1) fille de

(1) Cette Princeſſe mourut à Paris le 16. Juin 1707. âgée de quatre-vingt trois ans, & en ſa perſonne eſt finie la poſterité des Ducs de Longueville.

Henry Duc de Longueville, mourut ſans enfans l'an 1659.

Charles Emanuel Duc de Nemours, épouſa Eliſabeth, fille de Ceſar Duc de Vendôme, fut tué en duel l'an 1652. & laiſſa deux filles; Marie Jeanne Baptiſte, née l'an 1644. veuve de Charles Emanuel II. Duc de Savoye; & Marie Françoiſe Eliſabeth, née l'an 1646. Reine de Portugal.

Armes de la Maiſon de Savoye.

L'Ecu ordinaire des Armes de la Maiſon de Savoye eſt écartelé.

Le premier quartier pour le Roïaume de Cypre, contre-écartelé au premier de Jeruſalem, d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croiſettes de même; ce qui eſt contre les regles de l'Art: Au ſecond de Luſignan, burelé d'argent & d'azur de dix pieces, à un lion de gueules armé & couronné d'or: Au troiſiéme d'or à un lion de gueules, armé & couronné d'or, lampaſſé d'azur qui eſt d'Armenie: Et au quatriéme d'argent à un lion de gueules, la queuë fourchée & paſſée en ſautoir, qui eſt de Luxembourg; d'autres diſent de Cypre.

Le ſecond quartier, parti au premier de pourpre au cheval effrayé contourné d'argent, pour Saxe ancien: Au ſecond de Saxe moderne, comme le Duc de Saxe,

le parti enté en pointe, d'argent à trois bouterolles de gueules, qui eſt d'Angrie.

Le troiſiéme quartier, parti, au premier d'argent ſemé de billettes de ſable, au lion de même brochant ſur le tout, armé & lampaſſé de gueules, qui eſt de Chablais : Au ſecond de ſable au lion d'argent armé & lampaſſé de gueules, qui eſt d'Aouſte.

Au quatriéme quartier, parti, le premier à cinq points d'or équipolez à quatre d'azur, qui eſt Genevois: Le ſecond d'argent au chef de gueules, qui eſt Montferrat.

Et ſur le tout de Savoye, qui eſt de gueules à la croix d'argent.

CHAPITRE XXII.

Princes d'Anhalt.

LA Principauté d'Anhalt eſt d'une étenduë mediocre, ſituée entre le Duché de Saxe, la Marche de Brandebourg, le Duché de Brunſwic, & le Comté de Mansfeld. Elle eſt diviſée en cinq reſidences principales, ſçavoir de Deſſaw ſur Elbe, de Bernbourg ſur la riviere de Sal, de Plotzkaw, de Zerbſt, & de Cothen, qui en ſont les lieux les plus conſiderables. Comme le nombre des Princes, & des Princeſſes de cette Maiſon eſt fort grand,

& leur revenu aſſez mediocre, ils ſont obligez de ſe faire valoir tant par leurs ſervices prés des autres Princes, que par les alliances qu'ils font avec de Puiſſantes Maiſons dans l'Empire. Ils profeſſent tous la Religion Prétenduë Reformée, horſmis ceux de Zerbſt qui ſont Lutheriens.

Genealogie des Princes d'Anhalt.

ALBERT l'Ours ou de Baringarn, Comte d'Aſcanie, ou d'Aſcherſleben, Bellenſtad, & Barenbourg, obtint, comme nous avons dit, de l'Empereur Conrad III. l'an 1152. la Marche de Brandebourg avec l'Electorat, aprés le décez des anciens Marquis de Brandebourg. Il y a des Auteurs qui pouſſent bien plus loin l'extraction de cette Maiſon d'Anhalt. Pour nous, nous nous tiendrons à cet Albert, qui eſt la veritable tige de toutes les Maiſons de Saxe, & nous ne dirons ici que ce qui peut ſervir à la connoiſſance de cette Branche, puiſque nous avons ſuffiſamment parlé des autres dans les Genealogies précedentes.

Albert mourut l'an 1169. laiſſant de ſon mariage avec Sophie, fille du Comte Othon de Reineck, entr'autres enfans,

OTHON I. Electeur de Brandebourg, dont on a vû la poſterité dans la Genealogie des Ducs de Saxe-Lawembourg, & Bernard.

BERNARD fut fait Electeur de Saxe par Frideric Barberouſſe en la place du Duc Henry le Lion de Baviere, que l'Empereur avoit dépoüillé. Il mourut l'an 1212. laiſſant de ſon premier mariage avec Juthe fille du Roi Canut de Dannemarck. 1. Albert Duc de Saxe, d'Angrie, & de Weſtphalie, qui fut Electeur; 2. Et Henry le Vieux, qui fut fait Prince d'Anhalt par l'Empereur Frederic II.

BERNARD de ſon ſecond mariage avec Sophie fille de Loüis de Fer Landgrave de Heſſe, laiſſa. 3. Henry le Jeune Comte d'Aſcanie ou d'Aſcherleben & de Bellenſtat, qui mourut l'an 1243. aïant de ſon mariage avec Irmengrade fille du Landgrave Herman de Thuringe, quelques enfans décedez ſans en laiſſer.

HENRY le Vieux, Prince d'Anhalt, mourut l'an 1267. & laiſſa de ſon mariage avec Mechtilde, fille du Duc Othon de Brunſwic, entr'autres enfans; 1. Sigfrid de Zerbſt, qui fera la ſuite de la Famille d'Anhalt; 2. Othon d'Aſcherſleben; 3. Et Bernard de Bernbourg.

OTHON d'Aſcherſleben mourut l'an 1315. laiſſant de ſes deux mariages, le premier avec Hedwige de Heſſe, & le ſecond avec Eliſabeth de N... deux filles.

BERNARD I. de Bernbourg laiſſa de ſon mariage avec Agnés, fille du Duc Leopold d'Autriche, Bernard II.

Bernard II. de Bernbourg mourut l'an 1313. laiſſa de ſon mariage avec Helene, fille du Duc Bogiſlas de Pomeranie, Bernard III.

Bernard III. ſurnommé le Dépoüillé, parce que le Chapitre de l'Egliſe Cathedrale d'Halberſtat avoit ôté à Bernard II. ſon pere la ville d'Aſcanie ou d'Aſcherſleben avec ſes dépendances, par l'aſſiſtance de l'Evêque Albert d'Halberſtat ſon oncle; laiſſa de trois mariages, Bernard IV. Henry, & Othon.

Bernard IV. mourut l'an 1364. ſans laiſſer d'enfans de ſon mariage avec Beatrix, fille du Marquis Frideric de Miſnie.

Henry luy ſucceda, & mourut l'an 1374. laiſſant de ſon mariage avec Sophie de Stolberg, Bernard V. qui mourut ſans laiſſer d'enfans.

Othon ſon oncle lui ſucceda, & mourut l'an 1400. il eut de ſon mariage avec Heleine de Stolberg, Bernard VI.

Ce Bernard VI. fut le dernier de la lignée de Bernbourg. Il mourut l'an 1468. laiſſant ſeulement de ſon mariage avec Hedwige de Sagan, Mectilde; il inſtitua pour ſon heritier le Prince George d'Anhalt, fils aîné de Henry le Vieux, comme on va voir dans la lignée de Sigfrid, fils aîné de Henry le Vieux.

Sigfrid de Zerbſt & de Deſſaw, mourut l'an 1310. & laiſſa de ſon mariage avec

la Comteſſe Catherine de Gleichen, entr'autres enfans, Albert I. de Saxe.

ALBERT I. mourut l'an 1316. aïant eu de ſon mariage avec Eliſabeth, fille de l'Electeur Conrad de Brandebourg, entr'autres enfans, Albert II.

ALBERT II. mourut l'an 1362. laiſſant de ſon mariage avec la Ducheſſe Agnés de Rugen, entr'autres enfans, Jean I.

JEAN I. mourut l'an 1375. & eut de ſon mariage avec Eliſabeth, ſœur du Comte Henry de Henneberg, entr'autres enfans, Albert III. de Cothen, & Sigiſmond de Zerbſt.

ALBERT III. de Cothen dit le Boiteux, mourut l'an 1424. laiſſant de ſon premier mariage avec Eliſabeth, fille du Comte Gunther II. de Mansfelt, Woldemar & Adolphe, leſquels moururent ſans laiſſer d'autres enfans que des Eccleſiaſtiques, entre leſquels étoit Adolphe Evéque de Merſbourg, à qui Luther dédia les Theſes qu'il ſoutint contre les Indulgences. Et de ſon ſecond mariage avec Eliſabeth Comteſſe de Querfort, entr'autres enfans, il laiſſa Albert IV. qui ſuit.

ALBERT IV. mourut l'an 1487. n'aïant eu de ſon mariage avec Eliſabeth fille du Comte Gunther III. de Mansfeld que quatre filles; ſçavoir, Marie qui ſe fit Religieuſe; Magdelaine qui fut Abbeſſe de

Quedlinbourg ; Anne Prieure de Gendersheim ; & Dorothée épouſe du Comte d'Oëtingen.

Sigismond de Zerbſt Oncle d'Albert IV. étoit mort l'an 1485. & avoit laiſſé de ſon mariage avec Brigide fille du Comte Guebard de Querfort & d'Eglens, entr'autres enfans, Sigiſmond, Albert, & George. Sigiſmond & Albert moururent tous deux ſans enfans.

George leur ſucceda, & mourut l'an 1474. laiſſant entr'autres enfans, Woldemar, & Erneſt.

Woldemar mourut l'an 1508. laiſſant de ſon mariage avec Marguerite fille de Gunther de Schwartzembourg, entr'autres enfans, Wolfgang, qui mourut ſans enfans l'an 1568. aprés avoir ſouſcrit à la Confeſſion d'Augſbourg.

Ernest mourut l'an 1516. laiſſant de ſon mariage avec Marguerite fille du Duc Henry de Munſterberg, entr'autres enfans, Jean de Zerbſt.

Jean né l'an 1504. mourut l'an 1551. & laiſſa de ſon mariage avec Marguerite fille de l'Electeur Joachim I. de Brandebourg, entr'autres enfans, Joachim-Erneſt.

Joachim-Ernest poſſeſſeur de toute la Principauté d'Anhalt, né l'an 1536. mourut l'an 1586. Il avoit eu de ſon premier mariage avec Agnés fille du Comte Wolfgang de Barbi, entr'autres enfans

1. Jean George de Deſſaw, & 2. Chriſtian de Bernbourg. De ſon ſecond mariage avec Eleonore fille du Duc Frideric de Wirtemberg, il avoit eu; 3. Auguſte de Plotzkaw; 4. Rodolphe de Zerbſt; & 5. Loüis de Cothen, qui tous cinq ont fait ſouche.

Deſſaw.

JEAN-GEORGE de Deſſaw, fils aîné de Joachim Erneſt, né l'an 1567. mourut l'an 1618. & laiſſa de ſon premier mariage avec Dorothée fille du Comte Albert de Malnfelt, trois filles; ſçavoir, Sophie-Eliſabeth, née en 1589. mariée au Duc George Rodolphe de Lignitz; Agnés Magdelaine, née l'an 1590. mariée au Landgrave Othon de Heſſe; Anne Marie, née l'an 1591. morte fille l'an 1637. Et de ſon ſecond mariage avec Dorothée fille de Jean-Caſimir Prince Palatin, Jean Caſimir de Deſſaw, & George-Aribert de Worlitz; & ſept filles.

JEAN-CASIMIR de Deſſaw né l'an 1596. mourut l'an 1660. laiſſant de ſon mariage avec Agnés, fille du Landgrave Maurice de Heſſe, entr'autres enfans, Jean George.

JEAN GEORGE, né l'an 1627. a eu de ſon mariage avec Henriette Catherine, fille du Prince Henry Frideric d'Orange, Gouverneur General des Provinces-

Unies des Païs-Bas ; 1. Eliſabeth Albertine, née en 1665. mariée le 30. de Mars 1686. à Henry Duc de Saxe Barbey ; 2. Amelie, née en 1666. mariée au mois d'Août 1684. à Henry Caſimir, Prince de Naſſau, Gouverneur de Weſtfriſe ; 3. Marie Eleonore, née l'an 1671. mariée le 3. de Septembre 1687. à George Radziril Duc d'Olyca ; 4. Henriette Agnés, née le 9. de Janvier 1674. 5. Leopold, né le 3. de Juillet 1676. 6. & Jeanne Charlotte, née le 6. d'Avril 1682.

A l'égard de GEORGE ALBERT de Worlitz, frere de Jean Caſimir de Deſſaw, né l'an 1606. il mourut en 1643. & laiſſa de ſon mariage avec Jeanne, fille de Chriſtophe de Groſec Grand Marêchal de la Cour de Deſſaw, quelques enfans qui ne ſont pas reconnus Princes, à cauſe de ſa meſalliance. On les appelloit Seigneurs de Radogaſt, ou d'Aribert ; & à preſent par tranſaction avec la Famille on les nomme Comtes de Baringen.

Bernbourg.

CHRISTIAN de Bernbourg, ſecond fils de Joachim Erneſt, né l'an 1568. fut proſcrit avec ſon fils Chriſtian, & puis reçu en grace par l'Empereur Ferdinand II. Il mourut l'an 1630. laiſſant de ſon mariage avec Anne, fille du Comte Arnold de Bentheim & de Tecklenbourg,

entr'autres enfans, Chriſtian II. & Frideric de Hatzerode.

CHRISTIAN II. né l'an 1599. fait priſonnier en la bataille de Prague l'an 1621. mourut l'an 1656. & laiſſa de ſon mariage avec Eleonore Sophie, fille du Duc Jean de Holſtein-Sonderbourg, entr'autres enfans mâles, Victor Amedée, & pluſieurs filles, dont trois ont été mariées; ſçavoir, Eleonore Hedwige au Comte de Stolberg; Anne Sophie à George Frideric Comte de Solms; & Anne Eliſabeth à Chriſtian Ulric Duc de Wirtemberg.

VICTOR AMEDE'E, né en 1634. a épouſé Eliſabeth, fille du Duc Frideric Comte Palatin de Deuxponts, dont il a eu; 1. Charles Frideric qui ſuit; 2. Le Brecht, né l'an 1669. le 28. Juin, qui a épouſé le 12. Avril 1692. Charlotte, fille d'Adolphe, Prince de Naſſau Schauberg, dont il a Victor Amedée Adolphe, né le 7. Septembre 1693. Frideric Guillaume, né le 12. Avril 1695. & Eliſabeth Charlotte, née le 3. Jean George, né le 14. Février 1674. qui n'a point été marié, & a été tué à la bataille de Leuſe le 19. Septembre 1691.

CHARLES FRIDERIC de Bernbourg, né en 1668. a épouſé le 25. Juin 1692. Sophie Albertine, fille de George Frideric Comte de Solms, dont il a Frideric Guil-

laume, né le 3. Septembre 1694. & Charlotte Sophie, née le

A l'égard de FRIDERIC de Hatzerode, ſecond fils de Chriſtian I. né l'an 1613. il mourut en 1670. laiſſant de ſon mariage avec Jeanne, fille du Comte Jean Loüis de Naſſau-Hadamar, Guillaume qui ſuit, & une fille.

GUILLAUME de Hatzerode, né l'an 1643. a épouſé en premieres nôces Eliſabeth Albertine, fille d'Albert Othon, Comte de Solms; & en ſecondes nôces Sophie Auguſte, fille d'Henry Prince de Naſſau Dillembourg. Il n'a point eu d'enfans ni du premier ni du ſecond mariage.

Plotzkaw.

AUGUSTE de Plotzkaw, troiſiéme fils de Joachim Erneſt, né l'an 1575. mourut l'an 1664. laiſſant de ſon mariage avec Sibille, fille du Comte Jean George de Solms, entr'autres enfans, le Brecht qui ſuit, & Emanuel.

Le BRECHT, né l'an 1622. mourut l'an 1669. avoit épouſé Sophie Eleonore Urſule, fille de Henry Wolrath Comte de Stolberg, dont il n'eſt point reſté d'enfans.

EMANUEL de Plotzkaw, frere de le Brecht, né l'an 1631. mourut l'an 1671. aïant eu de ſon mariage avec Anne Elco-

nore, fille de Henry Erneſt, Comte de Stolberg Emanuel le Brecht, né l'an 1671.

EMANUEL le Brecht a épouſé le 30. Septembre 1692. Giſelle Agnés de Bathen, dont il a Leopold, né le 29. Novembre 1694. Eleonore Guillelmine, née le 7. Mai 1696. Auguſte Loüis, né en Juin 1697.

Zerbſt.

RODOLPHE de Zerbſt, quatriéme fils de Joachim Erneſt, né l'an 1576. mort l'an 1622. laiſſa de ſon premier mariage avec Dorothée Hedwige, fille du Duc Henry Jules de Brunſwic; Dorothée mariée au Duc Auguſte de Brunſwic, & Eleonore, mariée au Duc Frideric de Holſtein Norburg.

Et de ſon ſecond mariage avec Magdelaine, fille du Comte Jean d'Oldenbourg; 1. Jean qui ſuit; 2. Antoine Gunther, né l'an 1653. 3. Jean Adolphe, né l'an 1654. 4. Jean Loüis, né l'an 1656. a épouſé Chriſtine Eleonore de Zeiſt, dont il a Jean Loüis, né le 12. de Juin 1688. Jean Auguſte, né le 31. de Decembre 1689. Chrêtien Auguſte, né le 29. Novembre 1690. & Chriſtine Sophie, née le 6. d'Octobre 1692. 5. Sophie Auguſte, née l'an 1663. mariée le 11. d'Octobre 1685. à Jean Erneſt Duc de Saxe Weimar.

Jean de Zerbſt, né l'an 1622. mourut l'an 1667. avoit épouſé Sophie Auguſte, fille du Duc Frideric de Holſtein, dont il laiſſa Charles Guillaume qui ſuit.

Charles Guillaume, né l'an 1652. a épouſé Sophie, fille d'Auguſte Duc de Saxe-Hall, qui lui a donné Jean Auguſte, né le 27. Juillet 1677. & Magdelaine Auguſte, née le 12. Août 1679. mariée le 17. Juin 1693. à Frideric Duc de Saxe-Gotha.

Cothen.

Louis de Cothen, cinquiéme fils de Joachim Erneſt, né l'an 1579. mourut l'an 1650. aïant eu avec ſa premiere femme Anne Amelie, fille d'Arnold Comte de Bentheim, un fils nommé Loüis né l'an 1607. & mort ſans avoir été marié, & avec ſa ſeconde femme Sophie, fille de Simon Comte de Lippe, un fils nommé Guillaume Loüis, né l'an 1638. mort ſans enfans l'an 1665. aprés avoir été marié avec Eliſabeth Charlotte, fille de Frideric Prince d'Anhalt de Hatzgerode.

Armes de la Maiſon d'Anhalt.

L'Ecu des Armes de la Maiſon d'Anhalt eſt parti de deux traits & coupé de deux, faiſant neuf quartiers, ſçavoir;

Au premier d'argent à un ours de ſable contourné, accolé & couronné d'or, lampaſſé de gueules, paſſant ſur une muraille

auſſi de gueules, crenelée de quatre pieces, maçonnée de ſable, poſée en barre, dans laquelle eſt une porte d'or, ferrée de ſable, pour Beringen.

Au ſecond d'or à cinq faces de ſable, pour la Seigneurie de Ballenſtedt.

Au troiſiéme échiqueté d'argent & de ſable, pour le Comté d'Aſcanie.

Au quatriéme écartelé d'or & de gueules, pour la Seigneurie de Waldelſée.

Au cinquiéme qui fait le milieu de l'Ecu, d'argent à un demi aigle de gueules, parti de Saxe, pour la Principauté d'Anhalt.

Au ſixiéme d'azur à deux barres d'or, pour le Comté de Wannſdorf.

Au ſeptiéme d'azur à l'aigle d'argent, langué de gueules, & membré d'or, pour le Comté de Mulingen.

Au huitiéme de gueules plein, pour les Régales.

Au neuviéme, d'argent à l'ours de ſable, les yeux & la langue de gueules, accolé d'argent, paſſant ſur un mur crenelé de quatre pieces poſé en bande, pour Bernbourg.

Les Princes d'Anhalt de la Branche de Zerbſt ajoûtent aux Armes précedentes trois autres quartiers; ſçavoir,

Pour la Seigneurie de Jevern, d'azur au lion d'or.

Pour Kniphauſen, d'or au lion de ſable

ble la queuë fourchée & paſſée en ſautoir.

Pour la Seigneurie de Walter-Nienbourg, d'azur à une tête de chien d'argent en cœur, ſoûtenuë de l'angle de deux aîles poſées en chevron renverſé, de même.

CHAPITRE XXIII.

Autres Princes & Marquis de l'Empire.

POur ne pas priver le Lecteur de la connoiſſance de quelques autres Princes & Etats, qui ſont auſſi Membres immédiats de l'Empire, nous en toucherons ici quelque choſe; mais afin de ne pas l'ennuïer, nous les comprendrons tous dans un même Chapitre.

PRINCIPAUTE' D'HENNEBERG.

Aprés le décez du Comte George Erneſt, dernier des enfans mâles & heritiers directs de la Principauté d'Henneberg, qui mourut l'an 1583. elle fut partagée entre pluſieurs têtes. L'Evêque de Wirtzbourg en eut les biens feodaux; l'Electeur de Saxe, la ſeptiéme partie des autres biens; ainſi que le Duc de Saxe-Weimar, la cinquiéme; les Ducs d'Altenbourg &

de Cobourg en emporterent le Bailliage de Romhild avec ſon Château ; & le Landgrave de Heſſe-Caſſel, les Villes & Bailliage de Schmalkalden. Ils ſont pour cette raiſon tous Membres du Cercle de Franconie où ce Comté eſt ſitué ; comme on a déja parlé des Princes qui ont partagé entr'eux cette Principauté, en parlant des autres Etats qui leur appartiennent, il eſt inutile de le repeter ici.

Nous avons dit ci-devant, que les Armes du Comté de Henneberg, étoient d'or à une poule de ſable crêtée & barbée de gueules, ſur une motte de trois coupeaux de ſinople en pointe.

MARQUISAT DE NOMENY.

C'eſt à cauſe du Marquiſat de Nomeny & du Comté de Blamont que le Duc de Lorraine eſt Etat de l'Empire, compris dans le Cercle du haut Rhin : mais il prétend être Prince ſouverain, & indépendant de l'Empire, pour le reſte du païs, qui avec les autres Fiefs qu'il poſſede, compoſe ſes Etats.

La plus commune opinion ſur l'origine des Ducs de Lorraine les fait deſcendre de Gerard & de Thierry Comtes d'Alſace. Ils ont demeuré fort conſtamment unis à la France, & Matthieu l'un d'entr'eux accompagna S. Loüis au voïa-

ge d'Outremer. Il n'y a eu que Charles IV. qui devint Duc de Lorraine en 1626. par ſon mariage avec la Princeſſe Nicole fille du Duc Henry, que ſon humeur volage porta à faire juſqu'à quatre Traitez avec la France, dont il n'obſerva aucun; enſorte que Loüis XIII. Roi de France fut obligé de le chaſſer de ſes Etats plus d'une fois. Il fit ſon poſſible pour ſe raccommoder avec la France pendant la negotiation du Traité de Weſtphalie, ou pour ſe faire comprendre dans le Traité. La France lui fit des offres qui furent jugées ſi raiſonnables, même par les Miniſtres de l'Empereur, dont il avoit embraſſé le parti, que n'aïant pas voulu les accepter, ils crurent devoir abandonner entierement ſes interêts. Ce Duc ſe jetta alors dans le parti des Eſpagnols, & faiſoit la guerre pour eux; mais le Roi d'Eſpagne également laſſé de ſes inégalitez & de ſon inconſtance, le fit enlever au milieu de Bruxelles, & conduire à Tolede où il demeura tres long-tems priſonnier. Le Roi d'Eſpagne en agit ainſi avec ce Duc, parce qu'il ne put ſe venger de lui que ſur ſa perſonne, & qu'il ne put ſe venger ſur ſes Etats, dont la France s'étoit miſe en poſſeſſion. Le Duc de Lorraine ne ſortit de priſon qu'un peu auparavant le Traité des Pirennées, dans lequel il travailla inutilement à ſe faire comprendre. Enfin étant

venu lui-même à Paris, il fit un accommodement avec le Roi, moïennant lequel il fut rétabli dans ſes Etats.

Son humeur inquiette lui aïant fait encore noüer diverſes intrigues avec les Eſpagnols, il fut encore chaſſé de ſes Etats pour la derniere fois le 22. Juillet 1670. par M. de Fourbin. Il n'y eſt pas rentré, & mourut d'apoplexie dans un village de l'Electorat de Treves.

Comme lors de ſon expulſion de Nancy, on en avoit tranſporté à Mets toutes les Archives, on y a trouvé des Titres qui juſtifient que la plûpart des Terres qui compoſoient ſes Etats étoient mouvantes en plein fief des Evêchez de Mets ou de Verdun. La Chambre Roïale établie pour cet effet condamna alors le poſſeſſeur de ces fiefs à en faire foi & hommage à ces Evêques; & en conſequence de ce que par le Traité de Munſter la Souveraineté de ces Evéchez avoit été cedée par l'Empereur & par l'Empire à Sa Majeſté Tres-Chrêtienne, il lui fut fait défenſes & aux autres poſſeſſeurs de pareils fiefs, de reconnoître d'autre Souveraineté que celle du Roi de France. C'eſt ainſi que la France s'eſt maintenuë en poſſeſſion de ces Etats juſqu'au Traité de Riſwich, par lequel ils ont été rendus à Leopold, petit-neveu de Charles IV. pour en joüir & les poſſeder aux mêmes titres que ſes Pré-

deceſſeurs. Ce qui produit un engagement à ce Prince de demeurer toûjours bien uni avec la France. Il trouve effectivement ſa felicité & celle de ſes peuples dans cette union ; & Leopold à preſent Duc de Lorraine, non ſeulement s'eſt allié avec la France en épouſant la Princeſſe Eliſabeth Charlotte d'Orleans, niéce du Roi Tres-Chrêtien, fille de Philippe fils de France Duc d'Orleans, frere unique de Loüis XIV. mais il ſçait encore ſe conſerver en bonne intelligence avec la France, ſans ſe broüiller avec la Maiſon d'Autriche : & en obſervant ainſi une parfaite neutralité, il joüit d'une paix tranquille dans tous ſes Etats pendant que la guerre eſt allumée dans toute l'Europe.

Au reſte la Genealogie de cette Maiſon a été ſi exactement imprimée & eſt ſi connuë, que ce ſeroit abuſer de la patience du Lecteur que d'en dire beaucoup de choſes, ainſi ſans remonter plus haut, je me contenterai de dire qu'au commencement du ſiecle paſſé cette Maiſon ſe diviſa en deux Branches par les deux fils de René II. Duc de Lorraine. Ces deux fils de René étoient Antoine & Claude.

Claude qui étoit le cadet ſe retira en France, épouſa Antoinette de Bourbon, fille de François de Bourbon, Comte de Vendôme, & ſe ſignala par tant de belles

actions ſous le regne de François I. que ce Monarque qui ne recompenſoit pas moins les gens d'épée, que les gens de Lettres qui ſe diſtinguoient, érigea en ſa faveur la Terre de Guiſe en Duché. Depuis ce tems-là les Princes de cette Branche ont été appellez Ducs de Guiſe.

ANTOINE qui étoit l'aîné demeura en Lorraine, & eut un fils appellé François qui lui ſucceda. Charles III. ſucceda à François, & eut trois fils ; ſçavoir, 1. Henry qui n'eut que deux filles, Nicole & Claude ; 2. Charles qui fut Cardinal ; & 3. François Comte de Vaudemont. Ce Comte de Vaudemont laiſſa deux fils, Charles IV. & le Duc François. Charles IV. fut marié avec la Princeſſe Nicole ſa couſine, dont il n'eut point d'enfans ; & le Duc François qui étoit Cardinal, quitta l'Etat Eccleſiaſtique, & épouſa la Princeſſe Claude ſa couſine, ſeconde fille du Duc Henry. De ce mariage eſt ſorti Charles V. Duc de Lorraine, qui aïant épouſé la Reine Doüairiere de Pologne, en a eu Leopold I. du nom à preſent regnant, & trois autres Princes, dont un eſt Electeur de Treves, Evêque d'Oſnabruc, Grand Prieur de Caſtille, &c.

LEOPOLD I. a épouſé le 13. Octobre 1698. Eliſabeth Charlotte d'Orleans, fille de Philippe fils de France Duc d'Orleans, frere unique du Roi Loüis XIV. de la-

quelle il a pluſieurs enfans, & entr'autres un Prince qui eſt l'aîné, né en 1699. que l'on appelle le Prince de Bar.

Armes de la Maiſon de Lorraine.

L'Ecu de ſes Armoiries eſt parti de trois traits & couppé d'un, qui font huit quartiers, & un ſur le tout fait le neuviéme.

Au premier de Hongrie, face d'argent & de gueules de huit pieces.

Au ſecond d'Anjou-Sicile, d'azur ſemé de fleurs de lis d'or, à un lambel de quatre pieces de gueules, poſé en chef.

Au troiſiéme de Jeruſalem, d'argent à une croix potencée d'or, accompagnée de quatre croiſettes de même.

Au quatriéme d'Arragon, d'or à quatre pals de gueules.

Au cinquiéme d'Anjou, d'azur ſemé de fleurs de lys d'or, bordé de gueules.

Au ſixiéme de Gueldres, d'azur à un lion contourné d'or, armé, lampaſſé & couronné de gueules.

Au ſeptiéme de Flandre, d'or à un lion de ſable.

Au huitiéme de Bar, d'azur ſemé de croix recroiſettées au pied fiché d'or, à deux barbeaux addoſſez de même, dentez & allumez d'argent.

Et ſur le tout de Lorraine, qui eſt d'or à la bande de gueules, chargée de trois alerions d'argent.

Il eſt à obſerver que les Princes de Lorraine ne chargent le principal Ecu de leurs Armes que des quartiers que je viens de blaſonner, & n'y mêlent point ceux de Nomeny & de Blamont, non plus que ceux des autres terres qu'ils tiennent relevantes de l'Empire, & qui ſe trouvent nommées dans les lettres d'inveſtiture, qui leur en ont été accordées par l'Empereur Rodolphe II.

On peut remarquer en paſſant, que le Marquiſat de Nomeny, qui a donné lieu à ce qu'on vient de dire de la maiſon de Lorraine, n'a été détaché que depuis un ſiécle de la Cathedrale de Mets, à qui il appartenoit auparavant, & avec laquelle il a été échangé contre le Village d'Aube.

PRINCIPAUTE' DE MONTBELIARD.

Le Comté de Montbeliard eſt un appanage de la Maiſon de Wirtemberg, comme on a pu voir dans ce que j'ai dit cy-devant des Princes de cette Famille. Il eſt ſitué entre la Franche-Comté & la Haute-Alſace. Lorſque le Roi d'Eſpagne a cedé la Franche-Comté au Roi de France, le Parlement de Bezançon avoit adjugé ſur les anciens titres le domaine direct, ou la ſouveraineté du Comté de Montbeliard à Sa Majeſté Trés-Chrétienne, & avoit condamné le Prince George de Wirtemberg,

ou

ou la Regence de Montbeliard, qui gouvernoit le Comté pendant l'abſence de ce Prince, & la minorité de ſon fils unique, à lui en prêter la foi & l'hommage, comme il fut fait pour prévenir la commiſe, ou la confiſcation du domaine utile; mais par l'article 13. du traitté de paix, conclu entre l'Empire & la France à Riſwic le 30. d'Octobre 1697. l'on a caſſé l'Arrêt & la reconnoiſſance. Le Comté de Montbeliard a été rendu purement & ſimplement au Duc de Wirtemberg, même les Fiefs qui leur appartenoient dans le Duché, & le Comté de Bourgogne. Ainſi ce Prince en joüit à preſent; & comme ſa Genealogie a été déduite avec celle du Duc de Wirtemberg, il ſeroit inutile d'en faire ici une repetition.

Les Armes du Comté de Montbeliard ſont de gueules à trois beſans d'or.

Principauté d'Aremberg.

Jean de Lignes Comte d'Aremberg, fit inſcrire ce Comté dans la Matricule de l'Empire, & dans le Cercle du bas Rhin l'an 1568. par l'Empereur Maximilien II. il fut tué la même année en la Bataille de Heigerlé. Il laiſſa Charles & Robert, tiges des deux Branches d'Aremberg, & de Barbançon.

Charles laiſſa de ſon mariage avec

Anne heritiere & ſœur du Prince Charles d'Arſcot & de Croy, Philippe & Alexandre qui ont encore formé les Branches d'Aremberg ou d'Arſcot, & de Chimay.

PHILIPPE Prince d'Aremberg, & d'Arſcot épouſa en premieres nôces Hippolithe, fille de Pierre de Melun Prince d'Epinoy, dont il eut Claire Eugenie mariée à Albert Prince de Chimay ſon couſin germain. Philippe épouſa en ſecondes nôces Claire Iſabelle, fille de Florent Comte de Barlaimont, qui lui donna quatre filles, & Philippe François, Capitaine de la Garde Bourguignonne du Roi d'Eſpagne, & Chevalier de la Toiſon d'or, qui épouſa Magdelaine Françoiſe de Borgia, fille de Charles Duc de Gandie Grand d'Eſpagne, & mourut ſans enfans en 1674. Philippe épouſa une troiſiéme femme nommée la Comteſſe Marie Cleope de Hohenzollern, qui lui laiſſa Charles Eugene, qui fut d'abord fait Chanoine de Cologne, & qui épouſa enſuite Marie Henriette de Vergy de Cuſance. Il fut fait Gouverneur du Hainaut, & Chevalier de l'Ordre de la Toiſon en 1678. il mourut le 26. de Juin 1681. & laiſſa trois enfans; Philippe Charles qui ſuit; Alexandre Joſeph, né le 20. Mai 1664. mort à la guerre contre les Turcs le 7. Juillet 1683. & Marie The-

reſe, née le 27. Septembre 1687. mariée à Othon Henry Marquis de Carette.

PHILIPPE CHARLES, né le 10. Mai 1663. épouſa le 12. de Février 1684. Marie Henriette, fille d'Othon Henry Marquis de Carette & de Grana, qui lui a donné Marie Anne, née le 3. d'Août 1689. & Leopold, né le 14. d'Octobre 1690. il fut tué à la bataille de Salankemen.

ALEXANDRE Prince de Chimay, frere de Philippe, laiſſa deux enfans; Albert qui mourut en 1648. ſans en laiſſer; & Philippe qui reçut le Collier de l'Ordre de la Toiſon en 1647. épouſa Theodore de Gavre, fille de Charles Comte de Freſin: il en eut Erneſt Dominique, né le 26. de Decembre 1643. lequel épouſa en 1675. Marie de Cardenas. Il mourut Viceroi de Navarre à Pampelune au mois de Juin 1686. ſans laiſſer d'enfans.

ROBERT frere de Charles épouſa Claude Wild & Rhingrave, dont il eut Albert, né l'an 1600. Celui-ci épouſa Marie de Barbançon, fille d'Eberhard Vicomte d'Avré, & fut pere de Octave Ignace Duc d'Aremberg, &c. tué à Nerwinde le 29. de Juillet 1693. Celui-ci n'a laiſſé que deux filles.

De cette Maiſon eſt ſorti un Erneſt Duc de Croy, qui embraſſa la Confeſſion d'Auſbourg, & qui cherchant un

parti dans les Maiſons de cette Communion, épouſa l'an 1610. Anne Ducheſſe de Pomeranie. C'eſt de ce mariage qu'eſt venu le Duc Erneſt Bogiſlas de Croy, lequel fut poſtulé Evêque de Camin ; mais cet Evêché aïant été érigé en Principauté au profit de l'Electeur de Brandebourg, ce Prince pour l'en recompenſer l'établit au premier lieu Gouverneur de Pomeranie, & puis de la Pruſſe Ducale.

Les Princes d'Aremberg portent de gueules à trois fleurs de neflier, ou quinte-feüilles d'or, qui eſt Aremberg, écartelé d'or à la face échiquetée d'argent & de gueules de trois tires, qui eſt la Mark ; & ſur le tout contre-écartelé au premier & quatre de Lignes, qui eſt d'or à la bande de gueules ; & au ſecond & troiſiéme de Barbançon, qui eſt d'argent à trois lionceaux de gueules, armez & couronnez d'or.

Principauté de Hohenzollern.

Le Comté de Hohenzollern eſt ſitué en Suabe dans le voiſinage du Marquiſat de Burgau, & d'autres Terres & païs qui appartiennent à l'Autriche, à laquelle les Princes de Hohenzollern ſont redevables de leur dignité de Prince & de leur conſervation. Auſſi par un motif de reconnoiſſance Eitel Frideric n'heſita pas à recevoir garniſon Imperiale dans ſa forte-

reſſe de Hohenzollern, à condition que la place & la ſoldateſque ſeroient entretenuës aux dépens de l'Empereur. Cette démarche conforme à celle de ſes Prédeceſſeurs, nous fait aiſément connoître quelles maximes d'Etat il eſt obligé de ſuivre dans la conduite de ſes affaires. Elle convient auſſi fort bien aux particularitez que nous allons voir dans leur Genealogie.

Le Comte CHARLES I. de Hohenzollern mourut l'an 1576. laiſſant de ſon mariage avec Anne, fille du Marquis Erneſt de Bade, entr'autres enfans, Eitel Frideric I. de Hohenzollern; Charles II. de Sigmaringen; & Chriſtophe de Haigerloch.

EITEL FRIDERIC I. Comte de Hohenzollern mourut l'an 1604. & laiſſa de ſon mariage avec Sibille Comteſſe de Zimmeren, Jean George, qui fut fait Prince l'an 1623. par Ferdinand II.

JEAN GEORGE Prince de Hohenzollern laiſſa de ſon mariage avec Françoiſe, fille du Rhingrave Frideric, entr'autres enfans; 1. Eitel Frideric II. 2. Leopold Frideric; 3. Philippe Frideric Chriſtophe; 4. Sibille, mariée à Erneſt Comte de la Marck; 5. Anne Marie, mariée à d'Egon Comte de Furſtemberg; 6. Catherine Urſule, mariée à Guillaume Marquis de Bade, & quelques autres filles.

EITEL FRIDERIC II. Prince de Hohenzollern, parut à la Diete de Ratiſbonne pendant les années 1653. & 1654. & fut admis au College des Princes par l'Empereur Ferdinand III. Il mourut l'an 1661. aïant eu avec ſa femme Marie, fille de Henry Comte de Bergue, une fille nommée Henriette Françoiſe, qui épouſa l'an 1661. Frideric Maurice de la Tour Comte d'Auvergne.

PHILIPPE FRIDERIC CHRISTOPHE de Hohenzollern fut premierement Chanoine de Cologne & de Straſbourg; puis voïant que ſon aîné étoit mort ſans enfans mâles, il ſe maria avec Marie Sidovie, fille d'Herman Fortuné, Marquis de Bade en 1662. il mourut le 13. de Janvier 1671. & laiſſa Leopold Frideric, né le 4. Février 1666. mort le 18. de Juillet 1686. au ſiege de Bade; Marie Marguerite, née le 26. d'Avril 1670. morte le 24. d'Avril 1687. & Frideric Guillaume, né en 1663. qui épouſa le 22. de Juin 1687. Marie Leopoldine Loüiſe Comteſſe de Sinzendorff, dont il a eu Frideric, Loüiſe & Charlotte.

Remontons preſentement à CHARLES II. de Sigmaringen, fils de Charles I. il mourut l'an 1606. aïant laiſſé de ſon mariage avec la Comteſſe Euphroſine d'Oetingen, Jean, Eitel Frideric, & Erneſt George.

Jean, né l'an 1578. mort en 1638. eut de ſon mariage avec la Princeſſe Jeanne de Hohenzollern, Sibille, mariée à Erneſt Bennon Comte de Wartemberg; Marie, mariée à Paul André Comte de Wolfkenſtein; Mainard qui épouſa le 6. de Mai 1635. Anne Marie, fille de Ferdinand Comte de Toerring, & mourut en 1681. il laiſſa Maximilien & François Antoine.

Maximilien, né le 20. de Juin 1636. épouſa Marie Claire, fille d'Albert Comte de Bergin-Boxmer, de laquelle il a eu entr'autres, Marie Magdelaine, née en 1669. Marie Thereſe, née en 1671. Chanoineſſe de Buchau; Mainard II. né en 1673. Albert Oſwald Chanoine de Cologne; François Henry, né en 1678. Sidonius, né en 1682. Jean François, né en 1684. Maximilien Antoine, né en 1685.

François Antoine, ſecond fils de Mainard, a épouſé le 5. de Février 1687. Marie Anne, fille d'Antoine Euſebe Comte de Koenigſcek, dont il a un fils & une fille.

Les Princes de Hohenzollern portent écartelé au premier & quatriéme contre-écartelé d'argent & de ſable, qui eſt Hohenzollern; au ſecond & troiſiéme d'azur à un cerf d'or ſur une motte de trois coupeaux de ſinople, qui eſt Sigmaringen; & ſur le tout de gueules à deux

ſceptres d'or paſſez en ſautoir, pour la Charge de Chambellan hereditaire de l'Empire.

Autres Princes plus modernes.

IL y a encore d'autres Princes qui aïant été créez par l'Empereur Ferdinand III. furent reçus au College des Princes dans la Diete de Ratiſbonne tenuë l'an 1654. qui ſont Eggenberc, Lobkowitz, Salms, Dietrichſtein, Naſſau-Hadamar, Naſſau-Dillembourg, Picolomini, & Averſberg. Ils ont competence enſemble pour la préſéance, les uns prétendans être feudataires de l'Empire plus conſiderables que les autres. Les deux Princes de Naſſau, & celui de Salms, qui eſt un Rhingrave, s'attachent aux interêts de l'Empire; parce que c'eſt de là qu'ils ont les mêmes droits que les anciennes Maiſons des Princes. Mais les autres cinq, ſçavoir Eggemberg, Lobkowitz, Picolomini, Dietrichſtein, & Averſberg, qui ont la meilleure partie de leurs biens dans les Terres patrimoniales de la Maiſon d'Autriche, ſe croïent obligez de conformer leur conduite aux interêts de leur Prince naturel.

En la même Diete de 1654. Enno-Loüis Comte d'Oſtfriſe fut auſſi reçu Prince de l'Empire par Ferdinand III. à condition qu'il n'y auroit que l'aîné de ſa Maiſon qui ſeroit Prince, & que les Ca-

dets demeureroient Comtes. Depuis ce temps-là, on a encore accordé cette Dignité de Prince aux aînez des Maiſons de Furſtemberg, d'Oettingen, & de Schwartzemberg.

Nous ne nous étendrons point ſur les Maiſons & Genealogies de ces Princes modernes, comme nous avons fait ſur celles des autres, de crainte que cela ne nous menât trop loin. Car la plûpart de ces Maiſons ne cedent gueres pour ce qui regarde leur ancienneté, aux plus illuſtres d'Allemagne.

L'on ne conteſte point, par exemple, à celle de Naſſau, les preuves qu'elle produit pour juſtifier qu'un de ſes Ancetres, ſans pouſſer ſon origine plus avant, nommé Otton Comte de Naſſau, dont le Tombeau ſe voit encore à Nuremberg, fils de Jean & neveu d'Eberhard de Naſſau, étoit vers l'année 920. General de l'Armée de l'Empereur Henry l'Oiſeleur contre les Hongrois ; que les auteurs de cet Otton avoient poſſedé long-tems auparavant le Comté de Naſſau au païs de Heſſe, vis-à-vis du lieu où la Moſelle ſe décharge dans le Rhin ; Qu'un autre Otton fils de Walderame II. aïant épouſé l'heritiere du païs de Gueldres, en fut fait le premier Comte en l'année 1079. par l'Empereur Henry Quatriéme, & que lui & ſes Succeſſeurs l'ont poſſedé ſous ce

Titre de Comté juſqu'en 1339. qu'il fut érigé en Duché par l'Empereur Loüis de Baviere en faveur d'un Reinold de Naſſau, dont la poſterité s'étant éteinte quelque temps aprés, ce Duché paſſa dans la Maiſon de Juliers. Ce qui n'empecha pas les autres branches de cette Maiſon, ſorties de ce Walderame II. de ſe ſoûtenir en luſtre par les autres grandes Terres qu'elles avoient. Elles donnerent même un Empereur à l'Allemagne, qui fut Adolphe de Naſſau, & c'eſt d'elles auſſi que viennent celles qui ſubſiſtent encore aujourd'hui de Naſſau-Sarbrug, d'Orange, de Dillembourg, d'Hadamar & autres.

Les Princes de Naſſau Dillembourg, & d'Hadamar portent leurs Armes écartelées, au premier d'azur ſemé de billettes d'or au lion de même brochant ſur le tout, couronné, armé & lampaſſé de gueules, qui eſt de Naſſau. Au ſecond d'or, au leopard lionné de gueules, couronné, armé & lampaſſé d'azur, qui eſt de Catzenelebogen : Au troiſiéme de gueules à la face d'argent, qui eſt de Vianden: Au quatriéme de gueules à deux leopards d'or, armez & lampaſſez d'azur, pour Dietz. Les autres Branches y ajoûtent d'autres quartiers.

Le Prince de Salms porte écartelé au premier & quatriéme de ſable à un leopard lionné d'argent, qui eſt des Wild-

graves : Au ſecond & troiſiéme d'or au lion de gueules couronné d'azur, qui eſt des Rhingraves ; & ſur le tout parti au premier de gueules à trois lions d'or, pour le Comté de Kirn, ou Kybourg : Au ſecond de gueules ſemé de croiſettes d'or, d'autres diſent d'argent à deux Saulmons addoſſez d'argent, qui eſt de Salms, coupé d'azur à une face d'argent pour Winſtingen, autrement dit Feneſtrange.

Le Prince d'Eggemberg porte pour Eggemberg, d'argent à trois aiglons de gueules confrontez en cœur, & poſez en perle : Celui de la pointe, couronné de même.

Le Prince de Dietrichtſtein porte tranché d'or & de gueules, à deux ſerpes addoſſées, poſées en pal d'argent, le manche d'or. Il mêle ordinairement d'autres quartiers avec celui-là.

Le Prince d'Oſtfriſe porte parti d'un & coupé de deux traits, faiſant ſix quartiers : Au premier de ſable à une harpie éploïée d'or, couronnée de même, au viſage de carnation accompagnée de quatre étoiles de ſix rais d'or, deux en chef, & deux en pointe, pour Oſtfriſe. Les autres quartiers ſont pour d'autres Terres.

Le Prince de Furſtemberg porte d'or à un aigle de gueules, becqué & membré d'azur, à la bordure d'argent nebulée d'azur, pour le Comté de Furſtemberg ;

l'eſtomach de l'aigle chargé d'un Ecu écartelé au premier & quatriéme de gueules, à un gonfanon d'argent pour le Comté de Werdemberg: Et au ſecond & troiſiéme d'argent à une bande de ſable en forme de viz, pour le Comté de Heiligemberg.

Le Prince d'Oëttingen, porte écartelé au premier & quatriéme de gueules, & d'or en écartelure de ſautoir, éclaté en barre: Au ſecond & troiſiéme, le contraire, à un écuſſon d'azur en cœur; ſur le tout un ſautoir d'argent, ou pour mieux dire un flanchis, qui eſt le diminutif du ſautoir.

Le Prince de Schwartzemberg porte écartelé au premier & quatriéme, pâlé d'argent & d'azur, qui eſt Sainsheim: Au ſecond & troiſiéme de gueules à une tour d'argent, ſur une petite colline à trois coupeaux de ſable, qui eſt de Schwartzemberg.

Le Prince Picolomini, d'argent à une croix d'azur, chargée de cinq croiſſans d'or.

Le Prince de Lobkowitz, porte écartelé au premier & quatriéme d'argent, à un aigle de ſable poſé en bande: Au ſecond & au troiſiéme de gueules coupé d'argent.

Le Prince d'Averſberg porte au premier quartier d'argent à l'aigle de ſable,

parti de gueules au lion couronné d'argent : Au ſecond d'or à la face ondée d'azur, en chef à un lion couronné de gueules, & en pointe à un aigle de ſable : Au troiſiéme & ſixiéme de gueules à un buffle bouclé d'argent : Au quatriéme & cinquiéme d'or, à un aigle de ſable poſé ſur un treteau, & ſur le tout, d'argent à un lion couronné de gueules.

CHAPITRE XXIV.

Comtes & Barons, & Gentilshommes immédiats de l'Empire.

NOus avons ci-devant dit que les Comtes & Barons de l'Empire étoient compris & diviſez en quatre Corps, ſçavoir de Weteravie, de Suabe, de Franconie, & de Weſtphalie; & qu'ils faiſoient leurs Aſſemblées d'Etat à part, & y examinoient les matieres propoſées ou à propoſer dans les Dietes. Aprés quoi chaque Corps envoïoit ſon Député à la Diete, pour donner ſa voix conformément à la reſolution priſe dans leurs Deliberations. Ainſi il ſuffira de marquer ici, que leur principal interêt eſt de ſe maintenir en leur immédiateté, & ſuperiorité preſqu'égale à celle des Princes. Et c'eſt en effet où tend toute leur Politique, tâchant dans

cette vûë de ſe rendre de plus en plus conſiderables, tant par leurs Etats & Places fortes, que par leurs alliances & leurs merites perſonnels. Et comme il faudroit un volume entier pour déduire les interêts particuliers, & la Genealogie de chacun de ces Seigneurs, je me contenterai de dire qu'ils ſe reglent ſur la ſituation de leurs Etats, ſur la puiſſance ou la foibleſſe de leurs voiſins, ſur leurs liaiſons avec d'autres de parenté ou de ſocieté, & ſur l'interet de leur Religion. Il eſt conſtant que pluſieurs d'entr'eux peuvent juſtifier leur extraction, & en chercher les Ancêtres auſſi avant dans l'Antiquité que la plûpart des grands Princes, ſans qu'on leur puiſſe reprocher qu'ils aïent jamais ſouffert qu'il ſoit entré dans leurs Familles aucune fille, qui ne fût d'un ſang auſſi pur & auſſi illuſtre que le leur. En quoi ils ont été, & ſont encore d'autant plus exacts, qu'ils en ont toûjours tiré cet avantage conſiderable dont nous avons déja parlé, de pouvoir aſpirer aux Electorats, & autres Principautez Eccleſiaſtiques d'Allemagne. Outre celui qu'ils ont de ce que leurs filles ſont recherchées en mariage par les Electeurs Seculiers, & autres grands Princes, qui conſiderent ces Comtes & Barons comme des Seigneurs d'un rang fort élevé au deſſus de celui de la Nobleſſe; la plûpart joüiſſans en effet

du droit de faire battre monnoïe, & de plusieurs autres droits Regaliens qui les approchent de la condition & de l'état des Princes.

Noblesse libre & immédiate de l'Empire.

ON doit juger par ce Titre, qu'il y a en Allemagne deux sortes de Noblesse; l'une libre & immediate, ne relevant que de l'Empereur & de l'Empire; l'autre médiate, qui en reconnoissant l'Empereur comme Chef de l'Empire, est encore soumise à la Jurisdiction d'un autre Prince. Celle-cy n'a pas à beaucoup prés les libertez de la premiere; quoiqu'elle ne laisse pas d'etre en grande consideration dans l'Allemagne. Car il y a une infinité de ces Gentilshommes, dont les Maisons se vantent d'être aussi anciennes & aussi illustres que celles des autres, & il n'y en a aucun qui ne préfere une Damoiselle, quoique pauvre, à une Bourgeoise, quelque riche qu'elle puisse etre, regardant avec étonnement le mélange de conditions qui se fait ailleurs. Aussi se conservant de cette maniere dans la pureté d'une vraïe Noblesse, ils ont l'avantage de pouvoir entrer sans contestation dans plusieurs Chapitres nobles, & prétendre aux Principautez Ecclesiastiques comme les autres.

Pour ce qui eſt des Gentilshommes libres & immédiats, il y en a pluſieurs qui deſcendent de ces Heros qui accompagnerent Charlemagne & ſes Succeſſeurs dans les conquêtes qu'ils firent ſur les Saxons, & autres peuples qu'ils ſoûmirent à leur Empire.

Pluſieurs autres Braves étant venus des Etats voiſins s'habituer en Allemagne, furent depuis unis à ce Corps de Nobleſſe, parce qu'ils étoient iſſus de races Nobles. D'autres enfin, dont les peres s'étant rendus recommandables par de longs ſervices auprés des Empereurs, & par des actions heroïques, avoient merité & reçu le Titre de Nobles, ſe ſont dans la ſuite des tems fait immatriculer parmi cette ancienne Nobleſſe, en vertu de Lettres par eux obtenuës des Empereurs. Mais quoique ces derniers aïent été ainſi admis au rang des autres, & joüiſſent des mêmes prérogatives pour ce qui regarde la liberté & l'immediateté, il y a cette difference, qu'ils ne peuvent entrer dans les Chapitres d'où ſe tirent les Electeurs de Mayence, de Treves, & de Cologne, & les autres Evêques & Prélats Princes d'Allemagne. D'autant que pour être reçu dans ces Chapitres, il faut prouver trente-deux quartiers de Nobleſſe de pere & de mere, à laquelle la plus auſtere critique ne puiſſe trouver rien à redire; ce qui eſt impoſſible

ble à la Nobleſſe moderne juſqu'à ce que par la ſucceſſion des tems, elle ſe trouve en état de pouvoir fournir ces trente-deux quartiers.

Cette Nobleſſe a reçu ſa liberté & ſon immediateté des Empereurs, lorſque pour récompenſe des ſervices qu'ils en avoient reçus, & qu'ils eſperoient encore en recevoir, ils donnerent les Fiefs dont elle eſt encore aujourd'hui revêtuë, avec cette prérogative de ne les relever que d'eux & de l'Empire, ſans être ſujets à aucune autre Juriſdiction, & à la charge de les ſervir dans toutes occaſions en perſonne, avec deux, trois, ou plus de valets ſelon la force & le revenu du Fief; d'où la conſequence eſt aiſée à tirer, que la ſucceſſion de ces Fiefs ne peut regarder que les enfans & heritiers mâles, à l'excluſion des femmes.

Ces Fiefs ſe trouvent preſque tous ſituez en Suabe, en Franconie, & le long du Rhin, la baſſe Alſace y compriſe; afin que la Nobleſſe étant moins diſperſée, elle fût plus prête pour les occaſions où ils auroient beſoin d'elle, & pour défendre auſſi plus commodement les frontieres de ces côtez-là contre l'invaſion des étrangers. Ce n'eſt pas tout; car pour l'engager davantage à demeurer fidele à leur ſervice, ils lui accorderent de tres-beaux droits qu'il ſeroit trop long de déduire ici.

Il ſuffira de dire qu'ils la rendirent auſſi franche & libre ſur ſes terres, que le ſont les autres Etats de l'Empire, avec pouvoir de faire, à l'excluſion de tout autre, des impoſitions ſur ſes ſujets, d'avoir une Juſtice civile & criminelle, & telle que de la civile on n'en pourroit appeller qu'à la Chambre Aulique, ou à la Chambre Imperiale de Spire; & que la criminelle ſeroit executée ſans appel, comme celle des autres Etats immediats. Nous ne repetons point ici l'avantage qu'elle a d'être admiſe dans la plûpart des Chapitres, Abbaïes, & autres biens Eccleſiaſtiques Nobles, qui ne peuvent être poſſedez que par des Gentilshommes.

Il eſt hors de doute que cette Nobleſſe étoit autrefois convoquée aux Dietes Imperiales, & elle prétendoit y avoir ſéance avant les Villes. Mais pour la décharger de la dépenſe extraordinaire qu'elle y faiſoit, on ceſſa peu à peu de l'y appeller, lui laiſſant la liberté de ſe cottiſer pour contribuer ſa cotte-part, comme elle a fait quelquefois, aux neceſſitez publiques de l'Empire. En quoi, auſſi-bien que dans ſes autres privileges, elle a été maintenuë par les Empereurs, dont l'interêt a toûjours été de la ménager tant qu'ils ont pû, pour la rendre plus zelée pour la gloire & l'honneur de leur Couronne; il eſt auſſi de l'interêt de cette No-

bleſſe de faire toutes choſes pour conſerver les bonnes graces de l'Empereur, qui eſt, pour ainſi dire, ſon ſeul protecteur contre ceux qui voudroient l'opprimer, ou attaquer ſa liberté.

Si l'on conſidere de prés la politique que cette Nobleſſe obſerve en general, l'on trouvera qu'elle forme une eſpece de Republique Ariſtocratique. Car bien qu'elle ſoit diviſée en trois Claſſes, ſçavoir une en Suabe, une en Franconie, & une le long du Rhin qui comprend celle de la baſſe Alſace; ces trois Claſſes ne laiſſent pas dans les affaires importantes de joindre & d'unir leurs conſeils & leurs forces pour la conſervation de tout le Corps.

Et afin de faire mieux connoître la maniere dont elle ſe gouverne, je dois dire qu'elle a diviſé le Cercle de Suabe en cinq quartiers: celui de Franconie en ſix; & celui du Rhin, y compris la baſſe Alſace, en quatre.

Les cinq quartiers de Suabe ſont le Hegaw, l'Algaw, le Schwartzwald, l'Orthnaw, le Kocher joint au Kreichgow.

Les ſix quartiers de Franconie, ſont l'Odenwald, le Rhin, le Verra, le Stergerwald, l'Altmuth, & le Baunach. Les quartiers du Rhin ſont le haut & le bas Rhin, la Veteravie, & la baſſe Alſace. Tous ces quartiers ont des Chefs qui

s'appellent Directeurs en Suabe, & en la basse Alsace; & Capitaines en Franconie, & au haut & bas Rhin, lesquels on choisit tantôt d'une Famille, tantôt d'une autre. Un Chef ne peut rien regler que de l'avis de deux ou trois autres Gentilshommes, qui sont nommez pour être ses Adjoints, & lui donner conseil, & d'un Jurisconsulte pour les affaires où il s'agit d'une interpretation de Loi. Avec ces Conseillers le Directeur ou Capitaine examine les differends pour lesquels les Gentilshommes se pourvoïent pardevant lui, pacifie leurs querelles, étouffe ou termine leurs procez, & tient la main à la conservation des privileges & des franchises de tout le Corps. Il reprime aussi les injustices & les violences des uns contre les autres; & lorsque pour l'execution de ses jugemens, qu'un Secretaire qui lui est aussi donné, redige par écrit, les forces de son quartier ne suffisent pas, il convoque toute la Noblesse du Cercle, & selon le besoin, celle des deux autres Cercles, les conviant par Lettres qui sont expediées & envoïées par le même Secretaire, de venir incessamment à son secours pour ranger & réduire les desobéïssans & refractaires à leur devoir, & procurer le soulagement des opprimez. Quant aux affaires publiques, les quartiers s'assemblent ordinairement une fois

l'an pour y apporter le remede qu'il convient : & dans ces ſortes d'Aſſemblées, ſi des particuliers prétendent avoir été lezez par les jugemens de leurs Chefs, ils prient le Corps de la Nobleſſe de vouloir examiner ces jugemens, & leurs raiſons ; ce qu'il ne leur peut pas refuſer. Et lors qu'il en a fait la diſcuſſion, il déclare ſon ſentiment, & convie les parties d'y déferer. Que ſi elles ne veulent pas y acquieſcer, il eſt permis à l'une ou à l'autre d'en appeller à la Chambre Imperiale de Spire.

CHAPITRE XXV.

Villes Imperiales.

L'Interêt de toutes les Villes Imperiales qui ſont partagées, comme l'on a vû, en celles du Banc du Rhin, & en celles du Banc de Suabe, conſiſte en la joüiſſance paiſible de leurs franchiſes, droits, immunitez, privileges, & particulierement de leur immédiateté. Elles trouvent d'autant plus de facilité à s'y maintenir, que l'Empereur a ſon propre interêt de les y conſerver, & de les proteger contre ceux qui voudroient les troubler. En effet l'Empereur conſidere ces Villes comme des Etats qui ſoûtiennent ſon autorité, & qui contre-balancent celle des

Electeurs & des autres Princes ; outre que ce ſont preſque ces Villes ſeules qui païent aux coffres de l'Empire la plus forte partie des mois Romains, & de la taxe de la Chambre de Spire. C'eſt pour ce ſujet que cette Chambre ſuit auſſi & ſeconde en toutes rencontres les intentions de l'Empereur pour concourir avec lui à leur protection. Elles reglent elles-mêmes la forme de leur Gouvernement. Elles ſe font des Loix, Coûtumes & Statuts, battent monnoïe à leurs Armes ; ont droit d'impoſer ſur elles-mêmes dequoi ſubvenir à leurs neceſſitez publiques, & de regler les taxes & contributions. Elles font enfin chez elles & en leurs territoires, tout ce que les Princes de l'Empire peuvent faire dans l'étenduë de leurs Etats.

Villes du Banc du Rhin.

COLOGNE.

LA Ville de Cologne eſt la premiere & la plus grande de ce Banc, comme auſſi la plus conſtante dans la Religion Romaine, aïant inviolablement conſervé la doctrine ancienne de l'Egliſe. Elle a avec cela chez elle la plus fameuſe Univerſité d'Allemagne.

Les Magiſtrats entretiennent aux dépens de la Bourgeoiſie les fortifications

& leur garniſon. Et comme le particulier interet de cette Ville dépend du débit qu'elle fait inceſſamment, tant en Hollande qu'en Allemagne, des denrées qui montent & deſcendent le Rhin, ſa principale correſpondance eſt au haut du Rhin avec les Villes de Nuremberg, de Straſbourg & de Francfort; comme celle qu'elle a au bas du Rhin eſt avec les Provinces-Unies des Païs-Bas. Du tems des Romains on l'appelloit *Colonia Ubiorum*, Colonie des Ubiens, parce qu'elle étoit habitée par des peuples nommez *Ubii*, à qui on avoit fait paſſer le Rhin pour les faire demeurer en deça, aprés en avoir reçu le ſerment de fidelité. Elle fut enſuite appellée *Colonia Agrippina*, ſoit à cauſe d'Agrippa ce grand & ſage Capitaine qui avoit commandé les armes Romaines vers le Rhin, & qui étoit gendre de l'Empereur Auguſte, ſoit à cauſe d'Agripine fille de Germanicus, & mere de Neron, laquelle nâquit en cette Ville.

L'Empereur Othon III. rendit Cologne Ville Imperiale, & lui octroïa l'an 993. en la Diete de Worms tous les privileges dont elle joüit. On ſçait cependant que Conrad de Hoenſtat, Engelberg de Valckembourg, Sigfrid de Weſterbourg, & pluſieurs autres Archevêques lui ont diſputé ſa liberté juſqu'en l'an 1297. Mais alors, c'étoit ſous le regne

de l'Empereur Adolphe, les habitans oſerent bien aller avec un corps de troupes au devant de leur Archevêque juſqu'à Woringen au païs de Brabant, où lui aïant preſenté le combat & mis les clefs de leur Ville ſur le champ de bataille pour être le prix de la victoire, ils la remporterent, & avec elle leurs clefs & leur franchiſe. Auſſi en celebrent-ils encore tous les ans la memoire avec beaucoup de ceremonie.

AIX-LA-CHAPELLE.

Aix-la-Chapelle a été nommée ainſi, à cauſe des devotions que l'Empereur Charlemagne pratiquoit ordinairement aux Fêtes ſolemnelles dans la grande Egliſe qu'il avoit fait bâtir, & fondée à l'honneur de la ſainte Vierge, dans laquelle il tenoit Chapelle, ainſi que les Empereurs ſes ſucceſſeurs ont pratiqué & pratiquent encore dans les endroits où ils font leur reſidence. Nous avons déja ci-devant dit qu'on l'appelloit en Latin *Aquisgranum*, à cauſe des bains chauds & tres-ſalutaires qu'un nommé *Granus* y avoit trouvez & fait accommoder. Ç'a été la Ville la plus auguſte de toutes les Villes Imperiales; (1) elle a auſſi été ap-

(1) On a rapporté à la fin du Tome cinquiéme parmi les preuves de cette hiſtoire, les privileges accordez à l'Egliſe de cette Ville par les Empereurs Charlemagne, Frideric I. & Frideric II.

pellée

pellée Ville Roïale, par la raiſon peut-étre que la Bulle d'or ordonne que l'Empereur y reçoive la premiere Couronne. L'on y garde encore l'épée de Charlemagne avec ſon baudrier, & le livre de l'Evangile en lettres d'or, qui ſervent ordinairement au Sacre des Empereurs, comme ils ſervirent l'an 1658. à Francfort à celui de Leopold, & à Auſbourg au Sacre de Joſeph en 1690. Le Duc de Brabant a droit de protection ſur la Ville. Le Duc de Juliers en nomme le Bourgmeſtre ou Maire perpetuel des Bourgeois, & les Mêtiers nomment tous les ans aux Charges de Conſuls, de Senateurs, d'Echevins, & autres Magiſtrats. Les habitans profeſſent les uns la Religion Catholique, & les autres la Proteſtante, ſuivant le Traité de Paix de Weſtphalie.

STRASBOURG.

Straſbourg, qui veut dire Bourg de la ruë, par où on paſſe de France en Allemagne, d'autant qu'Attila aprés avoir ruiné la Ville en fit un grand chemin. On l'a toûjours nommé en Latin *Argentoratum*, & quelques-uns l'ont auſſi appellée en Allemand *Silberthal*, qui veut dire Val d'argent, parce que les Romains y faiſoient garder leur Epargne publique des Tributs. C'eſt la plus riche ville, & la

plus regulierement fortifiée de l'Allemagne. La riviere d'Ill, qui paſſe au milieu, la coupe en deux parts qui ſe communiquent par pluſieurs ponts. La Ville entretient auſſi un pont de bois à pilotis ſur le Rhin, qui rapporte un grand revenu pour le peage, & a un fort bel Arſenal. Pour ce qui eſt de ſa Religion, les Magiſtrats & les Recteurs de l'Univerſité profeſſent tous la Confeſſion d'Auſbourg, & étoient ci-devant en poſſeſſion de l'Egliſe Cathedrale, & de toutes les autres Egliſes, en ſorte que les Catholiques n'y avoient qu'une petite Egliſe d'une Commanderie de S. Antoine, où ils avoient l'exercice de leur Religion. Mais les choſes y ont été changées, pour ce regard, depuis que le Roi Tres-Chrêtien a fait valoir ſes prétentions ſur cette Ville, ainſi qu'il a fait ſur les autres Etats qui dépendent comme elle de la baſſe Alſace. Il s'en rendit maître le premier d'Octobre 1682. par l'heureuſe & prudente negociation du Marquis de Louvois, qui s'étant abouché avec les Chefs de cette Ville, & leur aïant fait entendre les intentions de Sa Majeſté, ils s'y conformerent, aimant mieux conſerver leurs privileges & immunitez par cette ſoûmiſſion, que de vouloir riſquer leurs vies, leur honneur & leurs biens. Elle lui a été depuis cedée, ainſi que nous

avons dit ci-devant page 92. par la Treve de 1684. & par le Traité de Riſwick.

LUBECK.

Lubeck Ville Imperiale étoit l'ancienne demeure des Sclavons ou Henetes, & eſt à preſent la principale des Anſeatiques, ſituée en la baſſe Saxe dans la Wagrie, entre les rivieres de Trave, de Stecknis & Wacknis. Ce lieu ayant été occupé tantôt par un Duc de Saxe, tantôt par un Roi de Dannemarck, fut enfin reſtitué en ſa liberté par l'autorité de l'Empereur Frideric II. aprés que les Danois en eurent été chaſſez : & de cette maniere la Ville fut déclarée libre Imperiale l'année 1209. elle eſt depuis devenuë belle & riche, quoiqu'elle ait ſouffert de grandes incendies, & de furieuſes attaques de la part de ceux qui en vouloient à ſa liberté; & pour la mieux conſerver, elle entretient avec grand ſoin ſes fortifications. Elle fait ſon principal trafic avec les Villes de la Mer Baltique, & avec les païs Septentrionnaux, par le moïen du Port qu'elle a à l'embouchûre de la Trave commandé par un Fort appellé Travemonde. Les Catholiques n'y ont ni Egliſe, ni exercice public de leur Religion, tous les habitans des Villes & Villages d'alentour ſuivent la Confeſſion d'Auſbourg, auſſi-bien que l'Evêque & les

Chanoines de Lubeck. Cette Ville ménage ſon commerce & ſes interêts ſi prudemment avec les Rois du Nord, & les Maiſons de Brunſwic & de Holſtein, qu'elle ſe fait conſiderer par les autres Princes & Etats voiſins, auſſi-bien que par l'Empereur.

WORMS ET SPIRE.

Worms & Spire ſont Villes aſſez grandes, ſituées ſur le Rhin en deça. Celle-ci recommandable par la Chambre Imperiale qui y tenoit (1) ſon Siege, & celle-là par ſon ancienneté. Les Catholiques y poſſedent les Egliſes Cathedrales avec quelques Monaſteres; mais les Magiſtrats & la plûpart des Bourgeois ſont de la Confeſſion d'Auſbourg. Elles ne demandent que la paix, ou la neutralité en cas de guerre, pour pouvoir joüir de leurs franchiſes & privileges.

FRANCFORT.

Francfort eſt une belle & grande Ville, & bien fortifiée, que la riviere du Mayn ſépare en deux Villes. La plus grande retient le nom de Francfort, où la Bulle d'or aſſigne aux Electeurs leur lieu d'Aſſemblée, quand il s'agit d'élire un Em-

(1) Depuis la guerre de 1688. la Chambre Imperiale a été transferée à VVetzlaer, ainſi que nous avons dit ci-devant page 90.

pereur, comme il ſe pratiqua en l'élection de l'Empereur Leopold. (1) Il s'y tient deux Foires franches fort celebres pendant quinze jours, tant au Printemps qu'en Automne. L'autre partie de la Ville s'appelle Saxenhauſen, ſervant comme de Citadelle à l'autre. Elles ſe communiquent par un pont de pierre ſur le Mayn.

Les Magiſtrats & les Bourgeois ſont Proteſtans, & occupent les Egliſes, hors celles de S. Barthelemy, de Nôtre-Dame, ou du Lifraberg, de Saint Leonard, des Carmes, des Dominiquains, des Religieuſes Hoſpitalieres, de l'Ordre de ſaint Antoine, & de l'Ordre Teutonique, à Saxenhauſen où les Catholiques ont leur exercice. Les Calviniſtes n'y en ont point.

WETZLAR.

Wetzlar Ville Proteſtante dans la Weteravie, eſt ſituée au confluent de la riviere de Dile & de Lohn. La Prévôté de

(1) Dans la Ville de Francfort ſur la porte de Saxen Hauſen, il y a une Inſcription en l'honneur de l'Empereur Leopold, dans laquelle il eſt nommé *Trismegiſtatos*, c'eſt-à-dire, *neuf fois tres-grand*. Il eſt étonnant que des Ecrivains affectionnez à la Maiſon d'Autriche n'aïent pû ſouffrir que nous aïons donné au Roi de France à preſent regnant le nom de Loüis le Grand qu'il a ſi bien merité, pendant que ces mêmes Auteurs donnent à l'Empereur & aux autres Princes d'Allemagne des titres ſi ampoulez, & des loüanges ſi outrées & ſi hiperboliques.

la Ville appartient au Landgrave de Darmſtat, & c'eſt pour cela qu'il commet à la Charge de Maire. Il en diſpoſe toûjours en faveur de quelqu'une de ſes créatures, qui en ſon nom préſide à la Juſtice du lieu. On y a transferé la Chambre Imperiale qui étoit à Spire, depuis la guerre de 1688.

GELENHAUSE.

Gelenhauſe eſt auſſi Ville Proteſtante. L'Electeur Palatin, & les Comtes de Hanau y prétendent la ſuperiorité, en aïant acquis les droits moïennant huit mille florins du Comte Gunther de Schwartzenbourg, à qui l'Empereur Charles IV. avoit engagé cette Ville l'an 1349. Le procez en eſt encore pendant entre les parties à la Chambre Imperiale.

HAGUENAU.

Haguenau eſt la premiere des Villes d'Alſace dépendantes de la Préfecture dont le Tribunal étoit établi dans la même Ville. Aprés le Traité de Munſter, le Roi de France y avoit d'abord, à l'imitation des Landgraves d'Alſace ſes devanciers, conſervé ce Conſeil provincial, auquel préſidoit ſon grand Bailli, ou ſon Lieutenant. Mais comme elle a été entierement ruinée dans la derniere guerre, le Roi Tres-Chrétien a transferé ce

Conſeil à Briſac. Cette Ville en ce temslà reconnoiſſoit, ainſi que les autres neuf, le Roi pour Protecteur aux mêmes conditions qu'elles reconnoiſſoient l'Empereur, & les Princes d'Autriche en cette qualité, ſans déroger à l'immédiateté, en vertu de laquelle ces dix Villes prétendoient demeurer Etats libres de l'Empire. Mais elles ſe ſont ſoumiſes au droit de Souveraineté, dont le Roi de France a été revêtu, & elles ont renoncé à cette immédiateté.

Villes d'Alsace.

Les autres neuf Villes ſont Colmar, Schleſtat, Weiſſembourg, Landau, Oberhenheim, Kaiſerberg, Munſter au Val de S. Gregoire, Rosheim & Turchein.

Dortmond.

Dortmond a toûjours été Ville Imperiale dans le Comté de la Marck; mais l'Electeur de Brandebourg, à qui ce Comté appartient, en prétend aujourd'hui la Souveraineté comme ſur une Ville municipale dépendante de ſon Comté.

Friedberg.

Friedberg en la Veteranie eſt encore Etat libre, comme les autres Villes Imperiales, & dépend immédiatement de l'Empire.

Villes Imperiales du Banc de Suabe.

RATISBONNE.

RAtiſbonne eſt nommée par les Allemans Regenſbourg, du nom de la riviere de Regens, qui paſſe ſous un beau Pont de pierre, & ſe jette au-deſſous de la Ville dans le Danube, comme les rivieres de Laber & de Nab s'y meſlent au deſſus de la Ville. Les François l'appellent Ratiſbonne à l'imitation des Latins. Elle a été autrefois ſoûmiſe aux Rois de Baviere qui y faiſoient leur reſidence ; mais elle fut declarée libre par l'Empereur Frideric I. Ce qui n'empêche pas que les Ducs de Baviere n'y partagent le peage avec les Bourgeois, ſuivant un accord fait entr'eux. C'eſt la premiere Ville du Banc de Suabe; & elle contient à preſent dans ſon enceinte cinq differens Etats libres de l'Empire, ſçavoir l'Evêque, l'Abbé de S. Emmeran, les Abbeſſes l'une du bas, & l'autre du haut Munſter, & la Ville. Les Catholiques ont leur exercice de Religion dans l'Egliſe Cathedrale, & autres, & les Lutheriens dans trois Temples qu'ils ont fait bâtir.

Les Magiſtrats & Officiers de Ville ſont tous Proteſtans ; & il eſt à remarquer qu'encore qu'il y ait prés de vingt-deux Egliſes Catholiques, il ne s'y trouve

pourtant que peu de Bourgeois Catholiques ; le Magiſtrat ne permettant pas que l'on donne droit de bourgeoiſie aux Catholiques qui y demeurent.

Comme cette Ville eſt grande, belle, & remplie de maiſons magnifiques, on l'a choiſie depuis pluſieurs années pour y tenir les Dietes, à cauſe de la commodité que beaucoup de Princes & Etats voiſins ont d'y faire venir leurs proviſions par eau & par terre ſans grands frais.

AUSBOURG.

Auſbourg, ou Ville d'Auguſte, (1) a été ainſi nommée, parce que l'Empereur Auguſte y avoit établi une Colonie Romaine aprés ſa reduction par Germanicus. Elle eſt tres-grande, & fort magnifique ; ſes Egliſes, & ſes autres bâtimens ſont ſuperbes ; & elle eſt embellie par pluſieurs fontaines qui tiennent les maiſons & les ruës fort nettes. La riviere de Lech coule prés de la Ville, & on la paſſe ſur deux grands Ponts de pierre. La maiſon de Ville eſt un Palais magnifique, où Fer-

(1) On admire dans cette Ville la conſtruction de deux tours qui attirent les eaux & les conduiſent dans toutes les parties de la Ville par plus de trois cens canaux, qui peuvent donner une fontaine à chaque maiſon. La Porte le Nuit, où l'on paſſe à pied & à cheval, eſt d'une conſtruction tres-rare. Quatre à cinq portes s'ouvrent & ſe ferment l'une aprés l'autre, ſans que perſonne y mette la main. Son Arſenal eſt tres-beau, & ſes ruës tres-nettes.

dinand IV. fut élû Roi des Romains, la ceremonie s'en étant faite le 3. Mai 1653. en l'Egliſe de l'Abbaye de S. Ulric. Les Lutheriens appellent leur Confeſſion de Foi du nom de cette Ville, parce qu'elle y fut compoſée, & publiée. Elle en garde encore l'exercice en la même maniere qu'elle l'avoit l'an 1624. auquel tems il y avoit dans la Magiſtrature autant de Catholiques que de Proteſtans. Quant aux Charges uniques, elles ſont adminiſtrées alternativement par les Catholiques, & par les Proteſtans; je veux dire que le Catholique ſuccede au Proteſtant, & pareillement le Proteſtant au Catholique. Les Bourgeois ſont la plûpart Marchands & Artiſans, particulierement en ouvrages d'Orfevrerie, où ils excellent; auſſi ces ouvrages ſont-ils ſi eſtimez, qu'ils ſont tranſportez par tout le monde. Et comme cette Ville eſt fort peuplée, & aſſez bien fortifiée, elle tâche de ſe maintenir par elle-même, vivant en bonne intelligence avec ſes voiſins pour ſe mettre à couvert de toute inſulte.

C'eſt dans cette Ville qu'en l'année 1690. s'eſt faite l'élection & le couronnement de l'Empereur Joſeph dernier mort, lorſque du vivant de l'Empereur Leopold ſon pere, ce Prince fut élû Roi des Romains. Cette Ville eſt recommandable par ſa propreté, & celle d'Allema-

gne qui approche le plus de la propreté de celles de Hollande.

NUREMBERG.

Nuremberg, ou pour mieux dire Norimberg, a été ainſi nommé à cauſe de la coline ſur laquelle eſt le Château qui s'appelloit en Latin *Caſtrum Noricum*, par où on commença de bâtir la Ville, & où les Empereurs avoient autrefois leur logement. Ils l'y prennent encore aujourd'hui quand ils paſſent par cette Ville. On y garde des Reliques fort précieuſes, avec la couronne, le ſceptre, les habits, brodequins & autres ornemens de Charles-Quint, leſquels ſervirent même à l'Empereur Leopold, quand il y alla aprés ſon élection recevoir l'hommage de la Ville. Le ruiſſeau de Pegnits qui la traverſe, & ceux de Rednitz & de Schwarzach qui paſſent proche de ſes murailles, fourniſſent aux habitans, outre pluſieurs commoditez, le moïen de faire toutes ſortes d'étoffes, teintures, & autres manufactures (1) &

(1) Il y a dans Nuremberg, & dans les Villages circonvoiſins qui en dépendent, un nombre infini d'Ouvriers tres-ingenieux à faire pluſieurs petits bijoux de bois qu'on tranſporte dans toutes les Foires d'Allemagne, & de là par toute l'Europe. Ces bagatelles ſe nomment des Nurembergs, & il s'en fait un debit ſi grand, que cela paſſe le recit qu'on en pourroit faire. Ce negoce fait vivre la plûpart des habitans de cette Ville, & ils font ſur ces marchandiſes, quoique d'un prix tres-bas, un profit tres-conſiderable.

gentilleſſes que l'on porte & debite juſques dans les Indes.

Il y a certaines Familles que l'on appelle Patrices, leſquelles à l'excluſion des autres occupent les Charges du Senat compoſé de quarante-deux perſonnes, & auquel deux Châtelains ou Sénéchaux perpetuels préſident, dont le premier a ſa demeure dans le Château. Ces Châtelains s'aſſemblent quelquefois dans ce Château avec cinq ou ſix des principaux pour tenir leur Conſeil ſecret. Et comme cette Ville fait gloire d'être une des premieres qui a embraſſé le Lutheraniſme, elle en conſerve auſſi la prérogative pour le temporel, ſans admettre aucuns Catholiques à la Magiſtrature, ni au droit de Bourgeoiſie; les Catholiques n'y aïant aucune liberté que d'y demeurer ſous la protection des autres, & de faire leur exercice de Religion dans une Commanderie de Malthe; & encore à certaines heures, pour ne pas troubler les Lutheriens qui y font auſſi le leur, quoiqu'ils aïent toutes les autres Egliſes.

Cette Ville eſt particulierement recommandable par ſon ancienneté, ſa grandeur, ſes fortifications, ſes trois enceintes de murailles de pierre de taille, ſon foſſé large & profond, ſes belles maiſons, ſes grandes Egliſes, ſes ruës larges & toûjours nettes, & par ſa Bibliotheque

rare & nombreuſe, & ſon Arſenal garni de tout ce qui peut ſervir à ſa défenſe. Elle ſe fait encore conſiderer par d'autres Villes & Bailliages qu'elle a acquis des Electeurs Palatins, & autres Princes de la Branche Rodolphine, ſoit par engagement, ſoit par achat pur & ſimple dans le haut Palatinat; comme ſont Altorf belle Ville avec ſon Univerſité, Herbrouck; Lauf, Engeltal, Gravenberg, Hilpolſtein, Hohenſtein, Liechtenau, Petzenſtein, Reicheneck, & Welden, qui fourniſſent & ſervent tout enſemble, & à l'entretien & à la promenade des principales Familles de la Ville.

Son interêt particulier eſt premierement de ſe défendre des Electeurs de Baviere & des Princes de la Branche Guillelmine qui prétendent rentrer dans tous ces Bailliages & Villes pour avoir été alienez ſans leur participation; & en ſecond lieu de faire regler le droit de conduite que le Marquis d'Anſback Bourgrave, ou Seigneur de Nuremberg, tâche d'étendre juſques dans la Ville même, ſur toutes les perſonnes & marchandiſes qui y entrent & qui en ſortent. Ce droit conſiſte à pourvoir à la ſeureté des perſonnes, de la ſuite & des hardes & marchandiſes de ceux qui vont à Nuremberg, ou qui en viennent, & paſſent par les terres du Bourgraviat. Cela fait qu'elle mé-

nage & oppoſe tant qu'elle peut à tous ces prétendans, l'autorite de l'Empereur; qui outre la puiſſance que lui donne la dignité Imperiale, eſt leur voiſin par le Roïaume de Bohéme.

ULM.

Ulm tire ſon nom du mot Latin *Ulmus*, qui veut dire Orme, à cauſe qu'il y a une grande quantité d'ormes aux environs de cette Ville. Elle eſt ſituée ſur le Danube, & a un fort beau pont de pierre ſur cette riviere qui commence en cet endroit à porter batteaux. Elle eſt riche, (1) peuplée, marchande, regulierement fortifiée & embellie d'un grand nombre de fontaines. Ce n'étoit autrefois qu'un Bourg, que Charlemagne avoit donné à l'Abbaïe de Reichenaw, & que Lothaire II. fit depuis entierement ruiner. Mais les habitans du païs s'y étant rétablis, ils acheterent de l'Abbaïe de Reichenaw, moïennant une ſomme d'argent, leur liberté, & leur indépendance, & ſe firent immatriculer parmi les Villes Imperiales;

(1) Cette Ville toute petite qu'elle, eſt poſſede un tres-grand terrein, & juſqu'à 40. Bailliages ou Seigneuries qui en dépendent: on y a oüjours admiré ſa richeſſe, qui conſiſte en argent comptant, enſorte qu'il y a un Proverbe Allemand, qui dit l'argent comptant d'Ulm, la propreté d'Aufbourg, l'induſtrie de Nuremberg & l'Arſenal de Stratbourg, ſont les choſes les plus conſiderables de l'Allemagne.

en ſorte qu'elle eſt devenuë la premiere de la Province de Suabe : elle ſe ſçait maintenir dans les bonnes graces, non ſeulement de l'Empereur ; mais de tous les autres Princes ſes voiſins. Les Catholiques n'y ſont pas en grand nombre, & n'y ont que deux Egliſes, les Proteſtans s'étant rendus maîtres de toutes les autres de la Ville. Le Senat eſt compoſé de quarante-une perſonne, dont les deux anciens, avec les cinq premiers, font le Conſeil ſecret, où les Catholiques ne ſont point admis.

Memingen.

La Ville de Memingen a ce privilege, qu'un Bourgeois peut joindre à ſes Juges ordinaires un Juge ſupernumeraire tiré de l'une de ces Villes, ſçavoir d'Auſbourg, d'Ulm, de Ravenſbourg, de Biberach ou de Kempten. Ce qui arrive quand il s'agit de faire juger un procez en premiere inſtance. Elle a auſſi le privilege de donner retraite à ceux qui ſont condamnez au Ban Imperial.

Kaufbeuren.

Kaufbeuren eſt comme la Ville d'Auſbourg pour les Charges publiques, entre les Catholiques & les Proteſtans.

Eslingen et Reutlingen.

Eſlingen & Reutlingen, ſont ſous la

protection particuliere du Duc de Wirtemberg.

NORTLINGEN.

Nortlingen eſt une Ville fameuſe à cauſe de deux grandes Batailles qui ſe ſont données aux environs.

DONAWERT.

Donawert a été cedé à l'Electeur de Baviere.

DINCKELSPIEL ET BIBERACH.

Dinckelſpiel & Biberach ſe gouvernent quant aux Charges de Ville comme Auſbourg, c'eſt-à-dire, par deux Bourgmeſtres, ou premiers Conſuls, l'un Catholique, & l'autre Proteſtant; & par quatre Conſeillers, dont deux ſont Catholiques & deux Proteſtans; & dans les Charges uniques l'un ſuccede à l'autre alternativement.

AALEN ET AUTRES VILLES IMPERIALES.

Aalen eſt nommé ainſi, à cauſe de la riviere de Kocher, qui y coule, & qui eſt en cet endroit-là abondante en anguilles que l'on appelle Aalen en Allemand. Cette Ville, auſſi-bien que toutes les autres qui reſtent à nommer, & qui ſont Popfingen, Gingen, Rotemberg, Hall, Rotweil, Vberlingen ſur le Lac de Conſtance, Pfullendorf,

Pfullendorf, Weil, Hailbron, Bouchorn Wangen, Gemund, Lindau, Ravenſbourg, Winsheim, Wimphen, Offenbourg, Zell, Buchau, Leutkirch, Schweinfort, Kempten, Veiſſenbourg, & Gingenbach, tâchent de ſe relever de leurs ruines pour ſe mettre en conſideration comme elles étoient avant les dernieres guerres. Elles gardent toutefois leurs franchiſes & immunitez avec ſoin, horſmis celle d'Vberlingue, qui aïant été repriſe en ce temps-là par l'Electeur de Baviere, lui eſt demeurée par la pacification de Weſtphalie.

CHAPITRE XXVI.

Des Villes Anſeatiques.

NOus ne pouvons nous diſpenſer ici de dire un mot des Villes que l'on appelle Anſeatiques, ou de l'Anſe ou Hanſe Teutonique, parce qu'il y a quelques-unes des Villes Imperiales libres, & pluſieurs des autres Villes municipales d'Allemagne qui ſont auſſi Anſeatiques, c'eſt à dire dans l'alliance de ces Villes. Divers Auteurs ſont en conteſtation ſur l'origine de ce mot Anſe ou Hanſe. Les uns veulent qu'il ſignifie charge ou contribution, les autres alliance ou aſſemblée: de ſorte qu'en diſant Villes Anſeatiques,

on doit entendre, Villes contribuables, ou alliées, ou unies. D'autres avec plus d'apparence ſoûtiennent que ce mot vient de l'Alleman, *Anzée*, qui veut dire prés de la mer, & que les Villes qui en étoient proches ont de là été nommées Anſeatiques. En effet les premieres de ces Villes qui s'allierent pour la conſervation de leur commerce, étoient ſituées ſur la Mer Baltique, & ſur l'Occeane. Ceux qui ont recherché le commencement de leur alliance ou ſocieté le mettent en l'année 1164. ou en la ſuivante, & d'autres plus tard. Mais ſans s'arréter à cette conteſtation, l'on tient pour conſtant que c'eſt la Ville de Bremen, qui pour favoriſer le trafic que ſes habitans & ceux de pluſieurs autres Villes maritimes faiſoient en Livonie, forma vers ce tems-là les premiers nœuds de cette ſocieté.

Le nombre des Villes qui s'aſſocierent d'abord eſt incertain. Il a depuis été augmenté ſelon les affaires & les conjonctures, & juſqu'à tel point que l'on en a compté autrefois juſqu'à ſoixante-douze, & ſelon d'autres juſqu'à quatre-vingts, quantité des meilleures Villes marchandes même des autres Roïaumes, aïant recherché avec ſoin d'entrer en cette alliance. Ainſi l'on ne doit pas être ſurpris de voir dans les anciennes liſtes de ces Villes, qu'outre celles des divers Etats qui ſont

ſur la Mer Baltique, on y employe auſſi, Anvers; Dort, Amſterdam, Rotterdam, Bruges, Oſtende, & Dunkerque aux Pays-bas; Calais, Roüen, S. Malo, Bourdeaux, Bayonne, & Marſeille en France; Barcelone, Seville, & Cadis en Eſpagne; Liſbonne en Portugal; Ligourne, Meſſine, & Naples en Italie; Londres en Angleterre; & pluſieurs autres Ports de Mer ailleurs, dont il n'eſt pas neceſſaire de faire une plus particuliere déduction. Elle ſeroit en effet tres-inutile, puis qu'auſſi-bien leurs confederations & aſſemblées ont été abrogées, depuis que les Rois, les Republiques & les Princes ſous la domination deſquels étoient ces lieux-là, ont commencé de leur authorité à établir chacun en ſes Etats des Compagnies particulieres pour avancer eux-mêmes le negoce de leurs ſujets, & ont pour la plûpart revoqué ou diminué les Privileges qu'ils avoient octroyez aux Etrangers.

Avant cela, c'eſt-à-dire dans le fort de la ſocieté de ces Villes, comme leur but n'étoit que de favoriſer le commerce, elles avoient choiſi quatre Villes, & y avoient établi des Etapes franches, qu'on nomme autrement Comptoirs ou Bureaux generaux pour l'adreſſe de leurs Navires, & pour le debit de leurs marchandiſes, dont la plûpart trafiquoient

par échange. Ces quatre Villes étoient Londres en Angleterre, Bergues en Nortwege, Novograd en Russie ; & Bruges en Flandres. A Londres ils chargeoient des laines, des draps, de l'estain, & plusieurs autres denrées ; à Bergues & au Nort, de la poix, du gouldron, de la resine, de la cire, des fourures, de l'acier, du fer, des poultres, masts, solives, planches, & toutes sortes de bois à bâtir maisons & navires, du poisson sec & salé, du salpestre & du vitriol ; à Novograd, des bleds, des cuirs, du suif, de la cire, des fourures, & de toutes autres pelletries. La Ville de Bruges leur fournissoit toutes sortes de manufactures de Flandres; mais à cause du mauvais traitement que Maximilien d'Austriche, depuis Empereur, y reçut, son commerce & ses privileges furent attaquez de toutes manieres, & enfin sous Charles-Quint son Port fut ruiné, & le Comptoir des Villes Anseatiques transferé à Anvers, & depuis à Amsterdam.

Il ne faut pas obmettre que l'Alliance Anseatique, qui ne fut faite d'abord qu'en veuë de la seureté du Commerce, & pour se défendre contre les Pyrates, se vid dans peu d'années en état de faire la guerre offensive à Walmar III. Roi de Dannemarck. Les Villes donnerent le Rendez-vous à leurs Vaisseaux à Campen en Oweriſſel; d'où leur Flotte étant partie elle al-

la droit à Coppenhagen, & contraignit le Roi de s'enfuir, & depuis par accommodement, de leur laiſſer l'Iſle de Schonen, pour en joüir ſeize ans durant, & ſe rembourſer par ce moïen des frais de cette guerre.

Elles équiperent encore en l'année 1428. deux cents cinquante Vaiſſeaux, garnis de douze mille hommes de guerre, contre Erric X. Roi de Dannemarck, & l'inquiéterent fort. Et en 1615. aidées des Hollandois, elles ſecoururent ſi à propos la Ville de Brunſwic, aſſiegée par ſon Duc, qu'il fut obligé de lever le Siege. Ce qui engagea ces Villes à faire une Alliance generale avec les Etats des Provinces-Unies des Païs-Bas, qui fut ſignée au mois de Juin 1616. de la part de la Hanſe Teutonique, par les Députez de Lubeck, de Hambourg, de Bremen, de Roſtock, de Stralzund, de Wiſmar, de Magdebourg, de Brunſwic, de Lunebourg, & de Gripſwald, aïant pouvoir des autres.

Elles avoient déja fait de pareilles Alliances avec d'autres Princes & Etats; mais principalement avec les Rois de France, qui leur avoient accordé pluſieurs beaux privileges dans leurs Etats; comme il ſe peut voir par les Lettres Patentes qu'ils leur en avoient fait expedier ſous le nom des Proconſuls, Senateurs, Marchands, Anciens, Aldermans, Manans &

Habitans des Villes & Citez de la Hanſe Teutonique, dits Oſterlins, nommément par celles de Loüis XI. és années 1464. & 1483. de Charles VIII. 1489. de François I. 1536. de Henry II. 1552. & de Henry IV. 1604. Toutes leſquelles, avec leur Traité d'Alliance, ont été confirmées en 1655. par le Roi Loüis XIV. à preſent regnant.

On ſera peut-être bien-aiſe, qu'avant que de finir ce chapitre, nous diſions quelque choſe de la maniere dont les Villes de la Hanſe Teutonique ont entretenu leur Confederation entr'elles, particulierement depuis que la France, l'Eſpagne, l'Italie, la Suede, & le Dannemarck n'ont plus permis que les Villes qui leur étoient ſujettes, fuſſent engagées dans cette Alliance. Dequoi les Anſeatiques ne ſe ſont pas beaucoup mis en peine; aïant même obſervé dans la ſuite, de ne plus recevoir dans leur Alliance que des Villes ſituées dans l'Allemagne, ou au moins de la dépendance de l'Empire. Elles ſe diſtribuerent alors ſous quatre Metropolitaines; ſçavoir Lubeck, Cologne, Brunſwic, & Dantzik.

Sous celle de Lubeck furent compriſes les Villes de Hambourg, Roſtock, Wiſmar, Stralzund, Lunebourg, Stetin, Anclam, Golnau, Griepswald, Colberg, Stargard, Stolpe, Rugenſbald, & autres.

Sous celle de Cologne, furent miſes Weſel, Emmeric, Duiſbourg, Oſnabrug, Dortmont, Soëſt, Herworden, Paderborn, Northauſen, Nieumegen, Zutphen, Ruermonde, & pluſieurs autres de Weſtphalie, & des Païs-Bas.

Celle de Brunſwic comprit ſous ſon reſſort Bremen, Magdebourg, Hildesheim, Goſlar, Minden, Erimbeck, & autres.

Sous l'étenduë du quartier de Dantzick, elles mirent toutes les Villes Anſeatiques ſituées ſur la mer Baltique, depuis la Wiſtule juſqu'en Ruſſie, comme Colm, Thoren, Elbing, Konigſberg, Riga, & autres.

Or quoique la Ville de Dantzick, qui eſt une des quatre Metropolitaines de cette Alliance, ne reconnoiſſe plus l'Empire, & ſoit comme ſujette à la Couronne de Pologne, auſſi bien que la plûpart des Villes de ſon Reſſort ou de ſon Quartier; neanmoins attendu qu'elle ne laiſſe pas de trouver encore place dans la Matricule de l'Empire, & d'être appellée à ſes Dietes, elle a toûjours été reputée de l'Alliance, (1) s'étant conſervée dans ſon indépendance ancienne par ſa propre puiſſance, la-

(1) La ville de Dantzick s'eſt garantie pluſieurs fois des entrepriſes qu'ont faites les Rois de Pologne ſur ſa liberté. Elle les menace de ſe mettre ſous la protection du Roi de Suede, ou de l'Electeur de Brandebourg; enſorte que le Roi de Pologne ſe contente d'en avoir le droit de protection.

quelle elle oppoſe ſouvent à celle du Roi de Pologne, & au deſſein qu'il a de ſe rendre abſolu dans la Ville.

La Ville de Lubeck eſt la premiere de toutes les Villes Anſeatiques, & comme le Chef de tout ce Corps, qui lui cede cette preéminence, tant à cauſe de ſon aſſiette qui eſt preſque au milieu de toutes les autres, aïant d'un côté les Wandaliques, & de l'autre les Saxonnes, & par conſequent tres-commode pour faire des Aſſemblées; qu'à cauſe de ſes Privileges & de ſa puiſſance. C'eſt elle qui convoque les Aſſemblées generales, aprés en avoir communiqué aux Villes de Hambourg, Bremen, Wiſmar, & Lunebourg. Elle eſt dépositaire de l'Argent que les Villes Anſeatiques ſont obligées de contribuer pour leurs dépenſes communes; & gardienne de tous les Titres, Actes, & Archives de l'Alliance. C'eſt du Sceau de cette Ville que l'on ſcelle toutes *les Lettres* que les Villes Anſeatiques envoïent au nom de la Communauté aux Princes & Etats étrangers, toutes les Reſolutions qu'elles prennent en leurs Aſſemblées generales, & tous les Traitez qu'elles font, ou entr'elles, ou avec les Etrangers. C'eſt de chez elle que l'on prend ordinairement les Ambaſſadeurs & Députez que l'on envoïe vers les Princes étrangers pour les affaires communes; quoique ceux qui furent

rent envoïez en France en 1655. pour le renouvellement de leur Alliance avec cette Couronne, fuſſent Senateurs de celle de Hambourg. Et c'eſt auſſi chez elle où demeure la plûpart du temps le Syndic de l'Alliance.

L'ordre qu'elles obſervent en leurs Aſſemblées generales eſt tel. L'Aſſemblée aïant été jugée neceſſaire par la Ville de Lubeck, & par les quatres autres ſus nommées, cette Ville envoïe ſes Lettres aux trois autres Metropolitaines, & ſouvent à quelques-unes des principales Villes de leurs Reſſorts, qui contiennent le ſujet de l'Aſſemblée, & les affaires que l'on y doit traiter. Enſuite dequoi les Députez de toutes les Villes, qui ſont le plus ſouvent un ou deux Senateurs de chaque Ville, accompagnez du Syndic, fondez de Procuration, ſe rendent à jour nommé au lieu de l'Aſſemblée; & à faute de ce faire, les Défaillans païent vingt écus pour chaque jour de leur retardement. S'il y en a qui ne s'y peuvent point rendre, ils ont la liberté de faire alleguer les cauſes de leur abſence par les Députez de quelque Ville voiſine; & elles ne ſont point reçuës, ſi celui qui les propoſe, n'affirme par ſerment qu'elles ſont veritables, & non autrement. Les Habitans d'une Ville qui manque de ſe trouver à l'Aſſemblée par ſes Deputez, peu-

vent être contraints au païement de l'amende ſolidairement,& par arrêt de leurs perſonnes, quand ils vont dans les autres Villes. Ce qui ne va pourtant à autre choſe qu'à un ſimple commandement qu'on leur fait de païer l'amende, avec défenſes de ſortir de la Ville, que l'Arrêté ne l'ait païée, ou n'ait baillé bonne & ſuffiſante caution. Si la Ville ne païe point l'amende, elle n'a point d'entrée dans l'Aſſemblée qu'elle n'y ait ſatisfait; & ſi elle manque pour la troiſiéme fois, l'amende ſe triple. Au reſte, qui commet quelque attentat contre la Hanſe, ou qui a porté les armes contr'elle, ou qui a renoncé au droit de Bourgeoiſie pendant la guerre,ou autrement, ne peut être reçu dans ſon Alliance.

Le Senat de la Ville de Lubeck eſt obligé de complimenter tous les Deputez des autres Villes à leur arrivée, & de leur faire un preſent de vin, ſuivant la coûtume generale d'Allemagne, où on honore les perſonnes de qualité qui arrivent, ou qui paſſent, de ſemblables preſens. Les Deputez ne peuvent pas partir du lieu de l'Aſſemblée avant ſa clôture, à moins qu'on n'en ait envoïé d'autres en leur place.

Leurs Séances ſont reglées, en ſorte que le Deputé de la Ville de Lubeck, comme Préſident de l'Aſſemblée, aïant

séance hors de rang, tous les autres ſont aſſis ſur deux bancs, à droite & à gauche. Le même Deputé, quoique Préſident, opine le premier, & aprés lui tous ceux du Banc à droite, ceux du côté gauche opinant les derniers. Les affaires y ſont reſoluës à la pluralité des voix. Neanmoins ſi les Deputez du premier Banc, à la tête duquel eſt celui de Cologne, demeurent termes ſur une reſolution priſe entr'eux; ceux de l'autre Banc ſont obligez de paſſer outre.

Les Aſſemblées ordinaires des Villes Anſeatiques ſe tiennent de trois ans en trois ans vers la Pentecôte, & les extraordinaires, toutes les fois que la neceſſité le requiert.

CHAPITRE XXVII.

De la Republique des Suiſſes.

LEs Cantons des Suiſſes faiſant une partie de l'Allemagne, en ont fait autrefois une aſſez conſiderable de l'Empire. Et quoiqu'ils ne lui rendent à preſent qu'une déference bien legere, ils ne laiſſent pas de le reconnoître en quelque façon, & de demander aux Empereurs la confirmation des Privileges & libertez qu'ils ne tiennent que de leurs Prédeceſ-

ſeurs. Leur Etat eſt composé non ſeulement de treize Cantons, qui ſont tous Souverains, mais auſſi de leurs Alliez. Les Cantons ſont Zurich, Berne, Lucerne, Ury, Suitz, Underwald, Zug, Glaris, Bâle, Fribourg, Soleure, Schafhouſe, & Appenzel. Leurs Alliez ſont l'Abbé & la Ville de S. Gal, les Griſons, l'Evêque de Sion, le païs de Walais, les Villes de Rotweil ſur le Necker, de Mulhauſen en Sundgau, de Bienne, de Geneve, & le Comté de Neufchâtel.

Il ne faut pas obmettre de dire que les Villes de Bâle & de Schafhouſe, ne ſont pas ſituées dans l'ancienne Suiſſe, non plus que tous leurs Alliez, ſi l'on en excepte l'Abbé de S. Gal, & la Ville de Bienne; & qu'une partie des Cantons d'Ury & de Glaris ſont dans les Alpes & parmi les Griſons.

On ne ſçauroit nier que les trois Cantons d'URY, SUITZ & UNDERWALD, n'aïent autrefois été de l'Empire, lequel leur donnoit leurs Prevôts, qui jugeoient ſouverainement les Cauſes criminelles. Ce n'eſt pas qu'ils n'aïent eu de tout tems de fort beaux Privileges confirmez par pluſieurs Empereurs, & particulierement par Frideric II. à cauſe des ſervices qu'ils lui avoient rendus pendant les querelles qu'il avoit euës avec le Saint Siege. Mais cela ne les empêchoit pas de reconnoître

l'Empire ; car nonobſtant l'Alliance que les Villes d'Ury, Suitz, & Zurich firent entr'elles dés l'an 1251. c'eſt-à-dire cent ans devant que le Canton de Zurich s'alliât avec les trois autres, l'Empereur Rodolphe I. ne laiſſa pas de leur donner des Gouverneurs au nom de l'Empire, & on trouve encore l'Acte de l'an 1291. par lequel le même Empereur confirma leurs Privileges, les appellant GENS DE CONDITION FRANCHE.

Albert d'Autriche, fils de Rodolphe, ſe déclara ennemi juré de leur liberté, tant à cauſe de la haine qu'il portoit à Adolphe de Naſſau qui l'avoit favorisée, que pour accroître ſes Domaines en ces quarties-là. Ce qui fut cauſe que pluſieurs Prelats & Seigneurs qui dépendoient immediatement de l'Empire, commencerent à reconnoître la Maiſon d'Autriche. Les Cantons d'URY, SUITZ, & UNDERWALD ne pouvant ſouffrir le joug de cette Maiſon, le ſecoüerent l'an 1308. & firent entr'eux une Alliance pour deux ans, laquelle ils changerent en une perpetuelle l'an 1315. aprés la victoire qu'ils obtinrent à Morgarſen ſur Leopold d'Autriche fils d'Albert, au mois de Decembre 1314.

L'Empereur Loüis de Baviere ne laiſſa pas de leur donner des Gouverneurs ; mais ce fut à la charge de les laiſſer en

leur liberté, & de ne les point aliener de l'Empire. Ces Lettres ſont datées du jour de la S. Jean 1329. & ont été confirmées par les Empereurs ſes Succeſſeurs en la forme la plus autentique.

LUCERNE ſe voïant menacée de tous côtez de perdre ſa liberté, s'allia avec ces trois Cantons le Samedi de devant la Saint Martin en 1332.

ZURICH étoit autrefois ſujette à deux Egliſes Collegiales, qui étoient dans l'enclos de ſes murs. Mais aprés la mort de Berthold, dernier Duc de Zeringen, qui étoit Prevôt de ces Egliſes, & de la Ville, Frideric II. la reçût en la protection de l'Empire, à condition qu'elle n'en pourroit jamais être alienée. C'eſt ſur ce fondement que Richard de Cornuaille aïant été élevé ſur le Trône Imperial, declara par ſes Lettres données à Haguenaw le 20. Novembre 1262. que la Ville de Zurich dépendoit immediatement de l'Empire, contre les prétentions de Conradin petit-fils de Frederic II. qui ſoûtenoit que la proprieté lui en appartenoit. Depuis, Loüis de Baviere la voulant donner avec les Villes de Schafhouze, Brizach, Rhinfeldt, & Newbourg à Frideric Duc d'Autriche, en païement de l'argent qu'il lui avoit promis pour l'obliger à renoncer à l'Empire, celles de Zurich & de Schafhouze s'y oppoſerent, & lui re-

montrerent qu'elles étoient tellement incorporées à l'Empire, qu'elles n'en pouvoient être alienées pour quelque cauſe que ce fût. Les Ducs d'Autriche ne laiſſerent pas de perſecuter celle de Zurich; en ſorte que ne pouvant eſperer de ſecours de l'Empereur Charles IV. elle s'allia en l'an 1351. avec les quatre Cantons, ne laiſſant pas de demeurer annexée à l'Empire, duquel elle recevoit ſes Juges; juſqu'à ce qu'en l'année 1400. elle acheta de l'Empereur Wenceſlas le Privilege de pouvoir ſe donner un Juge Criminel de leur Corps. Ulric Zuingle y prêcha la Religion Reformée dés l'an 1419. & en l'an 1514. l'on y ôta les Images des Egliſes. Or bien que la Ville de Zurich ſoit la cinquiéme en l'ordre de reception dans l'Alliance, elle ne laiſſe pas d'y tenir le premier rang, à cauſe de ſa grandeur & de ſa puiſſance. Elle convoque les Aſſemblées ou Dietes, & c'eſt auſſi à ſon Magiſtrat, que les Ambaſſadeurs des Princes étrangers s'adreſſent quand ils demandent ces Aſſemblées.

Glaris fut conquiſe par les cinq Cantons, & honorée de leur Alliance au mois de Novembre 1351.

Zug fut aſſiegée & priſe l'année ſuivante 1352. & reçuë pareillement dans l'Alliance.

Berne bâtie par Berthold dernier

Duc de Zeringhen, fut par lui donnée & soûmise à l'Empire sous le regne de Frideric II. qui ratifia cette donation du Duc en l'année 1218. Les guerres civiles, dont l'Empire fut travaillé aprés la mort de Frideric, obligerent cette Ville à se mettre sous la protection des Ducs de Savoïe ; mais l'an 1352. elle fit Alliance avec les trois petits Cantons : en sorte neanmoins que ceux de Zurich & de Lucerne s'y trouverent compris, attendu que les trois petits Cantons s'étoient obligez d'amener au secours des Bernois les deux derniers, s'ils en étoient requis, comme les mêmes trois Cantons s'étoient aussi engagez d'amener les Bernois au secours des Cantons de Zurich & de Lucerne.

FRIBOURG aïant été bâtie quelque peu de tems avant Berne par le même Duc de Zeringhen, elle tomba aprés sa mort entre les mains des Comtes de Kybourg, qui la vendirent à Rodolphe Roi des Romains, & par là elle demeura deux cens ans sous la domination de la Maison d'Autriche. Elle ne laissa pas l'an 1403. de faire une Alliance perpetuelle avec les Bernois.

SOLEURE trés-ancienne Ville, qui est appellée pour cela la sœur de Treves, a été long-tems Ville Imperiale ; en sorte toutefois que l'Evêque de Geneve, &

quelques Egliſes Collegiales y joüiſſoient des memes droits, dont nous avons dit que celles de Zurich joüiſſoient dans leur Ville: Mais étant perſecutée par pluſieurs Seigneurs, elle fit en 1451. Alliance perpetuelle avec les Bernois, & amitié avec les autres Cantons, avec leſquels dans la ſuite elle ſe lia plus particulierement.

BASLE Ville capitale du païs des Rauraques, eſt la plus grande de toute la Suiſſe. Elle étoit du nombre des Villes franches de l'Empire, en conſequence des grands Privileges qu'elle avoit depuis longtems obtenus des Empereurs Romains. Comme elle étoit voiſine des Suiſſes, pour mieux s'entretenir en leur amitié, elle fit d'abord Alliance perpetuelle avec tous les Cantons.

SCHAFHOUZE anciennement Abbaïe, a été auſſi du nombre des Villes franches de l'Empire, aprés avoir ſecoüé par l'autorité & les Privileges des Empereurs, le joug de la domination de l'Abbé, qui étoit Seigneur en partie de la Ville. Mais l'Empereur Loüis de Baviere la vendit aux Ducs d'Autriche, qui la poſſederent quatre-vingt-cinq ans; aprés quoi l'Empereur Sigiſmond l'aïant confiſquée ſur Frideric Duc d'Autriche, la réünit à l'Empire. Toute-fois les Princes d'Autriche aïant remis dans la ſuite du

tems leurs prétentions ſur pied, la Ville de Schafhouze ſe voïant vigoureuſement preſſée par eux, s'allia d'abord pour ſa défenſe avec les Cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Suitz, Zug, & Glaris. Puis lui étant ſurvenu de nouvelles guerres, elle entra dans l'Alliance perpetuelle de tous les Cantons, l'an 1501. & fit le douziéme Canton.

APPENZEL eſt un Village qui donne le nom à tout le Canton, & qui dépendoit autrefois de l'Abbé de S. Gal, duquel il acheta ſa liberté à deniers comptans, & commença ainſi à reconnoître immediatement l'Empire. Depuis il fut reçu au nombre des Cantons en l'année 1513.

Au reſte, il faut ſçavoir que les Cantons ne ſont pas également alliez les uns avec les autres, ni obligez à s'entreſecourir indifferemment. Celui de Zurich eſt particulierement allié avec les ſix premiers Cantons, & avec celui de Berne, & par conſequent ils ſont obligez à s'entreſecourir les uns les autres. Les Bernois ſont particulierement alliez avec ceux d'Ury, Suitz, & Underwald: ceux de Lucerne avec ces trois petits Cantons, & ceux-ci avec tous les autres: le Canton de Zug, avec Ury, Suitz, Underwald, & Lucerne: celui de Glaris, avec Zurich & les trois petits.

De plus les trois petits Cantons, & celui de Glaris, ne ſe peuvent allier avec qui que ce ſoit, ſans la permiſſion des autres.

Les autres peuvent faire de nouvelles Alliances, pourvû qu'elles ne ſoient point contraires à l'ancienne.

Les Cantons autrefois ſujets à l'Empire, comme Zurich, Berne, Ury, & Suitz, proteſtent en tous leurs Traitez, que leurs Alliances ne pourront préjudicier à ce qu'ils doivent à l'Empire. Ainſi ceux de Lucerne & de Zug exceptent en tous leurs Traitez la Maiſon d'Autriche.

Pour ce qui eſt des Alliez des treize Cantons, nous commencerons par l'Abbé' & La Ville de Saint Gal. L'Abbé étoit autrefois un fort puiſſant Prince de l'Empire: Mais quoique ſa puiſſance ait reçu depuis ce tems-là une notable diminution, il ne laiſſe pas d'être encore fort riche & conſiderable. Il fut le premier Allié des Cantons; & cette Alliance ſe fit avec quatre Cantons l'année 1451. du tems de Gaſpard de Landtberg, cinquante-deuxiéme Abbé. La Ville de Saint Gal, Ville Imperiale, imita ſon exemple, & en fit auſſi une avec ſix Cantons l'an 1453.

Les Grisons ſont diviſez en trois ligues. La premiere appellée la Haute-

Ligue, comprend dix-neuf Communautez, auſſi bien que la deuxiéme appellée la Ligue de l'Hôtel-Dieu : Et la troiſiéme, dite la Ligue des dix Juriſdictions, comprend dix Communautez. La Haute-Ligue fit Alliance perpetuelle avec ſept Cantons en l'an 1497. & celle de l'Hôtel-Dieu s'y joignit l'année ſuivante. La troiſiéme n'eſt point alliée avec les Cantons ; mais elle ne laiſſe pas de vivre en bonne intelligence & amitié avec eux.

On appelle le PAYS DE VALAIS, ou VALESIENS, les Peuples qui demeurent depuis la ſource du Rhin, juſqu'au Lac de Geneve. Ils ont pour Prince l'Evêque de Syon, qui en eſt le Seigneur temporel & ſpirituel, & ſont diviſez en ſept Communautez, dont cinq firent leur premiere Alliance avec Lucerne, Ury, & Underwald l'an 1417. mais en 1475. toutes firent Ligue offenſive & défenſive avec les Bernois, & la renouvellerent cent ans aprés, ſçavoir en 1575. Long-tems avant ce renouvellement, c'eſt-à-dire en 1533. ils avoient fait une Alliance particuliere avec les ſept Cantons Catholiques de Lucerne, Ury, Suitz, Underwald, Zug, Fribourg, & Soleure, pour le fait & la conſervation de la Religion Romaine, contre ceux qui leur en voudroient ôter ou troubler l'exercice par violence.

ROTWEIL eſt une Ville Imperiale,

honorée d'une Chambre de Juſtice pour le païs circonvoiſin. Elle fit ſa premiere Alliance avec les Suiſſes l'an 1463. laquelle fut convertie en Alliance perpetuelle avec tous les Cantons l'an 1513.

MULHAUSEN a été auſſi Ville Imperiale, ſituée dans le Suntgaw. Elle fit ſa premiere Alliance avec les Cantons de Berne, Fribourg, & Soleure; & par l'entremiſe des Bernois, ſept Cantons la prirent en leur protection en 1464. En l'année 1506. elle fut reçuë en la Combourgeoiſie de Bâle. Et le 19. Janvier 1515. elle fit Alliance avec les treize Cantons.

BIENNE étoit autrefois ſujette à l'Evêque de Bâle. Elle fit ſa premiere Alliance avec Berne en 1303. elle la renouvella en 1352. & depuis en 1555.

GENEVE a toûjours conſervé amitié avec les Suiſſes; faiſant ſouvent des Traitez d'Alliance avec Berne & Fribourg pour certain tems ſelon le beſoin. Mais enfin elle fit une Alliance & Combourgeoiſie perpetuelle avec les Bernois, qu'ils confirmerent en 1536.

Le COMTE' DE NEUFCHASTEL eſt allié avec les Cantons de Berne, Lucerne, Fribourg, & Soleure; mais plus particulierement avec Berne.

Outre ces Alliez, il y a des Bailliages qui ſont gouvernez en commun, comme

celui de BADEN, dont les Cantons de Zurich, Lucerne, Ury, Suitz, Underwald, Zug, Glaris, & Berne ſont Seigneurs. Les mêmes Cantons, excepté celui de Berne, le ſont auſſi du Bailliage de TURGOU.

Les PROVINCES-LIBRES, ſituées ſur la riviere de Rus, reconnoiſſent les Cantons de Zurich, Lucerne, Ury, Suitz, Underwald, Zug, & Glaris.

Le PAYS DE SARGANS eſt bien ſujet aux Suiſſes; mais il ne laiſſe pas de joüir de ſes Privileges, d'élire des Magiſtrats, & d'adminiſtrer la Juſtice en ſon nom.

Le RHINTAL reconnoît pour Seigneurs les Cantons de Zurich, Lucerne, Ury, Suitz, Underwald, Zug, Glaris, & Appenzel, qui y envoïent leurs Baillifs chacun à ſon tour.

Les quatre Bailliages que les Suiſſes appellent, ceux de delà les Monts, ſçavoir LUGANO, LOCARNE, MENDRIZE, & LA-WAL-MADIE, furent donnez aux Suiſſes par Maximilien Sforze Duc de Milan, en l'an 1513. & ſont ſujets à tous les Cantons, excepté à celui d'Appenzel, qui n'avoit pas encore été admis au nombre des Cantons.

La Ville de BELLIZONE appartenoit autrefois aux Comtes de Miſauch, qui la vendirent aux Comtes d'Ury, Suitz, & Underwald; mais un Duc de Milan

la leur ôta en 1422. Toutefois ils y rentrerent en l'année 1500. & Maximilien Sforze en leur donnant les quatre Bailliages ci-dessus nommez, les confirma en la possession de Bellizone, laquelle est composée de trois Bailliages nommez Bellizone, Walbrune, & Riviere, & gouvernez par les trois Cantons tour à tour, chaque Canton envoïant un Bailly à chaque Bailliage.

L'Etat des Suisses est populaire, & Aristocratiquement gouverné.

Quand il est question d'une affaire concernant le bien commun de tous les Cantons, on fait des Assemblées generales, où ils envoïent tous leurs Deputez qui y ont voix deliberative.

Si les affaires ne regardent que les Bailliages qui sont gouvernez par les sept ou huit premiers Cantons, il n'y a qu'eux qui y envoïent leurs Députez ; mais si c'est pour les affaires des Bailliages d'Italie, tous les Cantons s'assemblent.

Depuis que la Religion commença à partager leurs affections, ils commencerent aussi à faire d'autres Assemblées particulieres ; sçavoir les Protestans, qui sont Zurich, Berne, Bâle, & Schafhouze, & partie de Glaris & d'Appenzel, à Arou : Et les Catholiques, tantôt à Lucerne, tantôt ailleurs.

Les Assemblées generales se tiennent

ordinairement vers la my-Juin dans l'Hôtel-de-Ville de Baden ; & c'eſt, comme il a été dit, le Canton de Zurich qui a le ſoin de les convoquer, & d'y faire les Propoſitions.

Quoiqu'ils aïent une Alliance hereditaire avec les Princes de la Maiſon d'Autriche, ils en ont auſſi une avec la Couronne de France : Et comme leur Païs eſt ſi peuplé, que s'ils ne le déchargeoient de leurs jeunes gens, en les envoïant au dehors pour ſervir en guerre, ils n'auroient pas chez eux dequoi les ſubſtanter ; ils permettent volontiers à ces Couronnes d'y faire des levées de Troupes conſiderables. Par cette politique, ils ménagent ſi bien ces Puiſſances étrangeres, qu'ils vivent en paix, & s'enrichiſſent aux dépens de leurs voiſins.

Fin du quatriéme Tome.

TABLE
DES MATIERES
contenuës dans ce quatriéme Tome.

A

Alen, Ville d'Allemagne, pourquoi ainſi nommée, 472.

Aix-la-Chapelle, pourquoi ainſi nommée, 456. Ses anciens noms, 456. 457.

Albert, Marquis de Brandebourg, eſt élû Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, 62. Embraſſe l'hereſie, *ibid.* Prête foi & hommage au Roi de Pologne pour la Pruſſe, *ibid.* Se démet de ſon titre, 63. Mis au ban de l'Empire, 64.

Anhalt. Deſcription de cette Principauté, 412. Religion des Princes de cette Maiſon, 413. Leur généalogie, *la même & ſuiv.* Branches de cette Maiſon, 418. *& ſuiv.* Ses Armes, 423.

Anséatique. Origine de ce nom, 473. 474. *Villes Anséatiques*, leurs noms, leur nombre, leur puiſſance, & ſujet de leur alliance, *la même & ſuiv.* Diviſées ſous quatre Metropoles, 478. Ordre qu'elles gardent en leurs Aſſemblées, 481.

Antoine-Ulric de Wolfenbutel. Raiſon pertinente pour laquelle ce Duc a embraſſé la Religion Catholique, 308.

Aremberg. Généalogie des Princes de cette Maiſon, 433. *& ſuiv.*

Armes Imperiales, de quoi compoſées, 180. Di-

vers changemens arrivez dans ces Armes, *ibid.*

Auſbourg, Evêché en Suabe, 94. Interêt que ſes Evêques ont de vivre en bonne intelligence avec leurs voiſins, 95. Revenu de cet Evêché, 97. Nombre des Chanoines de ce Chapitre, *ibid.* Pouvoir & droits de ces Chanoines, 98. Par qui ce ſiége eſt occupé, 99. Pouvoir borné de ſon Evêque, 98. Armes de cet Evêché, 99.

Autriche Allemande. Etats dépendans de cette Maiſon, & 1°. la Bohême, 144. La Sileſie, 153. La Moravie, 154. Les Païs hereditaires, 158. Commencement & occaſion de ſon élevation, 161. Princes de cette Maiſon qui ont ſuccedé les uns aux autres, depuis Rodolphe I. juſqu'à Leopold, 161. *& ſuiv. juſqu'à* 169. En quoi conſiſtent particulierement les revenus de cette Maiſon, 172. Politique de cette Maiſon, 173. Armes de la Maiſon d'Autriche Allemande, 176. *& ſuiv.* Raiſon pourquoi cette Maiſon prend le nom & les Armes de Wirtemberg dans ſes titres, 329.

Autriche Eſpagnole, 181. Rois & Princes de cette branche depuis Charles V. Empereur juſqu'à Charles II. Roi d'Eſpagne, 182. 183. Extinction de cette branche pour les mâles, par la mort de Charles II. 184. Armes de cette branche, 184. *& ſuiv.*

Autriche, Province des plus conſiderables de l'Empire, 156. Privileges & prérogatives de cette Province, *ibid.* A le titre d'Archiduché, *ibid.* Maniere dont l'Archiduc en reçoit l'inveſtiture, 156. 157. Privileges de ce Prince, 157. L'Autriche autrefois jointe à la Baviere en fut detachée par la Diete de Ratiſbonne, 172.

B

Bade. Maiſon de ce nom ſeparée en deux branches ; ſçavoir Bade-Baden , & Bade-Dourlach , 355. Hommes illuſtres en cette Maiſon , 357. Généalogie des Ducs de cette Maiſon , *la même & ſuiv.* Ducs de la branche de Bade-Baden , 362. de Bade-Dourlach, 365. Armes de cette Maiſon , 367.

Bâle , Evêché des plus anciens d'Allemagne , 116. Ce qui rend cette Ville celebre , *ibid.* Son ancien nom , *ibid.* Nom de l'Evêque d'apreſent , *ibid.* Ses revenus , 117. Cet Evêché eſt confederé avec les Cantons Catholiques , *ibid.*

Bamberg érigé en Evêché , 73. Affranchi de l'Archevêché de Maïence , & rendu immediat du S. Siége , 73. 74. Sa ſituation , 74. Nombre des Chanoines qui en compoſent le Chapitre , *ibid.* Revenu de l'Evêque , 75. Deſcription de ce païs , *ibid.* Avantages de cet Evêque , *ibid* Univerſité érigée en cette Ville , 76. Armes de cet Evêché , 77.

Baviere , autrefois Roïaume , 186. Diviſée en haute & baſſe , 186. Deſcription de ce Duché, *la même & ſuiv.* Païs dépendans de la Baviere , 188. 189.

Maiſon de Baviere , 186. Le Duc d'aujourd'hui Maximilien, aprés les ſervices rendus à l'Empereur dans la guerre contre le Turc , a été mis au ban de l'Empire , pour avoir voulu maintenir les droits de Philippes V. Roi d'Eſpagne ſon neveu , 190. 191 202. Differentes opinions ſur l'antiquité de cette Maiſon , 192. Généalogie de cette Maiſon, *la même & ſuiv. juſqu'à* 203. Armes de cette Maiſon , 204.

Berlin, lieu de la réſidence de l'Electeur de Brandebourg, 241.

Birchteſgaden, Prévôté en Baviere, 137. Son revenu, *ibid.*

Berthold Scvvarts, Cordelier, inventeur de la poudre à Canon, 10.

Bibercuh, Ville d'Allemagne, 472.

Birckenfeld. Suite des Ducs de ce nom, 288. *& ſuiv.*

Boheme. Le Roi de Boheme eſt le premier Electeur Seculier de l'Empire, 144. A la qualité de grand Echanſon, 145. Maniere dont fut reçu dans le College Electoral le Baron de Kinski, Deputé de l'Empereur Joſeph pour ce Roïaume, *ibid.* Queſtion curieuſe touchant la ſucceſſion à ce Roïaume, au ſujet de la mort du dernier Empereur, 147. *& ſuiv.* Droit des Etats de ce Roïaume pour l'élection de leur Roi, 146. *& ſuiv.* Raiſon la plus déciſive pour prouver que ce Roïaume eſt électif, 149. *& ſuiv.* Situation de ce Roïaume, 151. Combien ce Roïaume eſt conſiderable, *ibid.* Origine de ſon nom, *ibid.* Eſpece d'eſclavage des habitans de ce païs, 152. Diviſion de cet Etat en douze Provinces, 153. Villes, Duchez, & Seigneuries contenuës dans ce Roïaume, 153. *& ſuiv.*

Brandebourg. Raiſons qui portent ce Prince à ſe liguer avec les Etats voiſins, 234. Etenduë de cet Electorat, 235. Ses prétentions ſur la Principauté de Neufchatel, *ibid.* Ses Privileges, 236. 237. Ses forces; Sa Religion, *ibid.* Differend de cet Electeur avec le Comte Palatin de Neubourg, au ſujet du Duché de Cleves, 236. 237. Comment la Pruſſe lui eſt échûë, 239. *& ſuiv.* Etats dépendans de ce

Electorat, 242. *& suiv.* Princes partagez de cette Maison, 249. 250. Généalogie de Brandebourg, 250. *& suiv.* Qualitez de l'Electeur à present regnant, 256. Armes de cet Electorat, 261. *& suiv.*

Brandebourg, Ville trés-riche & peuplée, est la Capitale du Marquisat de ce nom, 241.

Brême, Duché en Allemagne, dépendant du Roi de Suede, 295. Il donne séance au Roi de Suede dans les Dietes & Assemblées Imperiales, *ibid.*

Bremen érigée en Evêché, 34. en Archevêché, 35.

Brixen, Evêché du Tirol, 112. L'Evêque a séance dans les Dietes de l'Empire, 113. Revenus considerables de cet Evêché, *ibid.* Grands Officiers de cet Evêché, *ibid.* Privileges de l'Eglise de Brixen, *ibid.* Cardinaux qui en ont été Evêques, 114. Les Chanoines sont mipartis, *ibid.* Ses Armes, 115.

Brunsvic & Lunebourg. Les Ducs de cette Maison ont séance dans le College des Princes, 301. Ils prétendent être Electeurs, *ibid.* Parfaite union qui se trouve dans les trois branches de cette Maison, qui sont Wolfenbutel, Zell & Hanover, 302. Généalogie de cette Maison, 304. *& suiv.* Ses Armes, 315. *& suiv.*

C

Charles II. Roi d'Espagne dernier mort étoit le seul Prince mâle de la lignée masculine Espagnole d'Autriche, 183. Sa mort a éteint pour les mâles la branche aînée de la Maison d'Autriche, 184.

Charles IV. Duc de Lorraine. Caractere de ce Prince, 427. Fait prisonnier par le Roi d'Es-

pagne, 427. Chaſſé pluſieurs fois de ſes Etats, 427. 428. Sa mort, 428.

Charles-François Joſeph, Archiduc d'Autriche, eſt le ſeul Prince qui reſte de la famille d'Autriche, 169.

Coire, Evêché, au païs des Griſons, ſuffragant de l'Archevêché de Mayence, 126. Cet Evêque a séance dans le College des Princes de l'Empire, *ibid.* Son revenu, *ibid.* Deſcription de cette Ville, 126. 127. Ses Armes, *ibid.*

Cologne. L'Archevêque de cette Ville eſt le troiſiéme Electeur Eccleſiaſtique, 25. Quel fut le fondateur de ſon Egliſe, *ibid.* Nom du premier de ſes Archevêques, & de quelques-uns de ſes Succeſſeurs, 26. Pourquoi l'Archevêque porte le nom de Duc de Weſtphalie, 27. Terres conſiderables renfermées dans cet Archevêché, 27. 28. Ses Suffragans, 28. Raiſon pourquoi cet Electeur ne fait aucune fonction de ſa charge d'Archichancelier de l'Empire, *ibid.* Droit que lui accorde la Bulle d'Or, 29. Autres droits & prérogatives de cet Electeur, 29. 30. Ce Chapitre n'eſt composé que de Princes, 30. Qui occupe maintenant ce ſiége, 30. 31. Armes de ce Prince, 32.

Ville de Cologne a toûjours conſervé la Religion Catholique, 454. D'où elle tire ſon commerce, 455. Son ancien nom, *ibid.* Renduë libre & Imperiale, 355. Victoire que ſes habitans ont remportée ſur leur Archevêque, 455.

Comtes & Barons de l'Empire, diviſez en quatre Corps, 445. Antiquité & prérogatives de ces Seigneurs, 446. 447.

Conrad d'Erliſchſhauſſen, Grand-Maître de

l'Ordre Teutonique, fait alliance avec Wradiſlas Roi de Pologne, 52. & avec Caſimir ſon Succeſſeur, 53. Guerres qu'il lui fallut ſoûtenir contre ſes propres ſujets, 58. *& ſuiv.* Eſt contraint de faire une paix deſavantageuſe avec le Roi de Pologne, 60.

Conſtance, Evêché en Suabe, 94. Etenduë de ſa juriſdiction, & mediocrité de ſes revenus, 95. Fertilité de ce païs causée par le Lac, *ibid.* Nombre de ſes Chanoines, 96. Concile qui y fut tenu, *ibid.* Miſe au ban de l'Empire, *ibid.* Origine de ſon nom, *ibid.* Nombre des Chanoines de ce Chapitre, *ibid.*

Corvey, Abbaïe en Weſtphalie de l'Ordre de S. Benoît, par qui poſſedée maintenant, 138. 139. Son revenu, 139.

D

Dannemark. Le Roi de Dannemark poſſede la meilleure partie du Holſtein, 379. Liſte des Rois de Dannemark qui ont poſſedé ce Duché, 383. *& ſuiv.* Branches qui en ſont ſorties, 389. 393. *& ſuiv.*

Deuxponts. Suite des Ducs de ce nom, 285. *& ſuiv.*

Dinckeſpiel, Ville en Suabe, 472.

Donavert, Ville de Suabe, 472.

Dortmond, Ville d'Alſace, 463.

Dreſde, Ville de Saxe, où l'Electeur fait ſa demeure ordinaire, 208.

Druſus fait fortifier Mayence, où il fut enterré quelque temps aprés, 10.

E

Eichſtet. Situation & établiſſement de cet Evêché, 84. 85. Beauté ſinguliere du Soleil

où on met le S. Sacrement donné à cet Egliſe, 85. Son revenu, 86. Nom de l'Evêque d'apreſent, *ibid* Armes de cet Evêché, *ibid.*

Elvvangen, Abbaïe en Suabe, pourquoi ainſi appellée, 133. Les Moines ſe font Chanoines, *ibid.* Changée en Prévôté, *ibid.* Ce qui compoſe ce Chapitre, *ibid.* Son revenu, 133. 134.

Empereur. Troupes que l'Empereur entretient ordinairement, 173. 174. Principales Places des Etats de l'Empereur, 174. *& ſuiv.*

Erford, Ville de Thuringe, décrite pag. 11. *& ſuiv.* Sujette aux incendies, 12. Le Roi de France envoïe du ſecours à l'Electeur de Mayence pour réduire cette Ville, 12. 13.

Eſlingen, Ville de Suabe. 471.

F

Francfort. Deſcription de cette Ville, 460. 461.

Freſingue, Evêché en Baviere, 104. Son peu d'étenduë, *ibid.* Raiſons qui le font unir avec l'Electeur de Baviere, 105. Nombre des Chanoines de cette Egliſe, 105.

Friedberg, Ville d'Alſace, 463.

Fulde, Abbaïe la plus conſiderable de l'Empire, 131. L'Abbé eſt Primat des autres Abbez de l'Empire, *ibid.* Son revenu, *ibid.* Quel fut ſon Fondateur, & de qui elle dépend, *ibid.* Etenduë de ſon Domaine, 132. A ſéance dans les Dietes, *ibid.*

G

S. *Gal.* L'Abbé de ce nom eſt allié aux Suiſſes, 484.

Geneve. Tems auquel cette Ville s'eſt alliée avec les Suiſſes, 493.

Gentilshommes immédiats de l'Empire. Leur ſuperiorité approche de celle des Princes, 445. Jalouſie qu'ils ont pour leur Nobleſſe, *ibid.* & 447. Leurs prérogatives, 446. D'où deſcendent la plûpart d'iceux, 448.

Geſenhauſe, Ville de Suabe, 462.

Gobert, Duc de Franconie ſe convertit à la Foi, 77. Et ſa femme, pour s'en venger, le fait aſſaſſiner, 78.

Gotha. Saxe-Gotha. *Voïez* Saxe.

Griſons. Alliez aux Suiſſes, 484. Diviſez en trois Ligues, 491. 492.

Guſtrau, ſeconde Branche de la Maiſon de Meckelbourg, 319. 325.

H

Hagueneau, Ville du Banc du Rhin, 462.

Hal. Saxe-Hal. *Voïez* Saxe.

Halberſtat, Evêché ſecularisé, 245. Villes qui en dépendent, *ibid.*

Hanover. Ce Duc fait la troiſiéme branche de la Maiſon de Brunſwic, 303.

Hatton II. Archevêque de Cologne, mangé par les rats, 3.

Henry Knoders, fils d'un Boulanger, eſt fait Archevêque de Mayence, 4.

Henry Comte de Plaven, Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, chaſſe les Polonois de la Pruſſe, 51.

Herman de Saltza, Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, 42. Augmente le nombre des Chevaliers, & s'attire par ſon courage & ſa probité l'eſtime de tous les Rois & Etats du monde, 42. 43. Exploits de ce grand homme, *la même & ſuiv.* Durée de ſon regne, & ſa mort, 44.

Heſſe. Maiſon de ce nom ſeparée en deux branches, 341. Généalogie de cette Maiſon, 344. Ducs de la branche de Heſſe-Caſſel, 346. De Heſſe-Darmſtat, 350. Armes de cette Maiſon, 353.

Hildesheim. Evêché en Saxe, 99. Sa ſituation & ſon établiſſement, *ibid.* Henry de Brunſwic qui en étoit Evêque fut le premier qui prit le titre d'*Evêque par la grace de Dieu, & du S. Siege Apoſtolique*, 99. Diviſion de cet Evêché, dont la plus grande partie demeure ſous la domination du Duc de Brunſwic, 99. 100. Diviſion de la Ville en haute & baſſe, *ibid.* Les Princes de la Maiſon de Brunſwic le poſſedent preſentement tout entier, 101. Ses Armes, *ibid.*

Hohenzollern. Généalogie des anciens Princes de cette Maiſon, 437. Des modernes, 440.

Holſtein. Situation de ce Duché, 379. La plus grande portion appartient au Roi de Dannemark, & l'autre au Duc de Holſtein Sleſwic ou Gottorp, 379. 380. Places appartenantes au Roi de Dannemark, 380. Au Duc de Holſtein, 381. Généalogie des Ducs de Holſtein, *ibid.* Leurs Armes, 398 *& ſuiv.*

Holſtein-Gottorp. Les Princes de cette Maiſon ſont en poſſeſſion de l'Evêché de Lubeck, 128. 129. Origine de cette branche, 385. Suite des Ducs de ce nom, 396. *& ſuiv.*

Hongrie. Cauſe de la guerre qui deſole ce païs, 160.

Hongrois. Droit qu'ils ont de s'élire un Roi, 160.

J

Jagellon Roi de Pologne gagne une bataille ſur les Chevaliers de l'Ordre Teutonique, 50.

Jean Guttemberg, inventeur de l'Imprimerie, 10.
Jean Frideric Electeur de Saxe porte ſon zele pour les Proteſtans juſqu'à ſe faire Chef de leur confederation, 205. Vaincu & mis au ban de l'Empire par l'Empereur, *ibid.*
Imprimerie inventée par Jean Guttemberg, Gentilhomme Allemand, 10.
Joſeph fils de Leopold I. eſt reconnu Roi de Hongrie, 169. Elû Roi des Romains avant l'âge, *ibid.*
Joſeph Clement de Baviere, preſentement Electeur de Cologne, mis au ban de l'Empire, 191.
Julienne, branche de la Maiſon de Wirtemberg, avec le nom de ſes Ducs, 339.

K

Kaufbeuren, Ville de Suabe, 471.
Kempten, Ville de Suabe, dont les habitans ont embraſſé la Confeſſion d'Ausbourg, 133.
Kempten, Abbaïe proche de la Ville cy-deſſus dont elle tire ſon nom, par qui fondée, 132. Revenu de cette Abbaïe, 133. Eſt de l'Ordre de S. Benoît, 134.
Kinſtot Roi de Lithuanie joint avec Marmande Roi de Ruſſie, fait la guerre aux Chevaliers de l'Ordre Teutonique, & en eſt vaincu, 48.
Koniſberg bâtie en l'honneur du Roi de France, 46. 242.

L

Leopold I. élû Empereur, 168. Couronné Roi de Hongrie à Presbourg, & Roi de Boheme à Prague, *ibid.* Noms de ſes enfans, 169.
Liége. Deſcription de cette Ville, 118. Saints Evêques qui ont occupé le ſiége de cette Egliſe, *ibid.* Juriſdiction de cet Evêque à

Maſtricht, *ibid.* Son revenu, 120. Ses Armes, *ibid.*

Lorraine. Origine des Ducs de ce nom, 420. Diviſion de cette Maiſon en deux branches, 429. Ses Armes, 431.

Lubeck, Evêché poſſedé par les Lutheriens, 127. Par qui la Confeſſion d'Ausbourg y fut introduite, 128. Succeſſion des Evêques qui l'ont poſſedé, 128. Chanoines qui compoſent ce Chapitre, 129. Cette Ville eſt libre & Imperiale, *ibid.* Ses Armes, 129. 130. Son revenu, 130. Maniere dont il ſe ſied dans les Dietes de l'Empire, *ibid.* Deſcription de cette Ville, 459. Elle eſt la premiere des Villes Anſéatiques, 480.

Luders, Abbaïe en Alſace, 134. Changement de la maniere ancienne d'en élire l'Abbé, 135. Cet Abbé a été raïé de la Matricule de l'Empire, depuis qu'il eſt ſous la puiſſance de la France, 136.

Lunnebourg. Le Duc de ce nom & de Zell eſt le ſecond des trois branches de la Maiſon de Brunſwic, 303. Généalogie de ces Ducs, 310.

M

Magdebourg. Premier établiſſement de cette Egliſe en Angarie, 33. Sa tranſlation à Valerſleen, & de-là à Magdebourg, 34. Changement de cet Archevêché en Duché qui eſt demeuré hereditaire à l'Electeur de Brandebourg, 244.

Maître. Grands-Maîtres de l'Ordre Teutonique, 41. juſqu'à 71. Reſidence du Grand-Maître à Mariendal, 70. Son revenu, 71.

Malthe. Grand-Prieur de Malthe en Allemagne, a ſéance dans le College des Princes, 136.

Mariendal, demeure ordinaire du Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, 70.
Marmande Roi de Russie, donne bataille aux Chevaliers de l'Ordre Teutonique, la perd, & y est tué, 48.
Murbach, Abbaïe d'Alsace, autrefois Principauté, 134. Maniere d'en élire les Abbez, 135. Effacée de la Matricule de l'Empire comme dépendant de la France, 136.
Maximilien Archiduc d'Autriche, élû Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, 65. Parvient à la Couronne de Pologne, *ibid.* La perd, 66. Est fait General de l'Armée Chrêtienne contre le Turc, *ibid.*
Maximilien-Emanuel-Marie de Baviere, Electeur, est né en l'année 1662. 201. Qualitez de ce Prince, 202. Ses services rendus à l'Empereur n'ont été payez que d'ingratitude, *ibid.*
S. Maximin. Erection de cette Abbaïe, 17.
Mayence. Ancienneté de cette Eglise, 2. Erigée en Archevêché, *ibid.* Ce Chapitre n'est composé que de Gentilshommes, 5. Il a toûjours conservé le droit de nommer ses Evêques, 7. Nombre & noms des Suffragans de cet Archevêché, 9. Son étenduë, *ibid.* Ses revenus, 9. 10. Ce qui contribuë à la grande authorité de cet Archevêque dans l'Empire, 13. Ses privileges & prérogatives, 13. Ses Armes, 15. L'Archevêché de Mayence est le plus honorable de tous ceux d'Allemagne, *ibid.* Raison pour laquelle cet Electeur garde par devers lui les titres & papiers qui concernent l'Italie, 29.
Meckelbourg, Duché en Allemagne, 317. La Maison de ce nom contient deux branches, 318. Généalogie de ces Ducs, 320. Armes de cette Maison, 327.

Memingen, Ville de Suabe, 471.
Merſbourg. Saxe-Mersbourg. *Voïez* Saxe.
Mindin, Evêché ſecularisé en faveur de l'Electeur de Brandebourg, 246.
Montbeliard, branche de la Maiſon de Wirtemberg, avec le nom de ſes Ducs, 338. 432. Ses Armes, *ibid.*
Munich, reſidence ordinaire des Ducs de Baviere, 187. Sa fondation, *ibid.* Aſſiegée & priſe par le Roi Guſtave Adolphe Roi de Suede, 188.
Munſter, Evêché des plus conſiderables de l'Empire, 123. 124. Reduit ſous la puiſſance de ſon Evêque, 125. Combien conſiderable eſt ſon revenu, 125. Concurrens pour cet Evêché, *ibid.* Ses Armes, 127.

N

Naumbourg. Saxe-Naumbourg. *Voïez* Saxe.
Neubourg. Differend de ce Duc avec l'Electeur de Brandebourg au ſujet des Etats de Cleves, 236. *& ſuiv.* Suite des Ducs de Neubourg, 279. *& ſuiv.* Raiſon qui a porté cette Maiſon à embraſſer la Religion Catholique, 280.
Nobleſſe d'Allemagne, de deux ſortes, 447. Soins que ces Gentilshommes prennent de conſerver la pureté de leur Nobleſſe, *ibid.* Prérogatives des anciens Nobles & des modernes, 448. 449. Maniere dont ces Nobles ont acquis leur liberté & leur immediateté, 449. Droits & privileges d'iceux, 450. Leur politique, 451.
Nomeny. Marquiſat. Voïez *Lorraine*.
Nortlingen, Ville de Suabe, 472.

O

Osnabruk. Description de cette Ville, 120. En quoi consiste le Chapitre de cette Eglise, 111. Voix active des Lutheriens pour l'élection des Chanoines de ce Chapitre, *ibid.* Traité de Paix conclu en cette Ville entre l'Empire & la Suede, 122. Revenu de cet Evêché, 123. Ses Armes, *ibid.*

P

Paderborn. Origine du nom de cette Ville, 101. 102. Fertilité de cet Evêché, 102. Autrefois libre, maintenant soûmise à ses Evêques, *ibid.* Qui le possede maintenant, 103. Etenduë & revenu de cet Evêché, 103 Nombre des Chanoines de ce Chapitre, *ibid.* Qualitez necessaires pour y être reçu, *ibid.* Ses Armes, 104.

Palatinat. Celui qu'on appelle haut Palatinat dépend de la Baviere, 188. Villes qu'il contient, *ibid.*

Palatinat du Rhin ou *bas Palatinat*, 264. Foiblesse de ce Païs dans son commencement, 264. 265 Son aggrandissement, 265. Lieux & Villes de sa dépendance, 265. 266. Par quelle voïe cette Maison a augmenté ses revenus, 267. Ce qui a donné lieu aux Villes de ce Païs de s'enrichir, *ibid.* Mœurs de ces peuples, 268 269 Généalogie de la Maison Palatine du Rhin, depuis Rodolphe I. jusqu'à Philippe-Guillaume de Neubourg, 269. *& suiv.* Armes de cette Maison, 290. *& suiv.* Changement arrivé à ses Armes quand la famille de Neubourg en a herité, 292. Autre changement depuis que l'Empereur a donné à cet

Electeur la qualité de Grand-Threſorier de l'Empire qui appartient aux Ducs de Baviere, 293.

Paſſau. Situation de cette Ville, 108. Elle a été reduite en cendres en l'année 1662. excepté l'Arſenal & la Tour, 109. Celebre par la paix qui y fut concluë entre Charles-Quint & les Princes Lutheriens & Proteſtans, *ibid.* Revenu de ſon Evêque, *ibid.* Nombre des Chanoines, 110.

Païs hereditaires appartenans à l'Empereur, 156. Leurs noms, *ibid.* On n'y profeſſe gueres que la Religion Catholique, 171. Par qui la Juſtice eſt adminiſtrée dans ces païs, *ibid.*

Philippe-Guillaume de Neubourg herite du Palatinat, 277. Refuſe de rendre à Madame d'Orleans ſa ſucceſſion allodiale, contre la promeſſe qu'il en avoit faite, *ibid.* Bonheur de ce Prince dans l'établiſſement de ſes enfans, 280. Jean Guillaume preſentement reguant lui a ſuccedé, 283.

Pomeranie ulterieure, comment échûë à l'Electeur de Brandebourg, 247. 248. Villes de ſa dépendance, 248. 249.

Pomeranie citerieure, Province en Allemagne, dépendante du Roi de Suede, 297.

Poſtulation. Definition de ce mot, 8.

Prelats. Forme obſervée dans l'élection des Prelats en Allemagne, 8.

Prume, Abbaïe ſituée dans les Ardennes, de l'Ordre de S. Benoît, 137. Les Religieux en ſont nobles, 138.

Pruſſe conquiſe par les Chevaliers de l'Ordre Teutonique, 43. Les principales Villes de cette Province ſe ſoûlevent contre eux, 53. *& ſuiv.*

R

Ratisbonne. Situation de cette Ville, 105. Nom des Evêques qui ont occupé ce siége jusqu'à present, 106. Est libre & Imperiale, *ibid*. Lieu destiné pour la Diete de l'Empire, 107. Il n'y a que les Protestans qui y aïent droit de bourgeoisie, *ibid*. Sa jurisdiction est de petite étenduë, *ibid*. L'Evêque releve immediatement du S. Siege, 108. Ses Armes, *ibid*. Description particuliere de cette Ville, 464.

Revenu. Remarque à faire sur la mediocrité du revenu de la plûpart des Princes & Prelats Souverains de l'Empire, 139. *& suiv*.

Robe de Nôtre-Seigneur conservée à Treves, 20.

Rutlingen, Ville de Suabe, 471.

S

Saltsbourg. Privilege de son Archevêque, 35. D'où cette Ville a tiré son nom, 35. Erigée d'abord en Evêché, 36. Ruine de cette Ville par les Goths, *ibid*. Rebâtie par les Ducs de Baviere, 37. Charlemagne y fait transferer l'Archevêché de Passau, 38. Ses Suffragans, 39. Chanoines qui rempliſſent ce Chapitre, *ibid*. Necessité de ce Prince de demeurer dans les bonnes graces de l'Empereur, *ibid*. Revenu de ce Prince, 40. Qui remplit ce siege presentement, *ibid*. Ses Armes, *ibid*.

Savoye. Raison pour ne point parler de cette Maison dans cette Histoire, 402. Consequence qu'il y a pour les Puissances voisines de ce Duc de le faire entrer dans leurs interêts, 404. Qualité de Vicaire perpetuel de l'Empire attachée à ce Duc, 405. Raison qui

l'auroit dû porter à prendre le parti des deux Couronnes de France & d'Eſpagne, *ibid.* Généalogie de la Maiſon de Savoïe, 406. *& ſuiv.* Ses Armes, 411.

Saxe. Ce qui donna occaſion de la tranſlation de la dignité Electorale de la branche aînée de cette Maiſon à la cadette, 205. Provinces dépendantes de cet Electorat, 206. Partage des terres & biens de cet Electorat par Jean-George I. en faveur de ſes quatre enfans, *ibid.* Deſcription de ce païs, 207. Religion & langue des habitans, 208. Raiſon qui oblige cet Electeur à ſe lier d'interêt avec la Maiſon d'Autriche, 209. Villes & Châteaux de cet Electorat, 209. *& ſuiv.* Généalogie de cette Maiſon, 211. *& ſuiv.* Partage de cette Maiſon en deux branches, d'Altembourg & de Weimar, 215. Extinction de celle d'Altembourg, , 216. Princes qui ſe ſuccedent dans celle de Weimar, *la même & ſuiv.* Saxe Gotha & Princes qui ſe ſuccedent dans cette Maiſon, 220. *& ſuiv.* Branche cadette de Saxe maintenant Electorale, 222. *& ſuiv.* Saxe Hal, & ſes Princes, 226. *& ſuiv.* Saxe de Merſbourg, 228. Saxe de Naumbourg, 229. Armes de la Maiſon de Saxe, 230. *& ſuiv.*

Saxe Lavvembourg, ou *Baſſe Saxe*, 369. Le Duc de ce nom eſt Catholique, *ibid.* Interêt qu'il a de s'attacher à l'Empereur, 370. Généalogie de ſes Ducs, *la même & ſuiv.* Armes de cette Maiſon, 379.

Schvverin, premiere branche de la Maiſon de Meckelbourg, 319. 323.

Spire, autrefois Nemete, 460. Preuves de ſon antiquité, 87. Les Chanoines de cette Egliſe

vivoient autrefois en commun comme les Moines, *ibid.* Fiefs & Bailliages dépendans de cet Evêché, 88. 89. Deſcription de ce païs, 89. Nombre des Chanoines de ce Chapitre, *ibid.* Privileges & prérogatives de cette Ville, 89. 90. Siége de la Chambre Imperiale, 90. Mediocrité de ſon revenu, *ibid.* Ses Armes, *ibid.*

Stablo, Abbaïe ſituée dans l'Evêché de Liege, 138. Son revenu, *ibid.*

Straſbourg, autrefois nommé Argentine, 90. La Foi y eſt plantée ſous le regne de Neron, 91. Lieux en dépendans, 91. Le Roi de France y rétablit l'exercice de la Religion Catholique, 92. Monſieur de Soubiſe en eſt preſentement Evêque, 93. Univerſité transferée de Molsheim dans cette Ville, 94. Suppreſſion des quatre Canonicats poſſedez par les Lutheriens, *ibid.* Armes de cet Evêché, *ibid.* Deſcription de cette Ville, 457.

Stutgard, branche de la Maiſon de Wirtemberg, 334.

Suede. Etats du Roi de Suede en Allemagne, 294. Généalogie des Rois de Suede, 287. Armes de Suede, 300.

Suiſſes reconnoiſſent en quelque façon l'Empereur, 484. Cantons qui compoſent cette Republique, 484. Noms de leurs Alliez, *ibid.* Cantons qui dépendoient autrefois de l'Empire, *ibid.* & 491. Victoire qu'ils remporterent ſur Leopold d'Autriche, fils d'Albert, 485. Ces Cantons s'allient en divers temps, *ibid. & ſuiv.* Inégalité de leur Alliance, 490. *& ſuiv.* Bailliages qui en dépendent, 493. *& ſuiv.* Leur Etat eſt Ariſtocratique, 495. Politique de ces peuples, 496.

T

Teutonique. Inſtitution de cet Ordre, 41. Approuvé par le Pape Celeſtin III. 42. En quel tems il commença à ſe rendre recommandable, *ibid.* Expedition de ces Chevaliers dans la Pruſſe, 43. Dans la Livonie & dans la Courlande, 44. Ils penetrent juſqu'en Ruſſie, où ils établiſſent la Religion Chrêtienne, *ibid.* En Samogitie, 45. En Pomeranie, 46. Sont obligez d'abandonner la Syrie & de revenir en Allemagne, 47. Victoires qu'ils remportent ſur les Rois de Lithuanie & de Pruſſe, 48. Echet qui leur arriva ſous Henry de Rodern leur Grand Maître, 50. *& ſuiv.* Ils s'en relevent ſous Frideric Duc de Saxe, 61. *& ſuiv.* Païs qu'occupent preſentement ces Chevaliers, 69. Preuves de Nobleſſe neceſſaires pour être Chevalier, 71. Peu qui ne ſoient Catholiques, *ibid.* Armes de l'Ordre, *ibid.*

Trente, Evêché dans le Tirol, 110. Diſpoſition de ce païs, 111. Fondation de cet Evêché, *ibid.* Recommandable par le Concile qui y a été tenu, 111. Revenu conſiderable de cet Evêché, 111. Nom de l'Evêque qui le poſſede à preſent, 112. Ses Armes, *ibid.*

Treves, plus ancien Archevêché de l'Allemagne, 15. Quel fut le premier Fondateur de cette Egliſe, 16. Quel en fut le premier Archevêque, 17. Par qui ce ſiége eſt occupé preſentement, 17. Son étenduë, 18. Ses Suffragans, *ibid.* Temporel & nom des Bailliages de cet Archevêché, *ibid.* Droit particulier de cet Archevêque, 19. Ce païs eſt fertile en bon vin, *ibid.* Ruiné par les Gots, 20. Raiſon pourquoi ce Chapitre n'admet point de

Princes dans ſes Prébendes, 22. Inutilité de la qualité de Grand-Chancelier de l'Empire attachée à cet Electeur, 22. 23. Ses avantages & prérogatives, 23. 24. Conſequence qu'il y a pour cet Electeur d'être bien avec la France, 24. Ses Armes, 25.

Tunique de Nôtre-Seigneur portée à Treves, 17.

V

Valais. Deſcription de ce païs, 492.

VVeiſſembourg, Prevôté autrefois unie à l'Evêché de Spire, 137. Son revenu, *ibid.*

Veldents Suite des Comtes de ce nom, 290.

Vienne, reſidence de l'Empereur, 172.

Villes Imperiales ſeparées en deux claſſes ſous le nom de Villes du Banc du Rhin, & de Villes du Banc de Suabe, 453. 454. Leurs droits & privileges, *la même & ſuiv.*

Villes Anséatiques, 473 *& ſuiv.*

Verden, Duché en Allemagne, dépendant du Roi de Suede, 296.

VVetzlar. Deſcription de cette Ville, 461.

VVilligiſe, fils d'un Charron, premier des Archevêques de Maïence qui ait été Electeur, 4. Humilité de cet Archevêque, *ibid.*

VVirtemberg, Duché en Allemagne, 328. Titres attachez au Duc de ce nom, *ibid.* Raiſon pourquoi ces Ducs ſe ſont ſouvent attachez à la France, 330. Forces de ce Duc, *ibid.* Villes & Forteresſes de ce Duché, *ibid.* Généalogie de ces Ducs, 331. *& ſuiv.* Armes de cette Maiſon, 340.

VVirtzbourg, Evêché d'Allemagne, ſitué dans la Franconie, pourquoi ainſi nommé, 77. Tems auquel la Foi y fut plantée, *ibid.* Ceremonie gardée quand cet Evêque officie, 79.

Son revenu, *ibid.* Particularité singuliere dans l'élection des Chanoines de ce Chapitre, 80. Université érigée en cette Ville, *ibid.* Armes de cet Evêché, 81. Contestations ordinaires à ces Evêques pour leur séance dans les Dietes, 81. 82.

VVismar, Ville Anseatique dépendante de la Suede, 298.

VVladislas Roi de Pologne fait alliance avec Conrad d'Erlischshausſen, Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, 52. 53.

Ulm. Description de cette Ville, 470.

VVolfenbutel. Ce Duc fait la premiere branche de la Maison de Brunswic, 302. Sa Généalogie, 307. *& suiv.*

VVorms, 460. Obscurité de son origine, 82. Demêlé de ce Chapitre avec la Cour de Rome à la fin du siécle précedent, 83. Mediocre revenu de cet Evêque, 84. Ses Armes, *ibid.*

Z

ZEL. Voïez *Lunnebourg.*

Fin de la Table des Matieres du quatriéme Tome.

A01 1474491